



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RELATIF À LA GESTION DE L'UIB

Exercice 2020



SOMMAIRE

I. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF À LA GESTION DE L'UIB EN 2020	4
II. ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2020	155
III. RAPPORTS GÉNÉRAL ET SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS	201
IV. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RELATIF À LA GESTION DU GROUPE UIB	217
V. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2020	239
VI. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020	267
VII. CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE, FIXATION DE SON ORDRE DU JOUR ET PROJET DE RÉOLUTIONS	273

I. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF À LA GESTION DE L'UIB EN 2020

- 1.** Profil de l'uib et aperçu du Groupe SG
- 2.** Environnement économique
- 3.** Où en sommes-nous ?
- 4.** Où allons-nous ?
- 5.** Responsabilité sociale et environnementale
- 6.** Vie culturelle et sociale
- 7.** Annexes

1. PROFIL DE L'UIB ET APERÇU DU GROUPE SG

PROFIL DE L'UIB

L'UIB est l'une des premières banques privées de Tunisie. Elle fait partie du Groupe Société Générale, l'un des premiers groupes bancaires internationaux. Créée le 9 décembre 1963, l'UIB a été privatisée en novembre 2002 avec le rachat d'une partie de son capital (52,34%) par le Groupe Société Générale.

UNE BANQUE UNIVERSELLE

Le modèle économique de l'UIB est celui d'une banque universelle, dont la vocation est d'offrir une gamme complète de services à tout type de clientèle : Particuliers, Professionnels, PME, Grandes Entreprises nationales et internationales, Institutionnels... Banque de référence en Tunisie, l'UIB continue de renforcer ses atouts en bénéficiant du support du Groupe Société Générale présent dans 62 pays. L'UIB est perçue aujourd'hui comme une banque locale adossée à un grand groupe international ayant une grande ambition à l'échelle des pays du Maghreb et du continent Africain.

UN GRAND RÉSEAU NATIONAL ET INTERNATIONAL

Le réseau de l'UIB compte actuellement 147 points de vente (140 agences, 5 centres d'affaires et 2 agences GE) répartis dans toute la Tunisie. La force de l'UIB est de faire partie d'un vaste réseau international de banques de détail et de bénéficier des synergies avec l'ensemble des filiales et des métiers du Groupe Société Générale.

APERÇU DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

29 Millions
De clients dans le monde

138 000
Collaborateurs
de 136 nationalités

62 pays

22,1
Milliards €
De produit net bancaire

-0,3
Milliards €
Résultat net part du groupe

NOTATION FINANCIÈRE

A- Fitch

A1- Moody's

UN GRAND GROUPE BANCAIRE

Une banque universelle solide, au service de ses clients et de l'économie, autour de 3 pôles métiers complémentaires

NOS PRIORITÉS STRATÉGIQUES À HORIZON 2025

- Centricité Client
- Responsabilité Sociale et Environnementale
- Efficacité Opérationnelle en s'appuyant sur les technologies numériques

NOTRE AMBITION

Être la banque relationnelle de référence sur ses marchés, proche de ses clients, choisie pour la qualité et l'engagement de ses équipes.

NOS VALEURS

- Esprit d'équipe
- Innovation
- Responsabilité
- Engagement

2. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE NATIONAL & INTERNATIONAL

Au niveau national, la récession a été plus profonde que prévu pour l'année 2020 sous l'effet de la crise sanitaire Covid-19 :

- **La contraction de l'économie** nationale est de **-8,8%** en 2020 vs **+1%** en 2019`
- **Le déficit commercial** a atteint **-12,8 milliards** de dinars en 2020 vs **-19,4 milliards** de dinars en 2019
- **La dette publique** a atteint **85,8%** du PIB à fin Octobre 2020 vs **72,3%** du PIB en 2019
- **Les échanges commerciaux** de la Tunisie avec l'extérieur ont enregistré en volume (prix constant) une baisse à l'export de l'ordre de **- 11,1%** et à l'import de **- 14,8%**
- **Le déficit budgétaire** a atteint **10,1%** en 2020 vs **3,5%** du PIB en 2019
- **Le déficit courant** est prévu à **6,8%** en 2020 vs **8,5%** du PIB en 2019
- **L'indice général des prix à la consommation** a enregistré une évolution moyenne de **5,6%** en 2020 vs **6,7%** en 2019
- **Le taux de chômage** est de **17,4%** au T4-2020 vs **14,9%** au T4-2019
- **La monnaie tunisienne** s'est dépréciée face à l'euro de **- 5,5%** et s'est appréciée de **+3,4%** par rapport au dollar
- **Les Investissements Directs Etrangers** ont enregistré une baisse de **- 23,2%** pendant les 9 premiers mois de 2020 par rapport à la même période de 2019.
- **Le niveau des avoirs nets en devises** a atteint **162 jours** d'importation à fin Décembre 2020 (vs **111 jours** en décembre 2019)
- **Le volume (quotidien) global moyen du refinancement** s'établit à **10,2 milliards** en 2020 vs **14,65 milliards** durant l'année 2019. Ce volume s'est établi à **9,7 milliards** de dinars à fin 2020, soit le volume le plus bas depuis l'année 2016
- **Le taux directeur** de la BCT a accusé une baisse en 2020 de **- 150 pbs** passant de **7,75%** en janvier 2020 à **6,75%** en Mars 2020 et à **6,25%** en Octobre 2020
- **Le TMM** a diminué de **- 169 pbs** sur l'année 2020 passant de **7,81%** en janvier 2020 à **6,12%** en Décembre 2020.

Au niveau international, le FMI a ré-estimé, en janvier 2021, la contraction de l'économie mondiale de 2020 à **3,5 %** annonçant une récession moins aigue que prévu en relation avec le rebond plus rapide qu'attendu de l'activité économique au cours du deuxième semestre, surtout dans les économies avancées.

3. OÙ EN SOMMES-NOUS ?

1. Stratégie UIB
2. Les Temps Forts 2020
3. Chiffres clés et positionnement de l'UIB
4. Activité, situation et résultats de l'UIB et des autres entités de son périmètre
5. Ressources humaines
6. Synthèse des travaux du conseil d'administration et des comités rattachés au Conseil d'Administration
7. Rapport du Médiateur
8. Dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et de financement du terrorisme - LCB/FT

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

1. STRATÉGIE UIB

Axes Stratégiques

1. RELATION CLIENT

- Poursuite de l'adaptation de notre business model et maintien de notre leadership sur le marché des particuliers
- Extension de l'offre produits et services (financements verts, transition énergétique, ...)
- Déploiement (en cours) d'une stratégie monétique et digitale
- Amélioration de la connaissance client et de la communication entre le client et la banque
- Démarche d'amélioration continue de la qualité de service et satisfaction clientèle

2. EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE

- Déploiement d'une nouvelle version du CBS et d'un socle digital & renforcement du dispositif de sécurité informatique
- Poursuite du programme d'efficacité opérationnelle au service de nos clients en s'appuyant sur les technologies numériques : optimisation, automatisation, digitalisation des process & sécurisation des opérations
- Adaptation de l'organisation pour répondre aux exigences de la transformation digitale
- Poursuivre la trajectoire de maîtrise des risques et de conformité au service des stratégies de développement

3. CAPITAL HUMAIN

- Poursuite du développement du capital humain, valorisation et promotion des talents

4. SYNERGIE & DIFFÉRENCIATION

- Synergie Maghreb et Afrique
- Banque solidaire, citoyenne et responsable
- Démarche d'innovation Inno Lab au centre de développement de la Banque

Développement sain, rentable et conforme du business & solidité du bilan

Objectifs Stratégiques

SOLIDITÉ DU BILAN

Un bilan solide et une gestion optimale en matière d'allocation du capital

- Maintenir un ratio de solvabilité supérieur à 11% et un ratio Tier 1 supérieur à 8%
- Maintenir un ratio de liquidité supérieur à 100%
- Maintenir une démarche de hausse progressive du dividende après crise

UN SOCLE DE RENTABILITÉ Saine ET DURABLE

Pérennisation de la rentabilité

- Continuer à observer une stricte discipline en matière de frais de gestion (avec un coefficient cible inférieur à 45%) et de gestion des risques de marchés et de crédits avec un coût de 50 Bps en moyenne, un taux d'actifs classés inférieurs à 7% et un taux de couverture supérieur à 80%
- Maintenir un objectif de ROE (après crise) de 20%

DÉVELOPPEMENT CONFORME DU BUSINESS & RENFORCEMENT DE NOS CAPACITÉS DE REBOND

Développement conforme avec maintien de position de leader sur le marché des particuliers et augmentation des PDM sur les autres marchés

- Consolider notre position de leader sur le marché des particuliers
- Atteindre des parts de marché plus significatives sur l'ensemble des segments commerciaux à fort potentiel (éducation, santé, relocalisation des chaînes de valeur, ...)
- Accroître la transformation des opportunités en matière de financements structurés
- Soutenir le secteur de la microfinance
- Accroître les financements verts / transition énergétique et les financements dans les secteurs de l'économie de la vie
- Promouvoir le capital risque via la filiale « International Sicar »

3. OÙ EN SOMMES-NOUS ?

1. Stratégie UIB
2. Les Temps Forts 2020
3. Chiffres clés et positionnement de l'UIB
4. Activité, situation et résultats de l'UIB et des autres entités de son périmètre
5. Ressources humaines
6. Synthèse des travaux du conseil d'administration et des comités rattachés au Conseil d'Administration
7. Rapport du Médiateur
8. Dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et de financement du terrorisme - LCB/FT

2. LES TEMPS FORTS 2020

UN FORT ENGAGEMENT DE TOUS LES ACTEURS DE LA BANQUE DANS LE CONTEXTE DE CRISE COVID-19

- Plan de continuité d'activité - dans un contexte de crise sanitaire Covid-19 - de toutes les agences et des départements siège - pour l'ensemble des services à la clientèle - avec des aménagements des files d'attente et de gestion des accès de manière à protéger les clients et les collaborateurs.

UNE ADAPTATION AU CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL ET INTERNATIONAL

- Mise en place rapide des mesures de soutien aux clients particuliers et aux clients Professionnels et entreprises en lien avec la crise sanitaire Covid-19.
- Déploiement du pack Start-up.

DES AVANCEES EN MATIERE DE CENTRICITÉ CLIENT ET D'EFFICACITÉ OPERATIONNELLE EN S'APPUYANT SUR LES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES

- Déploiement des relevés électroniques pour la clientèle des particuliers et des professionnels non abonnés au service en ligne, mise en place d'un nouveau canal d'ouverture de compte à distance E-Banka, conclusion d'une convention AED avec l'ANCE pour la signature électronique, robotisation des traitements des conditions tarifaires, de la gestion des sinistres et du rééchelonnement des crédits ...
- Création de la société UIB-Assurances
- Lancement des travaux en lien avec le nouveau modèle relationnel Retail avec des programmes opérationnels spécifiques à chaque nouveau segment (offre, pricing, self-care, expertise, programme relationnel, parcours client dédié, montée en compétence des acteurs commerciaux).

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

- Activités soutenues des Fondations : Solidarité & Innovation by UIB et Arts & Culture by UIB .
- Lancement d'un nouveau produit « Epargne solidaire »

MAITRISE DES RISQUES, EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE ET CONFORMITÉ

Maitrise des risques

- Lancement du projet de remédiation de l'outil SironAML.
- Poursuite du projet de remédiation KYC destiné à actualiser la connaissance clients afin de mieux servir leurs besoins.
- Enrichissement du cadre normatif et procédural de la conformité avec ses 2 composantes : la sécurité financière et la conformité réglementaire.
- Réalisation des actions du programme Lafayette : programme de remédiation de la conformité sur les volets lutte contre la corruption, fraudes et manipulations des marchés et Sanctions & Embargos.
- Déploiement du calculateur automatique du risque Lab des clients.
- Mise en place d'un dispositif de gestion des conflits d'intérêts.
- Renforcement des KPI et des KRI relatifs à l'activité de la Conformité.
- Meilleur pilotage du risque de marché - Megara Forex (référencement des opérations, mise à jour des états de reporting).

Conformité

- Ajustement des règles d'octroi sur les marchés Retail et Corporate suite à la crise COVID-19
- Adaptation des règles de passage en sensible (S2) et constitution de buffer (provision forfaitaire) pour tenir compte de l'impact de la crise et de l'effet

attendu des reports des échéances.

- Déploiement de KPI en lien avec le pilotage du soutien aux professionnels et aux Entreprises.
- Suivi rapproché des irréguliers
- Conduite d'un exercice de stress testing du risque de crédit en cohérence avec les hypothèses définies par la BCT.
- Revue de l'approche de calcul des provisions collectives conformément aux règles édictées par le régulateur.
- Suivi de l'avancement des principaux projets risques (garanties, nouvelle norme défaut...).
- Suivi de la mise en place des actions prévues suite à la mission de la BCT en lien avec le Système de Notation Interne.
- Encadrement de la procédure de forçage
- Mise en place des fonctionnalités de gestion des personnes politiquement exposées et de bénéficiaires effectifs sur le core banking system Amplitude;
- Mise en place du module FCCR : automatisation du calcul de la classe risque LAB des clients.

Efficacité opérationnelle

- Déploiement de Robots / reports des échéances de crédits et traitement des intérêts en lien avec les opérations de report.
- Meilleure gestion (1) des prélèvements émis avec retour de sort sous 24H, (2) des doublons des fichiers MT101, (3) des virements différés (provenant de Swift et/ou Internet Banking Entreprise)....
- OCRE BI: mise en place de tableaux de bord de suivi des dossiers de crédit (PPO-PPI et PRO).

RESSOURCES HUMAINES

- Création de parcours de formations adaptés aux nouveaux besoins des métiers pour mieux répondre aux évolutions de l'activité bancaire, aux nouvelles exigences en matière de maîtrise des risques et de conformité et aux nouvelles attentes des clients (Parcours Retail ; Cycles de formation Conformité, Parcours OPE, ...).
- Renforcement du dispositif des formations en ligne

par la mise à disposition du personnel de la banque des plateformes de formation Groupe.

- Déploiement de la formation par visio-conférence.
- Lancement du projet « Expérience Collaborateur »
- Création d'un Pôle sanitaire dirigé par le médecin de travail et d'une cellule de crise pour assurer une veille sur l'état de santé des collaborateurs (actifs et retraités) pendant la crise du Covid-19 (avec un numéro vert joignable 7 jours sur 7 et 24h sur 24).
- Formalisation des procédures RH et automatisation des principaux processus métiers
- Mise en conformité des circulaires relatives au recrutement Interne et externe dans le cadre du programme Lafayette.
- Apurement des bulletins de soins.

DES AVANCÉES EN LIEN AVEC LES PROJETS MONÉTIQUES

- Sécurisation des paiements sur Internet pour les cartes nationales ACS (Access Control Server) , cette option achemine un SMS contenant un mot de passe unique OTP (One Time Password) par un SMS pour chaque transaction Internet;
- Lancement des travaux de conformité du Programme KOPERNIK visant l'amélioration du dispositif de protection des données monétiques: (1) Conformité aux exigences Fraude sur Cartes (réalisée à hauteur de 100%); (2) Conformité en matière de sécurisation des opérations sur TPE (à hauteur de 86%) ; (3) Certification PCI-DSS réalisée à 100%, élaboration et implémentation en cours des KRI de risques Opérationnels liés à l'activité monétique (UIB Pilote au niveau du Groupe).
- Déploiement d'une solution de monitoring en temps réel des GAB « APTRA VISON » dans l'optique d'améliorer leur taux de disponibilité.
- Amélioration du dispositif de sécurisation des GAB à travers :
 1. Lancement de la migration WIND10 des GAB.
 2. La mise en conformité aux normes DARWIN, PCI DSS.
 3. La mise en place d'une solution de cryptage des disques des GAB.
 4. La mise en place d'une solution de solidification

des systèmes d'exploitation des GAB (SOLID CORE).

- Automatisation en cours des traitements du back office monétique en termes de processus d'intégration des fichiers de compensation et d'automatisation de la génération des écritures comptables y afférentes. Cette automatisation a pour objectifs de:
 - Minimiser le risque opérationnel.
 - Éliminer les tâches à faible valeur ajoutée.
 - Optimiser les temps de traitements.
 - Mettre en place de nouvelles fonctionnalités sur les TPE s'articulant autour de:
 1. Déploiement du Contactless (paiement par carte sans contact) sur les TPE-UIB et intégration de l'option sur l'ensemble des cartes clients.
 2. Commercialisation de TPE multi-applicatifs qui acceptent à la fois la carte bancaire et les cartes privatives dans les stations de services pétroliers.
 3. Intégration de modules de gestion TPE et CAISSE qui permet pour le client l'automatisation de l'intégration de la caisse enregistreuse et du TPE pour synchroniser l'affichage des montants en temps réel entre la caisse et le TPE.
- Autres actions en lien avec la pandémie Covid-19
 1. Distribution des aides sociales via le parc GAB sans cartes bancaires.
 2. Application de la gratuité des retraits GABs pour toute la communauté bancaire sur une période fixée.
 3. Mise à jour de l'interface comptable monétique pour supporter les nouvelles règles relatives aux taux de commissions appliquées aux commerçants.

DES AVANCÉES EN LIEN AVEC LE RENFORCEMENT DE L'INFRASTRUCTURE SI

Mise à niveau de l'infrastructure AIX : Ce projet a été lancé pour répondre à des besoins urgents d'environnements d'homologation exigés par les releases de la nouvelle version V11 du CBS, pour l'extension des capacités du site de secours et également pour la modernisation de la plateforme AIX de production actuelle (Amplitude, Select System, SIRH,...).

Pour ce faire, deux nouveaux Switchs SAN pour étendre la capacité du réseau de stockage ainsi que deux nouveaux serveurs Power E950 ont été installés en

production et les anciens Serveurs E850 et les Switchs SAN de production ont été dédiés respectivement pour l'homologation et pour le site de secours. Cette mise à niveau a permis d'assurer la bascule globale, sur le site de secours, des principales applications critiques et le retour sur le site principal pour Amplitude SOPRA et 5 autres applications vitales et critiques sur un environnement clone de la production.

Extension de l'infrastructure X86 : Pour répondre aux besoins des différents projets (Nouvelle plateforme Web et Mobile banking, GED, Digicrédit, Cash Management, E-Trade, ...), un renforcement de l'infrastructure de virtualisation X86 a été effectué par l'installation et la configuration de trois nouveaux serveurs HP Gen 10 modernes et compatibles à l'architecture hyper-convergente. Ce projet a couvert également la partie Backup avec l'acquisition d'une baie de sauvegarde HPE StoreOne qui garantit un back up des données, via un système simple, flexible et évolutif.

Mise à niveau de l'infrastructure réseau informatique DataCenter : Ce projet rentre dans le cadre du renforcement de l'architecture réseau du Data Center primaire, par l'extension de la plateforme Cisco ACI (Application Centric Infrastructure) afin d'accompagner les besoins de migration et extension des serveurs AIX et X86. Le projet consiste en l'acquisition et l'intégration d'un nouveau switch Nexus 9300 au niveau de l'architecture actuelle de la plateforme ACI afin de permettre l'interconnexion des nouveaux serveurs Power 9 de l'Infra AIX et les nouveaux Serveurs HP de l'Infra Windows au réseau du Data Center.

Mise en place de la solution Télétravail (ZSCALER / OKTA) : Ce projet a été lancé afin de répondre aux besoins de télétravail et de mobilité pour les collaborateurs de la Banque.

La solution a été mise en place avec une double authentification ce qui a permis d'accéder d'une manière sécurisée à la messagerie, à l'outil Skype, aux données sur les répertoires partagés et à l'internet via le Proxy de la Banque qui assure les accès sécurisés.

Mise à niveau du site Institutionnel : Ce projet a permis la mise à la disposition des clients d'une plateforme à jour et sécurisée du site institutionnel de la banque et la réalisation des tests de vulnérabilité internes et externes demandés dans le cadre de PCI DSS.

Mise à niveau de la solution de sauvegarde TSM (Tivoli Storage Manager): Ce projet a permis de renforcer le dispositif mis en place pour la sauvegarde de l'ensemble des données de la banque qui dispose d'une 3ème copie de sauvegarde au niveau du site de secours en parallèle avec la copie de la production et la copie récupérée quotidiennement sur cartouches dans un site distant. Cette installation permet de disposer également d'une plateforme de sauvegarde prête à l'usage immédiatement en cas de basculement sur le site de secours.

Mise en place de l'outil de monitoring des bases de données « Guardium » : ce projet a été lancé pour répondre aux exigences de sécurité des bases de données sensibles (CBS Amplitude, monétique et SI RH) afin d'alerter et de bloquer toute manipulation non autorisée sur ces bases. L'ensemble des bases ont été migrées, la stabilisation et la génération des reporting sont en cours.

Re certification PCI DSS pour la 3ème année consécutive.

DES AVANCÉES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION – SSI

L'année 2020 a été marquée par la clôture du programme DARWIN1 et le lancement du programme de sécurité DARWIN2 qui s'étale sur 2020-2023. Dans la continuité à DARWIN1, DARWIN2 vise à renforcer les capacités de la banque pour prévenir les risques liés à la sécurité de son SI, à mettre en place et optimiser les processus et les outils de détection, de réaction et de remédiation.

Principales mesures déployées

- La sécurisation des comptes à privilèges à travers la généralisation de l'utilisation de la plateforme d'accès sécurisé des administrateurs aux infrastructures IT de la Banque, avec authentification à double facteurs WALLYX/INWEBO.
- La sécurisation des accès des clients par le déploiement de l'outil anti-malware TRUSTEER pour la protection des utilisateurs du Mobile et d'Internet Banking contre les intrusions et l'usurpation d'identité.
- La protection du SI (postes de travail, serveurs,

équipements réseaux, etc) contre les codes malveillants (virus, ransomware, etc) par la mise en place du processus de gestion des correctifs de sécurité basé sur les scans mensuels avec l'outil QUALYS.

- Lancement du projet de mise en place d'un Security Operation Center (SOC) pour le suivi en temps réel de la sécurité du SI et le monitoring des alertes de sécurité remontées par les outils de sécurité déployés
- Renforcement de la chaîne de confiance entre les différents systèmes internes et externes par le suivi des certificats d'authentification (Module complémentaire de QUALYS).
- La protection contre les risques de fuite de données par la revue du paramétrage de l'outil Data Loss Prevention afin de se focaliser sur les données sensibles, de remonter des alertes pertinentes et diminuer les fausses alertes

Analyse des risques liés à la sécurité du SI

- Réalisation de l'audit réglementaire SSI (Architecture réseau, Applications, Serveurs, ...).
- Lancement du pentest de la plateforme BANKERISE.
- Analyse des risques sur les applications GED, Signature électronique, DigiCrédit, Cash management, e-trade, ...

Sensibilisation sur la sécurité de l'information

- Réalisation de campagnes de sensibilisation sur les attaques de phishing et diffusion continue de messages de sensibilisation/conseil SSI.
- Réalisation de workshops techniques sur le développement sécurisé et l'intégration de la sécurité dans le cycle de vie des projets.

Protection des données monétiques à travers le programme « KOPERNIK »

- Conformité aux exigences PCI DSS.
- Lancement d'un plan d'action pour la mise en conformité des procédures et contrats avec les commerçants.
- Suivi trimestriel des KRIs sur l'activité monétique.

DES INFRASTRUCTURES PHYSIQUES RÉNOVÉES

Total m² réaménagés en 2020 : 679 m²

- Nouvelles agences: 158m²
- Réaménagement total: 321m²
- Réaménagement Sièges et DDC : 200 m²

1

1 Nouvelle agence

Agence Sahline (158m²)

2

Réaménagement sièges

Siège Lafayette Rue de Pakistan (200m²)

3

2 projets de « Réaménagement total » 321m²

- Agence Sidi Bouzid (181m²)
- Agence Sousse Panorama (140m²) [délocalisation de l'agence Sousse Nejma]

4

Réaménagements partiels

- Centre d'Affaires Sfax Poudrière
- Agence Menzah V
- Agence Kairouan

5

Travaux de restauration

- Immeuble Grombalia
- Agence Centrale
- Siège Habib Bourguiba
- Logement de fonction Menzel bouzelfa
- Agence Boumhal
- Logement de fonction Gafsa

DISTINCTIONS ET CERTIFICATIONS



M. Raoul LABBE DE LA GENARDIERE

Directeur général de l'UIB

“ En nous attribuant ce prix pour la seconde année consécutive, The Banker souligne avant tout la constance de l'engagement quotidien de tous les collaborateurs de l'UIB pour la satisfaction de nos clients, et ce en dépit de la crise sanitaire et économique que traverse le monde cette année. Ce prix prouve aussi que nos progrès dans l'amélioration continue de nos produits, process et canaux digitaux sont concrets et effectifs. Nous restons résolument engagés à les poursuivre afin de faire progresser tous les jours notre proximité avec nos clients et notre expertise en matière d'offres innovantes qui leur facilitent la vie et leur donnent les moyens de réussir leurs projets.”



VOUS SATISFAIRE EST NOTRE PRIORITÉ

L'UIB a été désignée pour la seconde année consécutive
Bank of the Year 2020 - Tunisia
par le prestigieux magazine international The Banker



- Prix « Elu Service Client de l'Année 2021 » - catégorie Banque.
- Prix « Bank of the Year 2020- Tunisia » décerné par le magazine "The Banker"
- Prix "Best Trade Finance Provider" décerné par Global Finance
- PRIX GEEIS « Gender Equality European & International Standard » pour l'égalité professionnelle et la diversité.
- Prix « Best Consumer Digital Bank in Tunisia 2020 » décerné par « Global Finance Magazine »
- Certification PCI – DSS (Payment Card Industry – Data Security Standard)
- Certification AML 30000
- Certification MSI20000
- Signature de la convention d'Autorité d'Enregistrement Déléguée (AED) avec l'ANCE/ TUNTRUST

L'Union Internationale de Banques (UIB) a obtenu, pour la deuxième année consécutive, le prix « Elu Service Client de l'Année 2021 » dans la catégorie Banque. Cette distinction consacre, dans la durée, la qualité de service délivrée à la clientèle de l'UIB. Elle reflète, aussi, l'expertise et l'engagement quotidien des équipes face à l'épreuve de la crise sanitaire COVID-19. Le prix « Élu Service Client de l'Année 2021 », qui récompense la qualité de service client et entend favoriser les meilleurs standards en la matière, a été remis à messieurs Kamel Néji, Président du conseil d'administration et Raoul Labbé De La Genardière, Directeur général, lors d'une cérémonie organisée le 16 décembre 2020.



“La cérémonie de remise du prix - Élu Service Client de l'Année 2021 - nous laisse découvrir, une fois de plus, de belles réalisations et nous donne l'occasion d'être au fait de belles histoires en matière de Service Client.”

M. Kamel NEJI

Président du conseil d'administration de l'UIB

This is to certify that
Societe Generale Tunisie (UIB)
was awarded
Best Trade Finance Provider
Tunisia
in the *Global Finance*
World's Best Trade Finance Provider Awards 2020



GLOBAL FINANCE

Joseph D. Giarratino, President and Publisher

Best Trade Finance Provider

L'Union Internationale de Banques a été couronnée par l'AWARD BEST TRADE FINANCE PROVIDER AFRICA pour la seconde année consécutive

Cet AWARD démontre parfaitement l'engagement de chacun sur le TRADE FINANCE, illustré par les gains en parts de marchés et une croissance en termes de PNB Trade.

Les correspondants Trade ont à cœur de placer le TRADE FINANCE au cœur du développement de la banque GTB et cet AWARD vient récompenser tout le travail accompli par l'ensemble des équipes.

PRIX GEEIS – Recertification 2020

UIB, première banque labellisée « Gender Equality European & International Standard » pour l'égalité professionnelle et la diversité.

Le label GEEIS a été créé en 2010 à l'initiative du fonds Arborus sous le haut patronage du Conseil économique et social européen. Son objectif : promouvoir l'égalité femmes-hommes dans la sphère professionnelle.



Certification PCI – DSS



L'Union Internationale de Banques (UIB) certifiée, pour la troisième année consécutive, PCI - DSS (Payment Card Industry - Data Security Standard). L'UIB se conforme, depuis 2018, au standard international – édicté par les systèmes Visa, Mastercard, American Express, JCB et Discover – en matière de fiabilité, d'assurance et de sécurité des supports, données et processus monétiques. Cette procédure de labellisation de l'UIB est de nature à renforcer la confiance de ses clients en sa capacité à respecter les normes et les exigences internationales et à garantir une protection maximale de leurs données et de leurs cartes de paiement (traitement, transport, stockage de données...). Cette (re) certification dénote, une fois de plus, de la dynamique de progrès et de sécurisation du dispositif monétique de l'UIB en impliquant l'ensemble de ses acteurs internes et parties prenantes.



Certification MSI20000

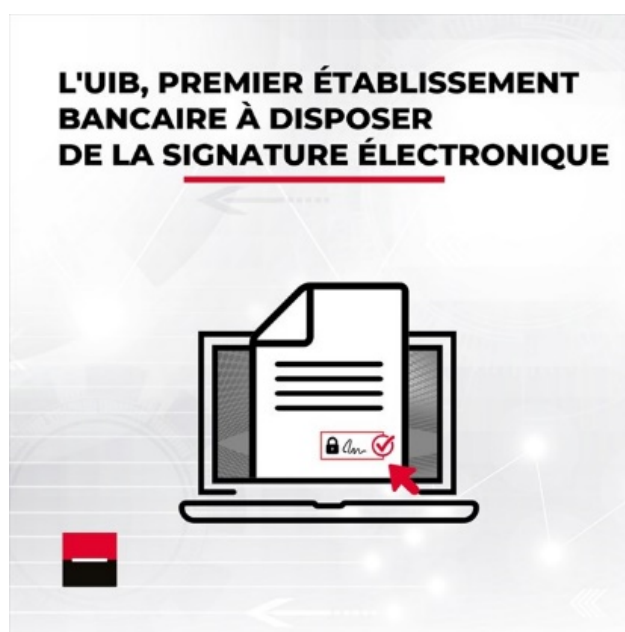
Confirmation de la solidité et de la performance financière dans le cadre de la certification MSI20000.



L'UIB a signé le 03 mai 2020 la convention d'Autorité d'Enregistrement Déléguée (AED) avec l'ANCE/ TUNTRUST. Fait inédit, la cérémonie de signature s'est tenue entièrement à distance dans le cadre d'une application réelle du processus de signature électronique. Elle a également été diffusée en direct sur la page Facebook de l'ANCE permettant ainsi aux équipes de l'UIB et de l'ANCE, ainsi qu'au public intéressé, de suivre l'évènement comme s'ils y étaient.

Cette délégation autorise l'UIB à délivrer à ses clients un certificat électronique jouant le rôle de carte d'identité numérique sur Internet. Ce certificat permettra au client de l'UIB d'apposer une signature électronique à valeur légale probante sur les documents électroniques pour manifester son consentement par rapport au contenu de l'acte signé. Il pourra effectuer des transactions contractuelles à distance en toute sécurité, et éviter ainsi les démarches administratives,

souvent fastidieuses, de légalisation de signature auprès des municipalités. Forte de cette nouvelle possibilité, l'UIB proposera incessamment à ses clients et prospects des parcours bancaires complètement en ligne incluant l'étape de contractualisation, par exemple pour l'ouverture d'un compte bancaire, la signature d'un contrat de prêt, la souscription à une police d'assurance, la commande d'une nouvelle carte bancaire, etc... Déjà fortement engagée dans la digitalisation de ses processus et de ses parcours client, l'UIB poursuit avec la signature de cette convention son rôle pionnier dans le secteur bancaire tunisien, de manière à favoriser le développement des services de confiance numérique à l'échelle nationale, de promouvoir le decashing de l'économie nationale et de créer un écosystème favorable à l'émergence de nouveaux usages et modes de consommation digitaux dans notre pays.



3. OÙ EN SOMMES-NOUS ?

1. Stratégie UIB
2. Les Temps Forts 2020
3. Chiffres clés et positionnement de l'UIB
4. Activité, situation et résultats de l'UIB et des autres entités de son périmètre
5. Ressources humaines
6. Synthèse des travaux du conseil d'administration et des comités rattachés au Conseil d'Administration
7. Rapport du Médiateur
8. Dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et de financement du terrorisme - LCB/FT

3. CHIFFRES CLÉS ET POSITIONNEMENT DE L'UIB

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

- **5 132,9 MTND** d'encours en 2020 soit un taux d'évolution de **3,2%** vs 2019 (vs **11,1%** pour les autres grandes banques privées)
- **5^{ème}** banque privée en termes de dépôts de la clientèle
- **+3 515,6 MTND** de dépôts additionnels depuis 2008 (+9,3% par an soit une moyenne en ligne avec celle des autres grandes banques privées)

DÉPÔTS D'ÉPARGNE

- **1 786 MTND** d'encours en 2020 soit un taux d'évolution de **10,8%** vs 2019 (vs **14,2%** pour les autres grandes banques privées)
- **4^{ème}** banque privée en termes de mobilisation d'épargne
- **34,8%** du total des dépôts (vs **27,3%** pour les autres banques privées)
- **+1 219,9 MTND** d'épargne additionnelle depuis 2008 (+9,2% par an vs **11,3%** pour les autres grandes banques privées)

CRÉDITS NETS À LA CLIENTÈLE

- **5 833 MTND** de crédits nets à la clientèle en 2020 soit un taux d'évolution de **6,1%** vs 2019 (vs **6,2%** pour les autres grandes banques privées)
- **4^{ème}** banque privée en termes de crédits nets à la clientèle
- **+4 517 MTND** de crédits nets additionnels depuis 2008 (+12,1% par an vs **10%** pour les autres grandes banques privées)

RATIO CRÉDITS/DÉPÔTS

- un ratio crédits/Dépôts de **115,01%** en 2020 vs un seuil réglementaire maximal de 120% et contre **116,72%** en 2019

MARGE D'INTÉRÊTS

- **244 MTND** de marge d'intérêts en 2020, soit une évolution négative de **-1,1%** vs **0,5%** pour les autres

grandes banques privées

- **3^{ème}** banque privée en termes de marge d'intérêts
- **+209,6 MTND** de marge d'intérêts additionnelle depuis 2008, soit le plus fort taux de croissance du secteur (**+16,3%** /an vs une moyenne de **10,2%** pour les autres grandes banques privées)

MARGE SUR COMMISSIONS

- **116,3 MTND** de marge sur commissions, soit une décroissance de **-6,3%** en 2020 (vs **2,1%** pour les autres grandes banques privées)
- **2^{ème}** banque privée en termes de marge sur commissions
- **28,9%** la part des commissions dans le PNB vs **21,3%** pour les autres grandes banques privées
- **91,4 MTND** de marge sur commissions additionnelle depuis 2008, soit le plus fort taux de croissance du secteur (**+12,6%**/an vs une moyenne de **10,2%** pour les autres grandes banques privées)

PRODUIT NET BANCAIRE

- **402,2 MTND** de PNB en 2020, soit une diminution de **-4,1%** (vs **+0,6%** pour les autres grandes banques privées)
- **3^{ème}** banque privée en termes de PNB
- **+334,1 MTND** de PNB additionnel depuis 2008, soit le plus fort taux de croissance du secteur (**+14,6%** par an vs une moyenne de **10,4%** pour les autres grandes banques privées)

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION (HORS AMORTISSEMENTS)

- **46,6 MTND** de charges générales d'exploitation (hors amortissements) en 2020, en diminution de **-2,2%** (vs **2,5%** pour les autres grandes banques privées)
- **+29,9 MTND** de charges additionnelles depuis 2008, (ce qui correspond à une évolution de **+8,2%**/an vs une moyenne de **11,1%** pour les autres grandes banques privées)
- Coefficient d'exploitation (y compris l'amortissement) de **50,3%**, soit l'évolution la plus remarquable du

secteur entre 2007 et 2020 (-53,6 pts de pourcentage)

RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

- **200 MTND** de RBE en 2020, soit une baisse de **-12,5%** vs **-0,9%** pour les autres grandes banques privées
- **+202,7 MTND** de RBE additionnel depuis 2008, soit le plus fort taux de croissance au niveau des grandes banques privées

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

- **129,5 MTND** de résultat d'exploitation en 2020 vs **183,1 MTND** en 2019, soit une baisse de **-29,3%**

RÉSULTAT AVANT IMPÔT

- **129,6 MTND** de résultat avant impôt en 2020 vs **183,2 MTND** en 2019, soit une baisse de **-29,3%**

RÉSULTAT NET (BÉNÉFICE APRÈS IMPÔT)

- **61,6 MTND** de résultat net après impôt (**50,6 MTND**) soit une baisse de **-47,4%** par rapport à 2019

ROE & ROA

- Capitaux propres : **685,2 MTND** vs **623,5 MTND** en 2019
- Total Bilan : **6 459,2 MTND** vs **6 303,6 MTND** en 2019
- ROE : **9,4%** vs **20,3%** en 2019
- ROA : **1%** vs **1,9%** en 2019

DÉPÔTS/EMPLOYÉ

- **3,5 MTND** de dépôts par employé en 2020 vs **3,4 MTND** en 2019, soit une hausse de **2,5%**

CRÉDITS/EMPLOYÉ

- **3,9 MTND** de crédits par employé vs **3,7 MTND** en 2019, soit une hausse de **5,3%**

PNB/EMPLOYÉ

- **0,27 MTND** de PNB par employé vs **0,28 MTND** en 2019, soit une baisse de **-4,8%**

COMMISSIONS/FRAIS DE PERSONNEL

- Les commissions couvrent **81,1%** des Frais de personnel en 2020 vs **94%** en 2019

PNB / NBRE D'AGENCES

- **2,7 MTND** de PNB par agence vs **2,9 MTND** en 2019, soit une baisse de **-6,1%**

RBE / NBRE D'AGENCES

- Un RBE moyen de **1,4 MTND** par agence vs **1,6 MTND** en 2019, soit une décroissance de **-14,3%**

TAUX D'ACTIFS CLASSÉS

- Les actifs classés sont de **552,1 MTND** au 31/12/2020 (vs **499 MTND** au 31/12/2019), correspondant à **8,1%** des engagements de la banque au 31/12/2020 (vs **7,7%** en 2019 et **45%** en 2007)

TAUX DE COUVERTURE DES ACTIFS CLASSÉS

- Au vu des provisions constituées pour risques de contrepartie au titre des actifs classés d'un montant de **326 MTND** au 31/12/2020 et des engagements en défaut nets des agios réservés totalisant **439 MTND**, le taux de couverture des actifs classés par les provisions est de **74,3%** (le taux de couverture par les provisions et agios réservés est de **79,6%**).

RATIO DE SOLVABILITÉ

Compte tenu :

- Du contrat de prêt subordonné à durée indéterminée, conclu avec la SG en 2008 et approuvé par l'assemblée générale extraordinaire

du 9 août 2008, d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999; ce prêt étant remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie et rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie,

- Du contrat de prêt obligataire subordonné émis en juin 2015 et approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2015, d'un montant de 50 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999; ce prêt étant conclu pour une durée allant de 5 à 7 ans (selon la catégorie).

- Du contrat de prêt obligataire subordonné émis en décembre 2016 et approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2016, d'un montant maximum de 75 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999; ce prêt étant conclu pour une durée allant de 5 à 7 ans (selon la catégorie).
- Et des règles d'éligibilité prévues par l'article 5 (nouveau) de la circulaire BCT 91-24 concernant les fractions à retenir des prêts subordonnés cités ci-haut
- Les fonds propres nets de l'UIB sont de **793,6 MTND***.

En tenant compte des risques encourus totalisant **6 294,6 MTND** à fin 2020 (dont **740,2 MTND** au titre du risque opérationnel**), le ratio de solvabilité est de **12,61%** vs **12,41%** en 2019. Le ratio Tier one étant de **10,47%** vs **10,36%** en 2019

**Tenant compte d'une distribution de dividende de 14% de la valeur nominale de l'action*

*** circulaire BCT 2016-03*

3. OÙ EN SOMMES-NOUS ?

1. Stratégie UIB
2. Les Temps Forts 2020
3. Chiffres clés et positionnement de l'UIB
4. **Activité, situation et résultats de l'UIB et des autres entités de son périmètre**
5. Ressources humaines
6. Synthèse des travaux du conseil d'administration et des comités rattachés au Conseil d'Administration
7. Rapport du Médiateur
8. Dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et de financement du terrorisme - LCB/FT

ACTIVITÉ, SITUATION ET RÉSULTATS DE L'UIB ET DES AUTRES ENTITÉS DE SON PÉRIMÈTRE

1. **Activité**
2. Développement commercial
3. Evolution du réseau
4. Situation du portefeuille
5. Résultats financiers au 31/12/2020
6. Résultats financiers au 31/12/2020 des autres entités du périmètre de consolidation de l'UIB
7. Le titre en bourse

ACTIVITÉ, SITUATION ET RÉSULTATS DE L'UIB ET DES AUTRES ENTITÉS DE SON PÉRIMÈTRE

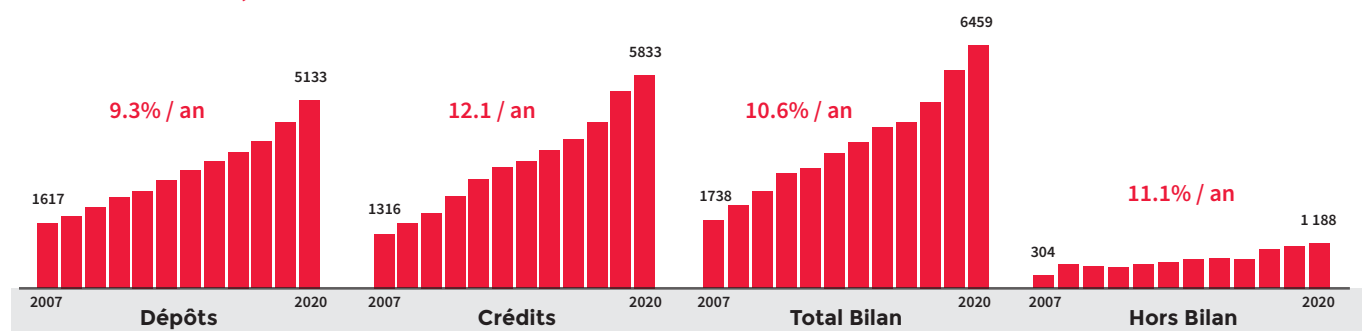
1. ACTIVITÉ

Indicateurs d'activité

- Augmentation de l'encours des dépôts de la clientèle de **3,2%** (4 972 MTND à 5 133 MTND)
- Accroissement de l'encours net des crédits à la clientèle de **6,1%** (5 499 MTND à 5 833 MTND)
- Progression du total bilan de **2,5%** (6 304 MTND à 6 459 MTND)

Des indicateurs bien orientés tout au long de la période 2007-2020

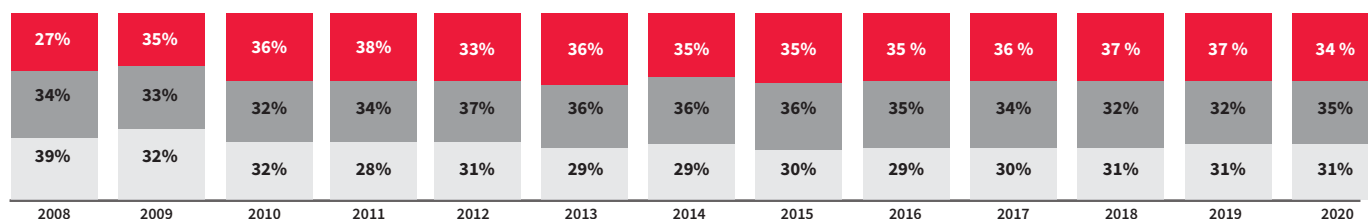
- **Dépôts** x 3,2 fois
- **Crédits** x 4,4 fois
- **Bilan** x 3,7 fois
- **Hors bilan** x 3,9 fois



Dépôts de la clientèle

L'UIB poursuit la consolidation de sa base des dépôts stables

chiffres en MTND	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Δ 20/19	TCAM 20/07
Encours des dépôts à vue	620	690	645	723	688	822	845	924	1 010	1 078	1 250	1 460	1 540	1 579	2,5%	7,5%
Encours des dépôts d'épargne	566	606	666	727	821	983	1 056	1 128	1 209	1 288	1 390	1 507	1 612	1 786	10,8%	9,2%
Encours des dépôts à terme et autres	431	479	695	801	913	885	1 056	1 099	1 183	1 295	1 482	1 722	1 819	1 767	-2,9%	11,5%
Total Ressources clientèle	1 617	1 775	2 006	2 251	2 423	2 690	2 956	3 151	3 402	3 661	4 122	4 689	4 972	5 133	3,2%	9,3%



■ Encours des dépôts à vue

■ Encours des dépôts d'épargne

■ Encours des dépôts à terme et autres

Ressources : Structure par agent économique

- Le marché Retail fournit **80%** des ressources collectées en dinars et **76%** du total ressources

<i>Dépôts collectés par catégorie d'agent en TND</i>	déc.-19	déc.-20	Δ 20/19	structure 2020
PARTICULIERS	3 155	3 282	4,0%	73,3%
PRO/TPE/ASS	267	296	10,9%	6,6%
S/TOTAL Retail	3 422	3 579	4,6%	80%
PME	108	88	-18,0%	2,0%
EMERGING LEADER	223	175	-21,8%	3,9%
ETATIQUE	51	42	-16,8%	0,9%
ETI	88	99	11,8%	2,2%
GE PRIVEES	130	198	52,4%	4,4%
MULTINATIONALES	227	295	29,9%	6,6%
S/TOTAL Non Retail	826	896	8,4%	20%
Total	4 249	4 475	5,3%	100%

<i>Dépôts collectés par catégorie d'agent en Devises</i>	déc.-19	déc.-20	Δ 20/19	structure 2020
PARTICULIERS	176	173	-1,5%	32,5%
PRO/TPE/ASS	69	73	6,0%	13,7%
S/TOTAL Retail	244	246	0,6%	46,1%
PME	71	46	-35,3%	8,6%
EMERGING LEADER	78	74	-6,2%	13,8%
ETATIQUE	4	2	-48,5%	0,4%
ETI	10	9	-9,7%	1,6%
GE PRIVEES	34	39	15,9%	7,3%
MULTINATIONALES	154	118	-23,5%	22,1%
S/TOTAL Non Retail	351	287	-18,1%	53,9%
Total	595	533	-10,4%	100%

Dépôts Des Institutionnels Et Des Établissements Locaux Opérant Dans Le Secteur Public

- Les Institutionnels et les établissements locaux opérant dans le secteur public ont assuré **0,9%** du total des dépôts de la Banque à fin décembre 2020 vs **1,1%** en 2019; une part en ligne avec la politique de l'UIB en matière de limitation de son exposition aux risques de volatilité et de concentration des dépôts.

<i>KTND</i>	déc.-19	déc.-20	Δ 20/19
Dépôts à vue rendement Optimum	35	19	-47%
Dépôts à vue en dinars	9	13	53%
Dépôts à vue en devise	4	2	-49%
Certificats de dépôts	-	-	
Comptes à terme et bons de caisse	7	11	50%
Total	55	44	-19%

Emprunts Et Ressources Spéciales

- L'encours des emprunts et ressources spéciales a baissé de **-12,4%** pour atteindre **377,4 MTND** en 2020 vs **430,9 MTND** en 2019. Cette baisse de **53,4 MTND** est expliquée principalement par le remboursement des échéances 2020 des Emprunts en Devises (**- 13,9 MTND**- emprunts BERD et SUNREF) et des échéances 2020 des emprunts obligataires (**- 37,8 MTND**).

<i>Désignation</i>	déc.-19	déc.-20	Δ 20/19
Ressources spéciales	26,1	26,5	1,4%
Emprunts Obligataires	140,3	102,5	-26,9%
Emprunts en Devises	217,2	203,3	-6,4%
Emprunts Subordonnés	40,0	40,0	0,0%
Dettes rattachées	7,3	5,2	-29,3%
Total	430,9	377,4	-12,4%

ACTIVITÉ, SITUATION ET RÉSULTATS DE L'UIB ET DES AUTRES ENTITÉS DE SON PÉRIMÈTRE

1. Activité
2. Développement commercial
3. Evolution du réseau
4. Situation du portefeuille
5. Résultats financiers au 31/12/2020
6. Résultats financiers au 31/12/2020 des autres entités du périmètre de consolidation de l'UIB
7. Le titre en bourse

2. DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

Faits Marquants 2020

MARCHÉS DES PARTICULIERS

Janvier.20	Refonte de l'offre Packs Banque au quotidien des particuliers		
		Evénement UIB à Djerba: Cérémonie de vœux du nouvel an à l'adresse des communautés étrangères de Djerba	
Février 20	Ouverture des Agences Siliana/ Zaouiet Sousse	Salon Expofinances 2020	Lancement du Crédit smartphone en partenariat avec Ooredoo
Mars 20	Lancement de l'Epargne solidaire	Evènement Rugby: Retransmission Tournoi six Nations	Crise Covid-19
Avril 20	Campagne de communication intensive L'UIB BANQUE CITOYENNE ET RESPONSABLE * « Mesures d'accompagnement de la clientèle pour faire face à la crise Covid-19 »		
Mai 20	Lancement du Canal d'ouverture des comptes à Distance E-Banka		
Juin 20	Le Relevé électronique : Digitalisation des relevés mensuels et des avis C/D		
Juillet 20			
Août 20		Campagne de communication Crédits « Nous avons le crédit qu'il vous faut »	
Septembre 20	Challenge Commercial « Les crédits font les dépôts »	Prix « Best Consumer Digital Bank Tunisia » Global Finance Magazine	
Octobre 20		Prix « Bank Of the Year 2020 » The Banker magazine	
Novembre 20		Prix « Elu Service Client de l'année 2021 »	
Décembre 20		Lancement de l'ACS Cartes nationales Protection des paiements en ligne par cartes bancaires	

Crise sanitaire Covid 19 - Mesures d'accompagnement de la clientèle de Particuliers – Mars-Juin 2020

1. Report systématique des échéances de crédits de mars à septembre pour les clients dont le salaire mensuel est <1000 DT et d'avril à juin pour les clients dont le salaire est >1000 DT
2. Mise à disposition de cartes gratuites pour tous les particuliers et d'alertes par SMS en temps réel pour les clients seniors pour les informer de la réception de leur pension de retraite.
3. Augmentation des plafonds de retraits des cartes bancaires pour faciliter leur utilisation et éviter les déplacements en agence.
4. Gratuité des retraits par cartes sur tous les GAB (GAB UIB ou GAB des autres banques).
5. Gratuité des retraits et versements déplacés entre agences UIB.
6. Gratuité des paiements électroniques <100 DT

Faits Marquants 2020

MARCHÉS DES PROFESSIONNELS & DES ENTREPRISES

Janvier.20			
Février 20	Salon de l'entrepreneuriat Riyeda 2020	Congrès de l'OECT	Salon FIPA
Mars 20	Lancement de l'offre Startups		Crise Covid-19
Avril 20	Campagne de communication intensive L'UIB BANQUE CITOYENNE ET RESPONSABLE * « Mesures d'accompagnement de la clientèle pour faire face à la crise Covid-19 »		
Mai 20	Lancement des crédits Exceptionnels COVID 19		
Juin 20	Digitalisation des Relevés mensuels, Avis d'opérés et Echelles d'intérêts Clients Professionnels	Communication « Mobilisés à côté du secteur de la Santé »	
Juillet 20	Financement de la première centrale privée de production de l'énergie Solaire en Tunisie		Crise sanitaire Covid 19 - Mesures d'accompagnement de la clientèle de Professionnels et Entreprises 1. Report des échéances de crédit de mars à septembre pour les clients Professionnels et Entreprises affectés par les répercussions de la crise sanitaire (Avec des formulaires de demandes en ligne et des circuits décisionnels simplifiés) 2. Lancement des crédits Exceptionnels Covid 19: Crédits Résilience/ Crédit Relance
Août 20	Financement IMF BAOBAB		
Septembre 20			
Octobre 20	Communication « Solutions Transaction Banking: Cash management, Trade, Paiements électroniques, prélèvement bancaire »		
Novembre 20		1ER Financement Structuré Acquisition du groupe Esprit par Honoris United Universities	
Décembre 20	Lancement de l'Offre Alliance Santé Entreprises	Financement IMF ENDA TAMWEEL	

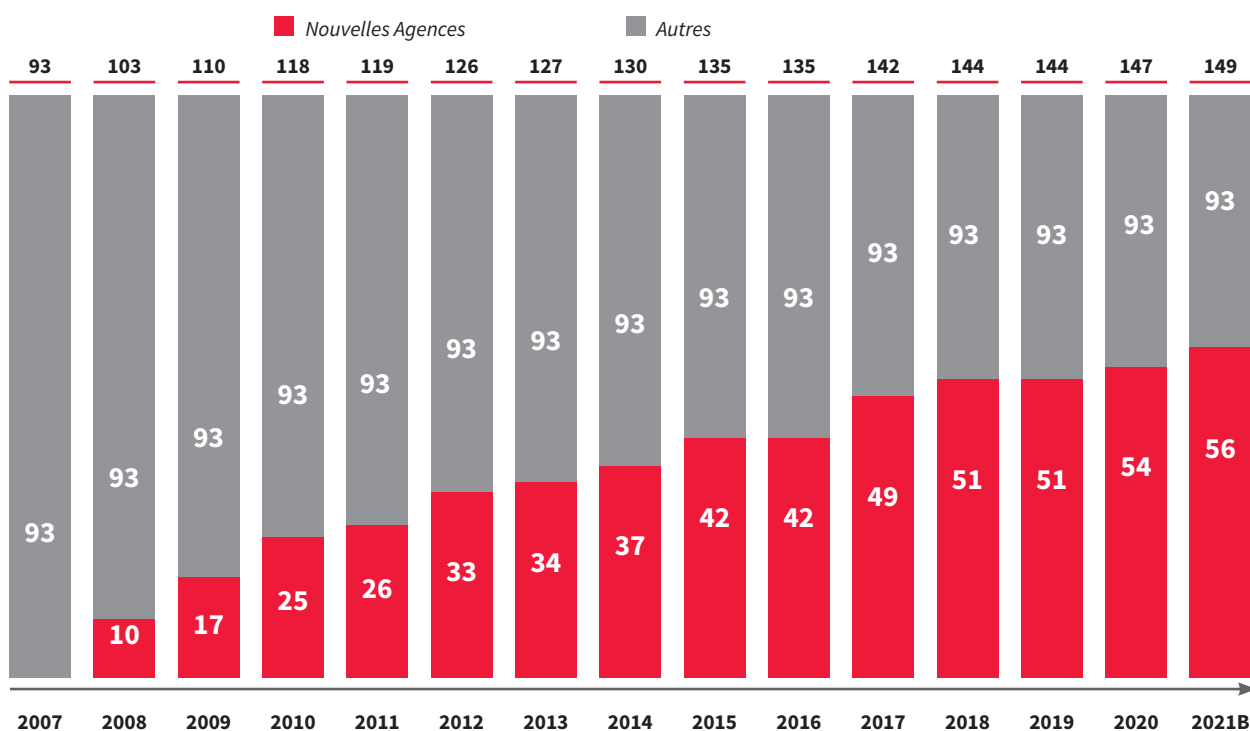
ACTIVITÉ, SITUATION ET RÉSULTATS DE L'UIB ET DES AUTRES ENTITÉS DE SON PÉRIMÈTRE

1. Activité
2. Développement commercial
3. Evolution du réseau
4. Situation du portefeuille
5. Résultats financiers au 31/12/2020
6. Résultats financiers au 31/12/2020 des autres entités du périmètre de consolidation de l'UIB
7. Le titre en bourse

3. EVOLUTION DU RÉSEAU

Une stratégie d'extension et de modernisation du réseau

- Un réseau de **147 points de vente** en Décembre 2020 (**140 agences**, **5 Centres d'affaires** et **2 agences GE**)



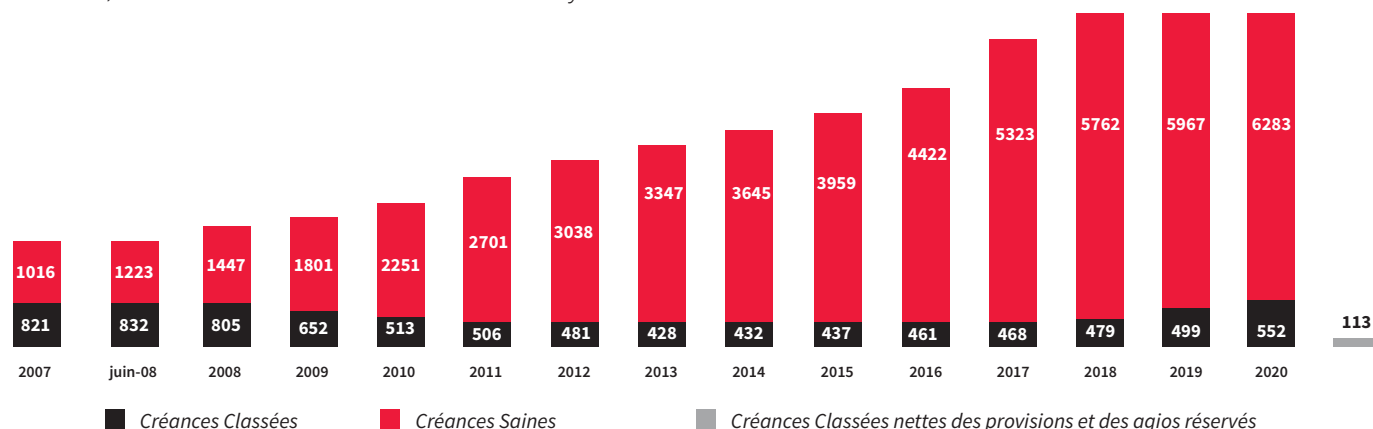
ACTIVITÉ, SITUATION ET RÉSULTATS DE L'UIB ET DES AUTRES ENTITÉS DE SON PÉRIMÈTRE

1. Activité
2. Développement commercial
3. Evolution du réseau
4. Situation du portefeuille
5. Résultats financiers au 31/12/2020
6. Résultats financiers au 31/12/2020 des autres entités du périmètre de consolidation de l'UIB
7. Le titre en bourse

4. SITUATION DU PORTEFEUILLE

Structure du portefeuille

- Les engagements sains (YC les engagements hors bilan) sont passés de **1 016 MTND** en 2007 à **6 283 MTND** en 2020, soit un taux de croissance annuel moyen de **14%**



Source : Situation des engagements arrêtée au 31/12/2020

Structure du portefeuille par secteur d'activité

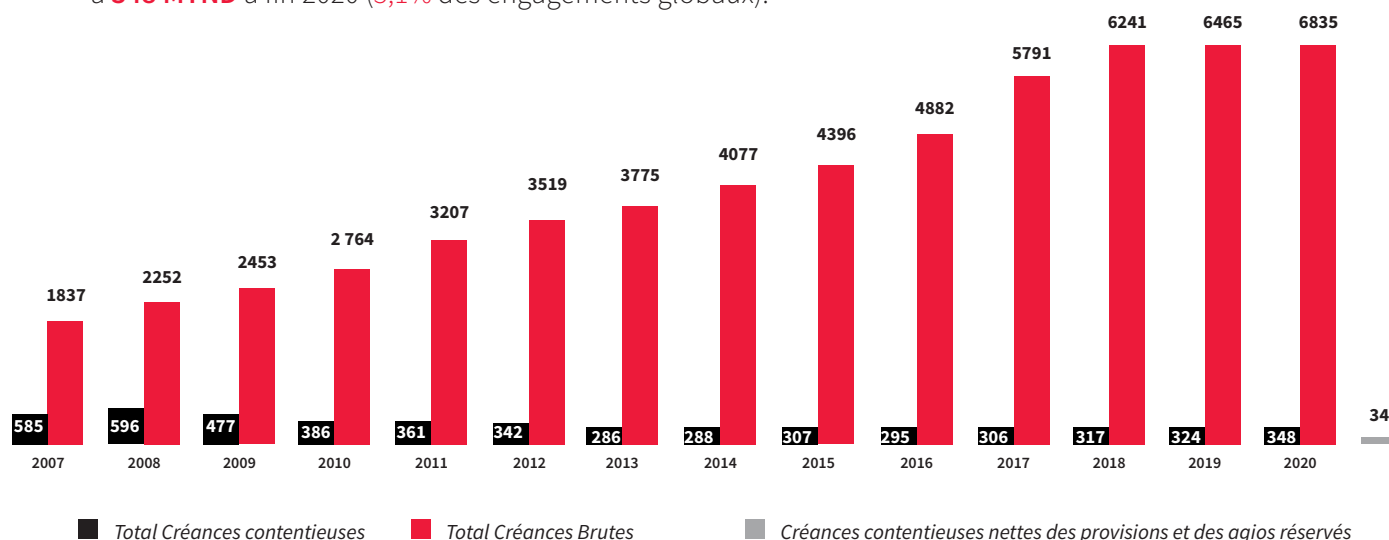
- L'agriculture, le tourisme et la promotion immobilière représentent **2,9%** des engagements globaux de la banque (YC les engagements hors bilan)

• En MTND	Sains	Douteux	Total	Structure %
I-Clientèle	6 219	552	6 771	99%
1-Professionnels	2 999	403	3 402	50%
Agriculture	99	9	108	2%
Industrie	1519	224	1 744	26%
Industrie manufacturière	1 400	175	1 575	23%
Construction (Bâtiments et Travaux Publics)	62	47	109	2%
Autres industries	58	2	60	1%
Promotion Immobilière	23	16	39	1%
Services	1 358	154	1 512	22%
Tourisme	31	20	51	1%
Commerce	632	96	728	11%
Transport et communication	164	8	172	3%
Autres services	531	30	560	8%
2-Particuliers	3 221	149	3 369	49%
Logement	1 172	36	1 209	18%
Consommation	1 952	75	2 027	30%
Autres	96	38	134	2%
II-Etablissements bancaires et financiers	64	0	64	1%
Total Général	6 283	552	6 835	100%

Source : Situation des engagements arrêtée au 31/12/2020

Structure du portefeuille contentieux

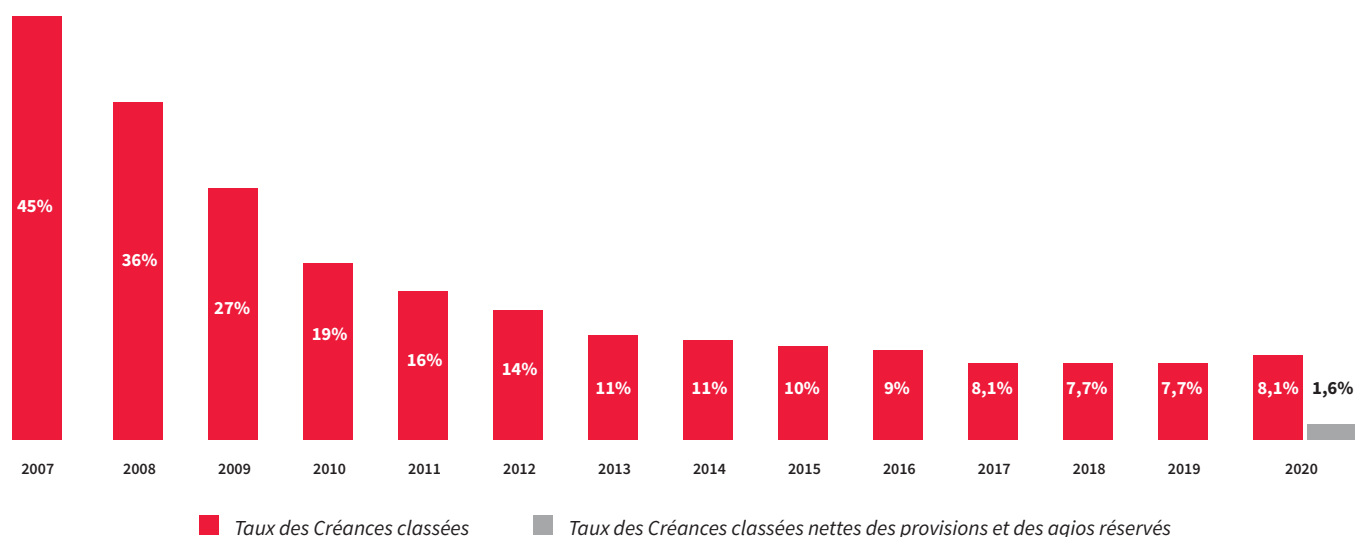
- Les engagements en contentieux nets des provisions et des agios réservés totalisent un montant de **34 MTND** vs **260 MTND** à fin 2007
- Les engagements bruts en contentieux sont passés de **585 MTND** en 2007 (31,8% des engagements globaux) à **348 MTND** à fin 2020 (5,1% des engagements globaux).



Source : Situation des engagements arrêtée au 31/12/2020

Taux des créances classées

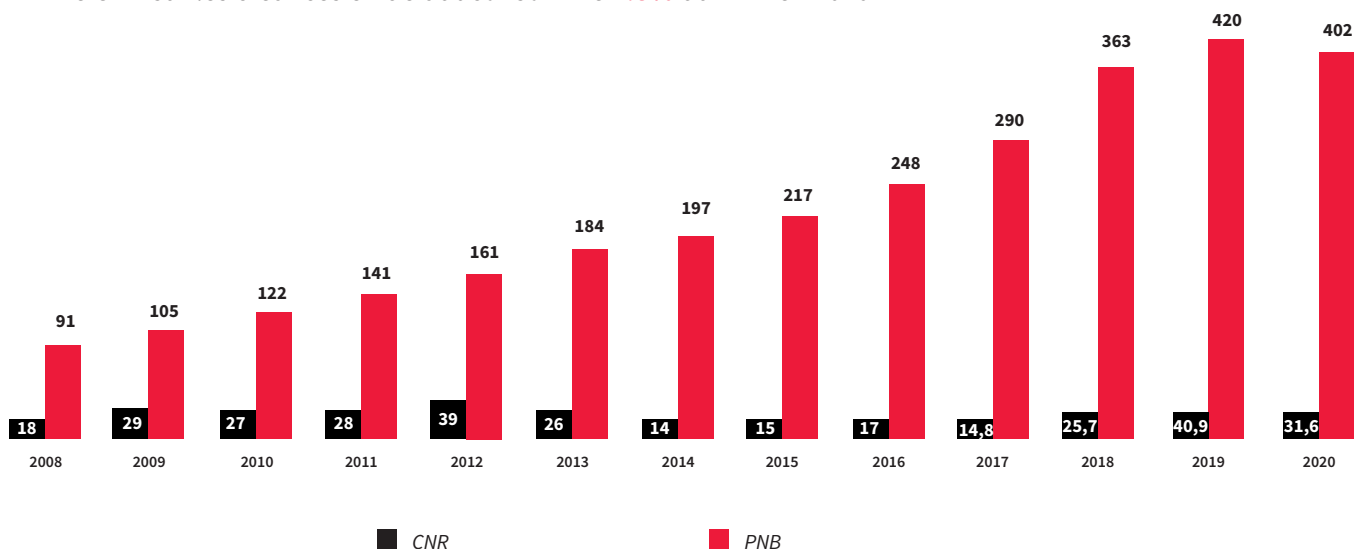
- Le taux des créances classées (YC les engagements hors bilan) est passé de **45%** en 2007 à **8,1%** en 2020



Source : Situation des engagements arrêtée au 31/12/2020

Coût net du risque

- Le CNR sur les créances en défaut consomme **7.8%** du PNB en 2020



*En tenant compte de la reprise exceptionnelle sur la relation IMM de -6,7MDT, le CNR à fin décembre 2017 serait de 8,1MDT.

**En tenant compte de la reprise exceptionnelle sur la relation IMM de -6,7MDT, le CNR à fin décembre 2018 serait de 18,9MDT.

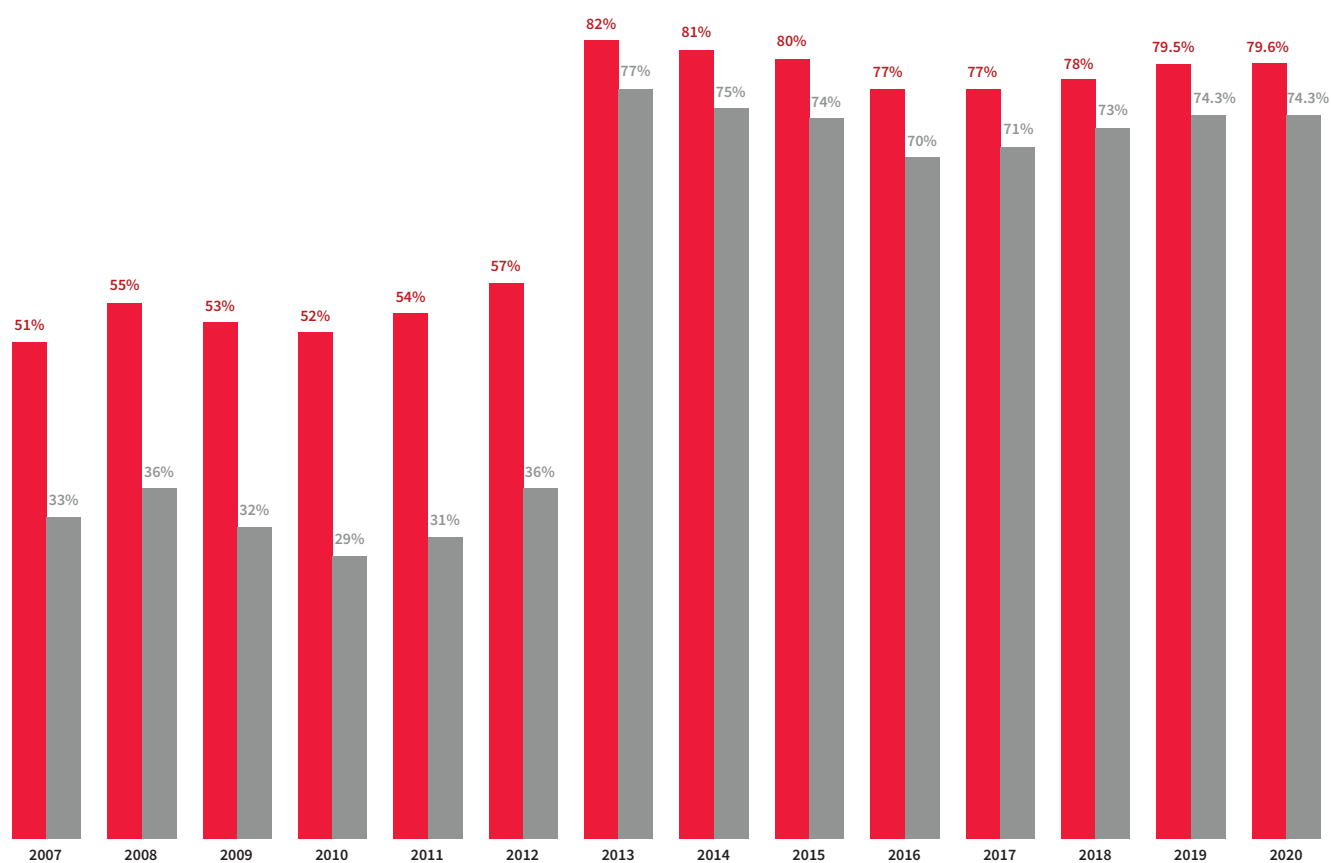
Source : Situation des engagements arrêtée au 31/12/2020

MDT	2019	2020
CNR sur les créances en défaut	40,9	31,55
Retail	13,2	16,5
Non Retail	27,7	15,05
CNR en Pb	64	47
Retail	40	47
Non Retail	90	48
CNR en lien avec les provisions à caractère général dites collectives	4,6	32,9
Taux de créances classées	7,7%	8,1%
Taux de couverture par les provisions	74,3%	74,3%
Taux de couverture par les provisions et les agios réservés	79,5%	79,6%

MDT	2019	2020
Provisions sur créances douteuses	188	216
Provisions sur décotes de garantie	108	111
Total provisions risque de contrepartie	297	327
Provisions à caractère général dites collectives	29	61
Total intérêts et agios réservés	105	118
Total agios et provisions sur clientèle	430	506

Ratio de couverture

- Un taux de couverture des créances en défaut par les provisions et les agios réservés de **79,6%** en 2020, contre **79,5%** en 2019
- Un taux de couverture des créances en défaut par les provisions de **74,3%** en 2020 vs **74,3%** en 2019.



■ Taux de couverture par les provisions et les agios réservés ■ Taux de couverture net des agios réservés

Source : Situation des engagements arrêtée au 31/12/2020

ACTIVITÉ, SITUATION ET RÉSULTATS DE L'UIB ET DES AUTRES ENTITÉS DE SON PÉRIMÈTRE

1. Activité
2. Développement commercial
3. Evolution du réseau
4. Situation du portefeuille
5. Résultats financiers au 31/12/2020
6. Résultats financiers au 31/12/2020 des autres entités du périmètre de consolidation de l'UIB
7. Le titre en bourse

5. RÉSULTATS FINANCIERS AU 31/12/2020

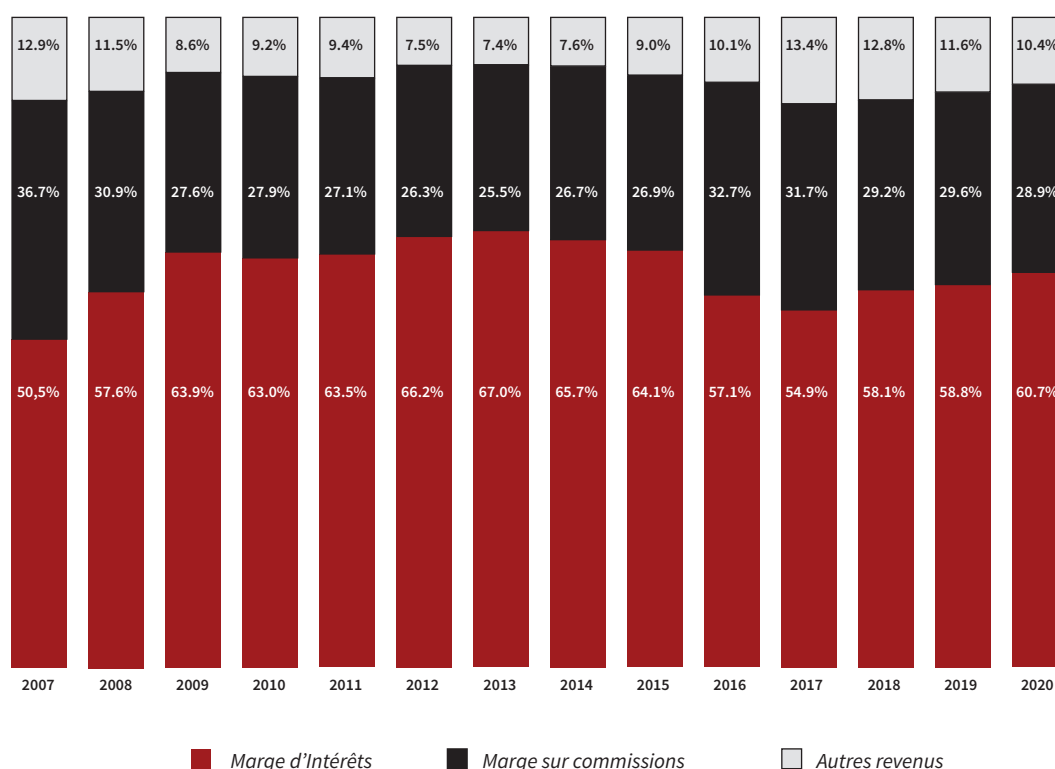
Indicateurs de performance

- **402,2 MTND** de PNB en 2020, soit une baisse de **- 4,1%** vs 2019.
- **662,8 MTND** de Produits d'Exploitation Bancaire, soit une baisse de **-5,8%** vs 2019.
- **46,6 MTND** de charges générales d'exploitation (**32,7 MTND** hors la contribution au fonds de garantie des dépôts bancaires), soit une baisse de **-2,2%** (**-5,2%** hors la contribution FGDB) vs 2019 en lien avec une action d'économie sur les Frais Postaux suite à la mise en place des relevés bancaires électroniques pour les particuliers à partir du mois de Mai 2020 ainsi que la renégociation des contrats régissant les primes d'assurances, les services télécom et la prestation de transport de fonds.
- **143,4 MTND** de frais de personnel, soit un taux de croissance de **+8,6 %** vs 2019.

Profil du PNB

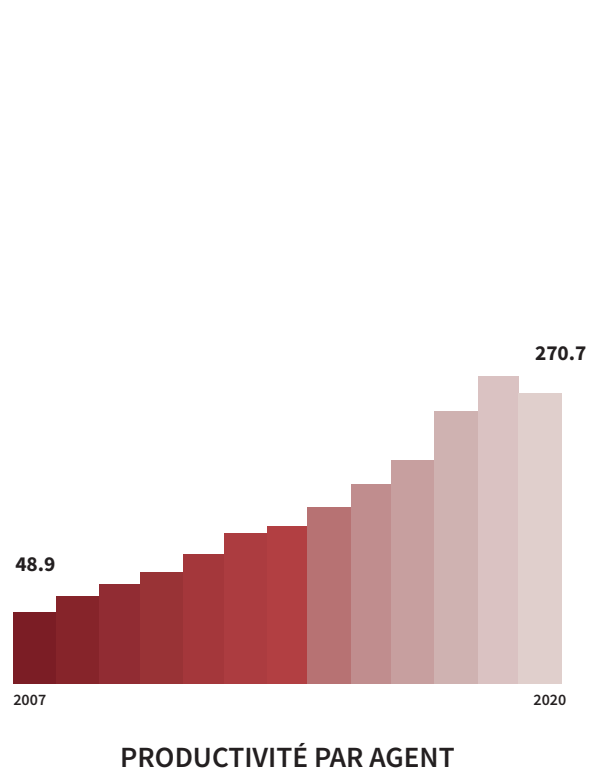
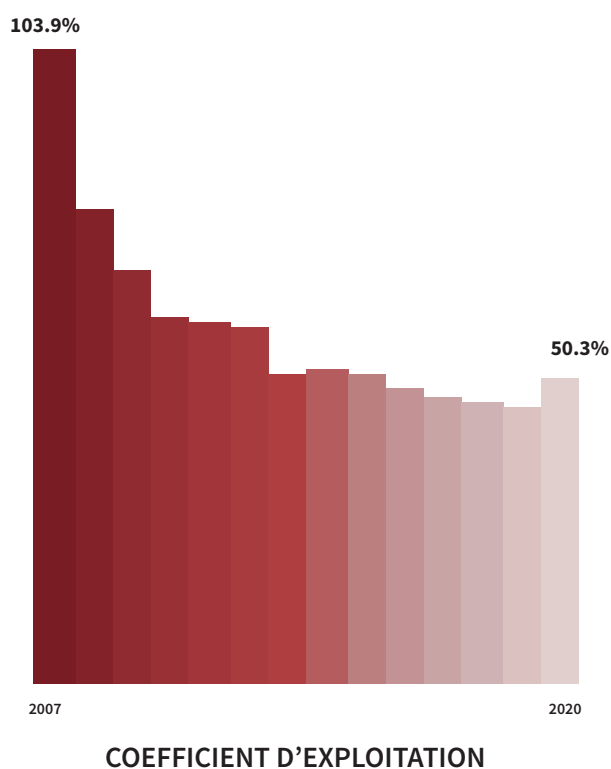
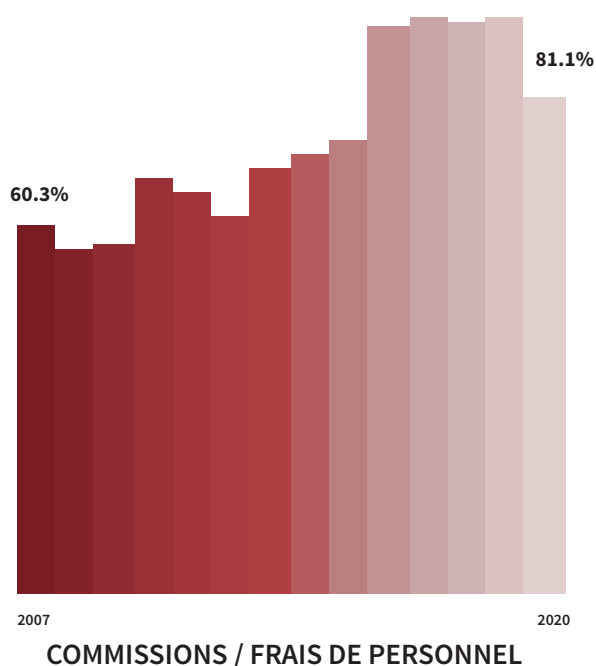
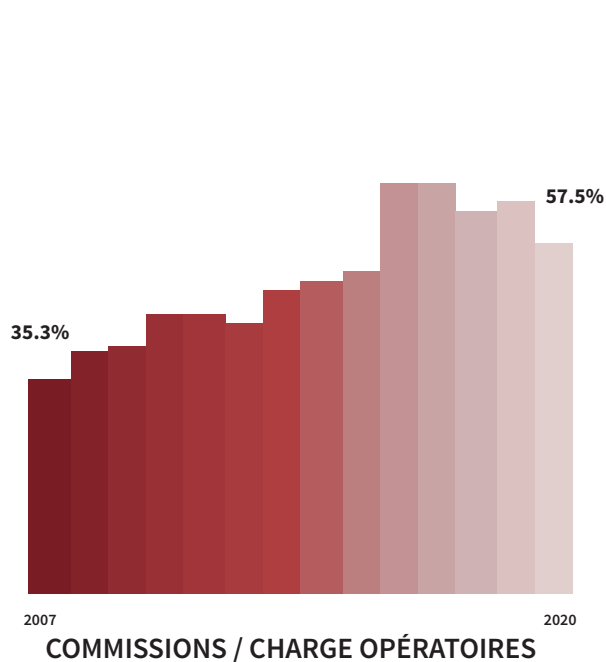
Une croissance de la part de la marge d'intérêts dans le PNB en lien avec l'effet taux sur la marge d'intérêt, le ralentissement de l'activité de la salle des marchés et la baisse des commissions impactées notamment par les mesures prises par la BCT et le Gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19

chiffres en MTND	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Δ 20/19	TCAM 07/20
Marge d'Intérêts	34,4	52,1	67,2	76,9	89,4	106,4	123,3	129,3	138,9	141,6	159,4	210,6	246,7	244,0	-1,1%	16,3%
Marge sur Commissions	25,0	28,0	29,0	34,0	38,2	42,3	46,9	52,5	58,3	81,0	91,9	105,8	124,1	116,3	-6,3%	12,6%
Autres Revenus	8,8	10,4	9,0	11,2	13,2	12,1	13,7	14,9	19,5	25,1	38,9	46,3	48,6	41,9	-13,8%	12,8%
PNB	68,1	90,5	105,2	122,0	140,8	160,8	184	196,7	216,7	247,8	290,1	362,7	419,4	402,2	-4,1%	14,6%



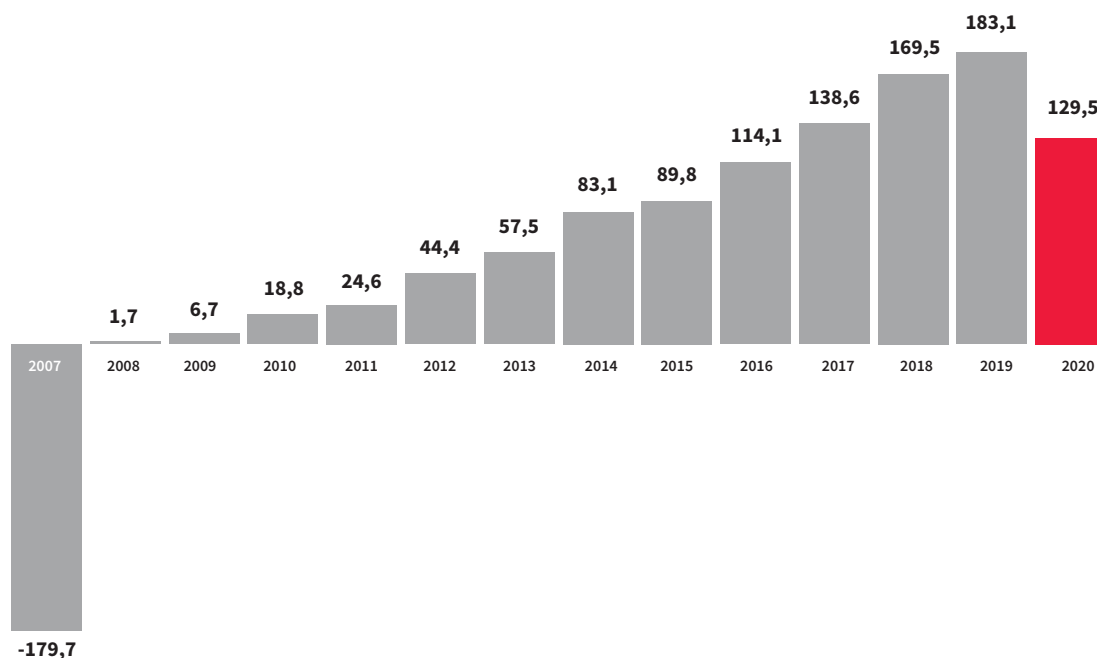
Ratios de gestion

- Coefficient d'exploitation : **50,3%** en 2020 vs **103,9%** en 2007 et **45,5%** en 2019,
- Ratio commissions nettes/charges opératoires : **57,5%** en 2020 vs **35,3%** en 2007 et **65%** en 2019.
- Ratio commissions nettes/frais de personnel : **81,1%** en 2020 vs **60,3%** en 2007 et **94%** en 2019.
- Productivité par agent : **X 5,5** fois en passant de **48,9 KTND** en 2007 à **270,7 KTND** en 2020.



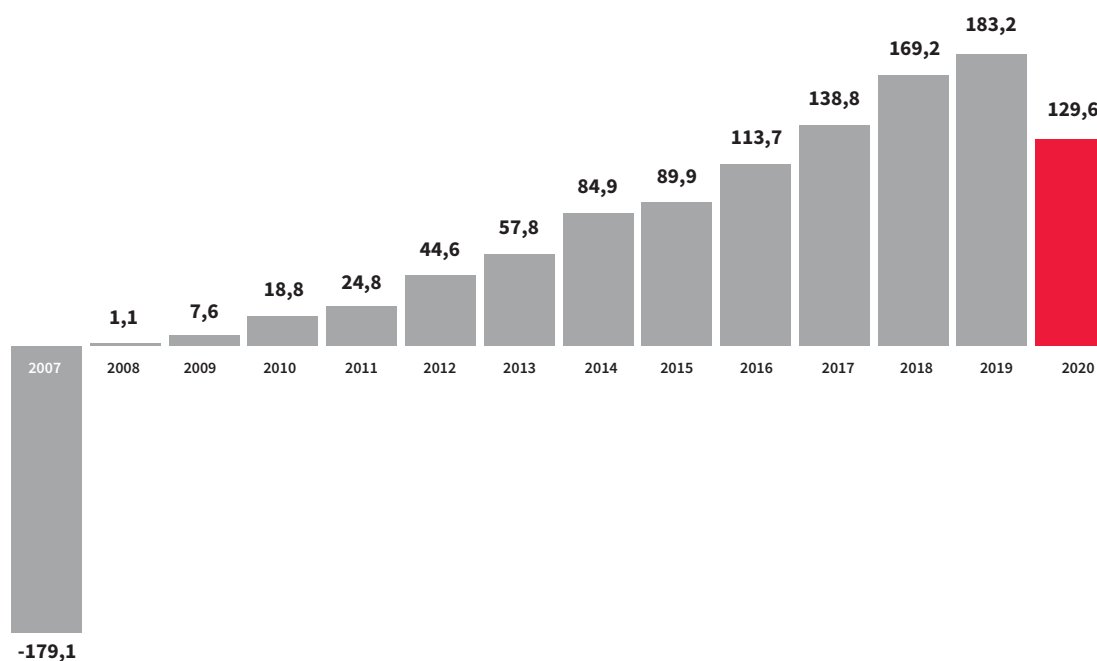
Résultat d'exploitation

- Un résultat d'Exploitation de **129,5 MTND** en 2020 vs **183,1** en 2019 (soit une baisse de **- 29,3%**)



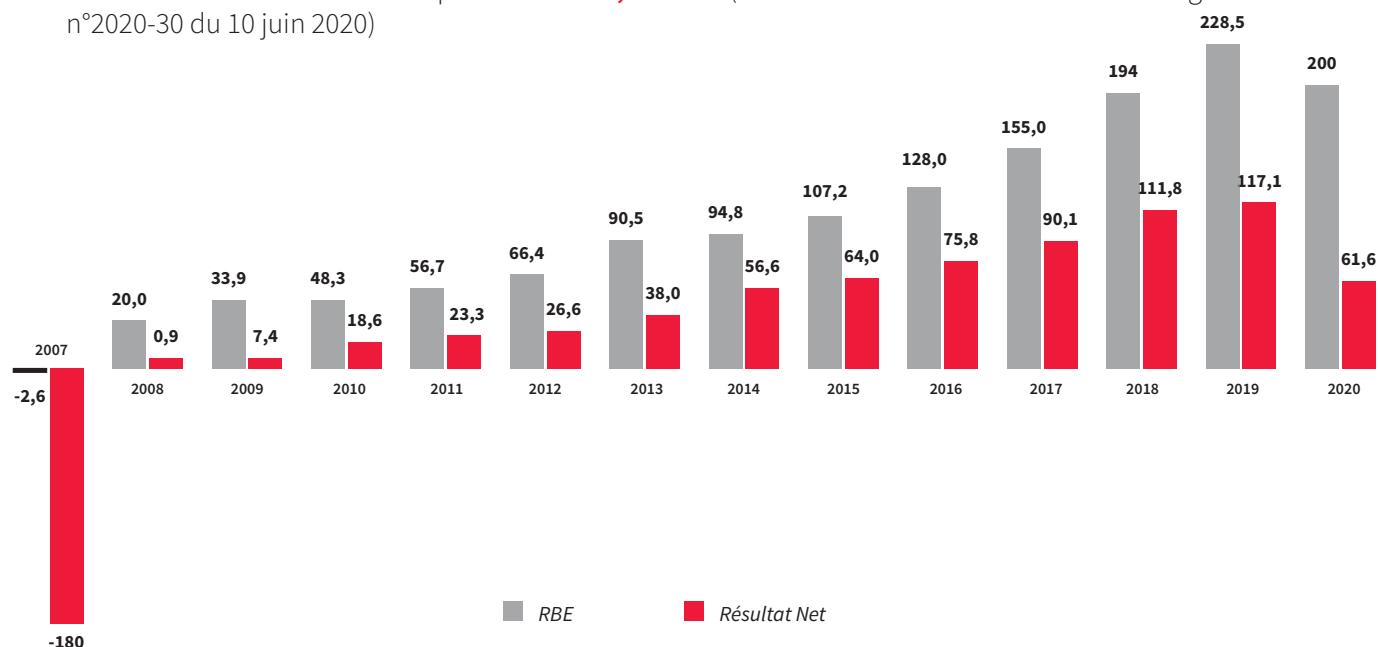
Résultat avant impôt

- Un résultat avant impôt de **129,6 MTND** en 2020 vs **183,2** en 2019 (soit une baisse de **- 29,3%**)



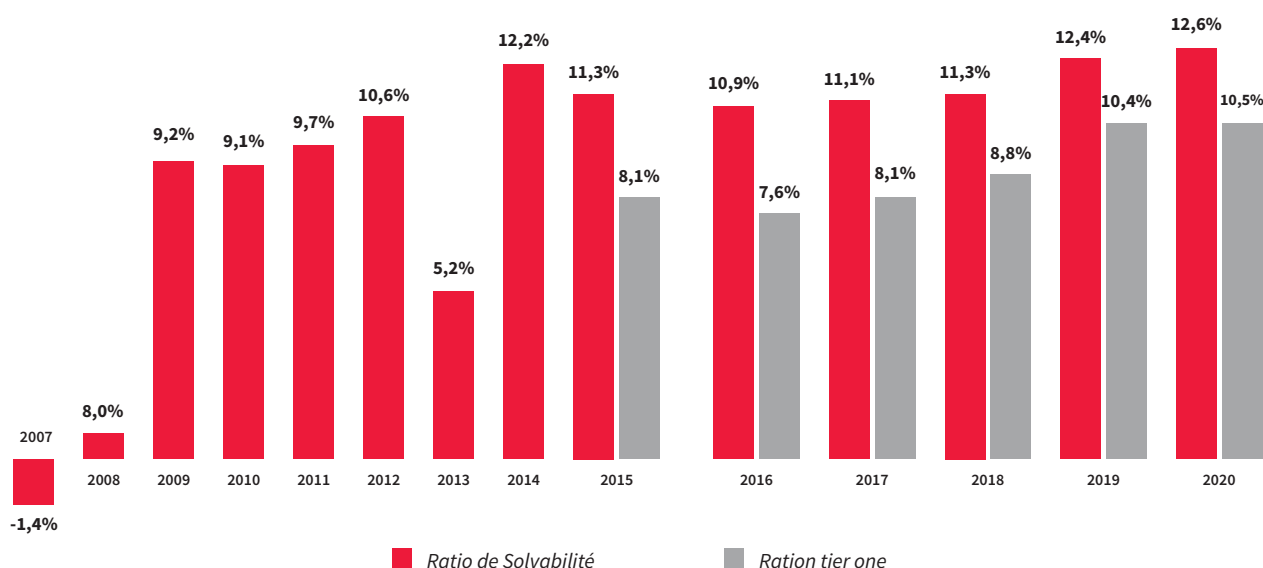
Résultat net

- 61,6 MTND de résultat net au titre de l'exercice 2020, en tenant compte d'un impôt sur les sociétés de 50,6 MTND et une contribution exceptionnelle de 6,1 MTND (Taxe 2% ART 10 décret-loi du Chef du gouvernement n°2020-30 du 10 juin 2020)



Ratios prudentiels

- Les fonds propres nets de l'UIB s'élèvent à 793,6 MTND* (y compris les fonds propres complémentaires).
- En tenant compte des risques encourus totalisant 6 294,6 MTND à fin 2020 (dont 740,2 MTND risque opérationnel**), le ratio de solvabilité est de 12,61% (le ratio est de 14,29% hors impact des risques encourus en lien avec le risque opérationnel**); le ratio Tier one étant de 10,47%.

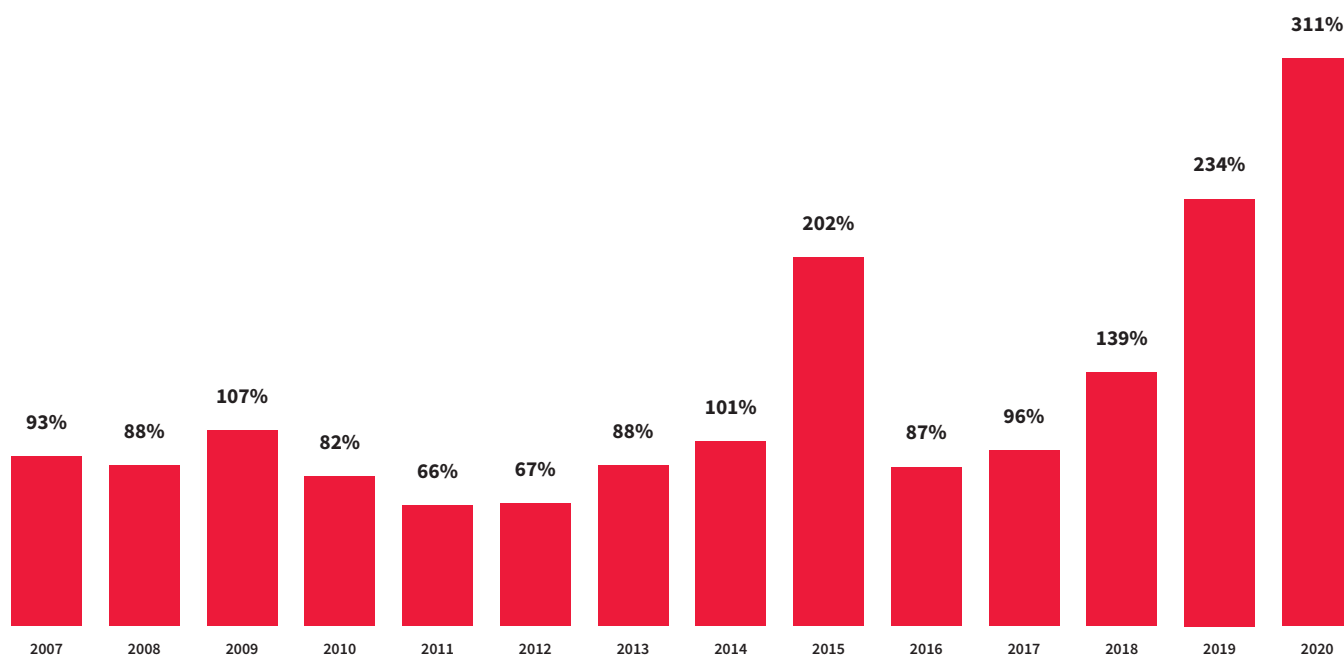


*Tenant compte d'une distribution d'un dividende estimé à 14% de la valeur nominale de l'action

** Circulaire BCT 2016-03

Ratios prudentiels

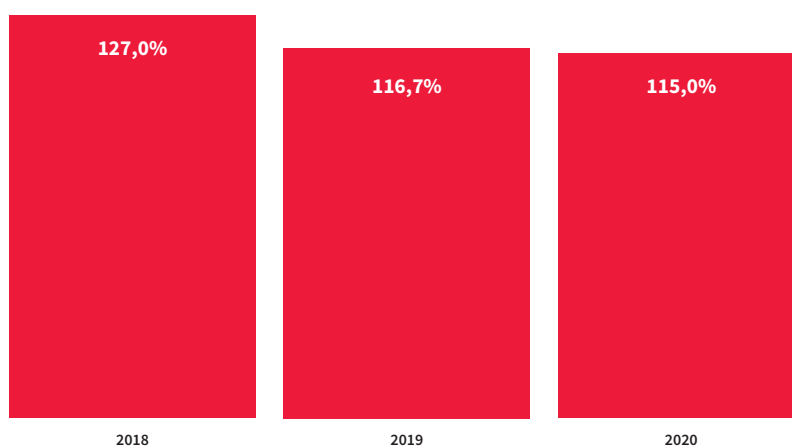
- Un ratio de liquidité (LCR*) de **311%** (vs un ratio minimum exigé par la BCT de **100%** au titre de 2020)



Ratio LCR : Première application de la circulaire BCT N°2014-14 le 31 décembre 2014.

Ratios prudentiels

- Un ratio de Crédits/Dépôts de **115,01%** (vs un ratio maximum exigé par la BCT de **120%** au titre de 2020)



Ratio L/D : Première application de la circulaire BCT N°2018-10 le 31 décembre 2018.

BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020

(Unité : en Milliers de Dinars)

	Notes	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019 Retraité
Actif			
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP,et TGT :	1	167 383	283 914
AC2-Créances sur les établissements bancaires et Financiers :	2	37 982	145 707
AC3-Créances sur la clientèle :	3	5 832 983	5 499 302
AC4-Portefeuille - titres commercial :	4	36 192	57 826
AC5-Portefeuille d 'Investissement :	5	260 681	193 227
AC6-Valeurs immobilisées :	6	66 061	64 240
AC7-Autres actifs :	7	57 961	59 372
Total Actifs		6 459 243	6 303 588
Passif			
PA1-Banque centrale , CCP :	8	11	69 322
PA2-Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers :	9	87 415	14 713
PA3-Dépôts de la clientèle :	10	5 132 862	4 972 135
PA4-Emprunts et Ressources spéciales :	11	377 450	430 889
PA5-Autres passifs :	12	176 311	193 035
Total Passifs		5 774 049	5 680 095
Capitaux propres			
CP1 - Capital :		172 800	172 800
CP2 - Réserves :	13	340 433	329 129
CP3-Autres capitaux propres :		-	-
CP5-Résultats reportés :		110 341	4 507
CP6-Résultat de l 'exercice :		61 620	117 058
Total Capitaux Propres	14	685 194	623 494
Total Passif et Capitaux Propres		6 459 243	6 303 588

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020 (unité : en Milliers de Dinars)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
HB1-Cautions , avals et autres garanties donnés :	15	712 863	713 484
HB2-Crédits documentaires :	16	314 638	295 233
HB3-Actifs donnés en garantie		0	0
TOTAL PASSIFS EVENTUELS :		1 027 501	1 008 717
ENGAGEMENTS DONNÉS			
HB4-Engagements de financements donnés :	17	160 539	117 328
HB5-Engagements sur titres :		0	0
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES :		160 539	117 328
ENGAGEMENTS RECUS :		1 840 812	1 661 284
HB6-Engagements de financement reçus		0	0
HB7-Garanties reçues :	18	1 840 812	1 661 284

ETAT DE RÉSULTAT PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020 (unité : en Milliers de Dinars)

	Notes	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2020	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2019
Produits d'exploitation bancaire			
PR1 Intérêts et revenus assimilés	19	498 675	524 792
PR2 Commissions (en produits)	20	122 233	130 344
PR3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	24 673	36 279
PR4 Revenus du portefeuille d'investissement	22	17 242	12 338
Total des produits d'exploitation bancaire		662 823	703 753
Charges d'exploitation bancaire			
CH1 Intérêts courus et charges assimilées	23	(254 709)	(278 132)
CH2 Commissions encourues	24	(5 921)	(6 215)
CH3 Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		-	-
Total charges d'exploitation bancaire		(260 630)	(284 347)
Produit net bancaire		402 193	419 406
PR5-CH4 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	25	(69 974)	(45 250)
PR6-CH5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	26	(585)	(206)
PR7 Autres produits d'exploitation		145	166
CH6 Frais de personnel	27	(143 367)	(132 064)
CH7 Charges générales d'exploitation	28	(46 562)	(47 590)
CH8 Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(12 393)	(11 382)
Résultat d'exploitation		129 457	183 080
PR8-CH9 Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		125	160
CH11 Impôt sur les bénéfices	29	(50 619)	(66 182)
Résultat des activités ordinaires		78 963	117 058
PR9-CH10 Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	30	(17 343)	-
Résultat net de l'exercice		61 620	117 058
Effet des modifications comptables		-	-
Résultat net après modifications comptables		61 620	117 058
Résultat par action (en DT)	31	1,783	3,387

ETAT DE FLUX DE TRÉSORERIE PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020 (unité : en Milliers de Dinars)

Notes	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2020	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2019
-------	--	--

Flux d'exploitation

Produits d'exploitation bancaires encaissés	641 904	691 514
Charges d'exploitation bancaires décaissées	(291 055)	(292 280)
Dépôts/retrait de dépôts des établissements bancaires	2 893	187
Dépôts/retrait de dépôts des autres établissements financiers	3 000	(3 000)
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(388 490)	(213 515)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle	175 644	274 713
Titres de placements, titres de transaction	22 018	(18 470)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(157 445)	(165 376)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(30 025)	18 052
Impôts sur les bénéfices	(73 170)	(60 710)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	(94 726)	231 115

Flux d'investissement

Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	21 379	12 161
Acquisition / Cession portefeuille d'investissement	(72 177)	(47 169)
Acquisition / Cession immobilisations	(25 288)	(29 925)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(76 086)	(64 933)

Flux de financement

Encaissement suite à l'émission d'actions	-	-
Emission / Remboursement d'emprunts	(51 540)	35 152
Augmentation / diminution ressources spéciales	377	7 471
Dividendes versés	-	(24 192)
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	-	-
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	(51 163)	18 431

Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	(221 975)	184 613
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice	343 180	158 567
Liquidités et équivalents de liquidités fin de l'exercice	32	121 205
		343 180

ACTIVITÉ, SITUATION ET RÉSULTATS DE L'UIB ET DES AUTRES ENTITÉS DE SON PÉRIMÈTRE

1. Activité
2. Développement commercial
3. Evolution du réseau
4. Situation du portefeuille
5. Résultats financiers au 31/12/2020
6. Résultats financiers au 31/12/2020 des autres entités du périmètre de consolidation de l'UIB
7. Le titre en bourse

6. RÉSULTATS FINANCIERS AU 31/12/2020 DES AUTRES ENTITÉS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DE L'UIB

Participations significatives de L'UIB

INTERNATIONAL SICAR - IS		INTERMEDIAIRE EN BOURSE		INTERNATIONAL DE RECOUVREMENT DE CREANCES	
IS		UIB Finance		IRC	
UIB	34%	UIB	99,92%	UIB	99,97%
ABS	20%	Divers	0,08%	Divers	0,03%
AIL	13%				
ETS SLAMA	7,5%				
Divers	25,5%				

Résultats financiers des filiales

	IS		UIB Finance		IRC	
<i>En KTND</i>	<i>2020</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2019</i>
Produits d'exploitation	567	505	603	386	2 493	2 506
Charges d'exploitation	-616	-770	-406	-446	-215	-178
Dotations / reprises nettes aux provisions	-15	-44	-6	-2	-45	-6
Résultat d'exploitation	-49	-265	196	-59	1 309	1 424
Produits financiers nets/ Placements	88	154	50	26	138	246
Résultat net	37	-113	243	-41	927	1 051
Capitaux Propres (Avant Affectation)	4 031	3 994	1 168	925	2 134	2 214
Total Bilan	62 943	53 080	3 636	2 860	2 647	2 746

ACTIVITÉ, SITUATION ET RÉSULTATS DE L'UIB ET DES AUTRES ENTITÉS DE SON PÉRIMÈTRE

1. Activité
2. Développement commercial
3. Evolution du réseau
4. Situation du portefeuille
5. Résultats financiers au 31/12/2020
6. Résultats financiers au 31/12/2020 des autres entités du périmètre de consolidation de l'UIB
7. Le titre en bourse

7. LE TITRE EN BOURSE

Titre UIB : indicateurs boursiers

- L'UIB est la **6^{ème}** capitalisation boursière du secteur bancaire en Tunisie avec un PER de **9,1** et un P/B de **0,7**. Une capitalisation boursière multipliée par **4,7** sur 13 ans (**558,1 MTND** vs **118,7 MTND** en juin 2008).

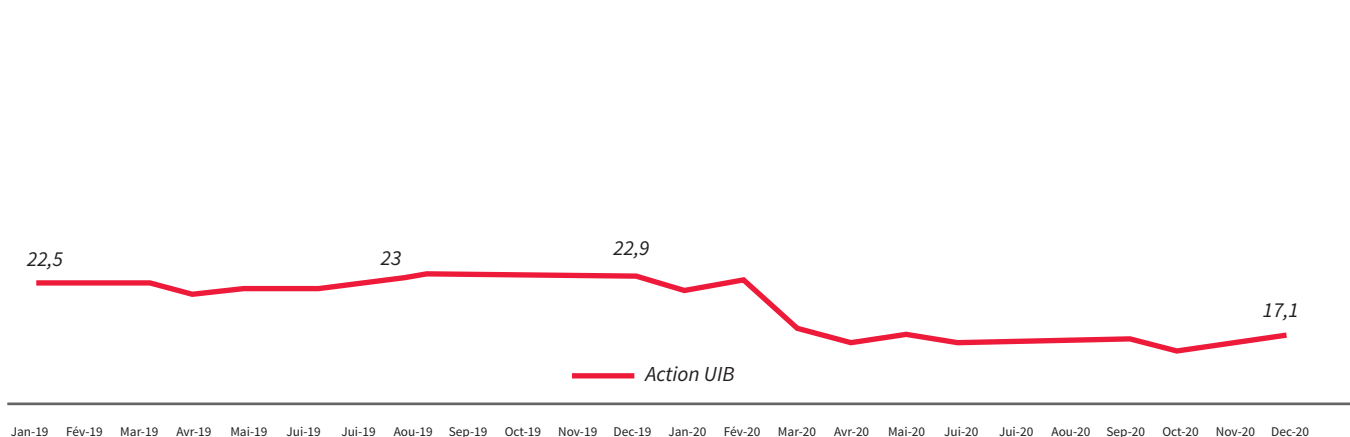
						Résultat par action	Capitalisation boursière	PER	P/B
	31 déc.-20					1,783 TND*	558 078 KTND	9,06	0,70
	2015	2016	2017	2018	2019	2020		Δ19/18	Δ20/19
Action UIB	15,9	18,4	22,6	23,6	22,9	17,1		-3,0%	-25,1%
Tunindex	5 042	5 489	6 282	7 272	7 122	6 885		-2,1%	-3,3%
Indice Banques	3 178	3 517	4 199	4 644	4 654	3 796		0,2%	-18,4%

*Le résultat par action ainsi déterminé en 2020 correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires et aux certificats d'investissement par le nombre moyen pondéré d'actions et de certificats d'investissement en circulation au cours de l'exercice.

Evolution du Cours Boursier

- Un titre qui enregistre une évolution négative de **- 25,1%** en 2020 vs 2019 (vs **- 3,3%** pour le Tunindex et **- 18,4%** pour l'indice Banques)

Evolution du cours de l'action UIB entre 2019 - 2020



3. OÙ EN SOMMES-NOUS ?

1. Stratégie UIB
2. Les Temps Forts 2020
3. Chiffres clés et positionnement de l'UIB
4. Activité, situation et résultats de l'UIB et des autres entités de son périmètre
5. Ressources humaines
6. Synthèse des travaux du conseil d'administration et des comités rattachés au Conseil d'Administration
7. Rapport du Médiateur
8. Dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et de financement du terrorisme - LCB/FT

5. RESSOURCES HUMAINES

Chiffres clés



ETP
1 486



Homme **Femme**
42% **58%**



Age Moyen
41 ans



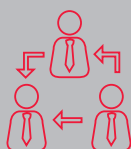
**Diplômés de
l'enseignement supérieur**
996



**Taux
d'encadrement**
92%



**collaborateurs
filère commerciale**
63%



mobilité interne
135



Ancienneté
15 ans



Turnover
0,8%



**Entretiens
de carrière**
226



**Concours
Externes**
8



TOTAL RECRUTEMENTS
45

5. RESSOURCES HUMAINES

Recrutement & Gestion des carrières

Conformité

Mise à niveau des circulaires et des procédures RH aux standards du programme Lafayette

Workflow integration

Outil en phase de test avec un déploiement prévu en Septembre 2021.

Afin de renforcer la marque employeur de la Banque et développer une relation de proximité et d'authenticité avec les étudiants et les écoles/universités, l'UIB a signé en Mars 2020 une convention de partenariat avec ISG Bizerte.



Diplômés participants aux concours externes

182



Partenariats universités

8

IHECT/ISGT/EPT/ENIT/INSAT/
ISG Bizerte/ISG Sousse/Tunis
Dauphine



Nouveau partenariat

1

ISG Bizerte

Formalisation des procédures Et des processus métier

- Formalisation des procédures administratives, de la paie et des avantages sociaux : Politique de rémunération / EAS et Mise en place d'un mode opératoire régissant le processus de gestion de la paie et des avantages sociaux.
- Lancement d'une action de formalisation des processus opérationnels régissant les différents périmètres RH
- Optimisation des processus RH avec la mise en place d'indicateurs et de tableaux de bord RH mensuels.
- Lancement d'un projet d'automatisation de calcul des primes.

Expérience collaborateur

Lancement du projet Expérience Collaborateur qui définit le parcours du collaborateur de son premier à son dernier contact avec notre banque.

E-Recruitment

Tenue de plusieurs ateliers avec la DPO et lancement de la phase de tests.

Fiabilisation des données administratives & de carrière sur le SIRH

- Lancement d'une action de reprise sur le SIRH de l'historique et du parcours de carrière des collaborateurs de la banque : taux de réalisation au 31/12/2020 de **40 %**.
- Action de fiabilisation des données sociales des collaborateurs.

Programme De Montée En Compétence

- Lancement d'un programme de mise en situation de l'équipe RH pour assurer la polyvalence sur le périmètre administratif et Paie.

5. RESSOURCES HUMAINES

Formation

Chiffres Clés

554

Collaborateurs ayant suivi au moins 1 formation présentielle

1400

Collaborateurs ayant suivi au moins 1 formation en ligne

795

Etudiants accueillis en stage

5836

Heures de formation dispensées

Formations en ligne

10

Formations en ligne groupe dont 6 destinées à l'ensemble de l'effectif

7

Formations en ligne hors groupe destinées à des populations ciblées

Notre Vision

Faire évoluer le capital humain en cohésion avec les orientations stratégiques de la banque

Mettre l'apprenant au centre du dispositif de formation

Vision unité business qui considère les apprenants comme des clients à satisfaire

Smart learning avec des formations just in time qui procurent de réelles expériences d'apprentissage

Aller vers la digitalisation et plus de décentralisation des formations

Enjeux stratégiques

Renforcer le développement des compétences métiers

Soutenir la transformation des métiers dans une démarche qualité

Poursuivre le développement de la culture managériale

Développer l'engagement des collaborateurs

Favoriser le transfert des compétences en lien avec la digitalisation

Mettre en place des formations créant des passerelles entre les métiers

Renforcer le développement de la culture Risque & Conformité

Gestion de la crise du covid-19

Création d'une cellule de crise de l'UIB
(joignable 24h sur 24h).

Création d'un pôle sanitaire pour assurer une veille sur l'état de santé des collaborateurs de l'UIB (une organisation permanente et réactive de recueil, d'analyse et de suivi des demandes du personnel actif et retraité de la banque).

Signature d'un partenariat avec une société d'assistance médicale pour assurer en faveur du personnel, actif et retraité, un accompagnement médical pour les patients testés positifs au Covid-19 et, au besoin, d'une surveillance médicale complète, la mise sous oxygénothérapie à domicile ou le transport médicalisé.

Installation de séparations en plexiglas pour les Chargés d'Accueil et les Conseillers de Clientèle dans l'ensemble des agences.

Distribution de masques à l'ensemble des collaborateurs de l'UIB.

Réorganisation de l'activité : équipes en Télétravail, Team Split,... et application de mesures de confinement pour les personnes dont l'état de santé est à risque (femmes enceintes, maladies respiratoires, cardiaques,...).

Mise en œuvre d'un **programme de mobilité provisoire** dans le cadre d'un rapprochement familial durant la crise du Covid-19.

Renforcement des équipes du Front Office par des **Agents de sécurité** pour mieux assurer les services en respectant les mesures barrières.

384

Tests réalisés en 2020



250

Licenses télétravail
accordées en 2020

3. OÙ EN SOMMES-NOUS ?

1. Stratégie UIB
2. Les Temps Forts 2020
3. Chiffres clés et positionnement de l'UIB
4. Activité, situation et résultats de l'UIB et des autres entités de son périmètre
5. Ressources humaines
6. Synthèse des travaux du conseil d'administration et des comités rattachés au Conseil d'Administration
7. Rapport du Médiateur
8. Dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et de financement du terrorisme - LCB/FT

SYNTHÈSE DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION & DES COMITÉS RATTACHÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Comité Permanent d'Audit Interne
2. Comité des Risques
3. Comité des nominations et des rémunérations

SYNTHÈSE DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans le cadre du respect des dispositions de la Circulaire BCT n°2011-06 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit et de l'application de l'article 5 de ladite circulaire, une démarche a été envisagée afin d'évaluer une fois par an les travaux du Conseil d'administration dans son ensemble. Ce point est également inscrit dans le code de gouvernance du Conseil d'Administration de l'UIB approuvé par le Conseil d'Administration au cours de sa réunion tenue le 19 avril 2019.

L'UIB, dans un souci de bonne gouvernance, assure également l'évaluation de ses comités (Comité des Risques, Comité Permanent d'Audit Interne, Comité des Nominations et des Rémunérations).

L'évaluation ci-après porte sur le fonctionnement collectif du Conseil d'Administration et a été débattue au Conseil d'Administration du 04 mars 2021.

Les administrateurs ont exprimé, à maintes reprises, leur satisfaction sur le fonctionnement, les travaux, la dynamique et la performance du Conseil, notant un progrès régulier sur le fond et la forme des sujets traités. Ils ont, également, souligné l'excellente qualité du dialogue et des échanges au sein du Conseil et recommandé des pistes d'amélioration à même de correspondre à l'intérêt de la Banque et de ses parties prenantes

Composition, Compétences, Fonctionnement et Activités du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2020

Le Conseil d'Administration comprend 12 administrateurs nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire dont 3 administrateurs indépendants. Sa composition est jugée équilibrée et regroupe des compétences nécessaires à l'exercice de la mission du Conseil d'Administration. Elle reflète un équilibre entre l'expérience, la compétence et l'indépendance, comme elle montre une parfaite complémentarité en termes d'expertise des membres du Conseil, en liaison avec l'ensemble des activités de la Banque.

I.1. Compétences du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration intervient notamment sur les sujets suivants :

- Orientations et opérations stratégiques : approuver les orientations stratégiques de la Banque, suivre leur mise en œuvre et procéder à leur revue périodique.
- Etats financiers, reporting et communication : (a) s'assurer de l'exactitude, de la fiabilité, de la sincérité des comptes et de la qualité des informations transmises aux actionnaires et au marché (b) contrôler le processus de publication et de communication.
- Gestion des risques : (a) approuver et contrôler la mise en place de la stratégie globale et des politiques régissant la prise, la gestion, le suivi et la réduction des risques de toutes natures auxquels l'UIB est ou pourrait être exposée (b) s'assurer notamment de l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de gestion des risques, contrôler l'exposition aux risques liés aux activités de la Banque et approuver les limites globales des risques (c) et s'assurer de l'efficacité des mesures correctrices apportées.
- Organisation : (a) être informé et débattre périodiquement et au moins une fois par an, des grandes orientations de l'UIB en matière d'organisation et veiller à ce qu'elle soit conforme aux orientations stratégiques arrêtées et (b) délibérer préalablement sur les modifications de la structure de Direction de l'UIB.
- Conformité : délibérer sur tout plan en matière de mise en conformité avec les normes édictées par le régulateur et les dispositions prévues par le Groupe.
- Gouvernance : (a) examiner le dispositif de gouvernance, évaluer de manière périodique son efficacité et prendre les mesures correctrices pour remédier aux éventuelles défaillances (b) s'assurer du respect de la réglementation bancaire (c) déterminer les orientations et contrôler la mise en œuvre des dispositifs de surveillance afin de garantir une gestion efficace et prudente de l'UIB notamment en matière de prévention des conflits d'intérêts (d) délibérer sur les modifications des structures de direction de l'UIB et se tenir informé des principales modifications de son organisation (e) délibérer une fois par an sur le fonctionnement

du Conseil d'Administration et celui de ses comités.

- Ressources humaines, rémunération et politique salariale : (a) arrêter les principes de la politique de rémunération notamment pour les membres du Comex et du Codir (b) délibérer, une fois par an, sur la politique salariale de l'UIB et sur la politique en matière d'égalité entre hommes et femmes.

I.2. Le Président du Conseil d'Administration

Outre les missions conférées au Président du Conseil d'Administration en vertu du code des sociétés commerciales (art.216) et notamment celles en rapport avec la réalisation des options arrêtées par le Conseil, le Conseil d'Administration a confié en date du 19 avril 2019 à Monsieur Kamel NEJI, Président du Conseil d'administration des missions et mandats spécifiques, et ce en concertation avec le Directeur Général de l'UIB et qui consistent notamment en :

- La facilitation du business de l'UIB et son accompagnement pour l'accomplissement de toutes démarches inhérentes à la réalisation de ses projets de croissance et de développement ;
- L'accompagnement de la clientèle Corporate de l'UIB dans son développement à l'international et particulièrement sur le continent africain et ce, en synergie avec le Groupe SG et ses filiales ;
- La contribution active à la défense des intérêts de l'UIB et à la promotion de son image ;
- L'accompagnement de l'UIB, en cas de besoin et sur demande du Directeur Général, dans les négociations sociales avec les partenaires sociaux ;
- La représentation de l'UIB auprès des organismes institutionnels de la Tunisie.

Durant l'année 2020, le Président du Conseil d'Administration a convoqué, présidé toutes les réunions du Conseil, en a fixé le calendrier et l'ordre du jour et en a organisé et dirigé les travaux. Il a veillé au bon fonctionnement des organes de l'UIB et à la mise en œuvre des bonnes pratiques de gouvernance, notamment en ce qui concerne les Comités (Comité des Risques, Comité Permanent d'Audit Interne, Comité des Nominations et des Rémunérations). Il a assisté à la totalité des Comités rattachés au Conseil et soumis pour avis des questions à l'examen de ces comités. Le

Président du Conseil d'Administration s'est constamment assuré que les administrateurs sont en mesure de remplir leurs missions et a veillé à leur bonne information. Un questionnaire d'auto-évaluation du Conseil d'administration et des Comités rattachés au Conseil d'administration a, également, été soumis aux administrateurs en vue de recueillir leur appréciation et œuvrer au progrès du fonctionnement et du déroulement des réunions du Conseil d'administration et des Comités rattachés.

La crise sanitaire Covid-19 a apporté de nouveaux challenges et de nouveaux défis qui ont impacté les activités du Président du Conseil d'administration. D'abord, par un focus sur le capital humain avec une bienveillance accrue à l'égard des collaborateurs de la Banque et une priorité absolue en termes de respect des mesures sanitaires pour la protection de leur santé. Ensuite une réorganisation du travail et un suivi rigoureux du plan de continuité d'activité en privilégiant les réunions à distance. Enfin, des mesures de soutien pour les clients les plus fragilisés par la crise.

A l'issue du premier trimestre, suite à la décision de confinement général en raison de la Pandémie Covid-19, le Gouvernement Tunisien a pris la mesure des enjeux, avec notamment, les reports des échéances des ménages et des entreprises, les reports de charges sociales et fiscales, la prise en charge partielle des salaires et les garanties complémentaires apportées au secteur privé dans le cadre des conventions conclues entre la SOTUGAR et les banques portant sur la facilitation de l'octroi de crédits bancaires au profit des entreprises impactées par la pandémie du Coronavirus. De son côté, la Banque Centrale de Tunisie a pris toute sa place dans l'effort nécessaire face à la crise avec notamment la révision à la baisse de 100 pbs (points de base) de son taux directeur, la mise en œuvre des mesures de soutien en matière de liquidité des banques et de refinancement. Dans le cadre de ces mesures de soutien, le Président du Conseil d'administration a tenu plusieurs réunions avec les commissaires aux comptes, l'avocat conseil de la Banque, les administrateurs et la direction de la Banque et a veillé au bon déploiement des actions au bénéfice des parties prenantes de l'UIB.

Dans ce même contexte, plusieurs réunions ont également été tenues avec la Banque Centrale de Tunisie s'articulant notamment autour des axes ci-après

- L'analyse de l'impact de la crise sur le secteur réel détaillé par branche d'activité.
- Les mesures de soutien déjà prises par la banque (qualitatives et quantitatives) et les problèmes rencontrés dans le financement des secteurs productifs.
- Les principaux enseignements des stress tests sur la solidité financière de l'UIB et sa stratégie en matière de politique des risques et de financement pour soutenir les opérateurs économiques et préparer la relance économique après la COVID.
- Les mesures d'accompagnement (économiques, monétaires, fiscales et prudentielles) proposées par la banque pour l'aider à poursuivre ses efforts de soutien de l'activité économique.

En date du 27 Novembre 2020, une réunion à distance a été tenue avec le Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie, à l'issue de laquelle, le Président du Conseil a présenté un programme d'actions de la Banque dans le contexte de la crise Covid-19 :

1. Continuer à soutenir les trois catégories d'entreprises (GE, PME & TPE).
2. Contribuer au développement de partenariats Etat-Entreprises sur les grands projets d'infrastructures (les infrastructures urbaines et autres, les transports publics...), les technologies d'avenir (numérique) et les produits stratégiques.
3. Participer au financement des projets complexes.
4. Favoriser les initiatives privées dans le domaine de la transition énergétique.
5. Favoriser les investissements privés et publics dans les secteurs de l'économie de la vie (Santé, hygiène, gestion des déchets, recyclage, distribution d'eau, énergie propre, écologie, protection de la biodiversité, ...) (ligne de financement de 100 MD).
6. Contribuer à aider l'économie tunisienne à tirer avantage de la relocalisation des chaînes de valeur (Secteur Multinationales & Sous-traitance) en 2021.
7. Promouvoir le Capital Risque et créer de nouveaux produits financiers (SICAR) qui permettent de renforcer les fonds propres des Entreprises.
8. Renforcer l'effort de la Banque, par le biais de la SICAR, en matière de financement de la création d'entreprises et ce, notamment dans le secteur immatériel.
9. Accompagner les secteurs d'activité économique dans leur transition (tourisme, composants automobile,

aéronautique, ...).

10. Favoriser l'initiative dans le secteur de l'éducation.

Le Président du Conseil d'Administration a, également, rencontré les principaux responsables de la Banque (responsable de pôles et Directeurs) et a assisté à certaines réunions du Comité de direction durant lesquelles les différentes directions de la Banque ont présenté leurs réalisations et orientations stratégiques ainsi que leurs feuilles de route et leurs réalisations. Il a visité certaines Directions de Développement Commercial et agences du réseau de détail et les centres d'affaires rattachés au Pôle Entreprise & BFI.

Dans le cadre de la préparation des Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration a entendu les CACs et tenu des réunions avec les principaux actionnaires. Il a piloté, avec le Président du Comité des nominations et des rémunérations, les procédures de renouvellement des mandats d'administrateurs. Il a, également, présidé l'Assemblée Générale Ordinaire via un nouveau format digital dicté par la crise sanitaire COVID-19, avec la participation à distance des actionnaires, des administrateurs et de plusieurs analystes du marché financier et journalistes de la presse économique et financière. Le Président du Conseil d'Administration a également veillé à la bonne préparation des travaux en lien avec la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire portant sur la modification de certains articles des Statuts de l'UIB.

Dans un souci constant d'instaurer le principe de diversité et d'égalité professionnelle à l'UIB, le Président du Conseil d'administration a veillé à la création d'un comité Equité Femme-Homme au sein de l'UIB, qui a tenu sa première réunion au mois de mars 2020. Le Comité Equité Femme-Homme a vocation à dresser le plan d'actions diversité de l'UIB et d'en assurer le suivi de façon annuelle.

Il est composé d'une administratrice Madame Ouided Bouchamaoui, d'une collaboratrice du Groupe Société Générale et administratrice de l'UIB, Madame Véronique De la Bachelerie, d'un membre du COMEX, Madame Ilhem Bouaziz, COO & Présidente de l'Association Féminin by UIB et d'une personne externe qualifiée, Madame Amina Bouzguenda Zeghal, Directrice Générale de Dauphine Tunis. Le Président du Conseil d'Administration, le Directeur général et le Directeur des ressources humaines en font également partie.

Au cours du troisième trimestre 2020, un changement de gouvernance a été opéré à la tête de l'UIB, avec l'arrivée

au sein de l'UIB de M. Raoul Labbé de la Genardière, à compter du 1er septembre 2020 et sa nomination en tant que Directeur général de la Banque à compter du 30 octobre. Il a succédé à M. Mondher Ghazali qui a été appelé à occuper de nouvelles responsabilités au sein du Groupe Société Générale. Le Président du Conseil d'Administration a mené plusieurs réunions pour garantir un «passage de témoin» dans la continuité et dans le respect des principes et valeurs de l'UIB.

Sur un autre plan, le Président du Conseil d'Administration a participé à des conférences téléphoniques, à plusieurs reprises, avec les autorités locales et le régulateur bancaire. Aussi et dans le respect des prérogatives et des missions dévolues au Directeur Général, le Président du Conseil d'Administration a échangé, dans le cadre des missions qui lui sont confiées par le conseil d'administration, avec les grands clients - dans un objectif de consolidation du fonds de commerce de l'UIB - et a participé à certains événements clients au cours du premier trimestre 2020.

Enfin, le Président du Conseil d'Administration a consacré ses meilleurs efforts à l'initiation d'opérations stratégiques (opérations de financement structuré dans les secteurs de l'éducation et du stockage des produits pétroliers) susceptibles d'affecter significativement le résultat de l'UIB, sa taille ou la structure de son bilan. Comme, il a veillé à la promotion des valeurs et de l'image de l'UIB et du Groupe SG et a contribué à l'obtention par l'UIB des principales récompenses suivantes :

- Lauréate pour la seconde année consécutive du prix Bank of The Year 2020 – Tunisia décerné par le magazine international The Banker.
- Best Consumer Digital Bank in Tunisia 2020 décerné par The Global Finance Magazine
- Best Trade Finance Provider de Global Finance, confirmé pour la 3ème année consécutive
- Elue Service Client de l'Année 2021
- Re certification AML30000
- Re certification PCI - DSS (Payment Card Industry - Data Security Standard)
- Re certification Label GEEIS portant sur l'égalité professionnelle Homme – Femme
- Re certification standard MSI 20000

Le Président du Conseil d'Administration préside, aujourd'hui, les deux fondations de l'UIB : Fondation Arts & Culture by UIB et la Fondation Solidarité & Innovation by UIB. Il a œuvré à la mise en place des actions solidaires suivantes tout en mobilisant les ressources et l'énergie des adhérents :

1. Activité : Santé

- Action 1 : soutien au ministère de la santé : acquisition de respirateurs
- Action 2 : soutien au ministère de la santé : acquisition de lits hospitaliers
- Action 3 : soutien aux villages d'enfants SOS Tunisie : distribution de masques & gels
- Action 4 : soutien à l'association tunisienne d'aide aux sourds : distribution de masques et gels
- Action 5 : soutien à l'hôpital régional de Kerkenah : acquisition d'équipements médicaux

2. Activité : Education et renforcement de l'usage du digital

- Action 6 : soutien au ministère de l'éducation : don de masques en faveur des collèges et lycées des régions de Hamma et Ghardimaou
- Action 7 : soutien au ministère de l'éducation : aménagement des sanitaires - écoles de la région de Gabes
- Action 8 : ouverture prévue de 4 nouvelles maisons digitales by UIB au T1-2021 : Hamma, Oudhref, Siliana, hôpital Aziza Othmana
- Action 9 : déploiement du programme de mécénat de compétences
- Action 10 : Ateliers d'arts « Ateliers by UIB »
- 3. Activité : « Don by UIB » : collecte de dons pour les associations partenaires en 2020

3. Réunions du Conseil d'Administration 2020 :

- Examen des rapports du médiateur
- Nomination d'un nouveau médiateur bancaire
- Examen du rapport de l'organe de conformité
- Examen du projet de rapport 2019 portant sur les travaux du Conseil d'Administration et des Comités rattachés (Comité des Risques, Comité Permanent d'Audit Interne, Comité des Nominations et des Rémunérations)
- Examen du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire relatif à la gestion de l'UIB et du Groupe en 2019.
- Arrêté des comptes 2019 et Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire, fixation de son ordre du jour et arrêté des résolutions à soumettre à l'AGO
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire, fixation de son ordre du jour et projet de résolutions, en lien avec la modification de certains articles des Statuts
- Nomination d'un Responsable Pôle Risques

- Nomination du Responsable de la Direction des Ressources Humaines
- Nomination d'un nouveau Directeur Général, Pouvoirs, Attribution des délégations de compétence, Rémunération
- Nomination d'un Secrétaire Général
- Nomination d'un nouvel adjoint au Responsable du Pôle Service Clients
- Points réguliers sur les travaux des comités rattachés au Conseil d'Administration (Comité des risques, Comité permanent d'audit interne, Comité des Nominations et des Rémunérations) avec un suivi particulier (1) du profil de liquidité de l'UIB et de sa trajectoire en Capital compte-tenu des exigences réglementaires (2) du Système d'information, sécurité informatique et plan de continuité d'activité (3) et de la conformité
- Suivi trimestriel sur la situation des filiales de l'UIB
- Suivi des recommandations du Conseil d'Administration et des Comités rattachés au Conseil d'Administration
- Programmation et préparation des réunions de la gouvernance (Conseil d'Administration, Comité des risques, Comité permanent d'audit interne, Assemblées Générales)

Environnement, Orientations et opérations stratégiques

- Examen de l'environnement concurrentiel de l'UIB (Benchmark trimestriel)
- Examen des notes portant sur la mise à jour des orientations stratégiques des marchés haut de gamme et PME
- Examen d'une note portant sur l'impact crise du coronavirus / Priorisation des projets / Charges opérationnelles non récurrentes en lien avec la crise covid19 et plan d'économies
- Examen d'une note portant sur la mise en place d'une batterie de KPIs en lien avec le marché Corporate
- Examen d'une note portant sur la mise à jour du plan d'économies des frais généraux
- Examen périodique d'une note portant sur le marché Corporate
- Examen d'une note portant sur l'état de déploiement du dispositif monétique & Omnicanal / Projets 2019-2020
- Examen d'une note portant sur l'état d'avancement en lien avec la compagnie d'assurance vie UIB – SOGECAP

- Examen d'une note portant sur l'état de déploiement du dispositif Trade.
- Examen d'une note portant sur l'état de déploiement du dispositif de transformation digitale.

Finance / Etats financiers & Communication

- Examen et approbation du budget 2020
- Examen des Indicateurs d'Activité trimestriels
- Examen et arrêté des Etats Financiers Individuels et Consolidés pour l'exercice clos le 31/12/2019
- Approbation du rapport de gestion
- Contrôle des processus de publication et de communication des Etats financiers
- Examen d'une note relative au report des crédits aux particuliers objet des circulaires BCT n°2020-07 et n°2020-08
- Examen d'une note et avis des Commissaires aux comptes sur le traitement comptable ayant trait à la suspension des paiements des intérêts des crédits aux particuliers pendant la période de grâce (du 1er mars au 30 septembre ou du 1er avril au 30 juin 2020, selon le niveau des revenus mensuels nets) et à la prolongation de la durée des crédits pour la période du report
- Examen d'une note et avis de l'avocat conseil de la banque sur le process de mise en œuvre des opérations de report d'échéances des crédits aux particuliers et la couverture des risques juridiques et opérationnels attachés auxdites opérations (établissement d'avenants aux contrats de crédit et de nouveaux titres de crédit matérialisant les nouvelles échéances, extension de la couverture de l'assurance sur la date de prolongation des échéanciers, ...).
- Examen trimestriel de la situation financière de l'UIB (en normes locales & normes IFRS)
- Examen et arrêté des états financiers intermédiaires au 30 juin 2020
- Approbation des déclarations relatives au montant global des concours en faveur de la clientèle ventilés par catégorie d'engagements (classés conformément aux dispositions de l'article 8 de la circulaire n°91-24) et approbation du rapport sur le respect des dispositions des articles 1, 2, 3 et 4 de la circulaire BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements
- Examen d'une note portant sur le démarrage d'une mission de contrôle fiscal (Ministère des Finances) portant sur les exercices 2016 – 2017 – 2018

- Examen d'une note portant sur l'apurement des suspens
- Examen d'une note portant sur l'inventaire physique des Immobilisations de l'UIB et le déploiement du SI Amplitude IMMO

Ressources intérieures & extérieures

- Point de situation sur les lignes de financement

Conformité

- Note sur l'audit annuel de suivi de la conformité de l'UIB au standard MSI 20000

Qualité & satisfaction clients

- Examen d'une note portant sur la gestion de l'expérience et satisfaction client – Marché Non Retail (CXM)

Ressources-humaines, rémunération & politique salariale .

- Examen des rapports du Comité des Nominations et des Rémunérations
- Examen de l'état d'avancement du plan formation de l'UIB
- Examen d'une note relative au Plan de mise en œuvre opérationnel des mesures barrières.

Contrôle interne

- Examen des lettres de recommandations des CACs
- Examen périodique d'une note portant sur le déploiement des préconisations faites dans le cadre des lettres de recommandations des CACs

Conventions entre parties liées

- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes sur le projet de Convention de Prestation de Services prévu par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales destiné au conseil d'administration (UIB – UIB Finance : Filtrage de la base UIB Finance)
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les projets de conventions et opérations prévues par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales destiné au conseil d'administration (Convention UIB – International SICAR)
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les projets de conventions et opérations prévues par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales destiné au conseil

d'administration (Convention UIB – IRC)

- Examen de deux conventions à conclure entre l'UIB et l'une des parties liées (Groupe Société Générale)

Gestion des Risques

- Examen périodique d'une note relative à la gestion des risques CNR (Normes locales & Normes IFRS)
- Revue périodique de la situation du portefeuille en recouvrement amiable et contentieux
- Revue périodique des travaux du comité de suivi des grands dossiers contentieux
- Examen d'une note portant sur le déploiement des dispositions prévues par la circulaire 2020-01 de la Banque Centrale de Tunisie en matière de normes IFRS
- Examen d'une note portant sur le coût du risque (réestimé 2020)
- Note au Conseil d'Administration portant sur les résultats de l'exercice de stress test 2020 demandé par la Banque Centrale de Tunisie

Evolutions réglementaires

- Examen des scénarii stressés demandés par la Banque Centrale de Tunisie

Immobiliers

- Point sur l'option d'acquisition d'un terrain / siège UIB auprès de la Société de Promotion du Lac de Tunis (SPLT)
- Point sur l'acquisition d'un bien immeuble
- Examen d'une note portant sur l'acquisition d'un local destiné à l'ouverture d'une agence dans la zone de la Marsa-Gammarth
- Examen d'une note portant sur la cession de biens immobiliers appartenant à l'UIB

Les enjeux économiques, technologiques, sociaux auxquels est confrontée l'UIB font poser sur son conseil d'administration une exigence accrue d'efficacité. L'évaluation périodique (annuelle) de son fonctionnement est une pratique qui permet de renforcer, et d'améliorer la capacité du conseil à exercer pleinement ses fonctions.

La synthèse des travaux précités permet de constater que les progrès réalisés en matière de gouvernance sont bien réels, que le Conseil d'Administration exerce pleinement ses fonctions et que l'organisation de ses travaux et sa méthode de travail sont jugés satisfaisantes par les administrateurs. Notamment (1) la préparation des conseils d'administration (2) la qualité de la documentation (qui gagne à être plus

concise) qui est fournie pour leur tenue (3) l'expertise des administrateurs qui satisfont aux exigences de qualité du Conseil et lui donnent effectivement les moyens et informations nécessaires à l'exercice de ses prérogatives et (4) les procès-verbaux des conseils d'administration qui sont exhaustifs et de bonne qualité.

Aussi, les administrateurs, tout en se disant satisfaits du cadre de gouvernance de l'UIB qui a été renforcé au cours des dernières années, d'une part, et de la performance du Conseil d'Administration, suggèrent des actions concrètes tendant à renforcer son efficacité. Des progrès restent encore à faire afin d'atteindre les meilleures pratiques notamment en matière de Gouvernance. Aussi, les administrateurs ont exprimé le souhait de renforcer les actions dans les domaines ci-après :

- la transmission des supports de réunions 10 jours ouvrés au moins avant la date de tenue des réunions.
- des ordres du jour moins encombrés.
- un examen plus approfondi et une meilleure couverture des sujets stratégiques compte tenu des enjeux économiques, technologiques, sociaux auxquels est confrontée l'UIB.
- un réexamen de la durée des séances de manière à échanger sur les nombreux sujets en lien notamment avec les thématiques réglementaires et la tendance du régulateur à donner au Conseil d'Administration des missions de plus en plus larges.
- une meilleure gestion du temps (au regard de l'ordre du jour souvent chargé) à consacrer aux questions devant être examinées par le Conseil d'Administration et notamment celles en rapport avec (a) la stratégie (b) le suivi des grands clients et des risques (c) les thématiques liées aux systèmes d'information, à la sécurité et à la digitalisation (d) les sujets de conformité AML/Sécurité Financière (KYC et entrées en relation) (e) les travaux des comités (Comité des Risques & Comité Permanent d'audit Interne) / Faits majeurs et recommandations (f) le suivi opérationnel de la Banque.
- une meilleure gestion du temps à consacrer à l'animation des débats et à leur conduite.
- un suivi plus régulier et approfondi du profil de liquidité de l'UIB et de sa trajectoire en Capital compte-tenu des exigences réglementaires.
- un meilleur accompagnement des administrateurs

au moment de leur prise de fonctions

- l'organisation de séances de formation à l'adresse des administrateurs qui aimeraient se former sur des points spécifiques avec des administrateurs expérimentés (1) l'évolution des principaux métiers de la Banque (2) la grande clientèle (3) les risques, normes IFRS et prudentielles (4) la sécurité des systèmes d'information et la cyber-sécurité (5) la lutte anti blanchiment et le financement du terrorisme (6) la culture et conduite (7) la politique RSE (8) l'innovation (9) la satisfaction client et (10) l'image de la Banque.
- une meilleure implication dans le suivi de la politique RH (rémunération, promotion, gestion de carrières, formation, égalité professionnelle et salariale, ...).
- la mise en place d'un outil de gestion du Conseil d'Administration (yc la sécurisation des informations et des échanges) et le déploiement d'indicateurs de suivi et de conformité aux règles de bonne gouvernance.
- Les administrateurs considèrent que les échanges entre les participants au conseil d'administration se déroulent dans un climat de confiance et d'ouverture. Le Président du Conseil d'Administration fait en sorte que les administrateurs aient accès aux informations / documents nécessaires pour prendre leurs décisions. Le Président anime les débats de façon à ce que chaque administrateur puisse s'exprimer librement et que tous les sujets soient traités de manière rigoureuse. Par souci de transparence, les résultats de cette évaluation seront consignés dans un rapport à présenter à l'assemblée générale ordinaire prévue le 16 avril 2021.

Enfin, les administrateurs considèrent que les Comités rattachés au Conseil d'Administration (Comité Permanent d'Audit Interne, Comité des risques et Comité des nominations et des rémunérations) remplissent parfaitement leurs missions et permettent d'appuyer le Conseil à exercer pleinement ses fonctions et ses obligations en termes de gestion des risques et contrôle interne, et ce à la faveur de la qualité des informations transmises au regard des divers risques (solvabilité, liquidité, non-conformité, juridique, informatique...)

SYNTHÈSE DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION & DES COMITÉS RATTACHÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 1.** Comité Permanent d'Audit Interne
- 2.** Comité des Risques
- 3.** Comité des nominations et des rémunérations

1. COMITÉ PERMANENT D'AUDIT INTERNE

Fonctionnement et Activités des Comités du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2020

En 2020, le Conseil d'Administration a été appuyé par 3 Comités :

- Le comité Permanent d'Audit Interne
- Le comité des risques
- Le Comité des nominations et des rémunérations

Chaque comité comporte au moins 4 membres, aucun administrateur n'est membre de plus de deux comités. Chaque comité comporte au moins une femme.

Les présidents du comité Permanent d'Audit Interne et du comité des risques sont des administrateurs indépendants. Les missions des comités sont précisées dans des chartes spécifiques à chaque comité.

Le Comité Permanent d'Audit Interne est composé à fin 2020 de 4 administrateurs : Madame Emna Kallel, Administratrice indépendante et Présidente du Comité et Messieurs Kamel Néji, Moncef Mzabi et Yann De Nanteuil.

Le comité s'est réuni six fois en 2020 et ce conformément à l'article 22 de la Circulaire BCT n°2011-06 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit (les Comités émanant du Conseil d'Administration devant se réunir six fois au moins par an et à chaque fois que cela est nécessaire). La participation des membres du Comité Permanent d'Audit Interne est globalement satisfaisante, et ce en dépit de la crise Covid-19. Les supports de réunions sont de bonne qualité. Le comité rend compte régulièrement au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions et de ses travaux.

Le comité a assuré le suivi du contrôle des comptes par les CACs, examiné les projets de comptes individuels et consolidés annuels et semestriels avant leur présentation au Conseil d'Administration et a soumis à ce dernier son avis sur ces comptes (et ce, conformément à l'article 49 de la Loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers). Il a, en outre, validé la communication financière correspondante. Lors de chaque arrêté

des comptes, le comité a entendu les CACs et engagé des échanges sur la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ainsi que sur les faits marquants. Le comité a entendu, également, les responsables des fonctions de conformité, de contrôle périodique et de contrôle permanent et approuvé le plan d'audit pour l'année 2020

Sans entrer dans le détail de l'ensemble des points ci-dessous, une vue d'ensemble des principaux sujets présentés et examinés par le Comité Permanent d'Audit Interne, au cours de l'exercice 2020, a permis au Conseil d'Administration d'apprécier les progrès sur le fond des sujets traités : Conformité, Contrôle permanent et Contrôle périodique.

La Conformité :

La conformité est assurée par la Direction de la conformité qui compte 15 ETP soit 1,02% des effectifs de la banque.

Le comité a consacré plusieurs points relatifs à :

(1) La sécurité financière en lien avec la maîtrise (a) des risques de blanchiment d'argent (b) des risques liés au financement du terrorisme (c) des risques liés au non-respect des sanctions internationales. Le Comité Permanent d'Audit Interne ayant passé en revue, également, l'état de déploiement du projet << connaissance client KYC >> portant sur la conformité des Entrées En Relation (EER), la remédiation des dossiers en stock des clients actifs et le déploiement effectif de la revue périodique en fonction du niveau de risque AML.

(2) La conformité réglementaire en lien avec (a) le dispositif de lutte contre la corruption (b) l'intégrité des marchés et la manipulation des taux (c) la transparence fiscale et notamment le suivi des déclarations réglementaires liées à la loi FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act).

Plus précisément, les travaux du comité ont porté sur :

- La réorganisation du système de contrôle de la conformité au sein de l'UIB (Cf. Rapport de

- l'organe de Conformité au titre de l'année 2020) ;
- La revue du Corpus procédural en lien avec la sécurité financière et la conformité réglementaire ;
- L'enrichissement du cadre normatif relatif à la sécurité avec notamment la mise à jour d'une circulaire relative à la sécurité financière et couvrant le dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, le dispositif sanctions et embargos et le dispositif KYC ;
- La mise à jour de la circulaire relative au dispositif de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- L'enrichissement du cadre normatif ayant trait à l'intégrité des marchés avec la diffusion de 9 circulaires relatives aux risques de fraudes et manipulations de marché et la mise à jour de la circulaire relative au code de conduite et procédure relatifs à la contribution au Tunibor ;
- L'enrichissement du cadre normatif relatif à la conformité réglementaire par la mise en place de la circulaire relative aux actions de mécénat et sponsoring, de la circulaire relative au dispositif du droit d'alerte, de la circulaire relative à la gestion et relations avec les tiers non clients KYS (Know Your Supplier) ; de la circulaire relative à la représentation d'intérêts et de la circulaire relative à la gestion du risque de corruption et de trafic d'influence des fournisseurs de services financiers ;
- Le déploiement de l'outil droit d'alerte (Whistleblowing) ;
- L'état de déploiement des applications et outils dédiés à la sécurité financière (Forces 1, Forces 2, SironAML, outils de filtrage automatique des transferts émis et reçus en lien avec des pays en risque LCB/FT élevé, UIB Swift, Assistant TRF, OLCOM, Workflow remédiation) ;
- Le suivi des principaux indicateurs et l'état de traitement des alertes : Alertes Forces 1, Alertes Forces 2, Alertes SironAML, Alertes dossiers Trade Finance, Alertes Dossiers LCB FT, Alertes Filtrage des swift en lien avec des pays à risque AML élevé ;
- L'état des validations des entrées en relation avec risque LAB élevé et moyennement élevé ;
- Le suivi de la distribution des formations

e-learning en lien avec (1) Règle Volcker (2) le code de conduite (3) les sanctions Internationales (4) la lutte contre le blanchiment (5) la lutte contre la corruption, (6) les abus de marché et (7) la contribution au benchmark ;

- L'état d'avancement du projet de KYC [avec prise en compte des dispositions réglementaires locales et des dispositions du Groupe SG] en lien avec la mise en conformité de toutes les nouvelles Entrées En Relation, de la remédiation sur un horizon de 3 ans des stocks des dossiers des clients actifs et de la mise en place de la revue périodique du stock en fonction du risque AML du client.
- L'état d'avancement du projet de remédiation Siron ;
- Les conclusions de l'exercice de l'évaluation des risques liés à la conformité ComPass (Compliance Assessment) ;
- Le suivi de la conformité des dossiers KYC des correspondants bancaires sous l'angle de la sécurité financière ;
- Le suivi de la mise en place du dispositif de déclarations à l'IRS (Internal Revenue Service) des avoirs des clients éligibles à la loi FATCA.

Le Comité a, également, passé en revue la feuille de route 2021 qui sera pilotée dans le cadre du programme Compliance Transformation Programm (<< CTP 2021 >>) et du programme La Fayette lequel regroupera les 3 Plans d'Actions identifiés dans le cadre des << settlements >> conclus par le groupe SG avec les autorités Américaines et Françaises. D'une manière plus précise, la feuille de route 2021 se décline comme suit sur les différentes thématiques de la Conformité :

Conformité réglementaire

- Renforcement du dispositif de Lutte contre la Corruption : remédiation des dossiers des fournisseurs, mise en place du dispositif opérationnel de la gestion des alertes et mise en place des KPI et KRI ;
- Transparence Fiscale : Poursuite des travaux de documentation des dossiers des clients déclarables Fatca ;
- Mise à jour de la cartographie liée à la gestion des

conflits d'intérêt ;

- Poursuite des chantiers relatifs à l'intégrité des marchés.

concentrés sur des aspects qui méritaient d'être traités de manière continue et structurée.

Sécurité Financière :

- Maintien d'un taux de conformité à l'EER de 100% ;
- Renforcement des contrôles qualité sur les EER ainsi que sur les dossiers remédiés ;
- Finalisation du dernier jalon de remédiation (100% des P6, P7 et P8) ;
- Renforcement du dispositif KYC des banques correspondantes ;
- Déploiement de l'outil Digitrade (contrôle conformité des dossiers Trade) ;
- Amélioration de la qualité des informations sur les messages swift (MT 202 COV : message de couverture précisant toutes les données relatives au SWIFT) ;
- Maintien d'un taux de clôture de 100% des alertes Siron en assurant une revue qualitative de traitement de ces alertes ;
- Finalisation du chantier 3 de la remédiation Siron et déploiement du workflow Siron ;
- Mise en place du monitoring des dépôts et des retraits cash ;
- Déploiement de l'outil de profilage sur les flux des correspondants bancaires ;
- Renforcement des actions de formation et de sensibilisation dédiées aux analystes SIRON.

Actions transverses :

- Formation : Déploiement de la formation Conformité pour les collaborateurs du Front Office, du back office et des corps de contrôle (DCP, CN2 et DAI) ;
- Supervision Managériale : Déploiement et conduite de tous les contrôles de la Supervision Managériale ;
- Evaluation des risques de conformité : Conduite de l'exercice de Compliance Assessment (Compass).

2. Le contrôle permanent :

Le contrôle permanent est assuré par la Direction du Contrôle permanent qui compte 14 ETP soit 0,95% des effectifs de la banque.

Au cours de l'année 2020, le Comité Permanent d'Audit Interne a continué à suivre le fonctionnement et l'activité du contrôle permanent. Ses travaux ont été

- Suivi régulier du niveau de réalisation et de la qualité des contrôles de supervision managériale pour les entités du siège & du réseau et identification des principales anomalies ainsi que la mise en place des actions de régularisation adaptées.
- Suivi de l'auto-évaluation trimestrielle du dispositif du Contrôle Permanent à l'appui d'une grille de notation qualitative, reprenant les 16 sujets clés du contrôle permanent, et qui permet d'avoir un aperçu complet de la mise en œuvre, du déploiement des projets et de l'efficacité du contrôle permanent dans une vue suffisamment granulaire.
- Suivi de l'avancement de la migration des contrôles de supervision managériale des procédures de Narval vers le nouvel outil GPS (mise en production au T1 2020 accompagnée d'une formation de l'ensemble des utilisateurs) ;
- Suivi de l'état de déploiement du programme PCT (Permanent Control Transformation) devant permettre de consolider le dispositif du contrôle permanent et d'harmoniser les contrôles de 1er niveau à travers (a) le déploiement d'une nouvelle approche de reconstruction basée sur un référentiel d'activité, de processus, de risque et de contrôle « Approche A.P.R.C » (b) le déploiement de versions plus évoluées de la Bibliothèque des Contrôles Normatifs (BCN) V4.0&V4.1 et la mise en place de nouveaux contrôles « HPC » Lafayette et hors Lafayette (c) le déploiement d'une nouvelle approche adoptée dans la conduite de l'exercice RCSA 2019 qui positionne les managers comme étant les principaux acteurs dans l'identification, l'évaluation de la maîtrise des risques et les contrôles sur le nouvel outil MYRCSA.
- Suivi de la revue périodique effectuée par la Direction du Contrôle Permanent de la documentation normative / circulaires intégrant un volet de contrôle interne ainsi que la formalisation et la mise à jour de l'ensemble du dispositif de contrôle interne au sein de la Banque.
- Suivi du dispositif de revue et analyse des risques opérationnels encourus à travers la collecte et l'analyse des incidents enregistrés.
- Suivi du dispositif de surveillance des zones clé de risque via le contrôle des KRI en dépassement des

seuils fixés.

- Suivi du dispositif de revue des plans d'actions en lien avec les risques résiduels identifiés, qu'ils soient en cours (issus des exercices RCSA antécédents) ou de la réalisation de l'exercice RCSA 2020 [via le nouvel outil MyRCSA] selon la nouvelle approche par processus APRC.
- Revue du renforcement du dispositif de la lutte contre la fraude par la désignation au sein de la DCP d'un coordinateur de lutte anti-fraude et la mise en place au sein de la DSI d'une application SIEM-QRADAR paramétrée avec des scénarii axés sur les moyens de paiement.
- Suivi périodique des prestations de services externalisées (PSE) selon leur criticité sur l'outil RAMOS (Risk Assessment and Monitoring of Outsourced Services) assuré par un correspondant PSE au sein de la DCP.
- Suivi des programmes de test du plan de continuité d'activité et gestion de crise (dont COVID-19), mise à jour des BIA (Business Impact Analysis), élaboration des fiches réflexe ainsi que l'exercice du retour à la normale (la bascule du site de secours vers le site de production).
- Suivi du contrôle niveau 2 (CN2 Finance) et CN2 Contrôle Permanent.

3. Le contrôle périodique :

Le contrôle périodique est assuré par la Direction de l'Audit et l'Inspection qui compte 11 ETP soit 0,8% des effectifs de la banque. Le plan d'audit 2020 validé par les membres du Comité Permanent d'Audit Interne (CPAI) comprenait 16 missions d'audit. Le Comité Permanent d'Audit Interne a examiné, de manière régulière, les travaux d'audit et d'inspection. Il a constaté la réalisation de 100% des missions prévues au plan d'Audit et de la diffusion de l'ensemble des rapports associés courant l'exercice 2020. Par ailleurs, le Comité Permanent d'Audit Interne a eu – à travers la présentation des missions réalisées par le contrôle périodique par typologie de risques – une visibilité sur l'évolution de l'exposition de l'UIB à chaque type de risque et les progrès réalisés en matière de maîtrise des risques.

A noter que certains aménagements ont été proposés et validés par le Comité Permanent d'Audit Interne.

Les changements validés ont été motivés par la crise

sanitaire qui a eu pour effet d'annuler une mission prévue au plan (reportée au plan 2021) et remplacer 2 missions relatives à des Audits de directions régionales par des missions processus en raison de l'impossibilité de se déplacer sur le 2nd semestre 2020.

Par conséquent, le plan d'Audit initial s'articulait autour de :

- 5 missions d'Audit du Réseau (4 Audit de Directions régionales et 1 audit flash) ;
- 11 missions d'audit de processus ou entités.

Les modifications opérées au cours de l'année ont eu pour conséquence que le plan d'Audit final s'est articulé autour de :

- 3 missions d'Audit du Réseau (2 Audit de Directions régionales et 1 audit flash) ;
- 13 missions d'audit de processus ou entités.

Sur les 3 missions d'audit de Directions régionales (Direction Régionale Tunis centre, Direction Régionale Tunis nord, et flash réseau), la DAI a effectué 33 missions d'inspection agences.

Le Comité Permanent d'Audit Interne a passé en revue les missions sur certaines entités mais également des missions sur des activités / processus.

L'appréciation des risques identifiés par l'Audit & l'Inspection [lors des missions activités / processus qui ont fait l'objet des cotations les plus dégradées] a été portée à la connaissance des membres du Comité Permanent d'Audit Interne :

- Mission revue du risque de fuites de données : En l'absence d'une cartographie fiable des données confidentielles, les règles DLP (Data leakage prevention = prévention des fuites de données) ne sont pas adaptées en conséquence ce qui ne permet pas de détecter toutes les fuites potentielles. La couverture du SI par cet outil DLP n'est pas satisfaisante - le DLP Endpoint ne couvre que 14% des postes de travail (232/1686) et n'inclut pas les agences. Le processus de traitement des alertes générées par cet outil ne permet pas d'assurer une supervision adéquate de ces dernières. Cette absence de traitement et le fait que certaines règles du DLP ne soient pas correctement configurées conduisent à un

taux élevé de 96% d'alertes classées de faux-positif entre le 01/10/2019 et le 16/06/2020. Par conséquent, le Comité Permanent d'Audit Interne a invité la Direction de la Banque à mettre en œuvre un plan d'actions à même d'apporter les correctifs requis.

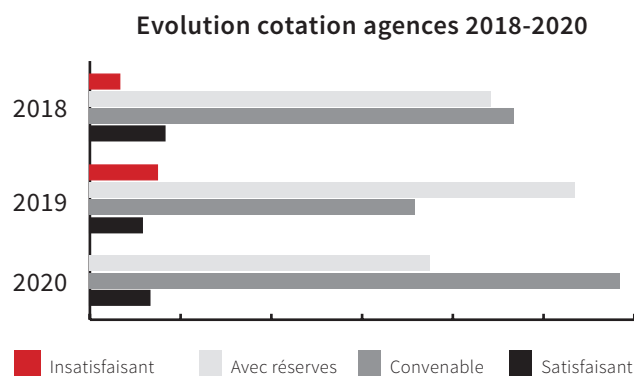
- Mission revue du processus d'allocations pour voyages d'affaires (AVA) : Compte tenu des insuffisances relevées en matière de contrôle interne, de gouvernance de l'activité, de constitution des dossiers (collecte des documents, renseignements dans le SI) et de conformité, l'activité ne peut être exercée de façon sécurisée. Par conséquent, le Comité Permanent d'Audit Interne a invité la Direction de la Banque à mettre en œuvre un plan d'actions à même d'apporter les correctifs requis.
- Mission revue de UIB Finance : Des insuffisances en matière de gouvernance, de contrôle interne, de gestion des activités et de conformité - en lien notamment avec le statut des intermédiaires en bourse et de la réglementation du CMF - ont été identifiées. Le Comité Permanent d'Audit Interne a recommandé, dans ce cadre, la mise en place d'un plan d'actions de manière à pallier les carences relevées.

Les cotations de l'ensemble des missions activités / processus / filiale réalisées en 2020 se présentent comme suit :

Référence mission	Intitulé mission	Cotation du rapport
20-IRB/AFN/IS/TUN-001	Revue du risque de fuite de données confidentielles	Insatisfaisant
20-IRB/AFN/TUN-024	Processus d'allocations pour voyages d'affaires (AVA)	Insatisfaisant
20-IRB/AFN/TUN-012	Revue de UIB Finance	Insatisfaisant
20-IRB/AFN/TUN-015	Reportings réglementaires et prudentiels	Avec Réserves
20-IRB/AFN/TUN-017	Processus de suivi des engagements Corporate	Avec Réserves
20-IRB/AFN/TUN-011	Revue de la Monétique	Avec Réserves
20-IRB/AFN/TUN-007	Processus de Tarification des services bancaires	Avec Réserves
20-IRB/AFN/TUN-023	Processus de traitement des journées comptables BDD	Avec Réserves
20-IRB/AFN/TUN-006	Processus de provisionnement	Convenable
20-IRB/AFN/TUN-010	Processus d'Achats et moyens logistiques	Convenable
20-IRB/AFN/TUN-008	Processus de Gestion de la paie	Convenable
20-IRB/AFN/TUN-016	Processus de Contribution au TUNIBOR	Convenable
20-IRB/AFN/TUN-009	Dispositif de Système de notation Corporate	Convenable

Par ailleurs, le Comité Permanent d'Audit Interne a passé en revue les 33 missions d'inspection agences en 2020 et pris connaissance des contraintes de déplacement liées à la crise Covid-19:

	2017	2018	2019	2020
Flash	32	9	63	17
Vérifications	90	57	31	16
Total	122	66	94	33



Les missions réalisées en 2020 ont permis au Comité Permanent d'Audit Interne de relever des améliorations notables en matière de maîtrise des risques par les agences (cotation « convenable » pour les 2 DDC revues), notamment sur la gestion des valeurs et sur le KYC. Par ailleurs, certains traitements qui ont été relevés comme insuffisamment maîtrisés pour la majorité des agences ont été revus à travers des missions processus « front to end » tels que le traitement des journées comptables ou encore la gestion des allocations pour voyages d'affaires.

Conclusion

Le Conseil d'Administration, après avoir passé en revue la synthèse des travaux du Comité Permanent d'Audit Interne, s'est dit satisfait de l'efficacité des travaux dudit Comité. L'ancienneté, l'expérience et l'équilibre des profils des membres dudit Comité ont été jugés favorables à une contribution au fonctionnement de la bonne gouvernance de la banque. La place des Administrateurs Indépendants et l'indépendance de la fonction de Président dudit Comité en assurent efficacité, transparence et un contrôle des décisions de l'organe de direction garantissant une gestion saine et prudente de l'activité.

Aussi, les administrateurs, ont pris connaissance de l'appréciation annuelle de la Présidente du Comité portant notamment sur la composition du Comité Permanent d'Audit Interne, le niveau de participation des membres aux travaux – en lien avec le contexte de la crise sanitaire Covid-19, l'organisation des réunions et l'accès à l'information qui sont jugés globalement satisfaisants, les délais de mise à disposition des

documents qui sont à améliorer, ainsi que les pistes de progrès possibles en matière de suivi des préconisations des CACs.

Le Conseil d'Administration, tout en se disant satisfait du contenu des travaux, de la qualité de suivi du Comité, de la pertinence des débats et des progrès en matière de fonctionnement du Comité Permanent d'Audit Interne, suggère des actions concrètes tendant à renforcer son efficacité, il s'agit notamment des axes ci-après :

une meilleure gestion du temps à consacrer à la revue des états financiers, aux lettres de contrôle interne (état de déploiement des recommandations CACs) et à la filière IT

- la revue à intervalles réguliers du dispositif de contrôle interne (pôles, directions et principales filiales)
- une évaluation à intervalles réguliers de l'impact découlant de la clôture et de la mise en place des préconisations phares émises par la conformité, le Contrôle Périodique et le Contrôle Permanent.
- l'organisation de sessions de formation ou d'information sur des sujets d'actualité qui intéressent les membres du Comité
- le déploiement d'entretiens par le Comité Permanent d'Audit Interne avec les auditeurs internes et externes hors de la présence de la Direction Générale.

Par souci de transparence, les résultats de cette évaluation du Comité Permanent d'Audit Interne seront consignés dans un rapport à présenter à l'assemblée générale ordinaire prévue le 16 avril 2021.

SYNTHÈSE DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION & DES COMITÉS RATTACHÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Comité Permanent d'Audit Interne
2. Comité des Risques
3. Comité des nominations et des rémunérations

2. COMITÉ DES RISQUES

SYNTHÈSE DES TRAVAUX DU COMITÉ DES RISQUES

Le Comité des Risques est composé à fin 2020 de 4 administrateurs disposant de connaissances, de compétences et d'une expertise en matière de risques : Monsieur Mohamed Salah Souilem, Administrateur indépendant et Président du Comité, Madame Véronique De La Bachelerie et Messieurs Eric Wormser et Mohamed Ali Ayed.

Le Comité des Risques s'est réuni six fois en 2020, et ce Conformément à l'article 22 de la Circulaire BCT n°2011-06 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit qui prévoit que les Comités émanant du Conseil d'Administration doivent se réunir six fois au moins par an et à chaque fois que cela est nécessaire.

Le taux de présence de ses membres a été de 100%.

Le Pôle Risques est composé de 74 personnes soit 5,03% de l'effectif global de la Banque.

Le Comité des Risques, à chaque réunion, a entendu le directeur des Risques et son adjoint sur l'évolution du contexte de risque et les faits marquants. Il a, également, entendu le directeur financier et son adjoint sur le volet ayant trait aux risques structurels (liquidité, taux et change) ainsi que le respect des ratios prudentiels édictés par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie 91-24 modifiée par la circulaire 2018-06 en lien avec l'ALM. Le Comité a examiné les divers documents qui lui ont été soumis et fait un point régulier sur les aspects les plus significatifs en lien avec la mission dévolue au Comité des Risques :

- Le panorama des risques en liaison avec les portefeuilles Corporate & Retail (encours sains, encours en défaut, taux d'entrée défaut, taux de créances en défaut, CNR IAS & local, taux de couverture, taux d'engagements valides, taux de notes valides, taux d'irréguliers, indicateurs de risque du portefeuille Retail...)
- Les indicateurs de recouvrement amiable & contentieux
- L'avancement des principaux dossiers en recouvrement amiable et en contentieux
- Le suivi des crédits accordés aux clients dont les

engagements auprès de la Banque dépassent les montants prévus à l'article 7 de la circulaire BCT n° 91-24

- La revue annuelle des politiques de crédit PPI et PPO
- L'ajustement des règles d'octroi sur les marchés Retail et Corporate suite à la crise COVID-19
- Le déploiement de KPIs en lien avec le pilotage du soutien aux professionnels et aux Entreprises
- La revue des hypothèses de construction et la réestimation du CNR 2020
- Les limites et la cartographie de risques (position de change, taux, position de liquidité, lignes CVAR...) ainsi que la position de change structurelle et la position de change marché
- Les ratios réglementaires (ratios locaux et Bâlois) : ratios de solvabilité, ratios de concentration, ratios de liquidité, ratios crédits/dépôts...
- La répartition par maturité et par agent économique des placements en compte à terme et bons de caisse
- Le suivi des dépôts mobilisés à des taux d'intérêts supérieurs au TMM
- La validation des limites de la position de liquidité, de change et de sensibilité
- La revue et la mise à jour des limites en lien avec (1) le Risque débiteur / Banques Tunisiennes (2) les limites souverains Tunisie (3) les limites Pays et Cross border (4) les seuils et limites du risque de taux
- La nouvelle méthodologie de calcul des seuils et des limites des risques structurels
- La situation de liquidité
- La conduite de l'exercice de stress testing demandé par la BCT en lien avec le risque de contrepartie
- Le tableau de bord des projets (garanties, nouvelle norme défaut...)
- Le suivi du plan d'action suite à la mission de la BCT en lien avec le Système de Notation Interne

Les supports de réunions sont considérés de bonne qualité et de nature à préparer les débats du Conseil d'administration sur les stratégies, les politiques, les procédures et les systèmes permettant de gérer et

de suivre les différentes catégories de risques. Les travaux du Comité ont permis, également, au Conseil d'Administration d'être conforté sur la politique de provisionnement globale et sa conformité avec la réglementation bancaire sur les divers risques. Les travaux du Comité ont mis en lumière la bonne maîtrise des risques et le bon suivi des engagements bilanciaux et hors bilan.

CONCLUSION

Le Conseil d'Administration, après avoir passé en revue la synthèse des travaux du Comité des Risques, s'est dit satisfait de l'efficacité des travaux dudit Comité. L'ancienneté, l'expérience et l'équilibre des profils des membres dudit Comité ont été jugés favorables à une contribution au fonctionnement de la bonne gouvernance de la banque. La place des Administrateurs Indépendants et l'indépendance de la fonction de Président dudit Comité en assurent efficacité, transparence et un contrôle des décisions de l'organe de direction garantissant une gestion saine et prudente de l'activité.

Aussi, les administrateurs, ont pris connaissance de l'appréciation – annuelle – favorable du Président du Comité portant notamment sur la composition du comité, l'organisation des réunions, le contenu des travaux, le suivi des préconisations du Comité, l'accès à l'information. Il a, également, relevé la pertinence des débats ainsi que les progrès réalisés et attendus en matière de supervision des différents risques auxquels la banque est confrontée.

Le Conseil d'Administration, tout en se disant satisfait du rendement du Comité des Risques, suggère des actions

concrètes tendant à renforcer son efficacité, il s'agit notamment des axes ci-après :

- la déconcentration du portefeuille Corporate à travers un développement plus soutenu de la prospection.
- un meilleur suivi des délais d'instruction des dossiers de crédits
- une revue trimestrielle des dossiers nouvellement entrés en défaut avec une dotation aux provisions > 500 KDT
- une revue trimestrielle des financements en devises / crédits relais en TND mis en place depuis plus de 3 mois pour les relations dont les engagements sont supérieurs à 1 MDT.
- une revue trimestrielle des prises de risques débiteurs et/ou risques de remplacement (CVaR - Credit Value at Risk) – dont les engagements sont supérieurs à 3 MDT – relevant de la compétence du Directeur Général de l'UIB ou du Comité de financement en fonction du montant de l'exposition, de la maturité des opérations ainsi que de la notation de la contrepartie.
- un examen périodique des actions prévues dans le cadre du plan de formation des équipes en matière d'analyse des risques

Par souci de transparence, les résultats de cette évaluation du Comité des Risques seront consignés dans un rapport à présenter à l'assemblée générale ordinaire prévue le 16 avril 2021.

SYNTHÈSE DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION & DES COMITÉS RATTACHÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Comité Permanent d'Audit Interne
2. Comité des Risques
3. Comité des nominations et des rémunérations

3. COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

SYNTHÈSE DES TRAVAUX DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Le Comité des Nominations et des Rémunérations est composé de 4 administrateurs au 31 décembre 2020 : Monsieur Laurent Goutard, Administrateur et Président du Comité, Madame Véronique de La Bachelerie et Messieurs Kamel Néji et Moncef Mzabi.

Au cours de l'exercice 2020, le Comité des Nominations et des Rémunérations s'est réuni à 3 reprises; le taux de présence de ses membres est satisfaisant compte tenu du contexte de Covid-19 (participation par voie de visioconférence). La synthèse des travaux du Comité des Nominations et des Rémunérations permet de restituer les principaux sujets abordés et traités lors de ses réunions ; le comité ayant préparé notamment des décisions du conseil d'administration portant sur :

- Rémunérations annuelles fixes et variables des membres du Comité Exécutif (COMEX) et du Comité de Direction (CODIR)
- Nomination et rémunération de M. Philippe Dairien en tant que Responsable du Pôle Risques / UIB
- Nomination et rémunération de M. Zied Remadi en tant que Responsable de la Direction des Ressources Humaines / UIB
- Renouvellement des mandats d'administrateurs : Madame Ouided Bouchamaoui et de Monsieur Yann De Nanteuil.
- Proposition, à la demande du Conseil, du mode de répartition des jetons de présence entre ses membres.
- Rapport du Comité des Nominations et des Rémunérations portant sur la désignation et la rémunération d'un nouveau Directeur Général.
- Acceptation d'un nouveau mandat par un administrateur dans une société cotée (Articles 2 et 7 de la charte du Conseil d'administration et Article 19 des Statuts)
- Nomination de M. Abderraouf Jemaa en tant que Secrétaire Général
- Nomination de M. Achraf Fakhfakh en tant qu'Adjoint au Responsable du Pôle Service Clients

Conclusion

Le Conseil d'Administration, après avoir passé en revue la synthèse des travaux du Comité des Nominations et des Rémunérations, s'est dit satisfait de l'efficacité des travaux dudit Comité.

La compétence, l'expérience et l'équilibre des profils

des membres dudit Comité ont été jugés favorables à une contribution au fonctionnement de la bonne gouvernance de la banque et à un jugement compétent et indépendant sur les politiques et pratiques de rémunération au regard de la gestion des risques des fonds propres et des liquidités de l'UIB.

Le Conseil d'Administration, tout en se disant satisfait du rendement du Comité des Nominations et des Rémunérations, suggère des actions concrètes tendant à renforcer son efficacité, il s'agit notamment des axes ci-après :

- Proposer au Conseil d'Administration les objectifs annuels à assigner au Directeur Général
- Préparer l'évaluation annuelle de la performance du Directeur Général
- Faire en sorte que les propositions de rémunérations annuelles fixes et variables des membres du Comité Exécutif (COMEX) et du Comité de Direction (CODIR) soient appuyées par des évaluations faites annuellement de leurs performances individuelles (réalisations vs objectifs).
- Prévoir une évaluation une fois par an des travaux du Comité de Direction et du Comité Exécutif dans leur ensemble.
- Prévoir un examen annuel des principes de la politique de rémunération des collaborateurs de la Banque et préparer dans ce cadre un rapport annuel à l'adresse du Conseil d'Administration.
- Faire part au Conseil d'administration des propositions du Directeur Général en matière de plans de succession de l'encadrement supérieur (membres du Comex et du Codir)
- Préparer les travaux du Conseil d'Administration sur l'égalité Femme-Homme au sein de l'UIB, en concertation avec le Comité Equité Femme-Homme
- Préparer l'examen par le Conseil d'Administration des questions relatives au gouvernement d'entreprise ainsi que les travaux du Conseil d'Administration sur les sujets relatifs à la culture d'entreprise

Par souci de transparence, les résultats de cette évaluation du Comité des Nominations et des Rémunérations seront consignés dans un rapport à présenter à l'assemblée générale ordinaire prévue le 16 avril 2021.

3. OÙ EN SOMMES-NOUS ?

1. Stratégie UIB
2. Les Temps Forts 2020
3. Chiffres clés et positionnement de l'UIB
4. Activité, situation et résultats de l'UIB et des autres entités de son périmètre
5. Ressources humaines
6. Synthèse des travaux du conseil d'administration et des comités rattachés au Conseil d'Administration
7. Rapport du Médiateur
8. Dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et de financement du terrorisme - LCB/FT

RAPPORT DU MEDiateur 2020

L'Union Internationale de Banques "UIB" a adhéré, au mois de mai 2017, au service commun de médiation bancaire, mis en place par l'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Etablissements Financiers, et ce pour favoriser le règlement amiable des différends pouvant survenir entre la banque et sa clientèle, et n'ayant pas trouvé de solutions au niveau de ses services bancaires concernés. Conformément aux dispositions de la Loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 - Article 187, le médiateur bancaire a présenté son rapport d'activité de médiation auprès de l'UIB pour l'année 2020.

Au terme de l'année 2020, le nombre de saisines s'est établi à 25 recours de la clientèle à ce mode alternatif de résolution des litiges, contre 42 saisines en 2019.

16 réclamations ont été jugées recevables par le médiateur et 9 réclamations jugées irrecevables.

Sur les 25 doléances reçues au cours de l'année 2020, 21 émanent de la clientèle des particuliers. Elles concernent, en premier lieu, les différends relatifs à la tarification suivis des réclamations relatives au fonctionnement du compte, à des opérations en lien avec le support Monétique, à des dossiers de crédit et à la qualité d'accueil et de services. Elles se décomposent comme suit :

- 5 réclamations se rapportant à la tarification
- 4 réclamations relatives au fonctionnement du compte dont 2 se rapportant à des opérations de clôture de compte
- 3 requêtes concernant la qualité d'accueil et de services
- 3 réclamations au sujet des moyens de paiement concernant la monétique
- 3 requêtes se rapportant à des dossiers de crédit
- 1 demande d'intervention relative à un compte épargne
- 1 demande d'intervention pour l'obtention d'une main levée
- 1 demande concernant un transfert de fonds à l'étranger

Les 4 autres saisines émanent de professions libérales (3 requêtes) et une entreprise (1 requête) et se décomposent comme suit :

3 requêtes concernant la qualité d'accueil et de services

1 requête concernant la mise en jeu d'une caution

Rapport annuel d'activité 2020

(Loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 – Article 187)

Banque ou Etablissement Financier concerné : Union Internationale de Banques

1- Présentation du médiateur :

Statut du médiateur	Personne physique : X	Personne morale :
Nom du médiateur	IDANI Youssef	
Date de début de la convention	12 mai 2020	
Date de la fin de la convention	11 mai 2023	
Cordonnées du médiateur	Téléphone fixe : 71 750 732	
	Téléphone mobile : 98 404 251	
	Fax : 71 750 732	
	Adresse : 1, impasse Moussa Ben Noussaier, 2037- Menzah 5	
	E-mail : ydani.youssef@apbt.org.tn	

2. Analyse des saisines reçues par le médiateur a/ Saisines reçues en 2019 et clôturées en 2020 (Tableau 2.a)

Tableau 2.a

	Nombre	Thèmes	Dénouement
Particuliers			
Autres ¹			
Total	Néant	Néant	Néant

1) On entend par "Autres" les professions libérales, les associations, les entreprises et les institutionnels.

b/ Recensement des demandes reçues en 2020 (Tableau 2.b)

Pour chaque demande reçue, une fiche de synthèse doit être jointe en annexe au rapport selon le modèle fourni.

(Tableau 2.b)

	Particuliers	Autres	Total
Nombre total des demandes reçues (1) + (2)	21	4	25
(1) Demandes rejetées par motif de rejet			
Non-épuisement préalable des recours gracieux de la Banque ou EF (dont demandes réorientées vers la banque)			
Saisines au titre desquelles il n'est pas admis d'arbitrage ou de transaction	1		1
Action en justice en cours à la date de la saisine	1		1
Absence de litige avec la banque vu que l'objet de la requête relève :			
- de la politique commerciale «Crédit»	2	2	4
- de la politique commerciale «Tarification»	2		2
- autres motifs ² (à préciser)	1		1
(2) Demandes acceptées et traitées par le médiateur en 2020			
Nombre de saisines dont la médiation a été interrompue ³	8	1	9
Nombre de saisines dont la médiation a été achevée ⁴ au 31/12/2020	4	1	5
Nombre de saisines en cours de médiation à la date du 31/12/2020	2	0	2
TOTAL	21	4	25

c/ Origine des demandes reçues et traitées en 2020 (Tableau 2.c)

Cette rubrique fournit la répartition des demandes reçues et traitées au cours de l'année 2020 selon le type de requérants et leurs catégories socioprofessionnelles.

Tableau 2.c

	CATEGORIES	Particuliers	Autres	Total
TYPE				
Client habituel ⁵		11	4	15
Client occasionnel ⁶				
Mandataire ou représentant légal				
Héritier		1		1
Client par ricochet ⁷				
Autres				
Total		12	4	16

2) A préciser sur un état séparé (Fiches de synthèse médiation) portant référence à cette section du rapport.

3) Il s'agit des dossiers pour lesquels la médiation est devenue sans objet avant que le médiateur n'ait eu à émettre son avis. Les différents motifs figurent au tableau 3.a.1.

4) Il s'agit des dossiers pour lesquels le médiateur a émis son avis.

5) Client habituel : titulaire d'un compte auprès de l'EC ou étant en relation contractuelle permanente avec celui-ci en rapport avec son activité professionnelle (compte bancaire, placement, contrat de crédit-bail, contrat de portage,...).

6) Client occasionnel : qui entre en relation avec l'EC pour l'accomplissement d'une opération bancaire limitée dans le temps (retrait DAB, opération de change, opération de transfert d'argent,...).

7) Un client par ricochet est, par exemple, une personne qui se porte garante du remboursement d'un crédit.

d/ Origine des demandes rejetées en 2020 (Tableau 2.d)

Cette rubrique fournit la répartition des demandes rejetées au cours de l'année 2020 selon le type de requérants et leurs catégories socioprofessionnelles

Tableau 2.d

	CATEGORIES	Particuliers	Autres	Total
TYPE				
Client habituel		7	2	9
Client occasionnel				
Mandataire ou représentant légal				
Héritier				
Client par ricochet				
Autres				
Total		7	2	9

e/ Répartition des demandes reçues et traitées en 2020 selon le thème de la saisine (Tableau 2.e)

Cette rubrique fournit la répartition des dossiers reçus et traités en 2020 selon le thème de litige sachant qu'une même requête peut être comptabilisée autant de fois qu'elle comporte de thèmes différents.

Tableau 2.e

	CATEGORIES	Particuliers	Autres	Total
TYPE				
Fonctionnement du compte		3	1	4
dont: clôture de compte		(1)		
Moyens de paiement		3		3
dont: monétique		(3)		
Crédit		1	0	1
Tarifcation		3		3
Mainlevée		1		1
Epargne				
Déclaration à la Centrale d'Informations				
Placements financiers				
Accueil et qualité des services		2	1	3
Autres thèmes		1		1
Total		14	2	16

f / Répartition des demandes rejetées en 2020 selon le thème (Tableau 2.f)

Cette rubrique fournit la répartition des dossiers rejetés en 2020 selon le thème de litige.

Tableau 2.f

	CATEGORIES	Particuliers	Autres	Total
TYPE				
Fonctionnement du compte		1		1
dont: clôture de compte		(1)		
Moyens de paiement				
dont: monétique				
Crédit		2	2	4
Tarification		2	0	2
Mainlevée				
Epargne		1		1
Déclaration à la Centrale d'Informations				
Placements financiers				
Accueil et qualité des services		1		1
Autres thèmes				
Total		7	2	9

3- Analyse des dossiers clôturés en 2020

Cette rubrique se rapporte à tous les dossiers clôturés en 2020 et ce, quelle que soit la date à laquelle ils ont été soumis au médiateur.

a/ Répartition des demandes reçues et traitées selon leur sort et par catégorie socioprofessionnelle

3.a.1: Dossiers dont la médiation a été interrompue avant l'émission de l'avis (Tableau 3.a.1)

Tableau 3.a.1

	Particuliers	Autres	Total
Médiation interrompue avant l'émission de l'avis (en nombre)	8	1	9
désistement du client	1	0	1
exécution volontaire de la part de la Banque ou EF	4	1	5
assignation en justice			
Autres	3	0	3
Total général	8	1	9

3.a.2 : Dossiers pour lesquels un avis du médiateur a été émis au 31/12/2020 (Tableau 3.a.2)

Tableau 3.a.2

	Particuliers	Autres	Total
Accord de la Banque ou EF et du client	1	1	2
Refus de la Banque ou EF et du client			
Accord de la Banque ou EF et refus du client	2		2
Accord du client et refus de la Banque ou EF	1		1
Total général	4	1	5

3.a.3 : Dossiers clôturés en 2020 selon la réponse des parties (Tableau 3.a.3)

Tableau 3.a.3

	Particuliers	Autres	Total
Pas de réponse du client et accord de la Banque ou EF	2		2
Pas de réponse du client et refus de la Banque ou EF			
Pas de réponse de la Banque ou EF et accord du client	1		1
Pas de réponse de la Banque ou EF et refus du client			
Pas de réponse des deux parties	2		2
Total général	5		5

3.a.4 : Sort des dossiers en cours de médiation au 31/12/2020 (Tableau 3.a.4)

Tableau 3.a.4

	Nombre	Thèmes
Particuliers	1	Accueil et qualité de service
	1	Mainlevée
Autres		
Total	2	

b/ Répartition des dossiers clos en 2020 selon la durée de la médiation (Tableau 3.b)

Cette rubrique ne concerne que les dossiers pour lesquels un avis a été émis au 31 décembre 2020.

Tableau 3.b

Durée de la médiation	Particuliers	Autres	Total
< 1 semaine			
Entre 1 semaine et 2 semaines	4		4
Entre 2 semaines et 3 semaines			
Entre 3 semaines et 1 mois			
Entre 1 mois et 2 mois			
Plus de 2 mois		1	1
Total	4	1	5

c/ Aspects financiers

Cette rubrique ne concerne que les dossiers clôturés en 2020 ayant un aspect de règlements financiers entre les parties et ce, quelle que soit l'année au cours de laquelle ils ont été soumis au médiateur.

c.1- Dossiers pour lesquels un avis a été émis par le médiateur (Tableau 3.c.1)

Tableau 3.c.1

	Particuliers	Autres	Total
Dossiers comportant la contestation par le client d'un paiement(en nombre)	4	1	5
Montants sur lesquels portent les requêtes des clients	2622,980	4000,000	6622,980
Montants proposés dans l'avis du médiateur	2322,980	4000,000	6322,980
Montants effectivement payés par la Banque ou EF	-	-	-

c.2- Dossiers dont la médiation a été interrompue suite à l'exécution volontaire de la Banque ou EF (Tableau 3.c.2 et 3.c.3) :

Tableau 3.c.2

	Particuliers	Autres	Total
Dossiers comportant la contestation par le client d'un paiement (en nombre)			
Montants sur lesquels portent les requêtes des clients	1201,845		1201,845
Montants effectivement payés par la Banque ou EF	343,384		343,384

Tableau 3.c.3

	Particuliers	Autres	Total
Dossiers comportant la réclamation par le client d'un paiement (en nombre)			
Montants sur lesquels portent les requêtes des clients	18 187,000		18 187,000
Montants effectivement payés par la Banque ou EF	17 987,000		17 987,000

3. OÙ EN SOMMES-NOUS ?

1. Stratégie UIB
2. Les Temps Forts 2020
3. Chiffres clés et positionnement de l'UIB
4. Activité, situation et résultats de l'UIB et des autres entités de son périmètre
5. Ressources humaines
6. Synthèse des travaux du conseil d'administration et des comités rattachés au Conseil d'Administration
7. Rapport du Médiateur
8. Dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et de financement du terrorisme - LCB/FT

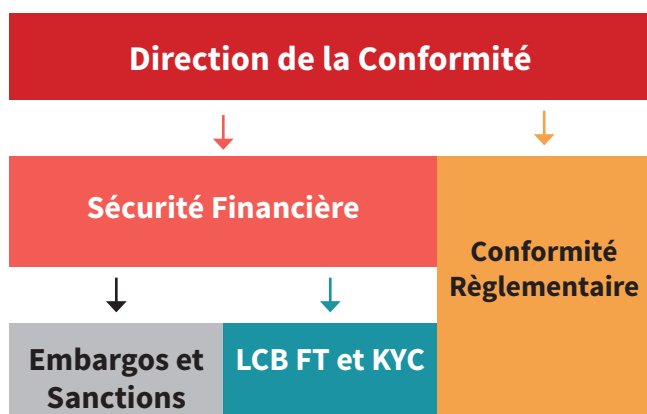
DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET DE FINANCEMENT DU TERRORISME LCB/FT

I. Organisation et principales missions

En application de l'article 3 de la circulaire BCT 2006-06 relative à la mise en place d'un système de contrôle de la conformité au sein des établissements de crédit et de l'article 57 de la circulaire BCT n°2017/08, telle que modifiée par la circulaire BCT N°2018-09, relative aux Règles de contrôle interne pour la gestion du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, la Direction de la Conformité est rattachée au Conseil d'Administration.

La mission de la Direction de la Conformité s'articule autour de :

- La sécurité financière avec ses composantes LCB FT, KYC et Embargos et Sanctions ;
- La conformité réglementaire avec ses composantes Ethique et déontologie, Transparence fiscale (Fatca), lutte contre la corruption, gestion des abus de marché et protection de la clientèle.



Sur l'année 2020, aucun nouveau collaborateur n'a été affecté à la conformité, en dépit de l'aboutissement de 2 recrutements sur 3 budgétés.

L'équipe de la sécurité financière se compose de 2 entités :

- Une entité LCB FT et KYC dirigée par un premier responsable de sécurité financière et composée

de 7 analystes sécurité financière répartis entre le traitement des alertes Siron, principal pilier du dispositif LCB FT (6 analystes) et la validation des dossiers KYC classés en risque élevé et moyennement élevé sur les EER, le projet de remédiation et les revues périodiques (1 analyste).

- Une entité Embargos et Sanctions dirigée par un deuxième responsable de sécurité financière et composée de 3 analystes sécurité financière. Cette entité se charge du filtrage des flux internationaux avec des pays à risque LAB élevé et/ou impliquant des entités et des personnes sanctionnées, de la validation de 2ème niveau des dossiers de Trade Finance et du filtrage de la base clientèle contre la liste des sanctions nationales et internationales, ainsi que de l'identification des clients qualifiés de Personnes Politiquement Exposées.

L'équipe de la conformité réglementaire compte un responsable et un chargé de conformité. Leurs missions portent sur la veille réglementaire, la validation des procédures internes sous un angle réglementaire, la gestion des dossiers FATCA, l'analyse des dysfonctionnements de conformité, le pilotage des projets en lien avec la thématique abus de marché et l'animation du dispositif de lutte contre la corruption.

II. Gouvernance

Un comité conformité est tenu trimestriellement et couvre les filiales de UIB. La charte du comité a été mise à jour, en conséquence.

Aussi, dans le cadre du renforcement des échanges avec d'autres structures de la banque, un comité mensuel de veille réglementaire et juridique a été mis en place en coordination avec les Affaires Juridiques et une réunion trimestrielle relative aux dysfonctionnements de conformité a été mise en place en coordination avec l'entité Qualité et le Contrôle Permanent.

Sur le volet intégrité des marchés, un comité est tenu trimestriellement en coordination avec la salle de marchés et la filiale UIB Finance.

III. Corpus procédural

La Conformité est régie par plusieurs circulaires issues des instructions du Groupe et des dispositions réglementaires Tunisiennes. Le corpus procédural est scindé entre 2 grandes thématiques (1) la sécurité financière et (2) la conformité réglementaire.

S'agissant de la Sécurité financière, le dispositif est encadré principalement par les circulaires suivantes :

- Circulaire relative au KYC ;
- Circulaire relative au Trade Finance ;
- Circulaire relative aux Correspondants Bancaires ;
- Circulaire relative aux Embargos et Sanctions ;
- Circulaire relative aux Sociétés de Transfert d'Argent (STA) ;
- Circulaire relative à l'outil de profilage Siron ;
- Circulaire relative à la déclaration des Billets de Banques Etrangères via SED ;
- Circulaire relative à la lutte contre blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- Circulaire relative à la sécurité financière ;
- Circulaire relative à l'identification des bénéficiaires effectifs.

Quant à la conformité réglementaire, elle compte à son actif les circulaires suivantes :

- Code de conduite et de déontologie ;
- Code de lutte contre la corruption et le trafic d'influence ;
- Circulaire de la lutte contre la corruption ;
- Politique cadeaux, repas d'affaires et événements externes ;
- Circulaire relative à la gestion des conflits d'intérêt ;
- Manuel de conformité ;
- Circulaire relative à la procédure de détection des dysfonctionnements de conformité ;
- Circulaire relative aux obligations liées à l'application de la réglementation Fatca ;
- Circulaire relative aux actions de mécénats et sponsoring ;
- Circulaire relative au droit d'alerte ;
- Circulaire relative à la gestion et relations avec les tiers non clients KYS ;

- Circulaire relative à la représentation d'intérêts ;
 - Circulaire relative à la gestion du risque de corruption et de trafic d'influence des fournisseurs de services financiers ;
 - Circulaire relative au code de conduite et procédure relatifs à la contribution au TUNIBOR ;
- Circulaires relatives aux risques de fraudes et de manipulation de marchés : (1) risques de fraude et de manipulation de marchés, (2) Gestion des ordres, (3) Supervision managériale liée à l'activité de la salle de marchés, (4) Communications électroniques et audio, (5) Gouvernance de la formation, (6) accès aux outils de marchés, (7) Abus de marchés, (8) Remonté des incidents et (9) Politique applicable en matière de transactions personnelles.

IV. Applications et outils déployés

Le dispositif dédié à la sécurité financière repose sur des applications qui permettent d'assurer un monitoring efficace des opérations pouvant générer des risques de LCB FT et/ou en lien avec Embargos et Sanctions, à savoir :

- **Forces 1** : le filtrage des transactions internationales (messages swift) en lien avec les listes d'embargos et sanctions économiques. Le filtrage des messages permet de stopper les messages en lien avec une entité ou une personne sanctionnée ou un Pays sanctionné. Les alertes générées par l'outil de filtrage « Forces 1 » sont considérées comme étant des Alertes de Niveau 1 et traitées par l'équipe centrale. Les Alertes de Niveau 2 correspondent aux Alertes de Niveau 1 qui n'ont pas pu être disqualifiées par l'équipe centrale d'Alertes ou générées à tort du fait d'un manque d'informations. Ces alertes sont soumises à l'équipe de sécurité financière de l'UIB en charge d'embargos et sanctions pour analyse et décision
- **Forces 2** : le filtrage des bases clients à partir des listes d'embargos et sanctions économiques. Depuis janvier 2019, le filtrage de la base clients est réalisé à une fréquence quotidienne (vs une

fréquence trimestrielle).

La liste des sanctions intègre les listes indiquées par le décret-loi 2019-419 (liste nationale et liste onusienne), outre les listes internationales (OFAC, France, Europe)

Le filtrage en lien avec le référentiel groupe des PPE (Personnes Politiquement Exposées) est effectué à une fréquence mensuelle.

- **Outil de profilage SironAML :** L'outil SironAML aide à la détection d'opérations suspectes et de clients présentant des typologies d'opérations inhabituelles grâce à la mise en place de scénarii paramétrés prenant en compte un ensemble de critères de risques de blanchiment. Le traitement quotidien des alertes générées sur l'outil est assuré par une équipe composée de 6 analystes. En cas de suspicions avérées en matière de blanchiment, les opérations suspectes font l'objet de déclarations de soupçon à l'autorité compétente locale (CTAF).

Enfin, il est important de souligner que l'UIB a développé et déployé des outils assurant un filtrage automatique des transferts émis et reçus en lien avec des pays en risque LCB/FT élevé (UIB Swift et Assistant TRF) et des workflows assurant la gestion des dossiers clients (OLCOM, Workflow remédiation).

- **UIB Swift :** Il s'agit d'une plateforme qui permet d'intercepter les swifts relatifs aux rapatriements (transferts reçus) en provenance de pays à risque Lab Elevé. Ces rapatriements sont soumis à l'analyse et à la validation de l'AMLO/UIB.
- **Assistant TRF :** Il s'agit d'un portail web permettant aux commerciaux UIB d'acheminer les ordres de transfert reçus de la part des clients et d'aiguiller la demande selon le niveau de contrôle requis (contrôle réglementaire ou AMLO). Les transferts à destination des pays à risque lab élevé sont soumis à l'analyste et à la validation de l'AMLO.
- **OLCOM :** Il s'agit d'un workflow sur lequel sont

saisis le flux de tous les dossiers d'ouverture de compte (dossier juridique et KYC). L'outil achemine les dossiers aux différents intervenants (Direction Générale, Direction de la conformité, BO contrôle réglementaire et BO Revue Ouverture Compte ROC) suivant le niveau de risque LAB du client, son statut (PPE ou non, soumission ou non à la réglementation FATCA), la nature de ses comptes (commercial, professionnel, réglementé).

- **Workflow remédiation :** Il s'agit d'un workflow sur lequel sont saisis tous les dossiers clients en stock identifiés dans le projet de la remédiation (dossier juridique et KYC). L'outil achemine les dossiers aux différents intervenants (Direction Générale, Direction de la conformité, BO contrôle réglementaire) suivant le niveau de risque LAB du client, son statut (PPE ou non), la nature de ses comptes (commercial, professionnel, réglementé).

Sur le volet de la conformité réglementaire, le dispositif de lutte contre la corruption a été enrichi par le déploiement d'un outil de déclaration des cadeaux, repas et événements externes et d'un outil Whistleblowing (droit d'alerte).

V. Principaux indicateurs d'activité de l'exercice 2020

- **Alertes Forces 1_** Filtrage des messages swift en lien avec les listes des Sanctions et embargos : 1.888 (vs 856 en 2019) alertes ont été analysées sur l'année 2020, dont 56 opérations ont été bloquées avec rejet des virements. Etant précisé que le nombre de messages Swift - émis et reçus - est de 95.833 (vs 98.650 en 2019) générant un taux d'alerte de 2%. (En augmentation par rapport à 2019).
- **Alertes Forces 2 _** Filtrage de la base clientèle en lien avec les listes des sanctions et embargos : Le nombre de hits s'élève à 90.727 hits en 2020 (vs 335.485 alertes en 2019). Un seul client figurant sur la liste onusienne a été identifié. Le gel des avoirs y afférents a été effectué et a fait l'objet

d'une correspondance à la CNLCT (Commission Nationale de Lutte Contre le Terrorisme) et d'une déclaration de soupçons à la CTAF (Commission Tunisienne des Analyses Financières).

- **Alertes SironAML :** Suite au déploiement des nouveaux scénarii, le nombre d'alertes Siron est passé de 32.320 en 2019 à 29.632 en 2020, enregistrant une baisse de 8% aussi bien sur le volume global que sur la moyenne journalière (124 alertes en 2019 vs 113 alertes en 2020). En dépit de la gestion en parallèle du projet de rejeu sironAml (Cf. infra), le taux de traitement de 100% a été atteint à la fin de l'année.

A l'issue de l'analyse de ces alertes, 41 déclarations de soupçons ont été adressées à la CTAF.

- **Dossiers Trade Finance analysés :** 217 dossiers Trade (vs 185 en 2019) ont été transmis à la sécurité financière, pour détection de hit en lien avec embargos et sanctions ou LCB FT. Le nombre de dossiers analysés représente 7% du total des dossiers de la banque (3.110 en 2020 vs 3.933 en 2019). Un seul dossier a été rejeté pour non-respect des sanctions liés aux flux libellés en USD.
- **Dossiers LCB FT analysés_** Filtrage des swifts en lien avec des pays à risque AML élevé : Le nombre des dossiers analysés par la conformité a enregistré une légère baisse de 2% entre 2020 et 2019. En effet, 5.207 dossiers de transferts - émis et reçus - ont été analysés par la sécurité

sur l'année 2020 contre 5.329 en 2019. Le nombre d'opérations de transferts (émis et reçus) filtrées en 2020 représente 5% du nombre total des virements internationaux - émis et reçus - de la banque. Le filtrage a donné lieu au rejet de 33 opérations, soit 0,03% du total des virements internationaux - émis et reçus - de la banque et 0,6% du total des opérations en lien avec les pays à risque lab élevé.

- **Validations des Entrées en relation avec risque LAB élevé et moyennement élevé :** Le nombre de dossiers d'ouvertures de comptes transmis à la sécurité financière s'élève à 1.112 dossiers en 2020 (contre 1.771 dossiers en 2019). Aussi, 582 dossiers ont été traités dans le cadre du projet KYC et de la revue périodique en 2020 (contre 383 dossiers en 2019).
- **Formations e-learning :** Sur 2020, 7 formations inhérentes à la conformité ont été distribuées. Il s'agit de : (1) Volcker (2) code de conduite (3) Sanctions Internationales (4) Lutte contre le blanchiment (5) Lutte contre la corruption, (6) abus de marché et (7) Contribution au benchmark. Le taux de participation et de validation des différents modules de formation a dépassé 96%.
- **Déclarations de Soupçons :** Le nombre de déclaration a enregistré une augmentation de 36% et s'élève à 41 déclarations en 2020 contre 30 déclarations en 2019.

VI. Faits marquants

• Programme LaFayette

Un programme de remédiation Conformité a été mis en place en 2019 et s'étalera sur 3 ans (échéance fin 2021). Il s'agit d'un programme central, consécutif aux accords conclus par le Groupe Société générale en 2018 avec 8 autorités américaines et françaises découlant des enquêtes relatives aux affaires LIA (Libyan Investment Authority), IBOR (LIBOR et EURIBOR) et à certaines opérations en dollars impliquant des pays, des personnes ou des entités faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Le Programme La Fayette a pour objet de mettre en œuvre l'ensemble des actions de remédiation dans le strict respect des modalités et délais prévus par les accords.

Le Programme La Fayette s'articule autour de 3 volets :

- La lutte contre la Corruption ;
- Indice et manipulation des marchés ;
- Sanctions et Embargos.

Les actions réalisées sur ces 3 volets se détaillent comme suit :

Volet	Actions
Lutte contre la Corruption	2019
	• Mise en place de la circulaire relative à la Politique cadeaux, repas d'affaires et événements externes ; • Déploiement d'un processus et d'un outil de déclaration et de validation des cadeaux, repas d'affaires et événements externes ; • Déploiement de la formation de la lutte contre la corruption pour les collaborateurs les plus exposés ; • Désignation d'un ABC officer.
	2020
	• Déploiement d'une Formation relative à la lutte contre la corruption pour les membres du CODIR/COMEX • Mise en place d'une cartographie de lutte contre la corruption ; • Mise en place de la circulaire relative aux actions de mécénat et sponsoring ; • Mise en place de la circulaire relative au dispositif du droit d'alerte ; • Déploiement de l'outil droit d'alerte (Whistleblowing) ; • Mise en place de la circulaire relative à la gestion et relations avec les tiers non clients KYS ; • Mise en place de la circulaire relative à la représentation d'intérêts ; • Mise en place de la circulaire relative à la gestion du risque de corruption et de trafic d'influence des fournisseurs de services financiers ; • Déploiement d'un processus et d'un outil de déclaration des cadeaux, repas et événements externes. • Mise à jour de la circulaire relative au conflit d'intérêt ; • Mise en place d'une circulaire procédures RH relatives aux évaluations, rémunérations et sanctions.

Volet	Actions
Indice et manipulation des marchés	2019
	• Mise en place du code de conduite et procédure relatifs à la contribution au Tunibor ; • Mise en place d'un comité trimestriel de surveillance des indices de références.
	2020
	• Mise en place de 09 circulaires relatives aux risques de fraudes et manipulations de marchés (FMM) : • Documentation normative relative au risque FMM ; • Politique gestion des ordres ; • Politique supervision managériale liée à l'activité de la salle des marchés ; • Procédure relative aux communications électroniques et audio ; • Procédure autour de la gouvernance des formations ; • Processus de revue des accès aux outils de marchés ; • Politique abus de marchés ; • Processus de remontée des incidents liés à la fraude et à la manipulation de marchés ; • Politique applicable en matière de transactions personnelles. • Mise à jour de la circulaire relative au code de conduite et procédure relatifs à la contribution au TUNIBOR.
Volet	Actions
Sanctions et Embargos	2019
	• Déploiement du mode opératoire relatif aux critères de remontée liés à l'exposition aux Sanctions Internationales ; • Déploiement du mode opératoire relatif à la Récusation des Personnes US ; • Déploiement du mode opératoire relatif à la gestion des incidents liés aux Sanctions Internationales ; • Déploiement du mode opératoire relatif au traitement des demandes d'informations émanant des correspondants bancaires portant sur les sanctions OFAC ; • Déploiement du mode opératoire relatif à la procédure des gels des avoirs et la gestion des comptes en suspens ; • Mise à jour du Questionnaire Sanctions ; • Validation avec les métiers de la matrice RACI (Réaliseurs, Autorités, Consultés, Informés) définissant la répartition des tâches entre LoD 1 et LoD2.
	2020
	• MT 202 COV : Mise en place du plan d'actions pour régulariser les anomalies relevées dans l'utilisation des messages swift ; • Digitrade : Etude d'opportunité pour le déploiement de l'outil Digitrade ou une solution alternative afin d'automatiser les contrôles de conformité liés à l'activité Trade ; • Filtrage Forces : Mise en place du filtrage des valeurs titres contre la liste des sanctions ; • Formation High Risk : Déploiement de la Formation sanctions et embargos pour les collaborateurs Middle Office et du Back Office spécialisés sur l'activité Trade et correspondance bancaire, ainsi que les collaborateurs de la conformité • Formation General Intermediate : Déploiement de la Formation sanctions et embargos pour les collaborateurs en relation directe avec des clients, activités ou produits exposés aux risques de sanctions et embargos ;

- **Projet KYC :**

Dans le cadre du programme central Groupe de la Transformation de la Conformité (CTP Compliance Transformation Program), l'UIB a mis en place le projet KYC. Ce projet tient compte de la nouvelle instruction KYC groupe, des nouvelles dispositions réglementaires locales, de la mise en conformité de toutes les nouvelles Entrées En Relation, de la remédiation sur un horizon de 3 ans des stocks des dossiers des clients actifs et de la mise en place de la revue périodique du stock en fonction du risque AML du client.

Le premier et le deuxième jalon de la remédiation KYC ont été finalisés respectivement en décembre 2018 et en décembre 2019, avec un taux de remédiation de 100%. Le troisième jalon compte 396.732 dossiers et arrive à échéance au 31 mars 2021. Le taux de remédiation s'élève au 31 décembre 2020 à 92%.

- **Projet de remédiation de l'outil de profilage SironAML :**

Dans le cadre de l'amélioration continue de l'outil de profilage LCB FT, le Groupe Société Générale, actionnaire de référence de l'UIB, a conduit un audit interne qui a couvert la revue transversale des paramétrages de l'outil de profilage SironAML. Cette revue a mis en évidence la nécessité de revoir certains paramétrages d'alimentation.

Tous les clients ayant fait des transactions concernées par des modifications de paramétrage sur la période allant du 01/01/2017 au 30/11/2019 - date des corrections de paramétrage -, soit 3976 clients ont fait l'objet de revue. La revue a porté non pas sur une transaction spécifique mais sur le comportement global du client sur la période.

La revue a abouti à la transmission de 12 déclarations de soupçons à la CTAF.

- **Déploiement d'un calculateur automatique de risque Lab des clients :**

Le calcul du risque Lab des clients est intégré sur le SI et permet de générer automatiquement le rating du risque Lab du client en se basant sur les critères de profil client, de la géographie, des produits et services et des canaux de distribution.

- **Déploiement d'un module PPE sur le SI :**

Les clients PPE sont désormais gérés dans un module spécifique du SI qui permet de renseigner d'une manière exhaustive les informations y afférentes (statut, lien, mandat ...).

- **Déclarations à l'IRS des avoirs des clients éligibles à la loi Fatca :**

Conformément aux dispositions réglementaires Tunisiennes, l'UIB a procédé aux déclarations à l'IRS des avoirs des clients éligibles à la loi Fatca pour les années 2019 et 2020.

- **Mise en place d'un dispositif de gestion des conflits d'intérêt :**

Une cartographie des conflits d'intérêt a été mise en place et une déclaration annuelle a été effectuée pour les collaborateurs les plus exposés au risque de conflits d'intérêt.

- **Conduite de l'exercice de Risk Assessment ComPass :**

L'exercice annuel du risk assessment ComPass (Compliance Assessment) pour l'année 2020 a couvert tous les volets de la sécurité financière et de la conformité réglementaire :

Sécurité Financière : (1) Lutte Contre le Blanchiment d'argent et le Financement du Terrorisme et (2) Embargos & sanctions ;

L'évaluation globale du dispositif de la sécurité financière, avec ces 2 composantes LCB&FT et Embargos & sanctions (E&S) a conclu à un risque résiduel Moyen. Certes, l'analyse des risques intrinsèques a mis en relief des zones à forte exposition aux risques LCB&FT et E&S, eu égard à la volumétrie des opérations en espèces, aux transactions internationales avec des pays à risque et à l'activité de correspondances bancaires et Trade Finance. Cependant, le dispositif mis en place garantit une maîtrise satisfaisante du risque, à travers le déploiement des outils de monitoring (SironAML, outils de filtrage des bases et outils de filtrage des flux) et la révision et le renforcement continu du cadre normatif (circulaires, modes opératoires)

- **Conformité réglementaire :**

(1) Protection de la clientèle, (2) Ethique et code de conduite, (3) Intégrité des marchés, (4) Transparence fiscale et (5) Protection des données.

L'évaluation des risques a été jugée globalement faible, hormis la transparence fiscale qui est sortie en cotation « Moyenne », en raison de l'entrée en vigueur depuis 2019 de la loi Fatca.

A l'issue de cette évaluation, des plans d'actions ont été établis sur chaque thématique. Les actions issues de l'exercice du compliance Assessment s'inscrivent

pour la plupart dans le cadre programme La Fayette et dans la feuille de route CPLE.

VII. Feuille de route 2021

La feuille de route 2021 sera pilotée dans le cadre du Compliance Transformation Programm (« CTP 2021 ») qui regroupera les 3 Plans d'Actions identifiés dans le cadre des « settlements » conclus par le groupe avec les autorités Américaines et Françaises, sous l'intitulé du Programme LaFayette

Conformité réglementaire

- **Lutte contre la Corruption**
 - Remédiation des dossiers des fournisseurs ;
 - Mise en place du dispositif opérationnel de la gestion des alertes ;
 - Mise en place des KPI et des KRI ;
 - Intégration du risque lié à la corruption dans l'évaluation des clients, de fournisseurs et d'autres tiers.
- **Transparence Fiscale**
 - Poursuite les travaux de documentation des dossiers clients éligibles Fatca.
- **Gestion des conflits d'intérêt**
 - Mise à jour de la cartographie liée à la gestion des conflits d'intérêts.
- **Abus de marchés**
 - Poursuite du chantier sur l'intégrité des marchés (indices et benchmark) ;
 - Mise à niveau du dispositif Volcker.
- **RSE : Responsabilité Sociale et Environnementale**
 - Déploiement du dispositif de gestion des risques liés aux activités de financement.

Sécurité Financière :

- **Projet KYC :**
 - Maintenir un Taux de conformité à l'EER de 100% ;
 - Renforcement des contrôles qualité sur les EER ainsi que sur les dossiers remédiés ;
 - Finalisation du dernier jalon de remédiation (100% des P6, P7 et P8) ;
 - Déploiement de la revue périodique et de la revue exceptionnelle ;
 - Renforcement du dispositif du KYC des banques

correspondantes ;

- Mise à jour du calculateur automatique du risque client FCCR V3.
- **Renforcement du filtrage Sanctions & Embargos:**
 - Déploiement de l'outil Digitrade (Contrôle conformité des dossiers de Trade Finance) ;
 - Amélioration de la qualité des informations sur les messages swift (utilisation des MT 202 COV).
- **Optimisation de l'efficience du dispositif de profilage :**
 - Maintenir un taux de clôture des alertes de 100% ;
 - Revue qualitative du traitement des alertes, de la qualité et de la pertinence des déclarations ;
 - Achèvement du chantier 3 de la remédiation Siron ;
 - Déploiement du workflow Siron ;
 - Mise en place du monitoring des dépôts et des retraits cash ;
 - Déploiement de l'outil de profilage sur les flux des correspondants bancaires ;
 - Renforcement des actions de formation et de sensibilisation dédiées aux analystes SIRON.

Actions transversales

- **Formation**
 - Déployer la formation Conformité pour les collaborateurs du Front Office, du back office et des corps de contrôle (DCP, CN2 et DAI) ;
- **Supervision Managériale**
 - Déployer et conduire tous les contrôles de la Supervision Managériale.
- **Exercice d'évaluation des risques de Conformité Compass**
 - Conduire l'exercice Compass sur les périmètres de la Conformité
- **Elaboration de la classification des risques AML**
 - Mise en place d'une classification des risques AML.
- **Gouvernance**
 - Evolution du support du comité conformité.

4. OÙ ALLONS NOUS ?

1. Evolution et performances au cours des 14 dernières années
2. Perspectives 2021
3. Une Banque tournée vers l'avenir
4. Scénarii Stratégiques

OÙ ALLONS NOUS ?

1. Evolution et performances au cours des 14 dernières années

	Chiffres en MTND	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Activité	Dépôts de la Clientèle	1 617	1 775	2 006	2 250	2 423	2 690
	Crédits à la Clientèle	1 309	1 641	1 884	2 299	2 727	3 052
	Total Bilan	1 738	2 114	2 414	2 843	2 981	3 369
Résultat	Produit Net Bancaire	68,1	90,5	105,2	122	140,8	160,8
	Charges d'exploitation	70,6	70,4	71,3	73,7	84,1	94,4
	Résultat Brut d'Exploitation	-2,2	20,1	33,9	48,3	56,7	66,4
	Provisions	177	18,4	27,3	29,5	32,1	38,1
	Impôts sur les sociétés	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	3
	Résultat Net	-180	0,9	7,4	18,6	23,3	26,6
Ratios	Coefficient d'exploitation	104,0%	77,8%	67,8%	60,4%	59,7%	58,7%
	Taux d'Actifs Classés	45,0%	35,6%	26,6%	18,6%	15,8%	13,6%

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
2 956	3 151	3 402	3 661	4 122	4 689	4 972	5 133
3 151	3 442	3 725	4 131	4 938	5 330	5 499	5 833
3 619	4 022	4 141	4 661	5 451	6 107	6 304	6 459
184	196,7	216,7	247,8	290,1	362,7	419,4	402,2
93,4	101,9	109,5	120,1	135,2	168,8	191,0	202,3
90,6	94,8	107,2	127,7	155	194	228,5	200,0
33	11,7	17,5	13,6	16,4	24,5	45,5	70,6
20	28,6	25,9	38	48,7	57,4	66,2	50,6
38	56,6	64	75,8	90,1	111,8	117,1	61,6
50,8%	51,8%	50,5%	48,5%	46,6%	46,5%	45,5%	50,3%
11,3%	10,6%	9,9%	9,4%	8,1%	7,7%	7,7%	8,1%

4. OÙ ALLONS NOUS ?

1. Evolution et performances au cours des 14 dernières années
2. Perspectives 2021
3. Une Banque tournée vers l'avenir
4. Scénarii Stratégiques

2. Perspectives 2021

Nos clients

- Etre une banque relationnelle de référence sur le marché tunisien, proche de ses clients, choisie pour la qualité et l'engagement de ses équipes
- Etre une marque reconnue sur le marché retail
- Etre une banque locale reconnue par les entreprises tunisiennes, et ce en misant sur les synergies avec notre groupe qui est une banque universelle internationale, ayant aujourd'hui une réelle ambition dans la région du Maghreb et en Afrique

Notre modèle opérationnel

- Augmenter notre efficacité commerciale et nos capacités de rebond, consolider notre efficacité opérationnelle en s'appuyant sur les technologies numériques, réduire les risques opérationnels, renforcer la gestion des risques et notre dispositif de conformité et de contrôle permanent.

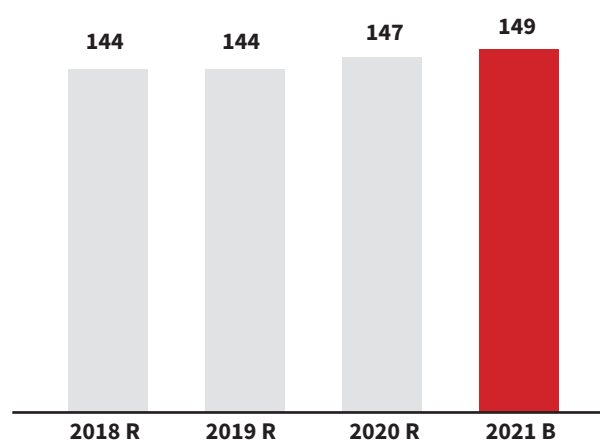
Nos Collaborateurs

- Pour eux, nous allons oeuvrer à faire:
- évoluer les valeurs managériales : esprit d'équipe, innovation, responsabilité, engagement,
- développer, valoriser et promouvoir les talents,
- consolider la notoriété et l'attractivité de notre banque.

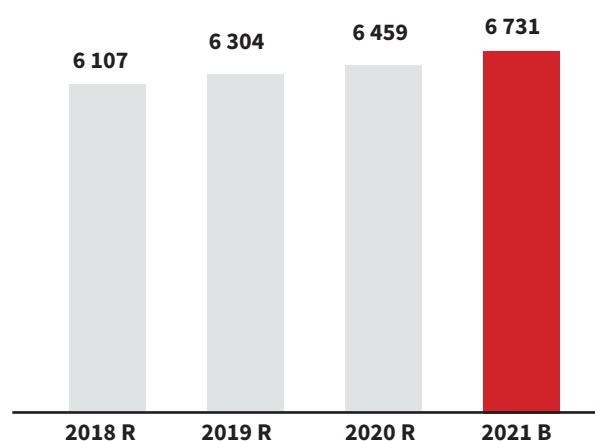
Notre image

- Une banque qui ne peut se contenter de sa place actuelle dans le palmarès des banques tunisiennes, une banque qui continue à être au service de l'économie tunisienne tout en assurant le développement et la promotion de nos collaborateurs
- Une banque dotée d'une culture de responsabilité sociale et environnementale
- Une banque avec une ambition forte, un référentiel de valeurs porteuses et de l'humilité...Bref, un ensemble d'atouts pour continuer à pousser à l'avant scène l'UIB que nous voulons plus chaleureuse, plus communicante, mieux organisée, plus réactive, plus généreuse et plus rentable
- Une banque qui est en posture de relever les défis et qui ne peut se relâcher tant notre plan est vaste et ambitieux

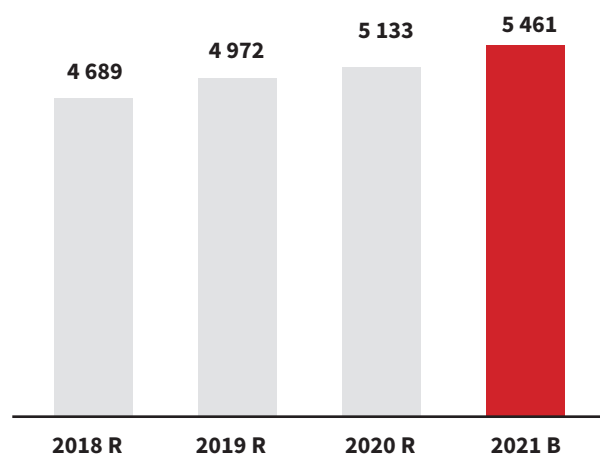
Réseau



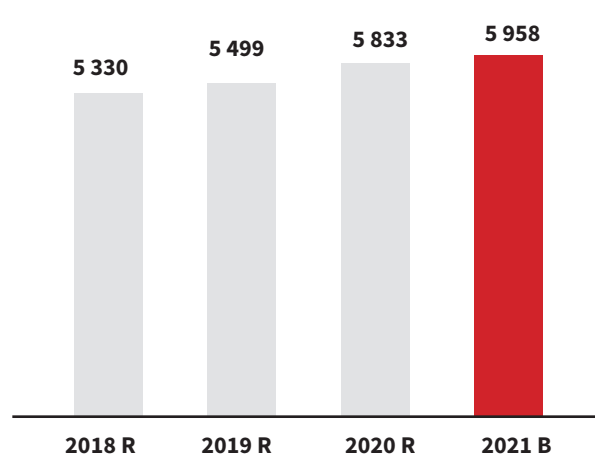
Total Bilan (MTND)



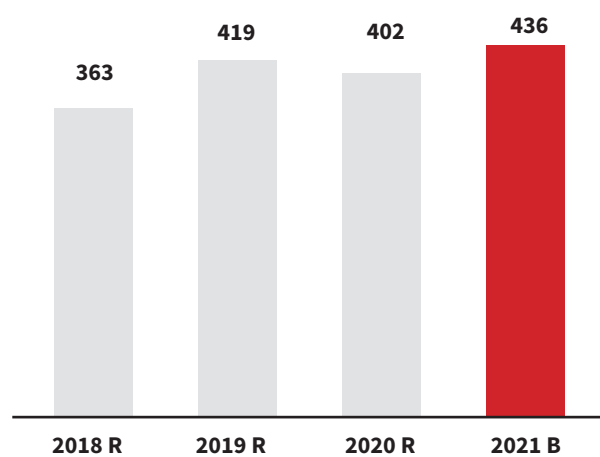
Dépôts (MTND)



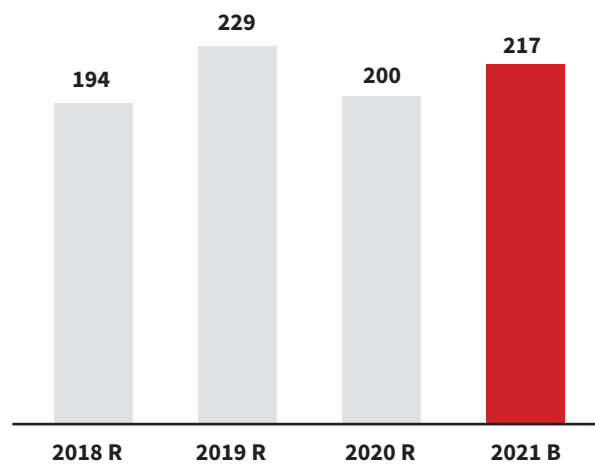
Crédits (MTND)



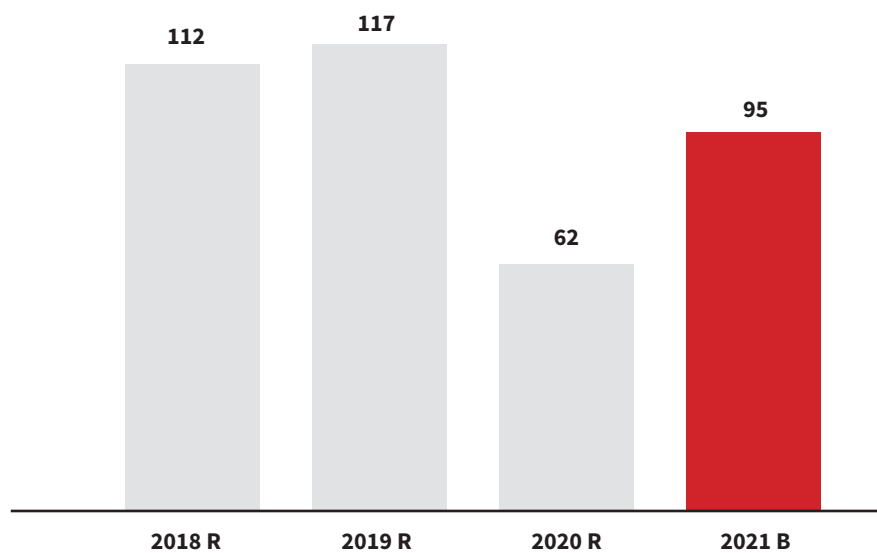
PNB (MTND)



RBE (MTND)



Résultat Net (MTND)



4. OÙ ALLONS NOUS ?

1. Evolution et performances au cours des 14 dernières années
2. Perspectives 2021
3. Une Banque tournée vers l'avenir
4. Scénarii Stratégiques

3. UNE BANQUE TOURNÉE VERS L'AVENIR

APPLICATION DES NORMES BALOISES ET LES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES (IFRS)

- **Adoption depuis 2005 des Normes Comptables Internationales (Normes IFRS) et passage à la norme IFRS9 en 2018 (en remplacement de la norme IAS 39):**

Actions	Statut	Année
Mise en place de normes de provisionnement à caractère général sur les encours incidentés sains (dans le cadre de l'établissement des états financiers élaborés en normes IFRS)	Réalisé	2018
Déploiement de la norme IFRS 9.1 qui régit les règles de classification et d'évaluation des instruments financiers (titres de créances, titres de capital et prêts),	Réalisé	2018
Déploiement de la norme IFRS 9.2 qui introduit de nouvelles règles de provisionnement, et notamment la comptabilisation d'une perte attendue dès l'octroi de crédit (le provisionnement du risque potentiel pour les créances saines en sus du provisionnement du risque avéré pour les créances non performantes),	Réalisé	2018
Déploiement de la norme IFRS 16 qui régit les règles de classification des contrats entre contrats de location et contrats de service selon les 2 critères : le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques résultant de l'utilisation de l'actif pendant la période d'utilisation et le droit de diriger le « comment et pourquoi » l'actif est utilisé pendant la période d'utilisation	Réalisé	2018

- **Adoption des Normes Bâloises depuis 2007 Bale II et en 2013 Bale III :**

Actions	Statut	Année
Introduction du Risque Opérationnel (circulaire BCT 2016-03)	Réalisé*	2016
Mise en place d'une procédure de gestion des « noms sous surveillance – Relations sensibles» afin d'identifier rapidement des contreparties Corporate (personnes morales ou groupes clients) qui ne sont pas en défaut mais en situation fragilisée	Réalisé	2017
Introduction du ratio structurel de liquidité à long terme NSFR	Réalisé	2017
Introduction du Risque de Marché (circulaire BCT 2018-06)	Réalisé*	2018
Elaboration des stress tests pour évaluer la résilience des fonds propres aux chocs externes et la capacité de la banque à couvrir les risques non pris en compte au niveau du Pilier 1 du dispositif Bâlois (réalisée pour les stress tests de taux, de liquidité et de concentration des risques),	Réalisé	2018
Elaboration des stress test (lettre de la BCT adressée le 15 juillet 2020)	Réalisé*	2020
Reportings comptables, prudentiels et statistiques sur base consolidée (circulaire BCT 2017-06)	En Cours	

*Entrée en vigueur selon la réglementation locale

MISE EN PLACE DU SYSTÈME DE NOTATION INTERNE SELON LA RÉGLEMENTATION DE LA BANQUE CENTRALE DE TUNISIE - Circulaire BCT 2016-06*

• Etat d'avancement du projet Système de Notation Interne

Actions	Statut	Année
Lancement d'une mission d'audit interne sur la revue du Système de Notation Interne	Réalisé	Novembre 2018
Actualisation de la circulaire de notation à travers une meilleure formalisation des critères de retour au processus de notation à dire d'expert et de déclenchement du processus de révision de la note avant sa limite d'expiration	Réalisé	Juin 2019
Présentation détaillée des spécificités du Système de Notation Interne actuel aux membres du Conseil d'Administration	Réalisé	Décembre 2019
Backtesting et évaluation des performances des modèles de notation actuels : Les indicateurs de performance sont certes corrects mais les points en lien avec la segmentation des modèles, la concentration du portefeuille et le gap entre la PD observée et la PD théorique sont difficiles à réaliser avec les modèles actuels.	Réalisé	Avril 2020
Collecte des données : La collecte des données constitue une condition préalable à la refonte des modèles. Les données financières et qualitatives ont été récupérées de l'outil DCCIT en central. Le traitement et la mise en forme ont été lancés avec un objectif d'envoi des données à RISQ MOD à fin mars 2021.	En Cours	
Modélisation et aspect IT : L'UIB doit officialiser sa position sur le besoin de modélisation : - Option 1 : Développement d'un outil local par les ressources internes de la banque avec une supervision RISQ/MOD. - Option 2 : Utilisation de l'outil du Groupe « NOVA » avec le développement d'un modèle local et l'ajout d'une échelle locale plus granulaire que l'échelle groupe avec une table d'équivalence, sachant que la prise en compte de nouveaux modèles dans NOVA ne pourra se faire qu'après une phase technique à terminer en central au premier trimestre 2021.	En Cours	

*Circulaire BCT 2016-06 : La circulaire BCT n° 2016-06 du 11 octobre 2016 a défini les exigences minimales liées à la conception, la structure, la mise à jour, l'utilisation et le contrôle du système de notation des contreparties

4. OÙ ALLONS NOUS ?

1. Evolution et performances au cours des 14 dernières années
2. Perspectives 2021
3. Une Banque tournée vers l'avenir
4. Scénarii Stratégiques

4. SCÉNARIIS STRATÉGIQUES

Le premier trimestre 2020 a connu le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent liée à la pandémie de COVID-19 avec un impact sur la sécurité et la santé des personnes mais aussi sur l'économie.

En effet, la Tunisie a connu, à l'instar de la plupart des économies, une récession historique en 2020 avec une baisse du PIB de 8%. En outre, le manque de visibilité, en 2021, continue d'être un facteur de risque pouvant avoir un impact sur les taux de croissance des activités de la Banque et de ses résultats.

Cette incertitude constitue un événement significatif qui contraint la Banque à suspendre ses projections au-delà de 2021. L'UIB communiquera au marché et aux actionnaires les scénarii stratégiques 2022 – 2025 à retenir en fonction du rythme de redémarrage de l'économie et des politiques mises en œuvre en face des défis posés.

5. RESPONSABILITÉ SOCIALE & ENVIRONNEMENTALE

1. Activités de l'UIB
2. Activités Fondation Solidarité & Innovation by UIB

RESPONSABILITÉ SOCIALE & ENVIRONNEMENTALE

1. ACTIVITÉS UIB 2020

- Financement de la microfinance (Un encours de 87,7 MD)
- Projets de financement vert et transition énergétique : photovoltaïque, économie d'énergie, cogénération / ligne SUNREF de 15 Millions d'euros
- Synergie avec le groupe SG sur des projets structurants - Concessions 500MW - Projets retenus après adjudication 2019 / non démarrés - investissements 500 Millions d'euros
 - La compagnie norvégienne « Scatec Solar » / Mise en place prévue de trois centrales solaires / 300 MW
 - Le consortium Engie /Nareva (Maroc) / Mise en place prévue d'une centrale solaire / 100 MW
 - Le consortium TBEA (Chine) / AMEA (Emirats) Mise en place prévue d'une centrale solaire / 100 MW
- Facilitation des investissements privés et publics dans les secteurs de l'économie de la vie (Santé, hygiène, gestion des déchets, recyclage, distribution d'eau, énergie propre, écologie, protection de la biodiversité, ...)

RSE - FONDATION SOLIDARITÉ & INNOVATION BY UIB

CHIFFRES CLES

734 215 DT
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS

05
Projets Lancés

10
Actions Solidaires

908 103 DT
SUBVENTIONS ET DONS REÇUS

862 238 DT*
DONS ET SUBVENTIONS ACCORDES

1250 000 DT**
TOTAL INTERVENTIONS 2020

06
BÉNÉFICIAIRES
DES ACTIONS
SOLIDAIRES

4
REUNIONS
DU BUREAU
DIRECTEUR

*Sans compter :

- Les actions solidaires financées sur les fonds de l'Amicale de l'UIB au titre du don accordé à l'hôpital de KERKENAH et au titre de l'achat de 100 lits hospitaliers.

- Le reliquat d'un engagement non décaissé au titre de l'achat de 55 lits hospitaliers en faveur du ministère de la santé et d'un montant dédié à l'aménagement d'une maison digitale à l'hôpital Aziza OTHMANA .

- Les dons de masques chirurgicaux en faveur du ministère de l'éducation et au profit de l'Association Tunisienne des Enfants Sourds

-La Collecte de fonds au bénéfice des associations partenaires

** yc les actions ci-dessus

N°	Date de décaissement	Bénéficiaire du projet	Description de l'activité déroulée
#1	06/04/2020	Ministère de la santé publique	Don au Ministère de la Santé pour l'acquisition de 24 Respirateurs pour les 24 Gouvernorats de la Tunisie (Pandémie Covid-19)
#2	15/09/2020	Maison digitale Oudhref & Hamma	Aménagement de maisons digitales au sein des «Union tunisienne d'aide aux insuffisants mentaux» (UTAIM) de Hamma et Oudhref
#3	24/09/2020	Association Tunisienne des Villages d'Enfants SOS (ATVESOS)	Acquisition de flacons Gel Hydro-alcoolique, visières, masques pour les enfants et éducateurs des villages d'enfants SOS (Pandémie Covid-19)
#4	31/12/2020	Ecoles de la région de Gabès	Aménagement des sanitaires de 7 écoles primaires de la région de Gabès (Pandémie Covid-19)
#5	16/11/2020	Ministère de l'éducation	Achat de matelas pour les foyers scolaires
#6	09/12/2020	Association Tunisienne des Villages d'Enfants SOS (ATVESOS)	Aménagement d'une «Maison Digitale by UIB» au sein du SOS Villages d'enfants de Siliana
#8	25/12/2020	Ministère de l'éducation	Achat de masques pour les enfants et enseignants d'écoles primaires (Pandémie Covid-19)
#9	25/12/2020	Ministère de la santé publique	Achat de lits hospitaliers pour les services de réanimation des hôpitaux (Règlement à hauteur de 50%) (Pandémie Covid-19)

SANTE

SOUTIEN AU MINISTERE DE LA SANTE

ACTION 1 Acquisition de respirateurs

Pour soutenir le Ministère de la Santé dans sa lutte contre la propagation de l'épidémie du Coronavirus, la Fondation Solidarité & Innovation by UIB a fait un don pour l'acquisition de respirateurs.



La Fondation a également mis à la disposition du public l'application « Don by UIB » pour soutenir la collecte de fonds en faveur du Fonds national de lutte contre le coronavirus et a lancé une campagne de sensibilisation solidaire (SMS & Email).



ACTION 2 Acquisition de lits hospitaliers

- **155** LITS HOSPITALIERS
 - **22** HOPITAUX
 - **20** REGIONS
- Avec le concours de l'Amicale de l'UIB et le Bureau Syndical de l'UIB, la Fondation Solidarité & Innovation by UIB, s'est proposée de soutenir le Ministère de la Santé à travers la distribution de lits hospitaliers.
- Un premier lot de 100 lits a été distribué au bénéfice de 12 hôpitaux et couvrant 12 régions de la Tunisie.
- Un deuxième lot de 55 Lits a été distribué en faveur de 10 hôpitaux couvrant 10 nouvelles régions de la Tunisie.

100 LITS HOSPITALIERS DISTRIBUES (Lot 1)	
Structure	Nombre de lits
Hopital charles nicolle	20 lits
Kairouan hopital de campagne	20 lits
Hopital regional kasserine	10 lits
Urgence la rabta	10 lits
Reanimation la marsa	5 lits
Urgence sahloul sousse	5 lits
Urgence habib thameur	5 lits
Hopital memi ariana	5 lits
Hopital tahar maamouri nabeul	5 lits
Hopital kelibia	5 lits
Hopital regional sidi bouzid	5 lits
Hopital regional jendouba	5 lits
Total	100 lits

55 LITS HOSPITALIERS EN COURS DE DISTRIBUTION (Lot 2)	
Structure	Nombre de lits
Hopital ghardimaou	5 lits
Hopital bousselem	5 lits
Hopital gafsa	10 lits
Hopital mallouleche	5 lits
Hopital menzel bouguiba	5 lits
Hopital redaief	5 lits
Hopital Métaoui	5 lits
Hopital sbiba	5 lits
Hopital nefta	5 lits
Hopital kebili	5 lits
Total	55 lits



SOUTIEN AUX VILLAGES D'ENFANTS SOS TUNISIE

ACTION 3 Distribution de masques & gels

1050 BÉNÉFICIAIRES DONT 550 ENFANTS ET 500 JEUNES ET ADULTES DES 4 VILLAGES ATVESOS

Village	Visières	Masques	Gels désinfectants
Gammarth	250	250	250
Siliana	200	200	200
Mahres	300	300	300
Akouda	300	300	300
Total	1050	1050	1050

- Fidèle à son engagement, la Fondation Solidarité & Innovation a facilité la rentrée scolaire – dans des conditions sanitaires convenables – des enfants des 4 villages de l'association SOS Villages d'Enfants Tunisie
- Gammarth, Akouda, Mahrès et Siliana
- La fondation a fourni à ATVESOS plus de **1050 visières, des masques lavables** et **du gel hydro alcoolique**.



SOUTIEN A L'ASSOCIATION TUNISIENNE D'AIDE AUX SOURDS

ACTION 4 Distribution de masques et gel

80 BÉNÉFICIAIRES DONT 60 ENFANTS ET 20 ADULTES
(PERSONNEL ENSEIGNANT)



 الجمعية التونسية لمساعدة الصم - فرع أريانة
 ASSOCIATION TUNISIENNE D'AIDE AUX SOURDS (Section de L'Ariana)

Ariana le 07/10/2020

A L'ATTENTION DE LA FONDATION SOLIDARITE ET INNOVATION BY UIB

Objet : Lettre de remerciements
Madame/ Monsieur

Le comité directeur de l'Association Tunisienne d'Aide aux Sourds de l'Ariana, Vous remercie infiniment pour votre généreuse participation et pour votre soutien à notre association.

Votre livraison des fournitures sanitaires a été bien réceptionnée.

Veuillez croire, chère Madame, cher Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.

LA PRESIDENTE
Madame Guerrazi Zeineb


 Rue Safwan Cité Hadi Nouira-2073 Ariana Tél :54978849 - هاتف : 077-11222687751 - CCB BIAT EL Menzah 1 0808000672002938169

Afin d'assurer la rentrée scolaire – dans des conditions convenables – des enfants Sourds de l'association tunisienne d'aide aux sourds, la Fondation Solidarité et Innovation By UIB a apporté son soutien à l'association avec un don de masques et de produits désinfectants.

100 Masques lavables / Distributeurs de gels hydro-alcooliques (10 litres), des tapis désinfectants, 15 litres de gels hydro-alcooliques

HÔPITAL RÉGIONAL DE KERKENAH

ACTION 5 Acquisition équipements médicaux

La fondation a apporté son soutien à l'action de l'Amicale du personnel et du syndicat de base de l'UIB qui ont contribué à l'équipement de l'hôpital régional de l'île de Kerkennah pour soutenir les efforts du corps médical de la région dans la lutte contre le Coronavirus.

- Vidéo laryngoscope
- Appareil d'oxygénothérapie à haut débit



EDUCATION ET RENFORCEMENT DE L'USAGE DU DIGITAL

SOUTIEN AU MINISTRE DE L'EDUCATION

Action 6 don de masques en faveur des collèges et lycées des régions de hamma et ghardimaou



- **200 000 Masques** chirurgicaux
- **100 Matelas** en faveur des internats

La Fondation Solidarité et Innovation By UIB a apporté son soutien au Ministère de l'Éducation à travers différentes actions solidaires.

Région	Nombre d'écoles / Lycées	Nombre d'élèves	personnel enseignant	Total
EL HAMMA	13 collèges & lycées	6892	1054	7946
GHARDIMAOU	06 collèges & lycées	2911	426	3337
Total		9803	1480	11 283

SOUTIEN AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Action 7 Aménagement Des Sanitaires - Écoles De La Région De Gabes



La Fondation Solidarité et Innovation By UIB a apporté son soutien au Ministère de l'Éducation avec l'aménagement de plusieurs écoles de la région de Gabes

- **07 Ecoles** dans la région de Gabes

Ecole	Bechima El Galb	Bouattouche	02 mars	Imam Sahnoun	El Waha	Becima El Borj	El Sombat
-------	-----------------	-------------	---------	--------------	---------	----------------	-----------

La Fondation Solidarité & Innovation by UIB - dans la continuité de ses actions solidaires et afin de contribuer à l'amélioration des conditions sanitaires et de la situation des écoles de la région de Gabes - a pris en charge l'aménagement des blocs sanitaires de 07 écoles. Des travaux de réhabilitation et d'aménagement ont été réalisés par des entrepreneurs de la région.

AMÉNAGEMENT DES SANITAIRES - ÉCOLES DE LA RÉGION DE GABES



VISITE DES LIEUX (10 Septembre / 16 Novembre)



APRÈS

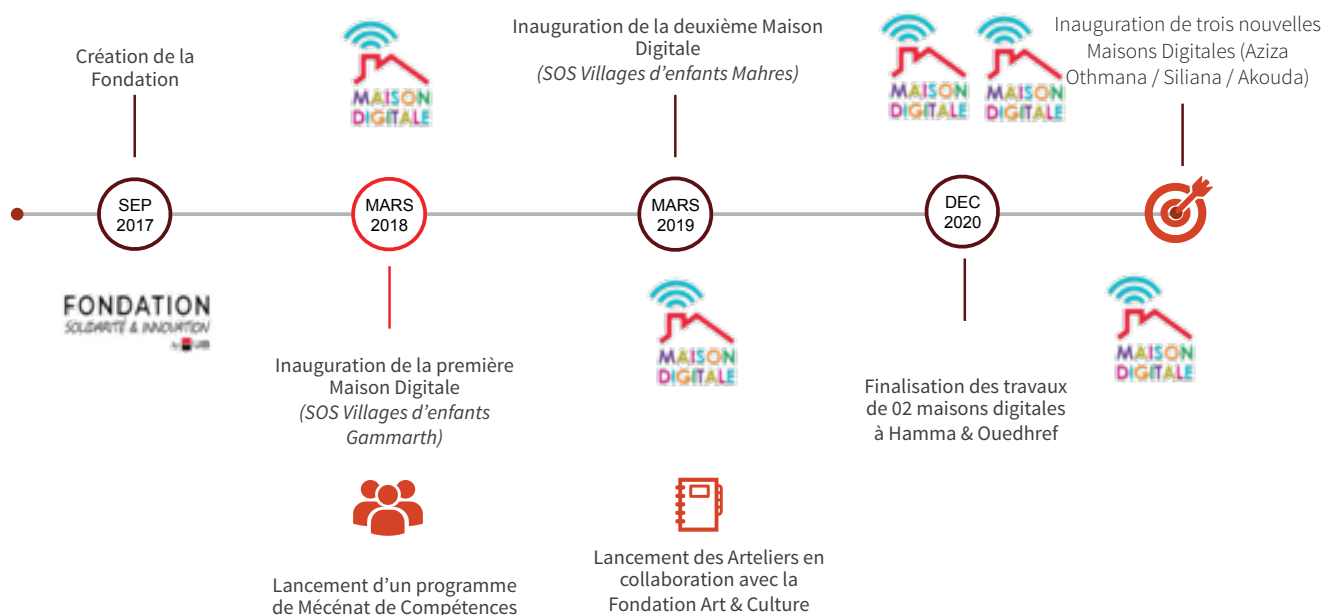
Action 8 Ouverture Prevue De 5 Nouvelles Maisons Digitales By UIB Au T1 2021 : Hamma, Oudhref, Siliana , Hôpital Aziza Othmana, Akouda



Lancé en 2018, le projet de la maison digitale By UIB a pour ambition de développer la culture digitale auprès d'une jeune population – petite enfance, préadolescence et adolescence – et de faciliter l'intégration des enfants à travers l'usage de l'informatique. Ce projet a été également marqué par une initiative d'accompagnement des enfants et des jeunes, exposés aujourd'hui à des risques de décrochage social et digital et d'inadaptabilité au monde de demain, par un programme de mécénat de compétences



6 MAISONS DIGITALES BY UIB (dont 4 ouvertures prévues au T1 2021)



250 Enfants Bénéficiaires	30 Heures de Formation	15 Mécènes
9 Thématiques	12 Visites / Réunions	5 Campagnes de Communication
2 campagnes de collecte de dons		

- En 2020, deux nouvelles maisons digitales ont été réalisées dans les régions de Hamma & Oudhref (inauguration prévue au T1 2021)



Projet	Etat d'avancement
Maisons Digitales by UIB Hamma & Ouedhref	Travaux achevés au niveau des locaux de Hamma & Ouedhref – inauguration T1 2021
En outre, des travaux sont en cours pour trois autres maisons digitales by UIB à Siliana et Akouda (au village SOS d'enfants) et à l'hôpital Aziza OTHMANA de Tunis, et ce en partenariat avec l'Association Tunisienne des enfants leucémiques.	

Action 9 déploiement du programme de mécénat de compétences*

30 Enfants Bénéficiaires au Village de Gammarth	15 Mécènes durant le T1 2020	50 Enfants Bénéficiaires au Village de Mahres
30 Heures de formation	9 Thématiques	
Diversification du programme de projections de documentaires et de films (documentaires choisis en concertation avec la psychologue du village de Gammarth, utilisation de nouveaux supports digitaux en guise de démonstration ex : Google Home,...)		

* Programme interrompu depuis le mois de Mars 2020 à cause de la crise sanitaire du Covid-19 et l'interdiction des visites au niveau des villages SOS.

ACTION 10 : LES ARTELIERS (En collaboration avec la Fondation Arts & Culture By UIB)

Constats	Actions en cours
- Programme lancé au mois de Janvier 2020 avec la participation de 75 enfants du Village d'Enfants SOS Mahres 06 activités organisées au bénéfice des enfants : Musique instrumentale, Chorale, Théâtre, Peinture, Club de Céramique et Danse) - Mobilisation de 6 professeurs - Organisation de plus de 30 séances	- Acquisition d'instruments de musique - Aménagement de l'espace des Ateliers (projet de charte en cours d'élaboration) - Organisation de manifestations artistiques.



COLLECTE DONS DE POUR LES ASSOCIATIONS PARTENAIRES EN 2020 BILAN DES DONS

Don By UIB depuis 2017 / Association		Dons Collectés en 2020 / Association
Bénéficiaire	Nbre d'opérations	Nbre d'opérations
Fonds National 1818 (A compter du 20/03/2020)	437	437
SOS Village	285	98
DARNA	146	49
Un repas pour Chaque Tunisien	157	25
Association Tunisienne de Lutte Contre le Cancer (A compter de Juin 2020)	6	6
Total Général	1 031	615



6. VIE CULTURELLE ET SOCIALE

1. Fondation Arts & Culture by UIB
2. Association Féminin by UIB

VIE CULTURELLE ET SOCIALE

1. FONDATION ARTS & CULTURE BY UIB

Chorale Angham



Club Alwane



Fan Club 



Minute culturelle



LA MINUTE CULTURELLE

Connaissez-vous l'histoire des Théâtres antiques de Tunisie ?



FONDATION
ARTS & CULTURE
BY UIB

Conférences UIB Art

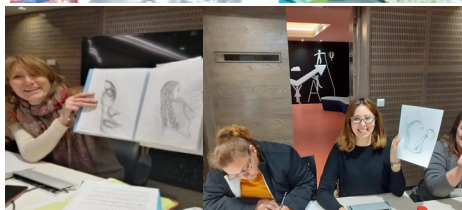


Prévu en 2021

Chorale Angham by UIB



Club de peinture Alwane by UIB



Fan Club by UIB



Arteliers by UIB*



* SOS Gammart lancé en 2020

SOS Mahrès lancés 2020

SOS Akouda en cours

SOS SILIANA en cours

Association Amal Tozeur en cours

MINUTE CULTURELLE : Diffusion interne et sur les réseaux sociaux **UIB**



LA MINUTE CULTURELLE

Connaissez-vous l'âge du Théâtre Municipal de Tunis ?



LA MINUTE CULTURELLE

Connaissez-vous l'histoire de la Mosquée Zitouna ?



FONDATION
ARTS & CULTURE
UIB



LA MINUTE CULTURELLE

Connaissez-vous l'histoire de l'ambassade de France en Tunisie ?



FONDATION
ARTS & CULTURE
UIB

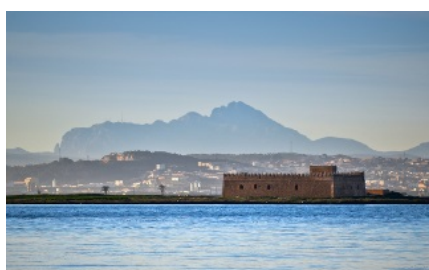


LA MINUTE CULTURELLE

Azeroles et Jujubiers : Un régal de l'automne



FONDATION
ARTS & CULTURE
UIB

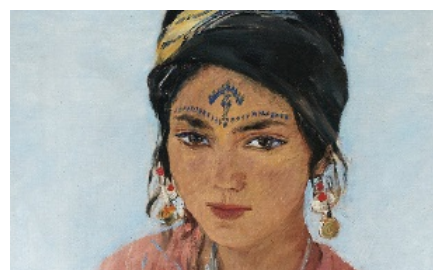


LA MINUTE CULTURELLE

Petite histoire de l'île de Chikly



FONDATION
ARTS & CULTURE
UIB



LA MINUTE CULTURELLE

Alexandre Roubtsoff : Le Russe qui aimait la Tunisie



FONDATION
ARTS & CULTURE
UIB



LA MINUTE CULTURELLE

Raouf Gara et le bleu de Kélibia



FONDATION
ARTS & CULTURE
UIB



LA MINUTE CULTURELLE

Le Mouled, une histoire de coutume et de tradition !



FONDATION
ARTS & CULTURE
UIB



LA MINUTE CULTURELLE

Éloge de l'olivier de Tunisie



FONDATION
ARTS & CULTURE
UIB



LA MINUTE CULTURELLE

Les confluences fertiles de Fethi Ben Zakkour



FONDATION
ARTS & CULTURE
UIB



LA MINUTE CULTURELLE

La mémoire des salles de cinéma



FONDATION
ARTS & CULTURE
UIB



LA MINUTE CULTURELLE

Savez-vous qui a créé la cage de Sidi Bou Said ?



FONDATION
ARTS & CULTURE
UIB

6. VIE CULTURELLE ET SOCIALE

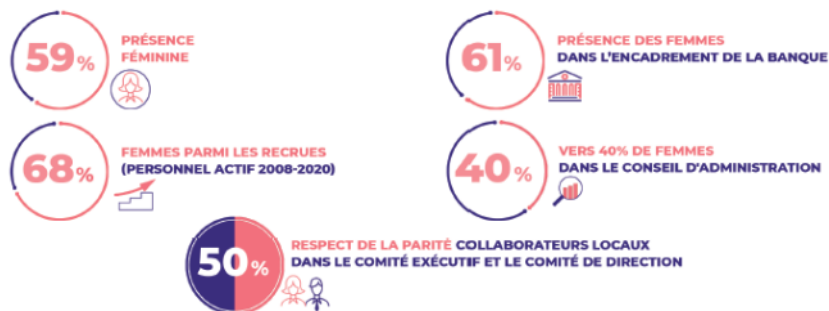
1. Fondation Arts & Culture by UIB
2. Association Féminin by UIB

2. ASSOCIATION FÉMININ BY UIB



Madame Ilhem Bouaziz, Présidente

LA PARITÉ À L'UIB



Journée Internationale des femmes. Honoration de **Madame Mounira Zouhir**, doyenne des banquières de l'UIB.



Journée Internationale des femmes.
Honoration de **Madame Bolbol Annabi Bahri**, première femme responsable d'agence **UIB** en Tunisie.



L'Équité à l'UIB : Le Comité Équité Femme-Homme a vocation à dresser le plan d'actions diversité de l'UIB et d'en assurer le suivi de façon annuelle. Il est composé d'une administratrice Madame Ouided Bouchamaoui, d'une collaboratrice du Groupe Société Générale et membre du Conseil d'administration de l'UIB, Madame Véronique de la Bachelerie, d'un membre du COMEX, Madame Ilhem Bouaziz, COO & Présidente de l'Association Féminin by UIB et d'une personne externe qualifiée, Madame Amina Bouzguenda Zeghal, Directrice Générale de Dauphine Tunis. Le Président du Conseil d'Administration, le Directeur général et le Directeur des ressources humaines en font également partie.

L'ÉGALITÉ À L'UIB - LES 10 PRINCIPES

- I** Consacrer le principe d'égalité entre les femmes et les hommes tout au long de la vie professionnelle.
- II** Respecter et promouvoir l'application du principe de non-discrimination sous toutes ses formes et à toutes les étapes de la vie professionnelle.
- III** Sensibiliser l'ensemble des acteurs de la Banque aux principes de non-discrimination et d'égalité des chances, à toutes les étapes de la vie professionnelle.
- IV** Recruter les femmes et les hommes sur la base d'un processus uniformisé.
- V** Offrir un ensemble d'actions de formation, auxquelles chacun(e) peut avoir accès et réaffirmer le principe selon lequel les formations, quelle qu'en soit leur durée, sont accessibles à tou(te)s.
- VI** Veiller à ce que les promotions soient exclusivement basées sur des critères professionnels.
- VII** Prendre en compte les contraintes familiales en cas de mobilité géographique liée à une évolution professionnelle.
- VIII** Continuer à offrir le même salaire de base pour un même niveau de responsabilité, de formation, d'expérience professionnelle, de compétence et de performance.
- IX** Continuer à renforcer la représentation féminine dans l'encadrement et dans le Comité de Direction.
- X** S'engager à ce qu'en matière d'évolution professionnelle, le congé maternité ne pénalise pas les salariées.

7. Annexes

1. Actionnariat
2. Organes d'Administration et de Gestion
3. Affectation du Résultat
4. Renseignements Généraux
5. Dispositif de communication
6. Document d'Information AGO Exercice 2020

ANNEXES

1. ACTIONNARIAT

Répartition des actions au 31/12/2020

Actions	Nombre	Montant en TND	%
Actionnaires Tunisiens	15 204 990	76 024 950	46,70%
Actionnaires Etrangers	17 355 010	86 775 050	53,30%
Total	32 560 000	162 800 000	100.00%
Certificats d'Investissement	Nombre	Montant en TND	%
Société Générale	2 000 000	10 000 000	100,00

Conditions d'accès à l'Assemblée Générale

- Tout actionnaire possédant dix (10) actions et plus, libérées des versements exigibles inscrites à leurs comptes de valeurs mobilières cinq jours au moins avant la date de l'assemblée peut assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de son identité ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.
- Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les représentants des sociétés actionnaires ont accès aux assemblées qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.
- L'usufruitier représente valablement le nu-propiétaire. A défaut de convention contraire entre l'usufruitier et le nu-propiétaire signifiée à la société, celle-ci ne reconnaît que l'usufruitier.

Répartition des actions au 31/12/2020

Intitulé de l'actionnaire	Nombre d'actions	%
Actionnaires Tunisiens	15 204 990	46.70%
(10) Divers Groupes Tunisiens Total participation sup 0,5%	10 178 276	31.26%
GROUPE BOUCHAMAQUI	2 160 500	6.64%
GROUPE FAMILLE MZABI	2 164 110	6.65%
GROUPE MZABI MONCEF	1 876 616	5.76%
BOUAZIZ HABIB	1 642 196	5.04%
GROUPE SASSI	691 805	2.12%
GROUPE BEN AYED MED HEDI	544 277	1.67%
GROUPE AZIZ MILED	372 341	1.14%
GROUPE BOUSBIA HAMADI	345 981	1.06%
DRISS MOHAMED SADOK	201 950	0.62%
GROUPE DOGHRI	178 500	0.55%
OPCVs détenant moins de 0,5%	527 179	1.62%
Personnes physiques	2 670 270	8.20%
Personnes morales privées	1 806 321	5.55%
Personnes morales étatiques	22 944	0.07%
Actionnaires Etrangers	17 355 010	53.30%
SOCIETE GENERALE	17 041 016	52.34%
Divers Etrangers	313 994	0.96%
	32 560 000	100.00%

7. Annexes

1. Actionnariat
2. Organes d'Administration et de Gestion
3. Affectation du Résultat
4. Renseignements Généraux
5. Dispositif de communication
6. Document d'Information AGO Exercice 2020

2. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

CONSEIL D'ADMINISTRATION	
Président du Conseil d'Administration	Mr Kamel Néji
Administrateurs	La Société Générale, représentée par Mme Véronique de la Bachellerie * Mr Mohamed Ali Ayed Mr Habib Bouaziz Mme Ouided Bouchamaoui Mr Laurent Goutard Mr Yann de Nanteuil Mme Asmae Hajjami Mme Emna Kallel Mr Moncef Mzabi Mr Mohamed Salah Souilem Mr Eric Wormser
Médiateur	Mr Youssef Idani
Commissaires aux comptes	Finor représenté par Mr Mustapha Medhioub Tunisie Audit & Conseil - Grant Thornton - représenté par Mr Lamjed Ben Mbarek
COMITÉ DES RISQUES	
Président du Comité	Mr Mohamed Salah Souilem
Membres	Mr Mohamed Ali Ayed Mme Véronique de la Bachellerie Mr Eric Wormser
COMITÉ PERMANENT D'AUDIT	
Président du Comité	Mme Emna Kallel
Membres	Mr Yann de Nanteuil Mr Moncef Mzabi Mr Kamel Néji
COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS	
Président du Comité	Mr Laurent Goutard
Membres	Mme Véronique de la Bachellerie Mr Moncef Mzabi Mr Kamel Néji

* Vous serez amené cette année à vous prononcer sur le renouvellement des mandats d'administrateurs arrivés à échéance, parmi lesquels celui de la Société Générale. A ce sujet, nous vous demandons de bien vouloir noter que le procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire du 20 avril 2018 faisait mention, en lieu et place de la Société Générale, du renouvellement du mandat de Madame Véronique DE LA BACHELERIE. Il s'agit d'une erreur matérielle, Madame Véronique DE LA BACHELERIE étant le représentant permanent de la Société Générale et non administrateur en son nom propre.

7. Annexes

1. Actionnariat
2. Organes d'Administration et de Gestion
3. Affectation du Résultat
4. Renseignements Généraux
5. Dispositif de communication
6. Document d'Information AGO Exercice 2020

3. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Evolution des capitaux propres sur 3 ans

	Capital social	Primes liées au capital	Résultats reportés	Réserve légale
Situation à l'ouverture de l'exercice 2019	172 800	24 800	3 418	17 280
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	-	25 281	-
Dividendes versés	-	-	(24 192)	-
Augmentation de capital	-	-	-	-
Variation des titres assimilés à des CP et dettes rattachés	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-
Reclassement / Fonds social	-	-	-	-
Situation à l'ouverture de l'exercice 2020	172 800	24 800	4 507	17 280
Situation à l'ouverture de l'exercice 2020	-	-	105 834	-
Dividendes versés	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-
Variation des titres assimilés à des CP et dettes rattachés	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-
Reclassement / Fonds social	-	-	-	-
Situation à la clôture de l'exercice 2020	172 800	24 800	110 341	17 280

Actions propres	Autres réserves	Fonds social	Effet des modifications comptables	Total des CP avant Résultat	Résultat de la période	Total des Capitaux propres
-	186 215	14 166	-	418 680	111 809	530 488
-	85 528	1 000	-	111 809	(111 809)	-
-	-	-	-	(24 192)	-	(24 192)
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	117 058	117 058
-	-	140	-	140	-	140
-	271 743	15 306	-	506 435	117 058	623 494
-	10 224	1 000	-	117 058	(117 058)	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	61 620	61 620
-	-	80	-	-	-	80
-	281 967	16 387	-	623 575	61 620	685 194

7. Annexes

1. Actionnariat
2. Organes d'Administration et de Gestion
3. Affectation du Résultat
4. Renseignements Généraux
5. Dispositif de communication
6. Document d'Information AGO Exercice 2020

4. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Dénomination sociale :

- UNION INTERNATIONALE DE BANQUES
- Date de Constitution : 09/12/1963
- Forme juridique : Société anonyme de droit tunisien
- Secteur d'activité : Banque
- Législation particulière : Loi 2001-65 du 10/07/2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et institutions financières
- Registre de commerce N° : B 615 1996

Siège social :

65, AVENUE HABIB BOURGUIBA- 1000 TUNIS

Tél. : (00 216) 81 10 20 20

Fax : (00 216) 71 218 009

Site web: www.uib.com.tn

Objet social:

Art. 2. de la Loi 2001-65 du 10/07/2001 relative aux Etablissements de crédit telle que modifiée par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et institutions financières :

Réception des dépôts du public quelles qu'en soient la durée et la forme,

Octroi de crédits sous toutes leurs formes,

Exercice, à titre d'intermédiaire, des opérations de change,

Mise à la disposition de la clientèle et la gestion des moyens de paiement,

Conseil et assistance en matière de gestion de patrimoine, de gestion financière, d'ingénierie financière et d'une manière générale tous les services destinés à faciliter la création, le développement et la restructuration des entreprises,

Prise de participations, sous certaines conditions, au capital d'entreprises existantes ou en création.

7. Annexes

1. Actionnariat
2. Organes d'Administration et de Gestion
3. Affectation du Résultat
4. Renseignements Généraux
5. Dispositif de communication
6. Document d'information AGO Exercice 2020

5. DISPOSITIF DE COMMUNICATION

Les temps forts 2020 : dispositif communication adapté crise covid 19

07 Communiqués de presse	20 Posts - Facebook	33 Tweets & Posts LinkedIn
09 Messages Gab et Ecrans dynamiques	23 Communications Internes	08 Mises à jour Site Institutionnel
3 Smsing	02 Insertions Presse	05 Prises de Parole du DG



RESEAU UIB
- GAB
- Ecrans dynamiques



RESEAUX SOCIAUX
Photos
Vidéos



PRESSE
Insertions presse conventionnée
Communiqué de Presse et Interview DG



EMAILING / CRM
SMS Push



SITE INTERNET
- www.uib.com.tn



TV & Radio
- Prise de parole du DG



COMMUNICATION INTERNE
GROUPE FB FERMÉ :
UIB TEAM Groupe Whatsapp
Ambassadeurs



CRISE DU CORONAVIRUS

Gardons le contact, nous prenons soin de vous ! 

7. Annexes

1. Actionnariat
2. Organes d'Administration et de Gestion
3. Affectation du Résultat
4. Renseignements Généraux
5. Dispositif de communication
6. Document d'information AGO Exercice 2020

6. Document d'information AGO Exercice 2020

Renseignements concernant l'Assemblée Générale

1 Election des membres du Conseil d'Administration

1-1 Membres du Conseil d'Administration

Membres	Principales activités exercées en dehors de la banque au cours des trois dernières années	Date d'expiration du mandat à l'UIB (par année)
Kamel Néji	- Administrateur au sein de la Société générale de banques au Sénégal (SGBS)	2018-2020
Laurent Goutard	- Directeur Général Délégué en charge de la banque de détail à l'international/IBFS, élu Membre du Comité de Direction du Groupe Société Générale - Directeur de la BU AFMO	2019-2020
La Société Générale	(Administrateur représenté par M. Véronique de La Bachelerie)	2018-2020
Habib Bouaziz	- Gérant de la société immobilière ZEMNI - Administrateur au sein de : CIL Compagnie Internationale de Leasing / CIH Clinique Internationale Hannibal	2018-2020
Eric Wormser	- Directeur Régional Bassin Méditerranéen (Algérie, Tunisie, Liban) - Président du Directoire de Société Générale Algérie, basé en Algérie	2018-2020
Emna Kallel	- Fondatrice et Manager de la société de conseil Coaching & Capital - Directeur exécutif à Axis Capital, Société de Conseil en Corporate Finance, filiale tunisienne de la BMCE Bank.	2018-2020
Mohamed Salah Souilem	Directeur Général de la Politique Monétaire, Banque Centrale de Tunisie	2018-2020
Mohamed Ali Ayed	- Président-Directeur Général de sociétés du Groupement Immobilier de la Banque Nationale Agricole : société "Essoukna" - Président du Comité Permanent d'Audit de BNA-CAPITAUX (2015/2017). - Membre du Comité Permanent d'Audit de la Société Immobilière et de Participations – SIMPAR (2013/2017) - Membre du comité de recouvrement de SIP-SICAR (2011/2017).	2018-2020
Asmae Hajjami	DGA en charge du pôle ressource générale et banque flux- SG Maroc	2019-2021
Moncef Mzabi	Président Directeur Général de la Société ARTES	2019-2021
Ouided Bouchamaoui	- Gérante de la Société Tunisienne (SARL). - Présidente du Conseil d'Administration de la société Astoria Immobilière (SA). - Membre des Conseils d'Administration de HBG Holding (SA), de Automobile Investment Company (SA), de Tunisian Food Company (SA), également membre des conseils d'administration de City Cars (SA) et de Japanese Motors Company (SA).	2020-2022
Yann De Nanteuil	- Directeur délégué Région Afrique, Méditerranée & Outre-mer du Groupe Société Générale - Conseiller du Président du Directoire et Directeur général de KB (République tchèque) - Administrateur Directeur général de SGBS (Sénégal)	2020-2022

1-2 Renseignements supplémentaires sur les candidats.

Néant

1-3 Participation de 5% ou plus dans le capital de la société ou dans l'une de ses filiales.

- La Société Générale détient 52.34 % du capital social de l'UIB représentée par Mme Véronique DE LA BACHELERIE
→ 52.34%
- Groupe BOUCHAMAQOUI = 6.64%
- Famille MZABI = 6.65%
- Monsieur Moncef Mzabi = 5.76%
- Monsieur Habib Bouaziz = 5.04%

2 Personnes intéressées dans certains points de l'ordre du jour.

Néant.

II. ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2020

1. Bilan
2. Etat des Engagements Hors Bilan
3. Etat de Résultat
4. Etat de Flux de Trésorerie
5. Notes aux Etats Financiers

Bilan Arrêté au 31 Décembre 2020 (Unité : en KTND)

		Notes	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019 Retraité	31 Décembre 2019 Publié
Actif					
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	167 383	283 914	283 914
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	37 982	145 707	145 707
AC3	Créances sur la clientèle	3	5 832 983	5 499 302	5 499 172 *
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	36 192	57 826	57 826
AC5	Portefeuille d'investissement	5	260 681	193 227	193 227
AC6	Valeurs immobilisées	6	66 061	64 240	64 240
AC7	Autres actifs	7	57 961	59 372	59 502 *
	Total Actifs		6 459 243	6 303 588	6 303 588
Passif					
PA1	Banque Centrale et CCP	8	11	69 322	69 322
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	87 415	14 713	14 713
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	10	5 132 862	4 972 135	4 972 135
PA4	Emprunts et ressources spéciales	11	377 450	430 889	430 889
PA5	Autres passifs	12	176 311	193 035	193 035
	Total Passifs		5 774 049	5 680 094	5 680 094
Capitaux propres					
CP1	Capital		172 800	172 800	172 800
CP2	Réserves	13	340 433	329 129	329 129
CP5	Résultats reportés		110 341	4 507	4 507
CP6	Résultat de l'exercice		61 620	117 058	117 058
	Total capitaux propres	14	685 194	623 494	623 494
	Total capitaux propres et passifs		6 459 243	6 303 588	6 303 588

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

Etat des engagements hors bilan Arrêté au 31 Décembre 2020

(Unité : en KTND)

		Notes	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Passifs éventuels				
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	15	712 863	713 484
HB2	Crédits documentaires	16	314 638	295 233
Total des passifs éventuels			1 027 501	1 008 717
Engagements donnés				
HB4	Engagements de financements donnés	17	160 539	117 328
Total des engagements donnés			160 539	117 328
Engagements reçus				
HB7	Garanties reçues	18	1 840 812	1 661 284
Total des engagements reçus			1 840 812	1 661 284

Etat de résultat Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2020

(Unité : en KTND)

Notes	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2020	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2019
-------	---	--

Produits d'exploitation bancaire

PR1	Intérêts et revenus assimilés	19	498 675	524 792
PR2	Commissions (en produits)	20	122 233	130 344
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	24 673	36 279
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	22	17 242	12 338
Total des produits d'exploitation bancaire			662 823	703 753

Charges d'exploitation bancaire

CH1	Intérêts courus et charges assimilées	23	(254 709)	(278 132)
CH2	Commissions encourues	24	(5 921)	(6 215)
Total charges d'exploitation bancaire			(260 630)	(284 347)
Produit net bancaire			402 193	419 406
P R 5 - CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	25	(69 974)	(45 250)
P R 6 - CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	26	(585)	(206)
PR7	Autres produits d'exploitation		145	166
CH6	Frais de personnel	27	(143 367)	(132 064)
PR7	Charges générales d'exploitation	28	(46 562)	(47 590)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(12 393)	(11 382)
Résultat d'exploitation			129 457	183 080
P R 8 - CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		125	160
CH11	Impôt sur les bénéfices	29	(50 619)	(66 182)
Résultat des activités ordinaires			78 963	117 058
P R 9 - CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	30	(17 343)	-
Résultat net de l'exercice			61 620	117 058
Résultat par action (en DT)		31	1,783	3,387

Etat de flux de trésorerie

Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2020

(Unité : en KTND)

Notes	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2020	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2019
-------	---	--

Flux d'exploitation

Produits d'exploitation bancaires encaissés	641 904	691 514
Charges d'exploitation bancaires décaissées	(291 055)	(292 280)
Dépôts/retrait de dépôts des établissements bancaires	2 893	187
Dépôts/retrait de dépôts des autres établissements financiers	3 000	(3 000)
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(388 490)	(213 515)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle	175 644	274 713
Titres de placements, titres de transaction	22 018	(18 470)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(157 445)	(165 376)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(30 025)	18 052
Impôts sur les bénéfices	(73 170)	(60 710)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	(94 726)	231 115

Flux d'investissement

Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	21 379	12 161
Acquisition / Cession portefeuille d'investissement	(72 177)	(47 169)
Acquisition / Cession immobilisations	(25 288)	(29 925)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(76 086)	(64 933)

Flux de financement

Emission / Remboursement d'emprunts	(51 540)	35 152
Augmentation / diminution ressources spéciales	377	7 471
Dividendes versés	-	(24 192)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	(51 163)	18 431
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	(221 975)	184 613
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice	343 180	158 567
Liquidités et équivalents de liquidités fin de l'exercice	32	121 205
		343 180

Notes aux états financiers arrêtés au 31 Décembre 2020

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999.

2- Méthodes comptables appliquées

Les états financiers de l'Union Internationale de Banques sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31 Décembre 2020, et au sens de la circulaire 91 – 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

Le même traitement comptable a été adopté après la migration au nouveau système d'information Amplitude et ce, à partir de juillet 2019

2.2- Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

2.2.1 Provisions individuelles

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N°2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

A – Actifs courants

B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier

B2 – Actifs incertains

B3 – Actifs préoccupants

B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants

B2 – Actifs incertains 20%

B3 – Actifs préoccupants 50%

B4 – Actifs compromis 100%

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction:

- des agios réservés;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

2.2.2 Provisions collectives

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1er Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

En application de la circulaire de la BCT n°2012-20 du 6 décembre 2012 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites

« provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2021-01 du 11 janvier 2021. Ce changement a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de l'ordre 27.514 KDT au titre de l'exercice 2020.

Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 61 497 KTND au 31 décembre 2020.

2.3- Traitement des impayés

• Intérêts impayés sur crédits

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés.

Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

2.4- Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, endéduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 421 286 KTND au 31/12/2020 contre 346 659 KTND au 31/12/2019 et se détaille comme suit:

	31/12/2020	31/12/2019
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	243 910	214 872
Provisions sur décotes de garanties	76 612	77 705
Provisions à caractère générale dite collective	61 497	28 636
Provision pour passifs et charges	23 605	12 738
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	6 238	5 729
Provision pour risques de contre partie hors bilan douteux	6 117	3 851
Provision pour dépréciation de titres	2 691	2 615
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	460	357
Provision pour risques de contre partie hors bilan additionnelle	156	156
Total	421 286	346 659

2.5- Immobilisations et Amortissements

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique	15%, 16.66%, 20%, 25% et 33.33%
Logiciel	10%, 20%
Agencement, aménagement et installation	10%
Matériel et équipement de l'amicale UIB	10%

2.6- Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

Les règles de constatation du portefeuille « titres de participation » sont :

- Règles de classification : il s'agit de titre de placements dont l'intention de détention est à long terme.
- Méthodes d'évaluation : les participations sont comptabilisées à la valeur nominale d'acquisition. Une évaluation extracomptable est faite chaque année sur la base des états financiers en se référant à la situation nette réelle (fonds propres minorés des non valeurs), et ce pour calculer le besoin en provisionnement/reprise sur provisions du titre.
- Règles de constatation du revenu : les revenus des participations, les dividendes, sont constatés dès la réception du PV signé et enregistré de l'AGO statuant sur la clôture de l'exercice précédent, sur la base de la clause de répartition du capital et du nombre d'actions détenus par la banque.

2.7- Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

1-Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères et de constatation de résultats de change: Conformément à la réglementation comptable en vigueur, l'UIB tient une comptabilité multidevises ; ce mode de comptabilité permet à la banque la détermination périodique de la position de change.

Pour assurer la tenue de comptabilité autonome par devise, il est fait usage des comptes techniques à savoir :

- « Positions de change »
- « Contre-valeur position de change »
- « Ajustement devises ».

Ainsi les opérations effectuées en devises sont enregistrées dans la comptabilité ouverte dans chacune des devises. Elles sont ensuite converties et reversées dans la comptabilité en monnaie de référence à savoir le TND.

Le processus de tenue d'une comptabilité multidevises comporte les étapes suivantes :

- Comptabilisation dans la devise d'origine.
- Conversion des charges et produits libellées en devises au moment de leurs versement au niveau de compte de résultat de la Banque
- Réévaluation des comptes de position de change par référence au cours fixing de la BCT.

2. Base de conversion des charges et produits libellées en devises :

Les charges et produits libellés en devises sont convertis dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base des cours de change au comptant propre à chaque opération et sont comptabilisés au jour le jour.

Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date de l'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours fixing BCT à la date d'arrêté comptable.

3. Bases utilisées pour la réévaluation des positions en devises :

A chaque arrêté comptable, les éléments d'actifs, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis en monnaie de référence (en dinar) en utilisant le cours fixing BCT.

L'écart de réévaluation, entre le cours de référence utilisé au moment de la comptabilisation des éléments d'actif, de passif et du hors bilan et le cours fixing de la BCT, est comptabilisé en gains ou pertes de change au niveau du compte de résultat de la Banque.

4. Règles de prise en compte des différences de change en résultat :

A chaque arrêté comptable, les différences entre, d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués selon les cours de change en vigueur à la même date, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la période considérée.

5. Montant global de la contre-valeur en monnaie de référence de l'actif et du passif en devises :

La méthode adoptée pour la comptabilisation des opérations en devises consiste à décomposer l'opération en deux transactions séparées réalisées contre la monnaie de référence. Cette dernière joue le rôle de monnaie pivot. La contre-valeur dans la monnaie de référence est déterminée sur la base du cours de change sur le marché pour une des deux devises considérées (appelée devise directrice). Le cours de change relatif à l'autre devise est déduit de façon à équilibrer les contre-valeurs de chacune des deux devises dans la monnaie de référence.

6. Valeur des opérations de change au comptant non dénouées à la date de clôture de l'exercice :

Les opérations de change au comptant avec délai d'usage sont comptabilisées en hors bilan dès la date d'engagement et au bilan à la date de mise à disposition.

Le délai d'usage correspond au délai nécessaire à la mise en œuvre de la livraison des devises qui est généralement de 2 jours ouvrables. A la fin de l'exercice, les opérations de change au comptant non dénouées sont déclarées en hors bilan.

7. Valeur des opérations de change à terme non dénouées à la date de clôture de l'exercice :

Les opérations de change à terme sont les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que les délais d'usage. Elles se traduisent ainsi par un engagement d'acheter ou de vendre une certaine quantité de devises, à un cours déterminé, à une date future donnée.

Les opérations de change à terme sont exclusivement réalisées à des fins de couvertures. Ces opérations sont converties, à la date de leur engagement, et réévaluées à la date de chaque arrêté comptable sur la base du cours de change utilisé pour la conversion et l'évaluation des éléments couverts (le cours fixing de la date d'arrêté). Les différences positives et négatives résultant de cette réévaluation sont prises en compte de façon symétrique en compte de résultat avec la constatation symétrique des comptes d'ajustements de devises Bilan et Hors bilan.

2.8- Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité

Retraitements du bilan:

Au 31/12/2020, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 31/12/2019 :

Rubriques	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
AC3-Créances sur la clientèle		5 499 172	130	5 499 302
	Reclassement du compte «CPTÉ REGUL BASCULE CREDIT » de AC7 à AC3		130	
AC7 - Autres Actifs		59 502	-130	59 372
	Reclassement du compte «CPTÉ REGUL BASCULE CREDIT » de AC7 à AC3		-130	

2.9- Faits saillants de l'exercice liées à la pandémie COVID-19

I- Dans un contexte marqué par une détérioration de la conjoncture nationale et internationale, en lien avec la pandémie de COVID-19, des mesures ont été prises par les autorités publiques qui se résument comme suit:

- 1.** Le report par les banques des tombées des crédits (en principal et intérêts) échues durant la période allant du 1er mars 2020 jusqu'à fin septembre 2020 et l'allongement, en conséquence, de la durée de remboursement des crédits. Cette mesure concerne les crédits non professionnels accordés aux clients particuliers dont le revenu mensuel net est inférieur à 1000 dinars et qui sont classés 0 et 1 à fin décembre 2019 (Circulaire BCT N°2020-07).
- 2.** Le report par les banques des tombées des crédits (en principal et intérêts) échues durant la période allant du 1er avril 2020 jusqu'à fin juin 2020 et l'allongement, en conséquence, de la durée de remboursement des crédits. Cette mesure concerne les crédits non professionnels accordés aux clients particuliers dont le revenu net mensuel est supérieur à 1000 dinars et qui sont classés 0 et 1 à fin décembre 2019 (Circulaire BCT N°2020-08).
- 3.** Le report par les Banques des tombées des crédits en faveur des entreprises et des professionnels classés 0 et 1 à fin décembre 2019 pour la période allant du 1er mars 2020 jusqu'au 30 septembre 2020 (Circulaire BCT N°2020-06). Ce report est à la demande.
- 4.** La gratuité du service de retrait interbancaire de billets de banque des Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) (Circulaire BCT N°2020-05).
- 5.** La suspension, pour toute transaction dont la valeur ne dépasse pas cent (100) dinars, du prélèvement de la commission appliquée aux facturiers et aux commerçants pour le service de paiement électronique (Circulaire BCT N°2020-05).
- 6.** La gratuité de délivrance de carte bancaire à tout client titulaire d'un compte, qui en fait la demande.
- 7.** La baisse du taux directeur de 100 Bps passant de 7,75% à 6,75% au cours du mois de mars 2020 et de 50 Bps passant de 6,75% à 6,25% au cours du mois d'octobre 2020.
- 8.** La suspension – à la demande de la BCT – par les banques et les établissements financiers, de toute mesure de distribution de dividendes au titre de l'exercice 2019 et l'interdiction d'effectuer toute opération de rachat de leurs propres actions.
- 9.** Octroi de nouveaux financements exceptionnels remboursables sur une durée maximale de sept ans dont deux années de grâce et destinés au financement des besoins justifiés du cycle d'exploitation (Circulaire BCT N°2020-12).
- 10.** Allongement jusqu'à fin septembre 2021 de la période de report, annoncée par la circulaire BCT N°2020-06, des tombées des crédits bancaires (en principal et intérêts) au profit des entreprises et professionnels du secteur touristique et des industries artisanales y compris les sociétés de gestion touristique (Circulaire BCT N°2020-19).
- 11.** Allongement jusqu'à fin septembre 2021 de la période de report, annoncée par la circulaire BCT N°2020-06, des tombées des crédits bancaires (en principal et intérêts) au profit des entreprises et professionnels (Circulaire BCT N°2020-21).
- 12.** La soumission des banques au paiement d'une redevance conjoncturelle de 4% au profit du budget de l'Etat:
 - 2% sur le résultat imposable réalisé en 2019 payée en Octobre 2020
 - 2% sur le résultat imposable réalisé en 2020.

I-Traitement des reports d'échéances de crédits aux particuliers

En application des Circulaires de la BCT n° 2020-07 et 2020-08, la banque a procédé à la mise en place de nouveaux échéanciers au titre des crédits aux particuliers ayant fait l'objet de report d'échéances avec capitalisation des intérêts conventionnels de la période du moratoire, exclusion faite de tout intérêt ou pénalité de retard.

Conformément aux circulaires BCT N°2020-07 et 2020-08, la période de report n'a pas été prise en compte pour déterminer l'ancienneté des créances des clients ayant bénéficié des mesures de soutien.

Les intérêts décomptés durant la période de report -et qui ont été capitalisés- sont constatés en résultat du fait que leur encaissement effectif est raisonnablement assuré. Toutefois, les intérêts capitalisés au titre des crédits de la clientèle qui sont classés au 31/12/2020 en C2, C3 et C4, ont été constatés en agios réservés.

II-Impact financier des mesures précitées et de la crise de pandémie COVID-19 sur l'activité de l'UIB
II- Les impacts des mesures précitées sur l'activité de l'UIB au titre de l'exercice 2020 versus les prévisions – déjà

validées par le Conseil d'Administration de la Banque tenu le 21 janvier 2020 – se présentent comme suit :

	Réalisé du 01 Janvier 2020 au 31 Décembre 2020	BUDGET 2020 validé par le CA	Variation Budget 2020 vs Réalisé Décembre 2020	Variation Budget 2020 vs Réalisé Décembre en %	
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :	662 822	743 818	-80 996	-10,9%	
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés	498 675	539 190	-40 515	-7,5%	
PR2- Commissions (en produits)	122 233	149 610	-27 377	-18,3%	
PR3- Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	24 673	39 830	-15 157	-38,1%	
PR4- Revenus du portefeuille d'Investissement	17 242	15 189	2 053	13,5%	
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE :	-260 630	-272 530	11 900	-4,4%	
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées	-254 709	-265 381	10 672	-4,0%	
CH2 - Commissions encourues	-5 921	-7 149	1 228	-17,2%	
PRODUIT NET BANCAIRE :	402 192	471 288	-69 096	-14,7%	
PR5/CH4 - Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif	-69 974	-46 751	-23 223	49,7%	
PR6/CH5 - Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs	-585	-220	-364	165,5%	
PR7 - Autres produits d'exploitation	145	0	145	-	
CH6 - Frais de personnel	-143 367	-147 964	4 597	-3,1%	
CH7 - Charges générales d'exploitation	-46 562	-51 245	4 683	-9,1%	
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions / Immobilisations	-12 393	-13 481	1 088	-8,1%	
RESULTAT D'EXPLOITATION :	129 457	211 627	-82 170	-38,8%	

	Commentaires
	1. Impact en lien avec la baisse du T MM, soit un effet taux négatif -6,9 MTND 2. Impact en lien avec le retard au niveau de l'activité, soit un effet volume négatif - 43,8 MTND vs 3. Impact de +10,2 MTND en marge d'intérêts interbancaire en lien avec une situation de trésorerie plus confortable que prévu engendrée principalement par le retard enregistré sur le déblocage des crédits
	1. Impact des mesures prises par la BCT concernant le report des échéances des crédits accordés aux Particuliers -2,1 MTND (commission au titre du règlement des échéances des crédits objet de report) 2. Impact de la suspension de certaines commissions -3,8 MTND (retrait DAB interbancaire, gratuité des paiements TPE inférieures à 100 TND, gratuité de délivrance de cartes pour les clients qui en demandent) 3. Impact de la crise Covid sur le niveau de l'activité des crédits - 11,9 MTND (commissions de mise en place, commissions sur règlements anticipés, commissions sur assurances crédits...) 4. Impact de la baisse de l'activité sur les commissions autres que les crédits -9,6 MTND (Moyens de Paiement, Trade, Engagements Par Signature, comptes, Offres Packs...)
	1. Impact en lien avec le ralentissement de l'activité change de la Salle des Marchés (soit un retard de -13,4 MTND) suite notamment à la baisse de l'activité commerciale de la banque (entreprises et PME) qui enregistre une reprise difficile et une baisse des opérations Trade 2. Impact en lien avec la suspension des opérations de change manuel jusqu'à fin Mai, soit un retard de - 1,2 MTND
	Impact de la hausse des intérêts sur titres d'investissement suite à la souscription à des nouveaux BTA non prévus initialement au niveau du Budget
	Impact de 10,7 MTND en lien principalement avec la baisse des charges d'intérêts sur les opérations avec la clientèle
	Impact Combiné de la baisse des flux internationaux sur les cartes (crise Covid) et de l'effet change suite à l'amélioration du cours du dinar vs hypothèse retenue au niveau du Budget
	Impact de la hausse du CNR (32,9 MT ND en Décembre 2020 vs 6,3 MT ND prévu au niveau du Budget) sur les créances saines (provision collective) en lien avec l'impact de l'entrée en vigueur de la nouvelle circulaire 2021-01, soit un effort additionnel de 27,5 MT ND ainsi qu'une aggravation anticipée des impayées et des entrées en défaut impactée par la crise sanitaire du Covid-19
	Impact en lien avec l'économie des charges initialement prévues au niveau du budget
	1. Impact des actions d'économie supplémentaires (affranchissement, transport de fond, renégociation des certains contrats de prestation de service, Marketing, Déplacement...) vs 2. Impact de certaines dépenses non prévues initialement et en lien avec la crise sanitaire (Frais médicaux et frais relatifs au renforcement du dispositif de sécurité de la Banque)
	Décalage dans la réalisation de certains projets d'investissement suite au contexte de la crise sanitaire

Notes aux états financiers arrêtés au 31 Décembre 2020

Note 1 : Caisse, BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31/12/2020 un solde de 167 383 KTND contre 283 914 KTND au 31/12/2019. Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Banque Centrale comptes ordinaires	118 546	235 662
Caisse espèces en dinars	22 289	24 054
Alimentation GAB	14 183	10 500
Remise des fonds à IBS	11 040	9 955
Caisse espèces en devises	1 264	1 889
Espèces en route	214	1 940
CCP et TGT comptes ordinaires	14	15
Sous total	167 550	284 015
Provisions sur suspens caisse, CCP, BCT	(167)	(101)
Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	167 383	283 914

Note 2 : Créances sur les Etablissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 37 982 KTND au 31/12/2020 contre 145 707 KTND au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Placement dinars chez la BCT	25 000	-
Placement devises chez la BCT	4 556	42 952
Créances sur autres établissements financiers	105	4 731
Autres concours	2 960	3 335
Comptes ordinaires chez des correspondants étrangers	5 364	6 692
Placements chez les correspondants locaux	-	88 000
Sous total	37 985	145 710
Provisions sur suspens correspondants locaux et étrangers	(3)	(3)
Total Créances sur les établissements bancaires et financiers	37 982	145 707

Les créances sur les établissements bancaires et financiers hors provisions se détaillent comme suit :

	Entreprise liée		Autres	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Créances sur les établissements bancaires	-	-	37 985	145 710
Total Créances sur les établissements bancaires et Financiers	-	-	37 985	145 710

La ventilation des créances brutes envers les établissements de crédit par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Placements chez la BCT & les correspondants	32 621	-	-	-	32 621
Comptes ordinaires auprès des correspondants étrangers	5 364	-	-	-	5 364
Total des créances brutes sur les étab. de crédit	37 985	-	-	-	37 985

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.
Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres.

Note 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31/12/2020 un solde de 5 832 983 KTND contre 5 499 302 KTND au 31/12/2019, soit une variation de 333 681 KTND et se détaillent ainsi

	31/12/2020	31/12/2019 Retraité	31/12/2019 Publié
Comptes ordinaires débiteurs	364 522	410 592	410 592
Autres concours à la clientèle	5 913 832	5 471 119	5 470 989*
Crédits sur ressources spéciales	54 160	43 771	43 771
Sous total	6 332 514	5 925 482	5 925 352
Agios et intérêts réservés	(117 512)	(104 966)	(104 966)
Provisions sur créances douteuses	(243 910)	(214 873)	(214 873)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	(76 612)	(77 705)	(77 705)
Provisions à caractère générale dite collective	(61 497)	(28 636)	(28 636)
Total Créances sur la clientèle	5 832 983	5 499 302	5 499 172

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

La ventilation des créances brutes sur la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	5 ans à 7 ans	Plus de 7 ans	Total
Comptes ordinaires débiteurs	364 522	-	-	-	-	364 522
Autres concours à la clientèle	1 477 597	1 086 248	2 494 932	355 198	499 857	5 913 832
Crédits sur ressources spéciales	6 182	5 536	32 052	7 220	3 170	54 160
Total des créances brutes sur la clientèle	1 848 301	1 091 784	2 526 984	362 418	503 027	6 332 514

La ventilation des créances sur la clientèle par nature de relation se détaille comme suit :

Désignation	Filiales	Autres	Total
Comptes ordinaires débiteurs	1 015	363 507	364 522
Autres concours à la clientèle	250	5 913 582	5 913 832
Crédits sur ressources spéciales	-	54 160	54 160
Sous total	1 265	6 331 249	6 332 514
Agios et intérêts réservés	-	(117 512)	(117 512)
Provisions sur créances douteuses	-	(243 910)	(243 910)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	-	(76 612)	(76 612)
Provisions à caractère générale dite collective	-	(61 497)	(61 497)
Total Créances sur la clientèle	1 265	5 831 718	5 832 983

Les agios réservés et provisions sur la clientèle se détaillent ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Provisions sur créances douteuses	(243 910)	(214 873)
Provisions sur décotes de garanties	(76 612)	(77 705)
Total Provisions risque de contrepartie	(320 522)	(292 578)
Provisions à caractère générale dite collective	(61 497)	(28 636)
Total Provisions sur créances sur la clientèle	(382 019)	(321 214)
Agios sur comptes non mouvementés	(48 117)	(43 627)
Intérêts réservés sur consolidations	(9 241)	(9 155)
Intérêts réservés sur crédits à court terme	(5 864)	(6 272)
Intérêts réservés sur crédits moyen terme	(41 262)	(35 981)
Intérêts réservés/crédits sur ressources spéciales	(2 524)	(2 300)
Commissions réservées sur cautions dinars	(9)	(9)
Autres commissions réservées	(10 495)	(7 622)
Total agios et intérêts réservés	(117 512)	(104 966)
Total Agios et provisions sur clientèle	(499 531)	(426 180)

La ventilation des engagements bruts de la banque par classe de risques se présente ainsi:

	Actifs Classés 0 & 1		Actifs Classés 2, 3 & 4		Totaux	
	31/12/2020	31/12/2019 Retraité	31/12/2020	31/12/2019 Retraité	31/12/2020	31/12/2019 Retraité
Engagements bilan*	5 771 127	5 419 331	539 712	490 948	6 310 839	5 910 279
Engagements hors bilan	495 638	530 823	11 542	7 805	507 180	538 628
Sous-total	6 266 765	5 950 154	551 254	498 753	6 818 019	6 448 907
Autres engagements**					21 675	15 203
Total	6 266 765	5 950 154	551 254	498 753	6 839 694	6 464 110

* Hors créances prises en charge par l'Etat pour un montant de 3.492 KTND.

** Dont 24.828 KTND d'intérêts courus non échus et (6.328) KTND d'intérêts perçus d'avance.

L'évolution des provisions sur créances douteuses se détaille ainsi :

Stock de départ au 31/12/2019	(292 578)
Dotations aux provisions	(39 098)
Reprises sur provisions	8 845
Reprises sur provisions sur décotes des garanties	1 093
Utilisations	1 216
Stock de clôture au 31/12/2020	(320 522)

La ventilation par nature de la relation des créances sur la clientèle se détaille comme suit :

	Entreprises liées		Autres		Total	
	31/12/2020	31/12/2019 Retraité	31/12/2020	31/12/2019 Retraité	31/12/2020	31/12/2019 Retraité
Comptes ordinaires débiteurs	1 015	-	363 507	410 592	364 522	410 592
Autres concours à la clientèle*	250	250	5 913 582	5 470 869	5 913 832	5 471 119
Crédits sur ressources spéciales	-	-	54 160	43 771	54 160	43 771
Sous total	1 265	250	6 331 249	5 925 232	6 332 514	5 925 482
Agios et intérêts réservés	-	-	(117 512)	(104 966)	(117 512)	(104 966)
Provisions sur créances douteuses	-	-	(243 910)	(214 873)	(243 910)	(214 873)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	-	-	(76 612)	(77 705)	(76 612)	(77 705)
Provisions à caractère générale dite collective	-	-	(61 497)	(28 636)	(61 497)	(28 636)
Total Créances sur la clientèle	1 265	250	5 831 718	5 499 052	5 832 983	5 499 302

*Chiffres retraités pour le besoin de la comparabilité

Les crédits sur ressources spéciales pour lesquelles la Banque n'encourt aucun risque que ce soit sont les crédits sur dotation FONAPRA dont le risque de contrepartie est couvert à 100% par l'Etat Tunisien, l'encours de ces crédits se présente comme suit :

chiffres en Ktnd	31/12/2020	31/12/2019
Encours des crédits sur dotation FONAPRA	17 506	17 931

Note 4 : Portefeuille-Titres commercial

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2020 à 36 192 KTND contre 57 826 KTND au 31/12/2019.

Le détail de cette rubrique est le suivant :

	31/12/2020	31/12/2019
Titres de transactions	-	18 470
Créances rattachées	-	(384)
Autres placements	36 192	39 740
Total Portefeuille-titres commercial	36 192	57 826

Les titres de placement sont répartis comme suit:

	31/12/2020	31/12/2019
TITRE DICK	10 000	10 000
TITRE GREEN LABEL OIL	6 000	7 000
TITRE SAOUF	10 192	12 740
TITRE BBM	10 000	10 000
Total Portefeuille-titres commercial	36 192	39 740

Note 5 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2020 à 260 681 KTND contre 193 227 KTND au 31/12/2019.

Le détail de cette rubrique est le suivant :

	31/12/2020	31/12/2019
Titres d'investissement	254 992	194 304
Part dans les entreprises associées et coentreprises	7 350	-
Part dans les entreprises liées	3 848	3 848
Titres de participations	3 420	3 420
Sous total	269 610	201 572
Provisions sur parts dans les entreprises liées	(566)	(486)
Provisions pour dépréciation titres	(2 125)	(2 129)
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	(6 238)	(5 729)
Total Portefeuille d'investissement	260 681	193 227

Le tableau des mouvements du portefeuille d'investissement se présente comme suit:

Désignation	Valeurs brutes au 31/12/2019	Créances rattachées	Provision	Total net au 31/12/2019
Titres d'investissement - BTA	109 000	226	-	109 226
Emprunt National	12 000	394	-	12 394
Titres d'investissement - FG SICAR	34 616	1 620	(5 729)	30 507
Titres d'investissement - EMPRUNT OBLIGATAIRE	35 752	695	-	36 447
Titres de participation	3 420	-	(2 129)	1 291
Part dans les entreprises liées	3 848	-	(486)	3 362
Total	198 636	2 935	(8 344)	193 227

Désignation	Valeurs brutes au 31/12/2020	Créances rattachées	Provision	Total net au 31/12/2020
Titres d'investissement - BTA	175 658	(4 796)	-	170 862
Emprunt National	6 000	196	-	6 196
Titres d'investissement - FG SICAR	44 616	1 644	(6 238)	40 022
Titres d'investissement - EMPRUNT OBLIGATAIRE	29 921	1 753	-	31 674
Titres de participation	3 420	-	(2 125)	1 295
Part dans les entreprises associées et coentreprises	7 350	-	-	7 350
Part dans les entreprises liées	3 848	-	(566)	3 282
Total	270 813	(1 203)	(8 929)	260 681

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

Désignation	Total net au 31/12/2019	Acquis	Cession/ remb	Créances rattachées	Dotation	Reprise	Total net au 31/12/2020
Titres d'investissement - BTA	109 226	66 658	-	(5 022)	-	-	170 862
Emprunt National	12 394	-	(6 000)	(198)	-	-	6 196
Titres d'investissement-FG SICAR	30 507	10 224	(224)	24	(584)	75	40 022
Titres d'investissement - EMPRUNT OBLIGATAIRE	36 447		(5 831)	1 058	-	-	31 674
Titres de participation	1 291	-	-	-	-	4	1 295
Part dans les entreprises liées	3 362	-	-	-	(80)	-	3 282
Part dans les entreprises Associées	-	7 350	-	-	-	-	7 350
Total	193 227	84 232	(12 055)	(4 138)	(664)	79	260 681

Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Bons de trésor et assimilables (BTA)	175 658	109 000
Emprunt National	6 000	12 000
Placement Fonds Gérés SICAR	44 616	34 616
Emprunts obligataires	29 921	35 752
Créances rattachées sur fonds gérés SICAR	1 644	1 621
Créances rattachés sur BTA	(4 796)	226
Créances rattachées sur emprunt national	196	394
Créances rattachés sur emprunts obligataires	1 753	695
Total Titres d'investissement	254 992	194 304

La parts dans les entreprises associées se détaillent comme suit:

Titres	Nombre d'actions	% de détention	Valeur brute 31-12-2020	Provision 31-12-2020	Valeur nette 31-12-2020
UIB Assurances*	146 995	48,998%	7 350	-	7 350
Parts dans les entreprises associées			7 350	-	7 350

* le capital non libéré s'élève à 7 350 KTND

La part dans les entreprises liées se détaille comme suit:

Titres	Nombre d'actions	% de détention	Valeur brute 31/12/2020	Provision 31/12/2020	Valeur nette 31/12/2020	Valeur brute 31/12/2019	Provision 31/12/2019	Valeur nette 31/12/2019
Internatio-nale Sicar	169 990	34,00%	1 715	357	1 358	1 715	318	1 397
L'Internatio-nale de Recouvre-ment	199 940	99,97%	1 000	-	1 000	1 000	-	1 000
UIB Finance	45 563	99,92%	1 133	209	924	1 133	168	965
Parts dans les entre-prises liées			3 848	566	3 282	3 848	486	3 362

La subdivision des titres de participations selon qu'ils soient cotés ou non cotés se présente comme suit:

	31/12/2020	31/12/2019
Titres non cotés	3 420	3 420
Provisions sur titres non cotés	(2 125)	(2 129)
Total	1 295	1 291

Les titres de participations se détaillent comme suit:

Titre	Nombre d'actions	% de détention	Valeur brute 31/12/2020	Provision 31/12/2020	Valeur nette 31/12/2020	Valeur brute 31/12/2019	Provision 31/12/2019	Valeur nette 31/12/2019
Compagnie Touristique Arabe	127 755	8,461%	1 278	1 278	-	1 278	1 278	-
Maison du Banquier	526 100	5,921%	497	239	258	497	243	254
Sté El Mansoura Tabarka	24 000	1,525%	240	240	-	240	240	-
Monétique Tunisie	4 274	8,548%	231	-	231	231	-	231
Carthago	2 922	0,642%	208	-	208	208	-	208
SIBTEL	2 787	5,530%	194	-	194	194	-	194
TP STE GAMMARTH	280	0,376%	3	3	-	3	3	-
Sototel.H.Président	1 350	3,154%	135	135	-	135	135	-
Société tunisienne de Garantie	1 300	4,333%	130	-	130	130	-	130
Société tunisienne de Lubrifiant	2 513	2,290%	126	-	126	126	-	126
Industrie mécanique maghrébine	2 000	0,333%	100	100	-	100	100	-
Ste Dev.Parc.Act Eco.Zarzis	750	1,255%	75	-	75	75	-	75
Sté Inter Bank Services IBS	43 252	3,103%	73	-	73	73	-	73
Sté.Khadamet	50	0,010%	49	49	-	49	49	-
S. El Fouledh	30 000	0,281%	25	25	-	25	25	-
S.F.C.J.F.Shems fruits	4 950	15,000%	25	25	-	25	25	-
Sté de Gestion à l'exportation	200	10,000%	20	20	-	20	20	-
Sté.Istikhlass	60	0,002%	6	6	-	6	6	-
S.Tun.Coord.Techn.	333	1,959%	5	5	-	5	5	-
S.W.I.F.T.**	3	0,001%	-	-	-	-	-	-
S.T.A.M.	1 320	0,033%	-	-	-	-	-	-
Titres de participations			3 420	2 125	1 295	3 420	2 129	1 291

Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit:

Filiale	Adresse	Activité	Participation détenue (%)	Capitaux propres 2020	Résultat net 2020
Internationale de Recouvrement de Créances	19, Rue Mustafa Abdeslam – EL Menzah 5 - 1002 TUNIS	Recouvrement des créances	99,97%	2 134	927
UIB Finance	Rue du Lac Turkana, Berges du Lac 2035 Tunis	Intermédiaire en bourse	99,92%	1 168	243
Internationale SICAR	61.Bis Rue Bab Jedid, 1008 Tunis	SICAR	34,00%	4 031	37

Note 6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent un solde de 66 061 KTND au 31/12/2020 contre un solde de 64 240 KTND au 31/12/2019. Le solde de ce compte se détaille ainsi :

	V. Brute au 31/12/2019	Acquis	Cessions/Sortie	Reclassement	V. Brute au 31/12/2020	Amort. Cumulé 31/12/2020	VCN Au 31/12/2020
Logiciels informatiques	27 479	2 804	(1 283)	1 056	30 056	(16 194)	13 862
Matériel pour traitements informatiques DELTA	9 792	-	-	-	9 792	(9 792)	-
Autre matériel informatique	31 504	1 617	-	341	33 462	(27 563)	5 899
Immeubles d'exploitation	16 177	-	-	-	16 177	(5 463)	10 714
Immeubles hors exploitation	564	-	-	-	564	(244)	320
Agencement aménagement installation	72 892	1 666	(15 696)	950	59 812	(39 827)	19 985
Terrains	3 524	-	-	-	3 524	-	3 524
Fonds de commerce	277	-	-	-	277	(253)	24
Matériel roulant	4 040	-	(275)	-	3 765	(2 445)	1 320
Matériel et mobilier de bureau	14 023	450	-	-	14 473	(11 930)	2 543
Equipements logements de fonction	108	-	-	-	108	(107)	1
Immobilisations incorporelles en cours	673	2 843	-	(636)	2 880	-	2 880
Immobilisations corporelles en cours	1 737	4 864	-	(1 711)	4 890	-	4 890
Droit au bail	72	-	-	-	72	-	72
Matériels et équipements amical hors exploitation	18	-	-	-	18	(18)	-
Autres immobilisations corporelles	27	-	-	-	27	-	27
TOTAL	182 907	14 244	(17 254)	-	179 897	(113 836)	66 061

	Amort. Cumulé 31/12/2019	Dotation	Rep	Sortie	Reclass	Amort. Cumulé 31/12/2020
Logiciels informatiques	(14 560)	(2 841)	1 207	-	-	(16 194)
Matériel pour traitements informatiques DELTA	(9 792)	-	-	-	-	(9 792)
Autre matériel informatique	(24 254)	(3 309)	-	-	-	(27 563)
Immeubles d'exploitation	(5 147)	(316)	-	-	-	(5 463)
Immeubles hors exploitation	(233)	(11)	-	-	-	(244)
Agencement aménagement installation	(50 734)	(4 788)	15 695	-	-	(39 827)
Fonds de commerce	(248)	(5)	-	-	-	(253)
Matériel roulant	(2 134)	(586)	-	275	-	(2 445)
Matériel et mobilier de bureau	(11 441)	(489)	-	-	-	(11 930)
Equipements logements de fonction	(106)	(1)	-	-	-	(107)
Matériels et équipements amical hors exploitation	(18)	-	-	-	-	(18)
TOTAL	(118 667)	(12 346)	16 902	275	-	(113 836)

Note 7 : Autres Actifs

Le poste des Autres Actifs accuse un solde de 57 961 KTND au 31/12/2020 contre 59 372 KTND au 31/12/2019 et se détaille ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019 Retraité	31/12/2019 Publié
Crédits aux personnels	19 130	20 460	20 460
Comptes d'attente et de régularisation actifs	22 114	21 592	21 722*
Créances prises en charge par l'Etat	3 492	4 364	4 364
Action en défense	3 335	3 299	3 299
Divers autres actifs	10 056	9 879	9 879
Etat impôts et taxes	124	31	31
Sous total Autres actifs	58 251	59 625	59 755
Provisions sur autres actifs	(290)	(253)	(253)
Total Autres actifs	57 961	59 372	59 502

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

Les comptes d'attente et de régularisation se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2019
Debit à régulariser et divers	3 164	3 604	3 604
Produits à recevoir	3 045	3 997	3 997
Autres comptes de régularisation actif	12 888	11 520	11 650 *
Charges payées ou comptabilisées d'avance	3 017	2 471	2 471
Solde compensation chèques	-	-	-
Effets en cours de Recouvrement	-	-	-
Comptes d'attentes à régulariser	-	-	-
Comptes d'ajustement devises Debit	-	-	-
Total Comptes d'attente et de régularisation actifs	22 114	21 592	21 722

Les mouvements par catégorie d'actif des provisions et résorptions y afférentes au cours de l'exercice 2020 se détaillent ainsi:

	Provision 2019	Dotation 2020	Reprise 2020	Provision 2020
Créditeurs et Débiteurs Divers Contentieux	12	-	(4)	8
Suspens au niveau des comptes de Bilan et de liaison	157	117	(104)	170
Erreurs de Caisse	84	112	(84)	112
Total	253	229	(192)	290

Le détail des actions en défense se présente comme suit :

	Montant de l'affaire 2020	Montant de l'affaire 2019
Affaires Contentieux Social	158	158
Affaires Saisies Arrêts & Oppositions (Recettes des Finances, Administration Fiscale, etc)	2 558	2 618
Affaires Civiles	422	409
Affaires Pénales	114	105
Affaires prud'homales	83	9
Total	3 335	3 299

3.2 Notes sur les postes du passif

Note 8 : Banque Centrale de Tunisie, CCP

L'encours de la rubrique banque centrale de Tunisie & CCP présente un solde de 11 KTND au 31/12/2020 contre un solde de 69 322 KTND au 31/12/2019.

	31/12/2020	31/12/2019
Banque Centrale comptes ordinaires passif	11	-
Emprunt dinars auprès de la BCT	-	69 000
Dettes rattachés BCT	-	322
Total Banque Centrale et CCP	11	69 322

Note 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31/12/2020 à 87 415 KTND contre 14 713 KTND au 31/12/2019 se détaillant comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	87 415	14 707
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	-	6
Total	87 415	14 713

La rubrique « dépôts et avoirs des établissements bancaires » accuse un solde de 87 415 KTND au 31/12/2020 se détaillant comme suit

	31/12/2020	31/12/2019
Dépôts et avoirs des établissements bancaires non résidents	84 316	14 515
Dettes rattachées sur les établissements bancaires	3 099	192
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires	87 415	14 707

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires se présente ainsi :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	87 415	-	-	-	87 415
Total	87 415	-	-	-	87 415

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	87 415	14 707
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	-	-	-	6
Total	-	-	87 415	14 713

Au 31/12/2020 les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisés par des titres de marché interbancaires.

Note 10 : Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 5 132 862 KTND au 31/12/2020 contre 4 972 135 KTND au 31/12/2019. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Dépôts à vue	1 579 300	1 540 350
Comptes d'épargne	1 786 049	1 612 333
Comptes à terme et bons de caisse	1 608 913	1 669 421
Certificats de dépôts	58 690	55 400
Autres dépôts et avoirs	99 910	94 631
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	5 132 862	4 972 135

La ventilation des dépôts de la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	1 579 300	-	-	-	1 579 300
Comptes d'épargne	1 786 049	-	-	-	1 786 049
Comptes à terme et bons de caisse	1 063 661	433 065	112 187	-	1 608 913
Certificats de dépôts	53 898	4 792	-	-	58 690
Autres dépôts et avoirs	99 910	-	-	-	99 910
Total	4 582 818	437 857	112 187	-	5 132 862

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de la relation hors dettes rattachées se présente comme suit :

	Entreprises liées		Autres		Total	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Dépôts à vue	19 871	17 608	1 559 429	1 522 742	1 579 300	1 540 350
Comptes d'épargne	-	-	1 786 049	1 612 333	1 786 049	1 612 333
Comptes à terme et bons de caisse	9 208	7 530	1 599 705	1 661 891	1 608 913	1 669 421
Certificats de dépôts	-	-	58 690	55 400	58 690	55 400
Autres dépôts et avoirs	-	-	99 910	94 631	99 910	94 631
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	29 079	25 137	5 103 783	4 946 998	5 132 862	4 972 135

Note 11 : Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente un solde de 377 450 KTND au 31/12/2020 contre 430 889 KTND au 31/12/2019 ; il se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts obligataires	102 488	140 288
Emprunts subordonnés	40 000	40 000
Ressources spéciales	26 446	26 082
Emprunt en devises	201 850	215 589
Dettes rattachées	6 666	8 930
Total Emprunts et ressources spéciales	377 450	430 889

	jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	5 ans à 7 ans	plus de 7 ans	Durée Indeterminée	Total
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	-	40 000	40 000
Ressources spéciales	1 765	2 996	17 751	1 536	2 398	-	26 446
Emprunts obligataires	15 508	13 797	54 418	7 750	11 015	-	102 488
emprunt en devise	6 823	26 299	152 786	15 942	-	-	201 850
Dettes rattachées	6 666	-	-	-	-	-	6 666
Total Emprunt et ressources spéciales	30 762	43 092	224 955	25 228	13 413	40 000	377 450

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts obligataires	-	-	102 488	140 288
Emprunts subordonnés	-	-	40 000	40 000
Emprunt en devises	-	-	201 850	215 589
Dettes rattachées emprunts en devise	-	-	1 437	1 573
Dettes rattachées emprunts matérialisés	-	-	5 177	7 316
Total Emprunts matérialisés et non matérialisés	-	-	350 952	404 766
Ressources spéciales	-	-	26 446	26 082
Dette rattachée Ressources spéciales	-	-	52	41
Total ressources spéciales	-	-	26 498	26 123
Total Emprunts et ressources spéciales	-	-	377 450	430 889

Le tableau des mouvements des emprunts matérialisés au 31/12/2020 se détaille comme suit :

	Solde d'ouverture	Emissions	Ecart de change	Remb	Solde de clôture
Emprunt obligataire	140 288	-	-	(37 800)	102 488
Emprunt Subordonnée	40 000	-	-	-	40 000
Emprunt en devises*	215 589	-	10 228	(23 967)	201 850
Dette rattachée	8 889	-	-	(2 275)	6 614
Total	404 766	-	10 228	(64 042)	350 952

*Un Tirage effectué sur une ligne de financement SUNREF de 15MEUR , il demeure encore une tranche de 6,4MEUR au 31-12-2020 non encore utilisé.

Emprunts obligataires:

Libellés de l'emprunt	Montant Initial	Taux d'intérêt brut en %	Durée en années	Nominal en Dinars	Nombre d'oblig	Montant Souscrit	Encours au 31/12/2020
UIB 2009-2	101 MDT	Cat B 5,5%	15	100	250 000	25	7
		Cat C 5,85%	20	100	453 000	45	20
UIB 2011-1	50 MDT	Cat A TMM+ 1%	10	100	182 500	18	2
		Cat B 6,3%	20	100	317 500	32	17
UIB 2012-1	40-60 MDT	Cat A 6,3%	7	100	347 000	35	-
		Cat B 6,4%	10	100	48 500	5	1
		Cat C 6,7%	20	100	4 500	-	-
UIB 2015	50 MDT	Cat A TMM+ 1,95%	5	100	52 500	5	-
		Cat A 7,4%	5	100	124 750	12	-
		Cat B 7,5%	7	100	322 750	32	13
UIB 2016	75 MDT	Cat A Fixe 7,4%	5	100	462 500	46	19
		Cat B Fixe 7,5%	7	100	287 500	29	23
Total							102

Emprunts subordonnés Société Générale:

	Montant Initial	Taux d'intérêt brut	Durée en années
Emprunt subordonné	40 000	T.A.O	Durée indéterminée

Note 12 : Autres passifs

Les Autres Passifs présentent un solde de 176 311 KTND au 31/12/2020 contre 193 035 KTND au 31/12/2019 et se détaillant ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Comptes d'attente et de régularisation passif	40 607	52 027
Etat impôts et taxes	14 408	34 895
Sommes dues au personnel	31 299	22 430
Valeurs exigibles après encaissement	21 975	27 800
Provision pour passifs et charges	23 605	12 738
Provision sur engagement hors bilan	6 273	4 007
Saisies arrêts clients	11 834	9 116
Provision sur chèques certifiés	11 436	13 712
Charges provisionnées pour congé à payer	5 095	4 551
Cotisation CNSS	6 320	5 833
Fournisseurs factures à payer	3 459	5 926
Total Autres passifs	176 311	193 035

Les provisions pour passifs et charges se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Provision pour risques divers	8 301	835
Provision pour risques administratif	12 678	9 413
Provision sur action en défense	1 585	1 526
Provision pour action en justice	1 041	964
Total Provision pour passifs et charges	23 605	12 738

Le poste «Comptes d'attentes et de régularisation» se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Créditeurs divers	3 009	3 596
Charges à payer	29 093	25 663
Divers comptes de suspens	930	13 149
Prime d'assurance crédit à reverser	3 082	5 103
Commission de garantie et de péréquation change	1 253	1 443
Autres produits perçus d'avance	1 847	1 602
Produits perçus d'avance	909	1 110
Fournisseurs bons de carburant	363	191
Assurance vie personnel	36	39
Dividendes à payer	85	131
Total Comptes d'attente et de régularisation passif	40 607	52 027

3.3 Notes sur les capitaux propres

Note 13 : Réserves

Les réserves s'élèvent à 340 433 KTND au 31/12/2020 contre 329 129 KTND au 31/12/2019 soit une augmentation de 11 304 KTND.

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Primes liées au capital	24 800	24 800
Réserve légale	17 280	17 280
Autres réserves	281 968	271 744
Fonds social	16 385	15 305
Total Réserves	340 433	329 129

Note 14 : Capitaux Propres

Au 31 décembre 2020, le capital social s'élève à 172.800 KTND composé de 32.560.000 actions ordinaires et 2.000.000 certificats d'investissement d'une valeur nominale de 5 dinars.

Le total des capitaux propres de la Banque, s'élève à 685 194 KTND au 31/12/2020 contre 623 494 KTND au 31/12/2019, soit une variation 61 700 KTND.

La variation des capitaux propres se détaille comme suit :

	Capital social	Résultats reportés	Réserve légale	Autres réserves	Fonds social	Prime d'émission	Résultat de la période	Total des Capitaux propres
Situation à l'ouverture de l'exercice 2019	172 800	3 418	17 280	186 215	14 166	24 800	111 809	530 488
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	25 281	-	85 528	1 000	-	(111 809)	-
Distribution de dividendes	-	(24 192)	-	-	-	-	-	(24 192)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	117 058	117 058
Autres mouvements sur Fonds social	-	-	-	-	140	-	-	140
Situation à l'ouverture de l'exercice 2020	172 800	4 507	17 280	271 743	15 306	24 800	117 058	623 494
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	105 834	-	10 224	1 000	-	(117 058)	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	61 620	61 620
Autres mouvements sur Fonds social	-	-	-	-	80	-	-	80
Situation à la clôture de l'exercice 2020	172 800	110 341	17 280	281 967	16 386	24 800	61 620	685 194

3.4 Notes sur l'état des engagements hors bilan

Note 15 : Cautions, avals et autres garanties données

Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 712 863 KTND au 31/12/2020 contre 713 484 KTND au 31/12/2019. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Cautions données sur ordre correspondants étrangers	447 356	472 822
Avals donnés en devises	34 995	35 210
Cautions émises en faveur de la clientèle	223 784	202 051
Avals donnés en dinars	6 728	3 401
Total Cautions, avals et autres garanties données	712 863	713 484

La ventilation des cautions par nature de la relation se présente comme suit:

	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Cautions, avals et autres garanties d'ordre de la clientèle	-	-	712 863	713 484
Cautions, avals et autres garanties donnés	-	-	712 863	713 484

Note 16: Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 314 638 KTND au 31/12/2020 contre 295 233 KTND au 31/12/2019. Le solde se détaille ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Ouverture de Credoc import confirmé	194 398	210 765
Ouverture Credoc import non confirmé	44 923	83 084
Sous total credoc import	239 321	293 849
Confirmation de Credoc export	75 080	1 100
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	237	284
Sous total credoc export	75 317	1 384
Total Crédits documentaires	314 638	295 233

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit:

	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Ouverture de Credoc import confirmé	-	-	194 398	210 765
Ouverture Credoc import non confirmé	-	-	44 923	83 084
Sous total Credoc import	-	-	239 321	293 849
Confirmation de Credoc export	-	-	75 080	1 100
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	-	-	237	284
Sous total Credoc export	-	-	75 317	1 384
Total Crédits documentaires	-	-	314 638	295 233

Note 17 : Engagements donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits notifiés à la clientèle et dont le déblocage n'a pas eu lieu et aux autorisations de découvert autorisé et qui ne sont pas utilisées à la date d'arrêté. Les engagements donnés présentent un solde de 160 539 KTND au 31/12/2020 contre 117 328 KTND au 31/12/2019.

	31/12/2020	31/12/2019
Engagements de financements donnés aux clientèles	160 539	117 328
Total Engagements de financements donnés	160 539	117 328

La ventilation des engagements donnés selon la nature de la relation se présente comme suit:

	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Engagements de financements donnés aux clientèles	-	-	160 539	117 328
Total Engagements de financements donnés	-	-	160 539	117 328

Note 18 : Garanties reçues

Les garanties reçues représentent un solde de 1 840 812 KTND au 31/12/2020 contre 1 661 284 KTND au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Garanties reçues des autres établissements de crédit	639 365	563 840
Compagnies d'assurance	200	222
Garanties reçues de la clientèle	1 087 960	983 888
Garanties reçus de l'Etat	99 734	94 396
Garantie ARIZ	13 553	18 938
Total Garanties reçues	1 840 812	1 661 284

Les garanties reçues des autres établissements de crédit totalisent 639 365 KTND au 31/12/2020 contre 563 840 KTND au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Cautions reçues des correspondants sur engagements donnés à leurs clients	447 356	472 823
Garanties données par la Société Générale	-	235
Garanties reçues des correspondants étrangers	69 367	67 992
Confirmation banque Credoc export	75 317	1 383
Garanties reçues des correspondants locaux	47 325	21 407
Total Garanties reçues des autres établissements de crédit	639 365	563 840

Les garanties reçues de la clientèle totalisent 1 087 960 KTND au 31/12/2020 contre 983 888 KTND au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Garanties hypothécaires	1 026 100	923 544
Nantissement d'actions et valeurs mobilières	61 860	60 344
Total Garanties reçues de la clientèle	1 087 960	983 888

Les garanties reçues de l'Etat représentent un solde de 99 734 KTND au 31/12/2020 contre 94 396 KTND au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Autres garanties reçues de l'Etat	55 206	52 283
SOTUGAR	23 420	20 596
FNG et FOPRODI	21 108	21 517
Total Garanties reçues de l'Etat	99 734	94 396

Opérations en devises

Les opérations d'achat et de vente de devises (en rapport avec le délai d'usance des opérations de change au comptant) au 31 décembre se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Achat au comptant	15 030	18 603
Vente au comptant	14 998	18 907

Les opérations d'achat et de vente de devises (dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours) constituent des opérations de change à terme et sont ventilées au 31 décembre comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Achat à terme	132 493	115 433
Vente à terme	129 440	109 070

Les opérations de changes à terme sont contractés à des fins de couverture dûment ordonnées par la clientèle et ayant un sous-jacent une opération commerciale.

3.5- Notes sur l'état de résultat

Note 19 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 498 675 KTND au 31/12/2020 se détaillant ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Opérations avec les étab. bancaires et financiers	11 275	7 737
Opérations avec la clientèle	468 963	501 679
Autres intérêts et revenus assimilés	18 437	15 376
Total Intérêts et revenus assimilés	498 675	524 792

Note 20 : Commissions perçues

Les commissions totalisent 122 223 KTND au 31/12/2020 se détaillant ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Commissions sur comptes	25 755	23 908
Commissions sur opérations de caisse	1 556	2 039
Commissions sur crédits	33 560	39 728
Commissions sur monétique banque à distance	33 588	32 923
Autres commissions	8 587	9 757
Commissions sur moyens de paiement	9 656	10 247
Autres produits sur services financiers	9 521	11 742
Total Commissions (en produits)	122 223	130 344

Note 21 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières totalisent 24 673 KTND au 31/12/2020 se détaillant ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Gain net sur titres de placement	829	1 171
Gain net sur opérations de change	23 844	35 108
Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	24 673	36 279

Note 22 : Revenus du portefeuille investissement

Les gains sur portefeuille investissement totalisent 17 242 KTND au 31/12/2020 se détaillant ainsi:

	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts sur autres titres d'investissement	4 067	1 413
Intérêts sur obligations	134	205
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	1 021	1 493
Intérêts sur bons de trésor assimilables	10 820	7 567
Intérêts sur emprunt national	541	910
Intérêt sur titres d'investissement SICAR	659	750
Total Revenus du portefeuille d'investissement	17 242	12 338

Note 23 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 254 709 KTND au 31/12/2020 se détaillant ainsi:

	31/12/2020	31/12/2019
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	6 178	14 452
Emprunts et ressources spéciales	26 560	27 881
Opérations avec la clientèle	221 368	232 443
Autres intérêts et charges	603	3 356
Total Intérêts courus et charges assimilées	254 709	278 132

Note 24 : Commissions encourues

Les commissions encourues totalisent 5 921 KTND au 31/12/2020 se détaillant ainsi:

	31/12/2020	31/12/2019
Commissions monétiques	4 542	4 535
Redevances et prestations	250	346
Autres commissions	215	331
Rémunération du fonds géré SICAR	300	355
Frais de confection carnet de chèques	111	117
Frais télégrammes télex	149	198
Règlement télécom SMS Banking	354	333
Total Commissions encourues	5 921	6 215

Note 25 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non par des provisions totalisent 69 974 KTND au 31/12/2020 se détaillant ainsi:

	31/12/2020	31/12/2019
Coût net du risque clientèle	64 411	45 454
Coût net du risque divers	5 563	(204)
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	69 974	45 250

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux provisions collectives	32 860	4 647
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie	39 098	57 494
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles	(8 845)	(11 478)
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles provenant de la décote	(1 093)	(4 145)
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie sur engagements hors bilan	2 292	697
Reprise sur provision sur risque de contrepartie sur engagements hors bilan	(26)	(2 033)
Pertes non couvertes de contrepartie	125	282
Pertes couvertes sur provisions utilisées	1 216	777
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées	(1 216)	(773)
Reprise sur provisions de contrepartie utilisée/ Décote	-	(4)
Reprises sur agios réservés sur créances passées par perte	(2 326)	(810)
Pertes couverte sur agios réservés sur créances passées par pertes	2 326	810
Pertes couvertes sur créances cédées	-	20 881
Reprises sur provisions sur créances cédées	-	(20 235)
Reprises sur provisions sur décote de garanties	-	(646)
Reprises sur agios réservés sur créances cédées	-	(9 181)
Pertes couverte sur agios réservés sur créances cédées	-	9 181
Gain de cession	-	(10)
Total Coût net du risque clientèle	64 411	45 454

Le coût net des risques divers se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux provisions pour risques et charges	7 742	537
Reprises sur provisions pour risques et charges	(139)	(92)
Reprise de provision sur comptes d'actifs	(240)	(482)
Dotations aux provisions sur comptes d'actifs	343	227
Perte sur éléments hors exploitation	236	452
Gain sur éléments hors exploitation	(2 680)	(1 241)
Perte sur autres éléments d'exploitation	301	395
Total Cout net du risque divers	5 563	(204)

Note 26 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement totalisent -585 KTND au 31/12/2020 se détaillant ainsi:

	31/12/2020	31/12/2019
Dotation aux provisions sur titres de participation	(80)	(173)
Dotation aux provisions sur fonds géré SICAR	(584)	(49)
Reprise de provisions sur titres de participation	4	8
Reprise provisions sur fonds géré SICAR	75	8
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(585)	(206)

Note 27: Frais de personnel

Les frais de personnel totalisent 143 367 KTND au 31/12/2020 se détaillant ainsi:

	31/12/2020	31/12/2019
Rémunération du personnel	108 209	98 754
Charges sociales	26 848	24 860
Autres charges de personnel	5 046	5 150
Dotation au provision sur indemnité fin de carrière	3 264	3 300
Total Frais de personnel	143 367	132 064

Note 28 : Charges générales d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent 46 562 KTND au 31/12/2020 se détaillant ainsi:

	31/12/2020	31/12/2019
Frais d'exploitation non bancaires	17 668	20 753
Autres charges générales d'exploitation	28 894	26 837
Total Charges générales d'exploitation	46 562	47 590

Les autres charges générales d'exploitation totalisent 28 894 KTND au 31/12/2020 se détaillant ainsi:

	31/12/2020	31/12/2019
Loyers commerciaux	3 888	3 761
Maintenance logiciel informatique	3 672	3 786
Autres services extérieurs	772	813
Assurance globale banque	769	1 278
Maintenance matériel informatique	1 122	409
Entretien et nettoyage immeubles	636	613
Loyer personnel logements de fonction	309	275
Gardiennage et surveillance	1 408	605
Assurance immeubles et voitures	501	471
Honoraires commissaires aux comptes	416	408
Rémunération d'intermédiaires	706	612
Sous-traitance archives	162	167
Frais judiciaires	187	97
Entretien et réparation divers	433	411
honoraires service assistance Société Générale	8	2
Sous- traitance informatique	28	28
Commisions Fond de garantie des Dépôts bancaires *	13 877	13 101
Total Autres charges générales d'exploitation	28 894	26 837

*Contribution au Fonds de Garantie des Dépôts prévue par le décret gouvernemental N° 2017-268 du 1er février 2017

Note 29 : Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés totalise 50 619 KTND se détaillant ainsi:

	31/12/2020	31/12/2019
Résultat comptable avant dotations aux provisions et impôt	198 600	250 365
(+) Déductions nets Réintégrations	9 072	(3 139)
Résultat fiscal avant provisions	207 672	247 226
- Déduction provisions 2020	74 250	62 839
Résultat fiscal	133 422	184 387
Réinvestissement	215	10 224
Résultat fiscal après réinvestissement	133 207	174 163
Taux d'impôt	35,00%	35,00%
Impôt sur les sociétés (35%)	46 622	60 957
Taux de la contribution sociale de solidarité	3,00%	3,00%
Contribution sociale de solidarité (3%)*	3 996	5 225
Impôt sur les sociétés	50 619	66 182

*Relèvement de la contribution sociale de solidarité de 2% pour les banques et les établissements financiers décidé au niveau de l'article 39 de la loi de finances N° 2019-78 du 23 décembre 2019 portant loi finances pour l'année 2020.

Note 30: Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires

Le Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires totalise -17 343 KTND au 31/12/2020

	31/12/2020	31/12/2019
Dons Exceptionnel COVID-19	(11 200)	-
Taxe Exceptionnelle Décret lois 2020-30*	(6 143)	-
Total Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(17 343)	-

* Article 10 du décret-loi N° 2020-30: Instauration au profit du budget de l'Etat d'une taxe due par les banques, les établissements financiers et les compagnies d'assurance et de réassurance y compris les assurances mutuelles, les compagnies d'assurance et de réassurance takaful ainsi que par le fonds des adhérents.

Note 31 : Résultat par Action

Le résultat par action au 31/12/2020, est de 1,783 DT.

	31/12/2020	31/12/2019
Résultat de la période	61 620	117 058
Capital social - nombre de titres	34 560 000	34 560 000
Résultat par action en DT	1,783	3,387

Le résultat par action ainsi déterminé en 2020 correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires et aux certificats d'investissement par le nombre moyen pondéré d'actions et de certificats d'investissement en circulation au cours de l'exercice.

3.6- Notes sur l'état de flux de trésorerie

Note 32 : Liquidités et équivalents de liquidités

	31/12/2020	31/12/2019
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	167 550	284 014
Créances sur les établissements bancaires et financiers	37 982	142 686
Emprunts auprès de la banque centrale	(11)	(69 000)
Dépôts des établissements bancaires	(84 316)	(14 514)
Dépôts des établissements financiers *	-	(6)
Total	121 205	343 180

*En application du paragraphe 27 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires «Constituent des équivalents de liquidités. Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers Payables dans un délai inférieur à 3 mois à partir de leur octroi en sont déduits.»

3.7- Autres notes aux états financiers

Transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 se présentent comme suit :

Opérations avec le Groupe Société Générale

■ L'UIB a reçu, en vertu de la décision de son conseil d'administration du 12 Mars 2015, une garantie de la Société

Générale dans le cadre d'une convention entre BNP Paribas Securities Services et l'UIB en couverture des dépôts espèces du compte BNPSO ouvert dans le livre de l'UIB, et ce pour un montant forfaitaire maximum de 1 000 KEUR. Cette garantie est rémunérée à un taux de 0,4805% l'an.

■ L'UIB a reconduit, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 22 mars 2018, la convention conclue en 2015 avec révision du taux pour atteindre 0,1095%. Le contrat a pris fin le 31-07-2020

Les commissions supportées par la banque en 2020 au titre de cette garantie s'élèvent à 161 Dinar y compris la TVA non déductible.

L'UIB a reconduit, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 28 janvier 2021, la convention conclue en 2017.

■ L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 Novembre 2011, une convention avec la Société Générale, en vertu de laquelle la banque assure la conservation des instruments financiers ainsi que les espèces détenus pour le compte de ses clients.

Les commissions facturées et revenant à l'UIB au cours de 2020, en vertu de la convention précitée, s'élèvent à 159 KTND Hors TVA.

■ L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le Prêt est remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le Conseil d'Administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 Août 2008.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2020 au titre de ce prêt, s'élèvent à 2 783 KTND.

■ L'UIB a reconduit, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 18 Juillet 2019, un contrat d'assistance technique dans les domaines informatiques et organisationnels, prévoyant une rémunération déterminée sur la base de 400 Euros hors taxes par jour/homme d'intervention et plafonnée à 350 K Euros par an.

Aucune prestation de service d'assistance technique n'a été effectué au cours de l'exercice 2020

La même convention prévoit la reconduction de la mise en place d'un contrôle à travers le dispositif «LABO» des bénéficiaires et émetteurs de transferts internationaux par SWIFT, prévoyant une rémunération forfaitaire annuelle de 5 KEuros hors taxes.

■ L'UIB a reconduit, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 18 juillet 2019, la convention conclue le 5 Mai 2004 avec la Société Générale, portant sur des services financiers associés à l'accès au réseau SWIFT NET. La charge constatée par la Banque au titre de l'exercice 2020 s'élève à 256 KTND.

■ L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 28 novembre 2014, un contrat de prestation de service « Internet Banking pour les Entreprises » portant sur l'assistance, le conseil et le support au projet de déploiement d'un dispositif de banque sur Internet à destination des entreprises, avec la Société Générale.

Ce contrat, qui annule et remplace le contrat autorisé par le Conseil d'Administration du 08 avril 2011, est valable pour une durée de deux ans renouvelables de manière tacite pour des périodes successives d'un an.

Le coût de la maintenance et du support post production supporté par la banque en 2020 est de 153KTND.

■ L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 28 Novembre 2014, un contrat de maintenance Narval (application ayant trait au pilotage de la surveillance permanente au sein de l'UIB) avec le Groupe moyennant une redevance annuelle de 4,632 KEuros Hors TVA.

Ce contrat, annule et remplace le contrat autorisé par le Conseil d'Administration du 19 décembre 2013. La charge

constatée par la Banque au titre de l'exercice 2020 s'élève à 22 KTND.

■ L'UIB a réalisé avec la Société Générale des opérations de financement et de placement et a reçu des garanties en faveur de la clientèle durant l'exercice 2020. L'encours de ces opérations au 31/12/2020 se détaille comme suit :

Désignation	Devises	Montant	Contre valeur
Garanties Reçues / concours à La Clientèle	TND	62 745	62 745
	EUR	113	371
Total			63 116
Credoc Import	USD	14 156	37 935
	EUR	29 667	97 658
Total			135 593
Credoc Export	USD	28 000	75 036
	EUR	13	44
Total			75 080
Garanties Emises	EUR	3 496	11 509
	MAD	437	132
	USD	60	161
	DZD	690 000	13 986
Total			25 788
Garanties Reçues	TND	56 872	56 872
	USD	9 226	24 724
	EUR	67 606	222 544
Total			304 140

■ L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 13 décembre 2018 avec la Société Générale, un contrat d'outil de calcul de Rentabilité Brute de l'Opération portant sur la mesure de la rentabilité future d'une opération.

Ce contrat est valable pour une durée initiale de 3 ans à compter du 1er Janvier 2018 et renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an.

La charge supportée par la banque au cours de l'exercice 2020 est de 17 KTND y compris la TVA non déductible.

■ L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 13 décembre 2018 avec la Société Générale un contrat «RAPSODY».

Rapsody est un outil de gestion ALM dynamique permettant d'étudier l'impact sur la Marge Net d'Interêt et sur la Valeur Actuelle Nette. Ce contrat est valable pour une durée de 6 ans.

La charge supportée par la banque au cours de l'exercice 2020 est de 146KTND y compris la TVA non déductible.

■ L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 25 Novembre 2020 avec la Société Générale une convention de prestation de service AMLCOM portant sur l'analyse de premier et second niveau des alertes du monitoring à postériori de la lutte anti-blanchiment de la correspondance bancaire,

Les services rendus par la « Société Générale » sont facturés à l'UIB sur la base du nombre d'alertes générées chaque mois sur les flux de correspondance bancaire. Ces alertes sont chargées dans l'application « AMLCOM » pour analyse LAB.

Chaque alerte générée et chargée dans « AMLCOM » est facturée à 1€ à l'UIB. Ce traitement est indépendant du temps de traitement de l'alerte et de sa conclusion.

La convention de prestation de services entrera en vigueur dès sa signature par les deux parties et ce, pour une durée

indéterminée.

La banque n'a pas supporté des coûts se rapportant à ce contrat au cours de l'exercice 2020.

■ L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 25 Novembre 2020 avec la société mère « Société Générale » et la « Société Générale European Business Services » filiale de la « Société Générale », une convention de traitement des alertes EMBARGO de niveau 2 constituant le deuxième niveau de vérification dans le cadre du dispositif de traitement des alertes EMBARGO.

Les services rendus par la « Société Générale » et la « Société Générale European Business Services » rentrent dans le cadre des frais de siège et par conséquent ne seront pas facturés à l'UIB.

La convention de prestations de services entrera en vigueur dès sa signature par les deux parties et ce, pour une durée indéterminée.

La banque n'a pas supporté des coûts se rapportant à ce contrat au cours de l'exercice 2020.

Opérations avec la société «l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC»

■ L'UIB a conclu, le 29 février 2012, une convention d'assistance avec l'IRC portant sur la réalisation des travaux d'assistance comptable, l'établissement, le contrôle des déclarations fiscales et l'assistance à la gestion sociale de la société. Cette convention a fait l'objet d'un acte de résiliation le 31 Décembre 2018.

■ L'UIB a conclu, le 01 janvier 2019, une nouvelle convention avec l'IRC portant sur la réalisation des travaux d'assistance comptable, l'établissement, le contrôle des déclarations fiscales et sociales, d'envoi du reporting BCT, de gestion du plan de continuité des activités de l'IRC et de mise à disposition des collaborateurs de l'IRC des outils de travail. A ce titre l'UIB perçoit des honoraires forfaitaires annuels de 50 KTND HTVA.

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2020 s'élève à 50 KTND. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 05 mars 2020.

■ L'UIB a conclu une convention avec les filiales SICAR et IRC en vertu de laquelle l'UIB et la SICAR consentent à l'IRC un mandat de recouvrer les montants que la SICAR a investi en participations sur ses fonds propres, les fonds gérés UIB, les fonds spéciaux FOPRODI et les financements sous formes de participations et de comptes courants associés dans le cadre de ces mêmes participations.

Cette convention a été ratifiée par le conseil du 14 décembre 2017.

La charge supportée par la banque en 2020 au titre de cette convention s'élève à 5 135 TND y compris la TVA non déductible.

„Au cours de l'exercice 2017, l'UIB a conclu une convention avec l'IRC consistant à faire bénéficier l'IRC du mécanisme du fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum. Les dépôts au 31-12-2020 totalisent 733 KTND. Les charges d'intérêts payées par la banque au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 55 KTND.

- L'IRC a souscrit un placement à terme. Le détail des placements à court terme se présente au 31 décembre 2020 comme suit:

Montant	Taux	Date de Souscription	Date d'échéance
1 500	6,30	03/11/2020	25/09/2021

- Les dépôts de l'IRC chez l'UIB totalisent 8 KTND au 31/12/2020.

Opérations avec la société «UIB Finance»

■ L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 22 Juillet 2011, un contrat d'assistance comptable avec la société UIB Finance, en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 10 KTND Hors TVA en contrepartie de ses services.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2020, s'élève à 10 K TND.

■ L'UIB a conclu, le 15 Novembre 2006, avec la société UIB Finance une convention qui a été soumise au Conseil d'Administration du 18 Mai 2007 et portant sur l'exécution des ordres de bourse collectés par le réseau des agences de la banque. En vertu de cette convention, l'UIB Finance perçoit une rémunération calculée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, ainsi qu'une rémunération calculée au taux de 0,4% HTVA sur les transactions réalisées au profit de la banque, au titre des frais de courtage.

A ce titre, les montants versés par l'UIB au titre de 2020, s'élèvent à 405 TND Hors TVA.

■ L'UIB a conclu le 23 juillet 2012 une convention en vertu de laquelle l'UIB loue à l'UIB Finance pour une durée de 3 ans renouvelables, un espace au lac Turkana résidence Reflets du Lac. Les revenus constatés par la banque, en 2020, s'élèvent à 6 KTND.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013.

■ L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec UIB Finance un contrat portant sur la maintenance du parc informatique et accessoires, en vertu duquel la banque perçoit une rémunération annuelle de 5 KTND Hors TVA. A ce titre, le produit constaté par la banque en 2020 s'élève à 5 KTND HTVA.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013.

■ L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec UIB Finance un contrat de maintenance et de gestion du service back office de cette dernière au titre duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 5 KTND Hors TVA. Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2020 est de 5 KTND HTVA.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013.

■ L'UIB a conclu en vertu de la décision de son conseil d'administration du 14 Mars 2019, une convention d'avance en compte courant associé avec l'UIB Finance en vertu duquel l'UIB consent à l'UIB Finance un concours de la somme de 250 KTND.

Le remboursement se fera selon les modalités et conditions suivantes:

-Montant :250 000,000 TND

-Date de libération: 31-12-2018

-Taux d'intérêt:8,5%

-Durée:3 ans

-Franchise:-

-Nombre d'échéance:1

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2020 est de 21 K TND HTVA.

■ L'UIB a conclu en vertu de la décision de son conseil d'administration du 05 Mars 2020, une convention de Filtrage avec l'UIB Finance.

Le prix annuel de la prestation de service à réaliser par l'UIB pour le compte de l'UIB Finance est de 3 000 TND HT payable annuellement.

Cette convention est valable pour une durée d'une année à partir du 01 janvier 2019. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour des durées d'une année chacune.

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2020 est 3 KTND HTVA.

„- Au cours de l'exercice 2012, l'UIB a conclu une convention consistant à faire bénéficier l'UIB Finance du mécanisme du fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum. Les dépôts au 31-12-2020 totalisent 2 235 KTND.

Les charges d'intérêts payées par la banque au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 70 KTND.

Opérations avec la société «International – Sicar»

■ L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 19 Décembre 2013, un contrat d'assistance comptable avec la société International – Sicar, en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 40 KTND Hors TVA en contrepartie de ses services.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2020, s'élève à 40 KTND Hors TVA.

■ L'UIB a conclu, le 01 Juillet 2015 une convention avec la société International Sicar autorisée par le conseil d'administration du 31 juillet 2015.

Cette convention annule et remplace:

- La convention de gestion des fonds gérés UIB datée du 13 Mars 2000;
- l'avenant de la convention de gestion des fonds gérés UIB du 02 Septembre 2002;
- l'avenant de la convention de gestion des fonds gérés UIB datée du 27 décembre 2003.

Au 31 Décembre 2019, les fonds débloqués par la banque et gérés par l'international SICAR s'élèvent à 8 700 KTND. Il est à préciser que les déblocages ont été effectués au cours des exercices antérieurs à 2008.

Conformément à la nouvelle convention, les principales conditions de gestion desdits fonds se présentent comme suit:

- Une commission de gestion à servir à la SICAR égale à 0,65% l'an du montant des fonds sur l'encours non utilisé des fonds gérés, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre;
- Une commission de gestion à servir à la SICAR égale à 1,5% l'an des fonds utilisés en participations effectives et productives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre;
- Une commission à percevoir par la SICAR égale à 20% des dividendes reçus sur les participations;
- Une commission à percevoir par la SICAR égale à 10% des plus values de cession de participation.
- Une commission de recouvrement à servir à la SICAR égale à 10% des récupérations en principal sur les participations non productives plafonnée à 150 KTND en TTC.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2020 au titre de la gestion des fonds confiés à l'International Sicar, s'élèvent à 49 KTND.

- Le montant des commissions de recouvrement au titre de l'année 2020 s'élève à 7 KTND y compris la TVA non déductible.
- Le montant des commissions des dividendes reçus sur les participations au titre de l'année 2020 s'élève à 14 KTND.

■ L'UIB a conclu, le 27/02/2015 une convention avec la société International SICAR, autorisée par le conseil d'administration du 12 mars 2015 et en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond FG 8 d'un montant de 2 000 KTND.

Sur ce fond gérés, l'international SICAR percevra par an:

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés à la fin du trimestre;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre.
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2020 au titre de la gestion des fonds confiés à l'International Sicar, s'élève à 21 KTND HTVA.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2020, relative à la commission de rendement au titre de ce nouveau fond confié à l'international SICAR s'élève à 3 KTND hors TVA.

■ L'UIB a conclu le 09/02/2016, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 Mars 2016, une convention avec la société «International SICAR». Cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond FG 9 d'un montant 1 376 KTND.

Sur ce Fond Géré l'International SICAR percevra par an:

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre;
- Une commission de gestion égale à 1% des montants utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations fin de trimestre;
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2020 au titre de la gestion dudit fond à « l'International Sicar », s'élève à 15KTND Hors TVA.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2020 relative à la commission de rendement au titre de ce nouveau fond confié à « l'International Sicar », s'élève à 2 KTND Hors TVA.

■ L'UIB a conclu le 17/03/2017, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 17 Mars 2017, une convention avec la société «International SICAR». Cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond FG 10 d'un montant de 1 570 KTND.

Sur ce fond géré l'international SICAR percevra par an:

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participation effectives perçue trimestriellement calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre,
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.

- Une commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la participations en fonds gérés UIB.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2020 au titre de la gestion dudit fond à « l'International Sicar », s'élève à 17 KTND Hors TVA.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2020 relative à la commission de rendement au titre de ce fond confié à « l'International Sicar », s'élève à 2 KTND Hors TVA.

Un avenant aux conventions a été conclu entre l'UIB et l'International Sicar, qui modifie la rémunération de l'International Sicar en ce qui concerne les plus values de cession de participations sur fonds gérés UIB conclues jusqu'à la date de la signature de la présente.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

- L'International Sicar percevra une commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en Fonds Gérés UIB.
- Les autres rémunérations hors plus values demeurent inchangées.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2020 relative à la commission sur plus values encaissées sur la cession des participations, s'élève à 17 KTND Hors TVA.

Cette convention a été ratifiée par le conseil d'administration du 22 Mars 2018.

■ L'UIB a conclu une convention avec la société «International SICAR» en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond FG 11 d'un montant de 442 KTND.

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre.
- Une commission de gestion égale à 1% des montants utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations fin de trimestre.
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.
- Une commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en Fonds Gérés.

Cette convention a été ratifiée par le conseil d'administration du 07 Mars 2018.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2020 relative à la commission de gestion du dit fond à l'International SICAR est égale à 5 KTND HTVA.

Le montant de la commission de rendement est de 1 KTND.

■ L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 07 Mars 2018, une convention avec la société «International SICAR» en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond FG 12 d'un montant de Dix millions de Dinars (10.000.000) dinars libéré en totalité.

Sur ce Fond Géré UIB, l'International SICAR percevra une rémunération globale, forfaitaire et non révisable égale à Cinquante Mille (50 000) Dinars par an, payable à la clôture de chaque exercice.

Cette rémunération couvre l'ensemble des prestations et services fournis par l'International Sicar dans le cadre de l'exécution de la présente Convention et notamment le suivi de la prise de participation ainsi que le recouvrement à bonne date de toutes sommes échues (produits de cession en cas de sortie, comptes courant associés...).

Le montant de la charge constaté par la banque est de 50KTND.

■ L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 14 Mars 2019, une convention avec la société «International SICAR» en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant FG 13 de Dix millions de Dinars (10.000.000) dinars libérable en totalité dans les termes et conditions prévus dans la présente Convention.

Sur ce Fond Géré UIB, l'International SICAR percevra une rémunération globale, forfaitaire et non révisable par an,

payable à la clôture de chaque exercice.

Cette rémunération couvre l'ensemble des prestations et services fournis par l'International Sicar dans le cadre de l'exécution de la présente Convention et notamment le suivi de la prise de participation ainsi que le recouvrement à bonne date de toutes sommes échues (produits de cession en cas de sortie, comptes courant associés...).

Le montant de la charge constatée par la banque en 2020 relative à la commission de gestion du dit fond à l'International SICAR est égale à 50 KTND HTVA.

■ L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'administration du 14 Mars 2019, une convention avec la société «International SICAR» en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond FG 14 d'un montant de 528 KTND.

Sur ce Fond Géré UIB 14 L'International SICAR percevra par an :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre.
- Une commission de gestion égale à 1% des montants utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations fin de trimestre.
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie
- Une commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en Fonds Gérés.
- Une commission égale à 20% des montants des dividendes encaissés.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2020 relative à la commission de gestion du dit fond à l'International SICAR est égale à 4 KTND HTVA.

Le montant de la commission de rendement est de 8 KTND.

■ L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 05 Mars 2020, une convention avec la société «International SICAR» en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond FG 15 d'un montant de Dix millions de Dinars (10.000.000) dinars libéré en totalité.

Sur ce Fond Géré, l'International SICAR percevra une rémunération annuelle globale payable à la clôture de chaque exercice.

Cette rémunération couvre l'ensemble des prestations et services fournis par l'International SICAR dans le cadre de l'exécution de la dite convention et notamment le suivi de la prise de participation ainsi que le recouvrement à bonne date de toutes sommes échues (produits de cession en cas de sortie, comptes courant associés...).

Le montant de la charge constaté par la banque en 2020 relative à la commission de gestion dudit fond à l'international SICAR est égale à 50 KTND HTVA.

■ L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'administration du 05 Mars 2020, une convention avec la société «International SICAR» en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond FG 16 d'un montant de 224 KTND.

Sur ce Fond Géré UIB 16, l'International SICAR percevra par an :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre.
- Une commission de gestion égale à 1% des montants utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations fin de trimestre.

- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie
- Une commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en Fonds Gérés.
- Une commission égale à 20% des montants des dividendes encaissés.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2020 relative à la commission de gestion du dit fond à l'International SICAR est égale à 1 KTND HTVA.

Le montant de la commission de rendement est de 1 KTND.

■ L'UIB a conclu une convention avec la société «International SICAR» en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond FG 17 d'un montant de 214.500 TND. Sur ce Fond Géré UIB 17, l'International SICAR percevra par an :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre.
- Une commission de gestion égale à 1% des montants utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations fin de trimestre.
- Une commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en Fonds Gérés.
- Une commission égale à 10% des montants des dividendes encaissés.

■ Au cours de l'exercice 2020, l'UIB a conclu une convention avec la société International SICAR consistant à faire bénéficier la SICAR du mécanisme du fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum. Les dépôts au 31-12-2020 totalisent 243 KTND.

Les charges d'intérêts payées par la banque au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 18 KTND.

■ L'UIB a conclu, le 02 Mai 2012, un contrat de sous location avec l'International SICAR moyennant un loyer annuel de 13 KTND HTVA. Ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration de l'UIB du 11 avril 2013.

■ L'UIB a conclu, avec la SICAR, des conventions de placement «compte à terme». Le détail est résumé dans le tableau ci-après:

Montant	Taux	Date de Souscription	Date d'échéance
88 400	7,13	22/12/2020	22/03/2021
224 000	7,76	13/10/2020	11/01/2021
271 500	7,13	23/12/2020	23/03/2021
293 194	7,13	04/12/2020	04/03/2021
371 000	7,76	27/10/2020	25/01/2021
448 800	7,13	24/12/2020	24/03/2021
800 000	7,76	13/10/2020	11/01/2021
2 000 000	7,13	22/12/2020	22/03/2021

■ Les dépôts de la SICAR chez l'UIB totalisent 19.863 KTND au 31/12/2020

Opérations avec la société «Zemni immobilière»

■ L'UIB a conclu en vertu de la décision de son conseil d'administration du 12 Mars 2015 un contrat de location d'un local avec la société Zemni Immobilière gérée par l'administrateur de l'UIB Habib Bouaziz.
La charge supportée par la banque au titre de l'exercice 2020 est de 56 KTND HTVA.

Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

Les rémunérations brutes du Directeur Général et du Président du conseil telles que fixées par le Conseil d'Administration du 26 Juin 2020 et 20 Avril 2018, ainsi que celles des administrateurs telles que fixées annuellement par l'Assemblée Générale se détaillent comme suit:

	Ancien Directeur Général		Nouveau Directeur Général		Rémunération PCA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020
Avantage à court terme:								
Salaire	530 678	-	362 818		-	-	-	-
Intéressement sous forme de bonus	183 505	183 505	110 975	110 975	-	-	-	-
Congés payés	102 841	-	21 370	21 370	-	-	-	-
Autres avantages	14 313	-	70 357	-	-	-	-	-
Charges fiscales et sociales	220 646	47 840	150 202	34 502	-	-	-	-
Rémunération PCA	-	-	-		659 024	154 237	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-	-	-	250 000	250 000
Total	1 051 984	231 345	715 721	166 847	659 024	154 237	250 000	250 000

Note 34: Evénements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 4 mars 2021. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

III. RAPPORTS GÉNÉRAL ET SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

**Mesdames et Messieurs les actionnaires,
de l'Union Internationale de Banques « UIB »,**

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 20 avril 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Union Internationale de Banques, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers, arrêtés par le Conseil d'Administration du 04 mars 2021, font ressortir des capitaux propres positifs de 685 194 KTND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 61 620 KTND.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la banque au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1 Prise en compte parmi les produits des intérêts, commissions et agios Point clé de l'audit :

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisés en produits par la banque s'élèvent au 31 décembre 2020, à 620 908 KTND et représentent 94% du total des produits d'exploitation bancaire.
Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système

d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré que la prise en compte des revenus constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de l'importance relative de ces revenus par rapport au total produits de la banque.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à ce qui suit :

- * La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance et de constatation des revenus.
- * La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés.
- * Des revues analytiques détaillées des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et la réglementation y afférente.
- * La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés.
- * La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

3.2 Classification des créances et estimation des provisions

Point clé de l'audit :

Comme indiqué dans la note 2.2 « Evaluation des engagements et des provisions y afférentes », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31 décembre 2020, les provisions constituées par la banque pour couvrir son risque de contrepartie s'élèvent à 388 292 KTND (sur les engagements bilan et hors bilan). La part des actifs non performants s'élève à 8,09% du total des engagements de la clientèle.

Nous avons jugé ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu, de la complexité du processus de classification qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé et du niveau de jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre approche d'audit du processus de classification, évaluation des engagements et des provisions y afférentes, nos travaux ont consisté notamment à :

- * Prendre connaissance de la politique de la banque en matière de couverture des risques de contrepartie et des contrôles mis en place.
- * Dérouter des procédures analytiques sur l'évolution des encours des créances et des provisions.
- * Apprécier l'adéquation et la pertinence des critères quantitatifs et qualitatifs appliqués par la banque
- * Vérifier l'application correcte des méthodes de classification à travers la revue d'un échantillon représentatif de créances à la date de clôture.
- * Examiner les valeurs de garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécier les hypothèses et jugements retenus par la banque sur la base d'un échantillon représentatif.
- * Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers sur la classification et l'évaluation des engagements et des provisions y afférentes.

4. Paragraphes d'observation

a. Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers 2.9 « Faits saillants de l'exercice liés à la pandémie COVID-19 » qui décrit les événements liés à la crise sanitaire du COVID-19, les mesures prises par les autorités publiques à cet

égard et leurs impacts sur l'activité de la banque ainsi que les traitements comptables relatifs au report des échéances de crédits accordés aux particuliers, tel que prévu par les circulaires de la BCT n°2020-07 et n°2020-08.

b. Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers 2.2.2 « Provisions collectives » et en application de la circulaire de la BCT n°2012-06 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « Provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2021-01. Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de 27 514 KDT au titre de l'exercice 2020.

Ainsi, le solde des provisions collectives constituées par la banque au 31 décembre 2020, s'élève à 61 497 KTND.

c. L'UIB a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les impôts, droits et taxes, relatifs aux exercices 2016, 2017 et 2018, dont les résultats ont été notifiés le 29 décembre 2020, réclamant à la banque un complément d'impôts et taxes de 15 548 KTND, dont 5 982 KTND de pénalités.

La banque a formulé son opposition aux résultats de ladite vérification, conformément aux dispositions de l'article 44 du code des droits et procédures fiscaux.

A ce titre, elle a constitué une provision pour risques de 7 500 KTND au 31 décembre 2020.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif de cette situation ne peut pas être estimé de façon précise.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 04 mars 2021.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Sys-

tème Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- * Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- * Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- * Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- * Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- * Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- * Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions

relevée au cours de notre audit.

* Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

* Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée, ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 22 mars 2021

Les commissaires aux comptes

FINOR
Mustapha MEDHIOUB

Tunisie Audit & Conseil
Lamjed MBAREK

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

**Mesdames et Messieurs les actionnaires,
de l'Union Internationale de Banques « UIB »,**

En application des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés des conventions et opérations suivantes, nouvellement conclues au cours de l'exercice 2020.

Opérations avec le groupe Société Générale :

■ L'UIB a conclu avec la Société Générale une convention de prestations de services « AMLCOM » portant sur l'analyse de premier et second niveau des alertes du monitoring à postériori de la lutte anti- blanchiment de la correspondance bancaire.

Les services rendus par la « Société Générale » sont facturés à l'UIB sur la base du nombre d'alertes générées chaque mois sur les flux de correspondance bancaire. Ces alertes sont chargées dans l'application « AMLCOM » pour analyse LAB.

Chaque alerte générée et chargée dans « AMLCOM » est facturée à 1€ à l'UIB. Ce traitement est indépendant du temps de traitement de l'alerte et de sa conclusion.

La convention de prestations de services entrera en vigueur dès sa signature par les deux parties et ce, pour une durée indéterminée.

Au cours de l'exercice 2020, aucune charge n'a été supportée par la banque à ce titre. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 25 novembre 2020.

■ L'UIB a conclu avec la Société Générale et la « Société Générale European Business Services » filiale de la Société Générale, une convention portant sur le traitement des alertes EMBARGO de niveau 2 et constituant le deuxième niveau de vérification dans le cadre du dispositif de traitement des alertes EMBARGO.

Les services rendus par la « Société Générale » et la « Société Générale European Business Services » rentrent dans le cadre des frais de siège et par conséquent ne seront pas facturés à l'UIB.

La convention de prestations de services entrera en vigueur dès sa signature par les deux parties et ce, pour une durée

indéterminée.

Au cours de l'exercice 2020, aucune charge n'a été supportée par la banque à ce titre. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 25 novembre 2020.

Opérations avec la société « International SICAR » :

■ L'UIB a conclu une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR, la gestion d'un fonds d'un montant de 214 KTND.

A ce titre, la société « International SICAR » percevra par an :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur les soldes des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en fonds gérés UIB.
- Une commission égale à 10% des montants des dividendes encaissés.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs et renouvelées au cours de l'exercice 2020

Opérations avec le Groupe Société Générale

■ L'UIB a conclu avec la Société Générale un contrat pour la mise en place de l'outil «Rentabilité Brute de l'Opération» permettant la mesure de la rentabilité future d'une opération.

Ce contrat comprend :

- La conception, la réalisation et le déploiement pour un montant total de 45 216 Euro ; et
- La maintenance de l'outil pour un montant annuel de 4 522 Euro.

La charge de maintenance constatée à ce titre, en 2020, s'élève à 17 KTND y compris la TVA non déductible.

■ L'UIB a conclu avec la Société Générale un contrat de mise à disposition d'un outil de gestion du module ALM dynamique «RAPSDY», permettant d'étudier l'impact sur la marge nette d'intérêt et sur la valeur actuelle nette. Ce contrat est conclu pour une période de 6 ans moyennant une redevance annuelle.

La charge supportée par la banque à ce titre, au cours de l'exercice 2020, s'élève à 146 KTND y compris la TVA non déductible.

Les deux conventions précitées ont été autorisées par le conseil d'administration du 13 décembre 2018.

■ Le conseil d'administration, réuni le 18 Juillet 2019 a autorisé la reconduction des contrats de services techniques avec le groupe Société Générale pour l'année 2019. Ces contrats comprennent :

- L'assistance dans les domaines informatiques et organisationnels.
- La mise en place d'un contrôle à travers le dispositif « LABO » des bénéficiaires et émetteurs de transferts internationaux par SWIFT.

Au cours de l'exercice 2020, aucune charge n'a été supportée par la banque à ce titre.

■ Le conseil d'administration, réuni le 18 Juillet 2019 a autorisé la reconduction du contrat relatif aux services financiers associés à l'accès au réseau SWIFT NET.

La charge supportée par la banque à ce titre, en 2020, s'élève à 256 KTND en hors TVA.

■ L'UIB a reçu, en vertu de la décision de son conseil d'administration du 12 Mars 2015, une garantie de la Société Générale dans le cadre d'une convention entre BNP Paribas Securities Services et l'UIB en couverture des dépôts espèces du compte BNPSS ouvert dans les livres de l'UIB et ce, pour un montant forfaitaire maximum de 1 000 000 EUR. Cette garantie est rémunérée à un taux de 0,4805% l'an.

L'UIB a reconduit la convention conclue en 2015 avec révision du taux pour atteindre 0,1095%. Cette reconduction a été approuvée par le conseil d'administration du 22 Mars 2018.

Cette convention a pris fin le 31 juillet 2020.

Les commissions supportées par la banque en 2020 au titre de cette garantie, s'élèvent à 161 dinars y compris la TVA non déductible.

■ L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le Prêt est remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2020, s'élèvent à 2 783 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 10 Juillet 2008 et approuvée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 Août 2008.

■ L'UIB a conclu une convention avec la Société Générale, en vertu de laquelle la banque assure la conservation des instruments financiers ainsi que les espèces détenues pour le compte de ses clients.

Les commissions facturées par l'UIB au cours de 2020 s'élèvent à 159 KTND Hors TVA. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 novembre 2011.

■ L'UIB a conclu avec la Société Générale un contrat de prestation de service « Internet Banking pour les Entreprises » portant sur l'assistance, le conseil et le support au projet de déploiement d'un dispositif de banque sur Internet à destination des entreprises.

Le coût de la maintenance et du support post-production supporté par la banque en 2020, s'élève à 153 KTND.

■ L'UIB a conclu avec le Groupe Société Générale un contrat de maintenance Narval (application de pilotage de la surveillance permanente au sein de l'UIB), moyennant une redevance annuelle de 4 632 Euros Hors TVA.

La charge constatée par la Banque au titre de l'exercice 2020, s'élève à 22 KTND.

Les deux conventions précitées ont été autorisées par le conseil d'administration du 28 novembre 2014.

Opérations avec la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC »

■ L'UIB a conclu, le 29 février 2012, une convention d'assistance avec l'IRC portant sur la réalisation des travaux d'assistance comptable, l'établissement, le contrôle des déclarations fiscales et l'assistance à la gestion sociale de la

société.

Cette convention a été résiliée et remplacée par une nouvelle convention conclue le 1er janvier 2019, et portant sur la réalisation des travaux d'assistance comptable, l'établissement, le contrôle des déclarations fiscales et sociales, l'envoi du reporting BCT, la gestion du plan de continuité d'activité et la mise à la disposition des collaborateurs de l'IRC d'outils de travail. A ce titre, l'UIB perçoit des honoraires forfaitaires annuels de 50 KTND HTVA.

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2020 s'élève à 50 KTND. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 05 mars 2020.

■ L'UIB a conclu avec ses filiales l'International SICAR et l'IRC une convention en vertu de laquelle la banque et la SICAR confie à l'IRC un mandat de recouvrement des montants investis par la SICAR sur ses fonds propres, les fonds gérés de l'UIB, les fonds spéciaux FOPRODI et les financements sous forme de participations et de comptes courants associés y afférents.

La charge supportée par la banque à ce titre, en 2020, s'élève à 5 135 Dinars y compris la TVA non déductible.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 14 décembre 2017.

■ Au cours de l'exercice 2017, l'UIB a conclu une convention avec l'IRC pour lui faire bénéficier du mécanisme de fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum.

Au 31 décembre 2020, les dépôts totalisent 733 KTND.

Les charges d'intérêt payées par la banque au titre de l'exercice 2020, s'élèvent à 55 KTND.

Opérations avec la société « UIB Finance »

■ L'UIB a conclu un contrat d'assistance comptable avec la société « UIB Finance ». Le contrat prévoit la perception par la banque d'une rémunération annuelle de 10 KTND Hors TVA.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2020, s'élève à 10 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 22 juillet 2011.

■ L'UIB a conclu, le 15 Novembre 2006, avec la société « UIB Finance » une convention portant sur l'exécution des ordres de bourse collectés par le réseau des agences de la banque. En vertu de cette convention la société « UIB Finance », perçoit une rémunération calculée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, ainsi qu'une rémunération calculée au taux de 0,4% HTVA sur les transactions réalisées au profit de la banque, au titre des frais de courtage.

La charge constatée à ce titre, en 2020, s'élève à 405 TND Hors TVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 18 mai 2007.

■ L'UIB a conclu, le 23 juillet 2012, une convention en vertu de laquelle elle loue à la société « UIB Finance » pour une durée de 3 ans renouvelables, un espace sis au Lac Turkana, Résidence Reflets du Lac.

Les produits constatés par la banque, en 2020, s'élèvent à 6 KTND.

■ L'UIB a conclu, le 30 Août 2012, avec la société « UIB Finance » un contrat portant sur la maintenance du parc informatique et accessoires, en vertu duquel la banque perçoit une rémunération annuelle de 5 KTND Hors TVA.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2020, s'élève à 5 KTND.

■ L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec la société « UIB Finance » un contrat de maintenance et de gestion du service back office de cette dernière, au titre duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 5 KTND Hors TVA.

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2020, s'élève à 5 KTND.

Les trois conventions précitées ont été autorisées par le conseil d'administration du 11 avril 2013.

■ L'UIB a conclu une convention d'avance en compte courant associé avec l'UIB Finance, en vertu de laquelle la banque consent à l'UIB Finance un concours de 250 KTND.

Cette avance a été accordée selon les conditions et modalités suivantes :

- Montant : 250 KTND.
- Date de libération : 31-12-2018.
- Taux d'intérêt : 8,5%.
- Durée : 3 ans.
- Nombre d'échéances : Une seule.

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2020, s'élève à 21 KTND. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 14 mars 2019.

■ L'UIB a conclu une convention de filtrage avec la société « UIB Finance » pour une durée d'une année à partir du 1er janvier 2019. Cette convention est renouvelable par tacite reconduction d'une année à une autre, et prévoit la perception par la banque d'une rémunération annuelle de 3 KTND Hors TVA.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2020, s'élève à 3 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 05 mars 2020.

■ Au cours de l'exercice 2012, l'UIB a conclu une convention avec l'UIB Finance pour lui faire bénéficier du mécanisme de fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum.

Au 31 décembre 2020, les dépôts totalisent 2 235 KTND.

Les charges d'intérêt payées par la banque au titre de l'exercice 2020, s'élèvent à 70 KTND.

Opérations avec la société « International SICAR »

■ L'UIB a conclu une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de Dix millions de Dinars (10 000 KTND) libéré en totalité.

A ce titre, la société « International SICAR » percevra une rémunération globale, forfaitaire et non révisable d'un montant de 50 KTND par an, payable à la clôture de chaque exercice. Cette rémunération couvre l'ensemble des prestations et services fournis par l'International SICAR dans le cadre de l'exécution et le suivi de la prise de participation ainsi que le recouvrement à bonne date de toutes sommes échues.

Le montant de la charge constatée à ce titre, en 2020, s'élève à 50 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 14 mars 2019.

■ L'UIB a conclu une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR,

la gestion d'un fonds d'un montant de 528 KTND.

A ce titre, la société « International SICAR » percevra par an :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur les soldes des utilisations à la fin de chaque de trimestre ;
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.
- Une commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en Fonds Gérés.
- Une commission égale à 20% des montants des dividendes encaissés.

Le montant de la charge constatée par la banque, en 2020, au titre de la gestion des fonds confiés, s'élève à 4 KTND hors TVA.

Le montant de la commission de rendement supportée par la banque, en 2020, s'élève à 8 KTND hors TVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 14 mars 2019.

■ L'UIB a conclu une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de Dix millions de Dinars (10 000 KTND) libéré en totalité.

La société « International SICAR » percevra une rémunération globale, forfaitaire et non révisable d'un montant de 20 KTND par an, payable à la clôture de chaque exercice. Cette rémunération couvre l'ensemble des prestations et services fournis par l'International SICAR dans le cadre de l'exécution et le suivi de la prise de participation ainsi que le recouvrement à bonne date de toutes sommes échues.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 07 mars 2018.

L'UIB a signé, le 11 mars 2019, un avenant à la convention sus-indiquée ayant pour objet la révision du montant de la rémunération globale pour le porter de 20 KTND à 50 KTND.

Le montant de la charge constatée à ce titre, en 2020, s'élève à 50 KTND. Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 05 mars 2020.

■ L'UIB a conclu un contrat d'assistance comptable avec la société « International SICAR ». Le contrat prévoit la perception par la banque d'une rémunération annuelle de 40 KTND Hors TVA.

Le produit constaté par la banque à ce titre, en 2020, s'élève à 40 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 19 décembre 2013.

■ L'UIB a conclu, au cours de l'exercice 2002, une convention avec la société « International SICAR » consistant à faire bénéficier la SICAR du mécanisme de fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum.

Les charges d'intérêt payées par la banque au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 18 KTND HTVA.

■ L'UIB a conclu, le 02 mai 2012, un contrat de sous location avec la société « International SICAR » moyennant un loyer annuel de 13 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 11 avril 2013.

■ L'UIB a conclu, le 1er juillet 2015 une convention avec la société « International SICAR » qui annule et remplace la convention de gestion de fonds conclue le 13 mars 2000 et ses avenants du 02 septembre 2000 et 27 décembre 2003.

Conformément à la nouvelle convention, les principales conditions de gestion desdits fonds se présentent comme suit :

- Une commission de gestion égale à 0,65% l'an du montant des fonds sur l'encours non utilisé des fonds gérés par la SICAR, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1,5% l'an des fonds utilisés en participations effectives et productives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une part des revenus des participations égale à 20% des dividendes reçus et 10% des plus-values de cession de participations ; et
- Une commission de recouvrement égale à 10% des récupérations en principal sur les participations non productives, plafonnée à 150 KTND en TTC.

Les fonds débloqués par la banque et gérés par la SICAR totalisent, au 31 décembre 2020, un montant de 8 700 KTND.

Le montant des commissions supportées par la banque, en 2020, au titre de la gestion des fonds s'élève à 49 KTND.

Les montants des commissions de recouvrement et des dividendes reçus sur les participations s'élèvent respectivement à 7 KTND et 14 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 31 juillet 2015.

■ L'UIB a conclu, le 27 février 2015 une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de deux millions de dinars.

A ce titre, la société « International SICAR » percevra :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés à la fin du trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ; et
- Une commission de rendement du portefeuille, calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.

Le montant de la charge constatée par la banque, en 2020, au titre de la gestion des fonds confiés, s'élève à 21 KTND hors TVA.

Le montant de la commission de rendement supportée par la banque, en 2020, s'élève à 3 KTND hors TVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 12 mars 2015.

■ L'UIB a conclu, le 09 février 2016 une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de 1 376 KTND.

A ce titre, la société « International SICAR » percevra :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés à la fin du trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.

Le montant de la charge constatée par la banque, en 2020, au titre de la gestion des fonds confiés, s'élève à 15 KTND hors TVA.

Le montant de la commission de rendement supportée par la banque, en 2020, s'élève à 2 KTND hors TVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 mars 2016.

■ L'UIB a conclu, le 17 mars 2017, une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR, la gestion d'un fonds d'un montant de 1 570 KTND.

A ce titre, la société « International SICAR » percevra :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur les soldes des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.
- Une commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la participation en fonds gérés UIB.

Le montant de la charge constatée par la banque, en 2020, au titre de la gestion des fonds confiés, s'élève à 17 KTND hors TVA.

Le montant de la commission de rendement supportée par la banque en 2020 s'élève à 2 KTND hors TVA. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 17 mars 2017.

■ L'UIB a conclu, le 15 janvier 2017, un avenant aux conventions de gestion de fonds conclues avec l'International SICAR jusqu'à cette date.

En vertu de cet avenant, la rémunération de l'International SICAR en matière des plus-values de cession des participations a été modifiée. En effet, l'International SICAR percevra une commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en Fonds Gérés UIB.

Les autres rémunérations hors plus-values demeurent inchangées.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2020 relative à la commission sur plus-values encaissées sur la cession des participations, s'élève à 17 KTND Hors TVA.

Cet avenant a été approuvé par le conseil d'administration du 22 mars 2018.

■ L'UIB a conclu, le 13 mars 2018, une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR, la gestion d'un fonds d'un montant de 442 KTND.

A ce titre, la société « International SICAR » percevra par an :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur les soldes des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de rendement du portefeuille, calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.

- Une commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la participation en fonds gérés UIB.
Le montant de la charge constatée par la banque en 2020, au titre de la gestion des fonds confiés, s'élève à 5 KTND hors TVA.

Le montant de la commission de rendement supportée par la banque, en 2020, s'élève à 1 KTND hors TVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 07 mars 2018.

■ L'UIB a conclu une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de Dix millions de Dinars (10 000 KTND) libéré en totalité.

A ce titre, la société « International SICAR » percevra une rémunération globale, forfaitaire et non révisable d'un montant de 50 KTND par an, payable à la clôture de chaque exercice. Cette rémunération couvre l'ensemble des prestations et services fournis par l'International SICAR dans le cadre de l'exécution et du suivi de la prise de participation ainsi que le recouvrement à bonne date de toutes sommes échues.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2020, au titre de la gestion des fonds confiés, s'élève à 50 KTND hors TVA.

■ L'UIB a conclu une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR, la gestion d'un fonds d'un montant de 224 KTND.

A ce titre, la société « International SICAR » percevra par an :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur les soldes des utilisations à la fin de chaque de trimestre ;
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.
- Une commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en Fonds Gérés.
- Une commission égale à 20% des montants des dividendes encaissés.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2020, au titre de la gestion des fonds confiés, s'élève à 1 KTND hors TVA.

Le montant de la commission de rendement supportée par la banque, en 2020, s'élève à 1 KTND. Les deux conventions précitées ont été autorisées par le conseil d'administration du 05 mars 2020.

Opération avec la société « Zemni Immobilière »

L'UIB a conclu un contrat de location d'un local avec la société « Zemni Immobilière » gérée par l'administrateur de la banque M. Habib BOUAZIZ.

La charge supportée par la banque à ce titre, en 2020, s'élève à 56 KTND.

Cette convention a été approuvée par le conseil d'administration du 12 mars 2015.

III. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se présentent comme suit :

■ Les rémunérations brutes et avantages accordés au Président du Conseil d'Administration et au Directeur Général sont fixés par les conseils d'administration du 20 avril 2018 et du 26 juin 2020, sur propositions du comité de nominations et de rémunérations.

Le Président du Conseil d'Administration perçoit une rémunération annuelle brute, de laquelle sont déduits les jetons de présence, et qui est soumise à la retenue à la source selon le taux en vigueur. Il bénéficie également de la mise à disposition de deux véhicules avec la prise en charge des frais y afférents.

Le Directeur Général perçoit une rémunération annuelle fixe et un intéressement variable sous forme de bonus. Il bénéficie également de la prise en charge des frais d'utilité.

■ Les membres du conseil d'administration perçoivent des jetons de présence décidés annuellement par l'assemblée générale.

2. Les obligations et engagements de l'Union Internationale de Banques envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020, sont détaillés au niveau du tableau suivant :

Nature de l'avantage	Ancien Directeur Général		Nouveau Directeur Général		Président Conseil d'Administration		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020
Avantages à court terme :								
- Salaires bruts	530 678	-	382 818	-	-	-	-	-
- Intéressement sous forme de bonus	183 505	183 505	110 975	110 975				
- Congés payés	102 841	-	21 370	21 370	-	-	-	-
- Autres avantages	14 313	-	70 357	-	-	-	-	-
- Charges fiscales et sociales	220 646	47 840	150 202	34 502	-	-	-	-
- Rémunération PCA	-	-	-	-	659 024	154 237	-	-
- Jetons de présence	-	-	-	-	-	-	250 000	250 000
TOTAL	1 051 984	231 345	715 721	166 847	659 024	154 237	250 000	250 000

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et établissements financiers, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 22 mars 2021

Les commissaires aux comptes

FINOR
Mustapha MEDHIOUB

Tunisie Audit & Conseil
Lamjed MBAREK

IV. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RELATIF À LA GESTION DU GROUPE UIB

- I. PROFIL DE L'UIB**
 - II. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION**
 - III. ACTIVITÉ DES FILIALES DE L'UIB**
-

I. PROFIL DE L'UIB

PROFIL DE L'UIB

L'UIB est l'une des premières banques privées de Tunisie. Elle fait partie du Groupe Société Générale, l'un des premiers groupes bancaires internationaux. Créée le 9 décembre 1963, l'UIB a été privatisée en novembre 2002 avec le rachat d'une partie de son capital (52,34%) par le Groupe Société Générale

UNE BANQUE UNIVERSELLE

Le modèle économique de l'UIB est celui d'une banque universelle, dont la vocation est d'offrir une gamme complète de services à tout type de clientèle : Particuliers, Professionnels, PME, Grandes Entreprises nationales et internationales, Institutionnels... Banque de référence en Tunisie, l'UIB continue de renforcer ses atouts en bénéficiant du support du Groupe Société Générale présent dans 62 pays. L'UIB est perçue aujourd'hui comme une banque locale adossée à un grand groupe international ayant une grande ambition à l'échelle des pays du Maghreb et du continent Africain.

UN GRAND RÉSEAU NATIONAL ET INTERNATIONAL

Le réseau de l'UIB compte actuellement 147 points de vente (140 agences, 5 centres d'affaires et 2 agences GE) répartis dans toute la Tunisie. La force de l'UIB est de faire partie d'un vaste réseau international de banques de détail et de bénéficier des synergies avec l'ensemble des filiales et des métiers du Groupe Société Générale.

II. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION

PÉRIMÈTRE ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION

PÉRIMÈTRE

Le périmètre de consolidation du Groupe UIB comprend:

- la société mère : UIB
- les filiales : les sociétés sur lesquelles l'UIB exerce un contrôle exclusif ;
- les entreprises associées: les sociétés sur lesquelles l'UIB exerce une influence notable.

MÉTHODE DE CONSOLIDATION

La méthode utilisée pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre est l'intégration globale.

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et la méthode de consolidation utilisés pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe UIB :

Sociétés	Secteur	Pourcentage de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Union Internationale de Banques	Financier	100%	Mère	Intégration Globale	100%
Internationale de Recouvrement des Créances	Financier	99,97%	Filiale	Intégration Globale	99,97%
UIB Finance	Financier	99,92%	Filiale	Intégration Globale	99,92%
International SICAR	Financier	34%	Filiale	Intégration Globale	34%
UIB Assurances	Assurance	49%	Entreprise Associée	Mise en équivalence	49%

Un portefeuille de filiales de taille réduite, en lien avec l'activité bancaire

- L'UIB détient des participations dans trois filiales et une entreprise associée, et ce, contrairement à la plupart des autres grandes banques qui en détiennent souvent un nombre beaucoup plus élevé.
- Le choix fait, est de centrer les filiales sur des activités porteuses de valeur ajoutée pour les clients (gestion d'actifs, intermédiation en bourse-Assurances) ou directement en lien avec le recouvrement de créances.

III. ACTIVITÉ DES FILIALES DE L'UIB

ACTIVITÉ DES FILIALES DE L'UIB

INTERNATIONAL SICAR-(IS) INDICATEURS D'ACTIVITÉ 2020 (EN KTND)

Les fonds gérés de l'UIB représentent 79% des ressources de la société en 2020

(Unité : en KTND)

Rubrique	2017	2018	2019	2020
Ressources	26 160	36 689	46 440	56 432
- Capital Social	5 000	5 000	5 000	5 000
- Fonds Gérés	15 026	25 559	35 489	45 489
- Ressources spéciales	6 134	6 130	5 950	5 943
Rétrocessions annuelles en principal (A)	740	790	590	288
- Fonds propres	298	262	289	74
- Fonds Gérés UIB	442	528	300	214
Rétrocessions annuelles en plus-values (B)	324	285	253	375
- Fonds propres	84	24	16	22
- Fonds Gérés UIB	240	261	237	353
Recouvrement Annuel (A+B)	1 064	1 075	842	663
- Fonds propres	382	286	305	96
- Fonds Gérés UIB	682	789	537	567
Investissements Nouveaux	1 729	1 277	5 250	7 163
- Fonds propres	100	173	377	184
- Fonds Gérés	1 629	1 105	4 873	7 429

INTERNATIONAL SICAR-(IS)

ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS

- Un Résultat Net bénéficiaire en 2020 de 37 KTND
- Les Capitaux Propres Avant Affectation sont de l'ordre de 4 031 KTND vs un capital social de **5 000 KTND**

En KTND	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Revenus d'exploitation	643	522	362	382	393	422	348	309	505	567
Charges d'exploitation	-467	-507	-595	-533	-481	-846	-738	-747	-770	-616
- Dotations/reprises sur provisions et Amortissements	-221	-298	-878	-40	87	-264	-114	-80	-44	-15
Résultat d'exploitation	-46	-282	-1 111	-191	-88	-424	-391	-438	-265	-49
Revenus des Placements Nets	63	71	78	124	150	154	127	152	154	88
Autres gains/Pertes ordinaires	0	0	1	-31	1	-10	-59	1	0	0
Impôts sur les sociétés et contrib.except	0	0	1	1	-1	-6	-1	-1	-2	-2
Résultat net	17	-212	-1 035	-99	61	-286	-324	-286	-113	37
Capitaux Propres (Avant Affectation)	6 287	6 075	5 040	4 941	5 003	4 717	4 393	4 107	3 994	4 031
Total Bilan	37 804	34 202	34 700	34 324	33 499	34 258	32 892	43 287	53 080	62 943

INTERNATIONAL SICAR-(IS)

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020 (Unité : en KTND)

ACTIFS	31/12/2020	31/12/2019
ACTIFS NON COURANTS		
Immobilisations incorporelles	6	6
Amortissements Immobilisations incorporelles	-6	-6
Immobilisations incorporelles nettes	0	0
Immobilisations corporelles	115	113
Amortissements Immobilisations corporelles	-111	-106
Immobilisations corporelles nettes	4	7
Immobilisations financières brut Fonds Propres :	5 379	5 236
Immobilisations financières nettes FP	3 332	3 222
Plus-values / immobilisations financières FP	2 047	2 013
Plus-values réservés FP	-1 665	-1 631
Provisions	-1 448	-1 437
Immobilisations financières nettes sur Fonds Propres	2 266	2 167
Emplois sur fonds gérés pour compte	36 085	28 843
Immobilisations financières nettes FG	29 397	22 190
Plus-values / immobilisations financières FG	6 688	6 653
Emplois sur Fonds Gérés pour compte nets	36 085	28 843
Quote part plus-values / immobilisations financières FG	38	38
Quote part plus-values réservés FG	-24	-24
Provision quote part plus-values FG	-12	-12
Part SICAR (+) values des participations sur Fonds Gérés	1	1
Total des actifs non courants	38 357	31 019
ACTIFS COURANTS		
Autres actifs courants	1 001	857
Placements et autres actifs financiers	3 482	5 303
Liquidités et équivalents de liquidités/Fonds Propres	237	357
Trésorerie/ Fonds Gérés	19 867	15 544
Total des actifs courants	24 586	22 061
Total des actifs	62 943	53 080
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	5 000	5 000
Réserves	1 039	1 039
Résultats reportés	-2 045	-1 932
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	3 994	4 107
Résultat de l'exercice	37	-113
Total capitaux propres avant affectation	4 031	3 994
Passifs non courants		
Fonds gérés pour compte	58 608	48 478
Total des passifs non courants	58 608	48 478
Passifs courants		
Autres passifs courants	304	608
Total des passifs courants	304	608
Total des passifs	58 912	49 086
Total des capitaux propres et des passifs	62 943	53 080

INTERNATIONAL SICAR-(IS)

ETAT DE FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2020 (Unité : en KTND)

Flux de Trésorerie Liés à l'Exploitation	31/12/2020	31/12/2019
Résultat Net d'Impôt	37	-113
Amortissement	5	12
Provisions	10	32
Plus-values réservées	34	57
Passifs courants	-304	145
Actifs courants (hors placements et liquidités)	-212	-107
Flux de Trésorerie Provenant de l'Exploitation	-429	27

Flux de Trésorerie Liés à l'Investissement		
Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	-2	0
Encaissement provenant de la cession des immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations financières	-6 748	-5 174
Encaissement provenant de la cession des immobilisations financières	-569	738
Flux de Trésorerie Provenant des Activités d'Investissement	-7 319	-4 436

Flux de Trésorerie Liés aux Activités de Financement		
Décaissement Provenant des Fonds Gérés UIB	-224	-528
Encaissement Provenant des Fonds Gérés UIB	10 224	10 528
Décaissement /Ressource RITI	-	-
Encaissement sur Fonds Gérés Foprodi	-8	-179
Décaissement Provenant du Gain sur fonds Gérés UIB	98	64
Décaissement provenant du gain à rétrocéder au fonds gérés Immobilière SALAMBO	-2	-1
Encaissement provenant du gain non recouvré au fonds gérés Immobilier SALAMBO	15	23
Décaissement Provenant des Fonds Gérés Immobilière salambo	-	-70
Encaissement provenant du gain sur foprodi	-1	-32
Encaissement provenant du gain non recouvré sur foprodi	40	59
Encaissement provenant du gain sur fonds gérés non recouvré UIB	-23	-131
Décaissement provenant du gain à rétrocéder au fonds gérés M KAABI	0	0
Décaissement Provenant des Fonds Gérés Amor BOUCHIBA	-	-
Décaissement provenant du gain à rétrocéder BOUCHIBA	10	28
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	10 130	9 761

Variation de trésorerie	2 382	5 352
Trésorerie début de l'exercice	21 204	15 852
Trésorerie fin de l'exercice	23 585	21 204

INTERNATIONALE DE RECOUVREMENT DES CRÉANCES (IRC)

- Le portefeuille global de l'IRC est composé de **55 575 dossiers** totalisant **257 MTND** vs **58 400 dossiers** totalisant **275 MTND** en 2019 et ce, suite à des opérations de radiation et/ou de recouvrement; en outre, 31 dossiers d'une valeur globale de **17 MTND** sont gérés pour le compte de la SICAR
- Les revenus de recouvrement ont atteint **2 493 KTND** en 2020 vs **2 506** en 2019
- le résultat d'exploitation est de **1 309 KTND** en 2020 vs **1 424 KTND** en 2019
- Le résultat net s'élève à **927 KTND** en 2020 vs **1 051 KTND** en 2019

En KTND	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Revenus de recouvrement	1 546	961	2 154	2 960	1 968	1 723	3 301	3 268	2 506	2 493
Charges de recouvrement	-91	-93	-192	-275	-122	-143	-237	-292	-178	-215
Revenus net de recouvrement	1 455	868	1 962	2 685	1 846	1 580	3 064	2 976	2 328	2 278
Gain / Correction de valeurs sur portefeuille des Créances à recouvrer	96	50	28	35	224	420	13	12	15	8
Charges opératoires	-422	-588	-655	-664	-609	-622	-724	-906	-918	-977
Résultat d'Exploitation	1 129	330	1 336	2 056	1 461	1 379	2 352	2 082	1 424	1 309
Produits Nets de Placement	90	75	106	167	183	150	190	269	246	138
Impôts sur les Sociétés	-179	-554	-798	-424	-541	-537	-892	-847	-616	-543
Résultat Net	791	224	887	1 423	1 103	877	1 652	1 502	1 051	927
Capitaux Propres (Avant Affectation)	1 862	1 330	1 991	2 556	2 252	1 989	2 778	2 621	2 215	2 134
Total Bilan	2 055	1 533	2 655	3 249	3 942	2 433	3 535	3 056	2 746	2 647

INTERNATIONALE DE RECOUVREMENT DES CRÉANCES (IRC)

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020 (Unité : en KTND)

ACTIFS	31/12/2020	31/12/2019
Actifs courants		
AC1- Liquidités et équivalents de liquidité	728	1 230
AC2- Placements et autres actifs financiers	0	0
Placement à court terme	1 500	1 000
AC3- Portefeuille de créances à recouvrer pour propre compte	0	0
Créances bancaires	49	51
AC6- Autres actifs courants	20	232
AC7- Actifs non courants destinés à la vente	171	171
Total des actifs courants	2 467	2 684
Actifs Non courants		
AC-8 Actifs Immobilisés		
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	179	62
Immobilisations financières	0	0
Total des actifs non courants	180	62
Total des actifs	2 647	2 746
PASSIFS	-	-
Passif courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	0	10
Autres passifs courants	457	462
Total des passifs courants	457	472
Passifs non courants		
PA7 - Provisions pour risques et charges	56	60
Total des passifs non courants	56	60
Total des passifs	513	532
CAPITAUX PROPRES		
CP1 - Capital social	1 000	1 000
CP2 - Réserves	129	121
CP4 - Résultat reportés	78	42
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	1 207	1 163
CP5- Résultat de l'exercice	927	1 051
Total des capitaux propres avant affectation	2 134	2 215
	0	0
Total des capitaux propres et des passifs	2 647	2 746

INTERNATIONALE DE RECOUVREMENT DES CRÉANCES (IRC)

ETAT DE FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2020 (Unité : en KTND)

	31/12/2020	31/12/2019
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	-	-
Nominal recouvré et encaissé sur créances achetées	2 115	2 102
Intérêts encaissés sur créances achetées	411	447
Recouvrement en instance d'affectation		
Sommes versées aux cédantes de créances achetées		
Sommes versées aux fournisseurs	-437	-297
Sommes versées au personnel	-746	-722
Revenus des placements courants	225	335
Intérêts payés	-2	-2
Impôts et taxes payés	-34	-35
Impôts sur les bénéfices payés	-395	-782
Flux de trésorerie provenant affectés à l'exploitation	1 138	1 047
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-	-
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-163	-4
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	23	0
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements	-139	-4
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-	-
Dividendes et autres distributions	-1 000	-1 450
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	-1 000	-1 450
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		
Variation de trésorerie	-2	-406

UIB FINANCE

ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS

- Un total Produits d'Exploitation de **603 KTND** en 2020 vs **386 KTND** en 2019
- Un Résultat Net de **243 KTND** en 2020 vs **- 41,1 KTND** en 2019
- UIB Finance gère l'internationale obligataire SICAV dont l'actif net est passé de **55,8 millions** de dinars en 2019 à **129,6 millions** de dinars en 2020, avec un rendement de **+6,07%** en 2020 (3ème meilleur rendement du secteur / 31 SICAV)

En KTND	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Produits d'exploitation	527	305	437	187	186	288	278	292	386	603
Charges d'exploitation	-486	-342	-309	-329	-326	-349	-365	-403	-446	-406
Dotations/reprises nettes aux provisions	-26	-27	-	-	-	-	1	1	-2	-6
Résultat d'exploitation	15	-65	128	-142	-140	-61	-86	-112	-59	196
Produits/charges financières et autres gains/pertes ordinaires	26	102	32	3	16	1	26	36	26	50
Impôts sur les sociétés et contribution exceptionnelle	-0,6	-0,4	-1,0	-0,5	-0,5	-1,7	-0,7	-0,9	-1,2	-1,7
Résultat Net	39	37	160	-138	-124	-62	-61	-75,5	-41,1	243
Capitaux Propres (Avant Affectation)	569	607	766	628	504	1 103	1 042	966	925	1 168
Total Bilan	1 110	2 103	1 201	1 059	1 167	1 947	1 781	2 148	2 860	3 636

UIB FINANCE

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020 (UNITÉ : EN KTND)

ACTIFS	31/12/2020	31/12/2019
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	248	239
Moins : amortissements	-238	-231
	11	8
Immobilisations corporelles	2	2
Moins : amortissements	-2	-2
	-	-
Immobilisations Financières	752	742
Provisions	-	-
	752	742
Total des actifs immobilisés	762	750
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	762	750
Clients et comptes rattachés	10	25
(Moins : provisions)	-2	-2
	8	23
Intermédiaires acheteurs	10	3
Autres actifs courants	549	474
Liquidités et équivalents de liquidités	2 306	1 611
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	2 873	2 110
TOTAL DES ACTIFS	3 636	2 860
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		
Capital Social	1 094	1 094
Réserve légale	14	14
Autres capitaux propres	114	114
Résultats Reportés	-297	-256
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	925	966
Résultat de l'exercice	243	-41
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	1 168	925
Passifs non courants		
Emprunt et dettes assimilées	250	250
Provision	47	26
Total des passifs non courants	297	276
Passifs courants		
Clients, et comptes rattachés Passifs	1 958	1 196
Intermédiaires vendeurs	30	229
Autres Passifs courants	182	233
Total des passifs courants	2 170	1 658
TOTAL DES PASSIFS	2 467	1 935
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	3 636	2 860

UIB FINANCE

ETAT DE FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2020 (Unité : en KTND)

	31/12/2020	31/12/2019
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	1 097	1 053
Sommes versés aux fournisseurs	-169	-168
Sommes versés au personnel	-212	-257
Encaissement de dividendes	67	58
Sommes versées à l'Etat	-119	-94
Encaissements reçus de l'Etat (Restitution du crédit d'impôt)	0	13
Intérêts encaissés	72	47
Intérêts payés	-21	-21
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	714	629
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-9	-10
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-10	-43
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	0	0
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	-19	-53
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	0	0
Flux de trésorerie liés aux activités de placement		
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de placement	0	0
Variation de trésorerie	696	577
Trésorerie au début de l'exercice	1 611	1 034
Trésorerie à la clôture de l'exercice	2 306	1 611

UIB ASSURANCES

UIB Assurances a obtenu l'agrément en date du 23 Décembre 2020; le déploiement de l'activité est prévu pour fin 2021.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020 (UNITÉ: EN KTND)

ACTIFS	31/12/2020
AC1 Actifs incorporels	0
AC2 Actifs corporels d'exploitation	26
AC21 Installations techniques & machines	26
AC3 Placements	32
AC31 Terrains & Constructions	0
AC33 Autres placements	32
AC6 Créances	0
AC7 Autres éléments d'actif	14 745
AC 71 Avoirs Bques,CCP,Chèques, Caisse	14 679
AC72 Charges reportées	14
AC73 Comptes de régularisation Actif	52
Total Actifs	14 803

Capitaux Propres & Passifs	31/12/2020
CP1 Capital social	15 000
CP2 Réserves & Primes liées Capital Social	0
CP3 Rachat d'actions propres	0
CP4 Autres capitaux propres	0
CP5 Résultats reportés	0
Total CP Av Résultat Exercice	15 000
CP6 Résultat Exercice	-379
Total CP Av Affectation	14 621
PA1 Autres passifs financiers	0
PA2 Provisions pour autres risques et Charges	0
PA6 Autres dettes	182
PA61 Dettes Opérations Assurance Directe	0
PA62 Dettes Opérations Réassurance	0
PA63 Autres dettes	182
PA64 Ressources spéciales	0
PA7 Autres passifs	0
Total Capitaux Propres & Passifs	14 803

UIB ASSURANCES

ETAT DE FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2020 (Unité : en KTND)

Désignation	Montant 2020
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-239
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	0
Encaissements liés à la cession de placements financiers	0
Taxes sur les assurances versées au trésor	-54
Produits financiers reçus	0
Autres mouvements	0
	0
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	-293
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-28
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	0
Flux de trésorerie provenant des activités d'inv.	-28
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	
Encaissements suite à l'émission d'actions	15 000
Flux de trésorerie provenant des activités de fin.	15 000
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités	0
Variation de trésorerie	14 679
Trésorerie de début d'exercice	0
Trésorerie de fin d'exercice	14 679

V. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2020

1. Bilan Consolidé
2. Etats des Engagements Hors Bilan Consolidé
3. Etat de Résultat Consolidé
4. Etat de Flux de Trésorerie Consolidé
5. Notes Aux Etats Financiers

RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31/12/2020

Les états financiers consolidés du Groupe Union Internationale de Banques UIB pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 font apparaître un total bilan de **6 485,2 MTND** et un bénéfice consolidé de **65,2 MTND** vs **116,3 MTND** en 2019.

BILAN CONSOLIDÉ ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020 (Unité : en milliers de Dinars)

ACTIFS	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	167 386	283 914
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	37 982	145 707
Créances sur la clientèle	3	5 831 532	5 498 764
Portefeuille-titres commercial	4	36 192	57 826
Portefeuille d'investissement	5	244 266	186 781
Valeurs immobilisées	7	66 426	64 488
Autres actifs	8	58 991	60 514
Actif d'impôt différé	9	35 226	31 748
Titres mis en équivalence	6	7 164	
Total Actifs		6 485 165	6 329 742
Passif			
Banque Centrale et CCP	10	11	69 322
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	11	87 415	14 713
Dépôts et avoirs de la clientèle	12	5 119 096	4 961 701
Emprunts et ressources spéciales	13	377 450	430 889
Autres passifs	14	177 187	194 384
Impôt différé Passif		26	26
Total Passifs		5 761 185	5 671 035
Intérêts des minoritaires dans les autres capitaux propres		2 642	2 712
Intérêts des minoritaires dans le résultat		27	(71)
Intérêts Minoritaires		2 669	2 641
Capitaux propres			
Capital		172 800	172 800
Réserves		342 796	331 806
Résultats reportés		140 544	35 153
Résultats reportés hors modifications comptables		140 544	35 153
Résultat de l'exercice		65 171	116 307
Total capitaux propres	15	721 311	656 066
Total capitaux propres et passifs		6 485 165	6 329 742

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ
ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020 (En Milliers De Dinars)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Passifs éventuels			
Cautions, avals et autres garanties données	16	712 863	713 484
Crédits documentaires	17	314 638	295 233
Total des passifs éventuels		1 027 501	1 008 717
Engagements donnés			
Engagements de financements donnés	18	160 539	117 328
Total des engagements donnés		160 539	117 328
Engagements reçus			
Garanties reçues	19	1 840 812	1 661 284
Total des engagements reçus		1 840 812	1 661 284

ETAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020 (Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	20	499 042	525 191
Commissions (en produits)	21	122 985	130 832
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	22	24 659	36 279
Revenus du portefeuille d'investissement	23	16 343	10 985
Total des produits d'exploitation bancaire		663 029	703 287
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts courus et charges assimilées	24	(254 397)	(277 685)
Commissions encourues	25	(5 616)	(5 938)
Total charges d'exploitation bancaire		(260 013)	(283 623)
Produit net bancaire		403 016	419 664
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	26	(67 863)	(43 156)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	27	(515)	(66)
Autres produits d'exploitation		19	60
Frais de personnel	28	(144 898)	(133 707)
Charges générales d'exploitation	29	(47 046)	(48 070)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(12 450)	(11 416)
Résultat d'exploitation		130 263	183 309
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		152	157
Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		(186)	-
Impôt sur les bénéfices	30	(47 688)	(67 230)
Résultat des activités ordinaires		82 541	116 236
Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(17 343)	-
Part de résultat revenant aux minoritaires		27	(71)
Résultat net du groupe		65 171	116 307
Effet des modifications comptables		-	-
Résultat net après modifications comptables		65 171	116 307
Résultat par action (en DT)	31	1,886	3,365

ETAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020 (Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Flux d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		643 008	692 402
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(276 609)	(278 383)
Depôts / Retraits de dépôts auprès des établissements bancaires		2 893	187
Depôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements financiers		3 000	(3 000)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(385 344)	(211 468)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		172 307	269 965
Titres de placement		22 018	(18 470)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(159 662)	(167 482)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(15 586)	25 446
Impôt sur les bénéfices		(73 713)	(61 609)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		(67 690)	247 588
Flux d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissements		6 676	(2 274)
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		(69 560)	(41 542)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(31 582)	(29 939)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(94 465)	(73 756)
Flux de financement			
Emissions d'actions		-	-
Emission / Remboursement d'emprunts		(60 187)	27 520
Augmentation / diminution ressources spéciales		377	7 471
Dividendes et autres distributions		(7)	(24 207)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		(59 818)	10 784
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(221 973)	184 616
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice		343 181	158 565
Liquidités et équivalents de liquidités fin de l'exercice	31	121 208	343 181

Notes aux états financiers arrêtés au 31 Décembre 2020

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe UIB sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement:

- La norme comptable générale NCT 1 ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ;
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04, n° 2001-12, n° 2012-09 et n° 2013-21.»

2- Date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 Décembre 2020.

3- Base de mesure

Les états financiers du Groupe UIB sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4- Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe UIB comprend :

Méthode de consolidation

La méthode utilisée pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre est la méthode d'intégration globale. Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier contrôlées de manière exclusive par l'UIB.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe UIB:

Société	Secteur	% de contrôle	Nature	méthode de consolidation	% d'intérêt	Pays de résidence
Union Internationale de Banques	Financier	100,00%	Mère	Intégration globale	100,00%	Tunisie
Internationale de Recouvrement de Créances	Financier	99,97%	Filiale	Intégration globale	99,97%	Tunisie
UIB Finance	Financier	99,92%	Filiale	Intégration globale	99,92%	Tunisie
Internationale SICAR	Financier	34,00%	Filiale	Intégration globale	34,00%	Tunisie
UIB Assurances	Assurance	49,00%	Entrprise Associée	Mise en équivalence	49,00%	Tunisie

La SICAR est consolidée selon la méthode d'intégration globale car la banque a un contrôle exclusif de cette filiale et dirige les politiques financières et opérationnelles de la SICAR. Le directeur général de la SICAR est du personnel de l'UIB.

Par ailleurs, la banque dispose du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration qui est présidé par un personnel de l'UIB.

L'UIB Assurances est consolidé selon la méthode de mise en équivalence car la banque a une influence notable sur cette entreprise associée. Le capital de l'UIB Assurances est détenu par la société «SOGECAP» à concurrence de 51%.

5- Principes comptables de présentation et d'évaluation

5.1- Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les «**actifs incertains**» (classe B2) ou parmi les «**actifs préoccupants**» (classe B3) ou parmi les «**actifs compromis**» (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31 Décembre 2020, et au sens de la circulaire 91 – 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats. Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

5.2- Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

5.2.1 Provisions individuelles

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N°2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

A – Actifs courants

B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier

B2 – Actifs incertains

B3 – Actifs préoccupants

B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

B2 – Actifs incertains 20%

B3 – Actifs préoccupants 50%

B4 – Actifs compromis 100%

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;

- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction:

- des agios réservés;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

5.2.2 Provisions collectives

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1er Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

En application de la circulaire de la BCT n°2012-20 du 6 décembre 2012 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2021-01 du 11 janvier 2021. Ce changement a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de l'ordre 27.514 KDT au titre de l'exercice 2020. Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 61 497 KTND au 31 décembre 2020.

• Intérêts impayés sur crédits

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés.

Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

5.3 Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 539 766 KTND

au 31/12/2020 contre 478 322 KTND au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	359 667	343 804
Provision/Décote de Garantie	76 612	77 705
Provision pour risques de contre partie hors bilan douteux	6 117	3 851
Provision Hors Bilan/Décote de Garantie	156	156
Provisions à caractère générale dite collective	61 497	28 636
Provision pour dépréciation de titres	5 274	5 234
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	6 238	5 729
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	460	357
Provision pour passifs et charges	23 745	12 850
Total	539 766	478 322

5.4- Immobilisations et Amortissements

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique	15%, 16.66%, 20%, 25% et 33.33%
Logiciel	10% 20%
Agencement, aménagement et installation	10%
Matériel et équipement de l'amicale UIB	10%

5.5- Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

5.6- Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT

6- METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

6.1 Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill. Néanmoins, les comptes du Groupe arrêtés au 31 Décembre 2020 ne présentent pas d'écarts de première consolidation.

6.2 Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont intégralement éliminés du fait que le Groupe est constitué des filiales consolidées avec la méthode d'intégration globale.

6.3 Traitement de l'impôt

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passées ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES

7.1 Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

7.2 Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Les éliminations opérées ont principalement porté sur :

- Les comptes courants entre sociétés du Groupe ;
- Les commissions entre sociétés du Groupe ;
- Les provisions constituées sur les titres des sociétés du Groupe ;
- Les dividendes et jetons de présence servis par les sociétés consolidées au profit de l'UIB

8. Faits saillants de l'exercice liées à la pandémie COVID-19

I- Dans un contexte marqué par une détérioration de la conjoncture nationale et internationale, en lien avec la pandémie de COVID-19, des mesures ont été prises par les autorités publiques qui se résument comme suit:

1. Le report par les banques des tombées des crédits (en principal et intérêts) échues durant la période allant du 1er mars 2020 jusqu'à fin septembre 2020 et l'allongement, en conséquence, de la durée de remboursement des crédits. Cette mesure concerne les crédits non professionnels accordés aux clients particuliers dont le revenu mensuel net est inférieur à 1000 dinars et qui sont classés 0 et 1 à fin décembre 2019 (Circulaire BCT N°2020-07).

2. Le report par les banques des tombées des crédits (en principal et intérêts) échues durant la période allant du 1er avril 2020 jusqu'à fin juin 2020 et l'allongement, en conséquence, de la durée de remboursement des crédits. Cette mesure concerne les crédits non professionnels accordés aux clients particuliers dont le revenu net mensuel est supérieur à 1000 dinars et qui sont classés 0 et 1 à fin décembre 2019 (Circulaire BCT N°2020-08).

3. Le report par les Banques des tombées des crédits en faveur des entreprises et des professionnels classés 0 et 1 à fin décembre 2019 pour la période allant du 1er mars 2020 jusqu'au 30 septembre 2020 (Circulaire BCT N°2020-06). Ce report est à la demande.

4. La gratuité du service de retrait interbancaire de billets de banque des Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) (Circulaire BCT N°2020-05).
5. La suspension, pour toute transaction dont la valeur ne dépasse pas cent (100) dinars, du prélèvement de la commission appliquée aux facturiers et aux commerçants pour le service de paiement électronique (Circulaire BCT N°2020-05).
6. La gratuité de délivrance de carte bancaire à tout client titulaire d'un compte, qui en fait la demande.
7. La baisse du taux directeur de 100 Bps passant de 7,75% à 6,75% au cours du mois de mars 2020 et de 50 Bps passant de 6,75% à 6,25% au cours du mois d'octobre 2020.
8. La suspension – à la demande de la BCT – par les banques et les établissements financiers, de toute mesure de distribution de dividendes au titre de l'exercice 2019 et l'interdiction d'effectuer toute opération de rachat de leurs propres actions.
9. Octroi de nouveaux financements exceptionnels remboursables sur une durée maximale de sept ans dont deux années de grâce et destinés au financement des besoins justifiés du cycle d'exploitation (Circulaire BCT N°2020-12).
10. Allongement jusqu'à fin septembre 2021 de la période de report, annoncée par la circulaire BCT N°2020-06, des tombées des crédits bancaires (en principal et intérêts) au profit des entreprises et professionnels du secteur touristique et des industries artisanales y compris les sociétés de gestion touristique (Circulaire BCT N°2020-19).
11. Allongement jusqu'à fin septembre 2021 de la période de report, annoncée par la circulaire BCT N°2020-06, des tombées des crédits bancaires (en principal et intérêts) au profit des entreprises et professionnels (Circulaire BCT N°2020-21).
12. La soumission des banques au paiement d'une redevance conjoncturelle de 4% au profit du budget de l'Etat:
 - 2% sur le résultat imposable réalisé en 2019 payée en Octobre 2020
 - 2% sur le résultat imposable réalisé en 2020.

I- Traitement des reports d'échéances de crédits aux particuliers

En application des Circulaires de la BCT n° 2020-07 et 2020-08, la banque a procédé à la mise en place de nouveaux échéanciers au titre des crédits aux particuliers ayant fait l'objet de report d'échéances avec capitalisation des intérêts conventionnels de la période du moratoire, exclusion faite de tout intérêt ou pénalité de retard.

Conformément aux circulaires BCT N°2020-07 et 2020-08, la période de report n'a pas été prise en compte pour déterminer l'ancienneté des créances des clients ayant bénéficié des mesures de soutien.

Les intérêts décomptés durant la période de report -et qui ont été capitalisés- sont constatés en résultat du fait que leur encaissement effectif est raisonnablement assuré. Toutefois, les intérêts capitalisés au titre des crédits de la clientèle qui sont classés au 31/12/2020 en C2, C3 et C4, ont été constatés en agios réservés

II- Impact financier des mesures précitées et de la crise de pandémie COVID-19 sur l'activité de l'UIB

II- Les impacts des mesures précitées sur l'activité de l'UIB au titre de l'exercice 2020 versus les prévisions – déjà validées par le Conseil d'Administration de la Banque tenu le 21 janvier 2020 – se présentent comme suit :

	Réalisé du 01 Janvier 2020 au 31 Décembre 2020	BUDGET 2020 validé par le CA	Variation Budget 2020 vs Réalisé Décembre 2020	Variation Budget 2020 vs Réalisé Décembre en %
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :	662 822	743 818	-80 996	-10,9%
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés	498 675	539 190	-40 515	-7,5%
PR2- Commissions (en produits)	122 233	149 610	-27 377	-18,3%
PR 3 - Gains sur portefeuille- titres commercial et opérations financières	24 673	39 830	-15 157	-38,1%
PR 4 - Revenus du portefeuille d'Investissement	17 242	15 189	2 053	13,5%
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE :	-260 630	-272 530	11 900	-4,4%
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	-254 709	-265 381	10 672	-4,0%
CH2 - Commissions encourues	-5 921	-7 149	1 228	-17,2%
PRODUIT NET BANCAIRE :	402 192	471 288	-69 096	-14,7%
PR5/CH4 - Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif	-69 974	-46 751	-23 223	49,7%
PR6/CH5 - Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs	-585	-220	-364	165,5%
PR7 - Autres produits d'exploitation	145	0	145	-
CH6 - Frais de personnel	-143 367	-147 964	4 597	-3,1%
CH7 - Charges générales d'exploitation	-46 562	-51 245	4 683	-9,1%
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions / Immobilisations	-12 393	-13 481	1 088	-8,1%
RESULTAT D'EXPLOITATION	129 457	211 627	-82 170	-38,8%

Commentaires

1. Impact en lien avec la baisse du TMM, soit un effet t aux négatif -6,9 MTND
2. Impact en lien avec le retard au niveau de l'activité, soit un effet volume négatif -43,8 MTND
 vs
3. Impact de +10,2 MTND en marge d'intérêts interbancaire en lien avec une situation de trésorerie plus confortable que prévu engendrée principalement par le retard enregistré sur le déblocage des crédits

1. Impact des mesures prises par la BCT concernant le report des échéances des crédits accordés aux Particuliers -2,1 MTND (commission au titre du règlement des échéances des crédits objet de report)
2. Impact de la suspension de certaines commissions -3,8 MTND (retrait DAB interbancaire, gratuité des paiements TPE inférieures à 100 TND, gratuité de délivrance de cartes pour les clients qui en demandent)
3. Impact de la crise Covid sur le niveau de l'activité des crédits - 11,9 MTND (commissions de mise en place, commissions sur règlements anticipés, commissions sur assurances crédits...)
4. Impact de la baisse de l'activité sur les commissions autres que les crédits -9,6 MTND (Moyens de Paiement, Trade, Engagements Par Signature, comptes, Offres Packs...)

1. Impact en lien avec le ralentissement de l'activité change de la Salle des Marchés (soit un retard de -13,4 MTND) suite notamment à la baisse de l'activité commerciale de la banque (entreprises et PME) qui enregistre une reprise difficile et une baisse des opérations Trade
2. Impact en lien avec la suspension des opérations de change manuel jusqu'à fin Mai, soit un retard de - 1,2 MTND

Impact de la hausse des intérêts sur titres d'investissement suite à la souscription à des nouveaux BTA non prévus initialement au niveau du Budget

Impact de 10,7 MTND en lien principalement avec la baisse des charges d'intérêts sur les opérations avec la clientèle

Impact Combiné de la baisse des flux internationaux sur les cartes (crise Covid) et de l'effet change suite à l'amélioration du cours du dinar vs hypothèse retenue au niveau du Budget

Impact de la hausse du CNR (32,9 MTND en Décembre 2020 vs 6,3 MTND prévu au niveau du Budget) sur les créances saines (provision collective) en lien avec l'impact de l'entrée en vigueur de la nouvelle circulaire 2021-01, soit un effort additionnel de 27,5 MTND ainsi qu'une aggravation anticipée des impayées et des entrées en défaut impactée par la crise sanitaire du Covid-19

Impact en lien avec l'économie des charges initialement prévues au niveau du budget

1. Impact des actions d'économie supplémentaires (affranchissement, transport de fond, renégociation des certains contrats de prestation de service, Marketing, Déplacement...)
 vs
2. Impact de certaines dépenses non prévues initialement et en lien avec la crise sanitaire (Frais médicaux et frais relatifs au renforcement du dispositif de sécurité de la Banque)

Décalage dans la réalisation de certains projets d'investissement suite au contexte de la crise sanitaire

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020

Notes sur les postes de l'actif

Note 1 : Caisse, BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31/12/2020 un solde de 167 386 KTND contre 283 914 KTND au 31/12/2019. Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Banque Centrale comptes ordinaires	118 546	235 662
Caisse espèces en dinars	22 292	24 054
Alimentation GAB	14 183	10 500
Remise des fonds à IBS	11 040	9 955
Caisse espèces en devises	1 264	1 889
Espèces en route	214	1 940
CCP et TGT comptes ordinaires	14	15
Sous total	167 553	284 015
Provisions sur suspens caisse, CCP, BCT	(167)	(101)
Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	167 386	283 914

Note 2 : Créances sur les Etablissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 37 982 KTND au 31/12/2020 contre 145 707 KTND au 31/12/2019 et se détaille comme suit:

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Placement dinars chez la BCT	25 000	-
Placements chez les correspondants locaux	-	88 000
Comptes ordinaires chez des correspondants étrangers	5 364	6 692
Autres concours	2 960	3 335
Placement devises chez la BCT	4 556	42 952
Créances sur autres établissements financiers	105	4 731
Comptes ordinaires chez les correspondants locaux	-	-
Sous total	37 985	145 710
Provisions sur suspens correspondants locaux et étrangers	(3)	(3)
Total Créances sur les établissements bancaires et financiers	37 982	145 707

Note 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31/12/2020 un solde de 5 831 532 KTND contre 5 498 764 KTND au 31/12/2019, soit une variation de 332 768 KTND et se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Comptes ordinaires débiteurs	363 507	410 617
Autres concours à la clientèle	6 170 932	5 741 266
Crédits sur ressources spéciales	54 161	43 772
Sous total	6 588 600	6 195 655
Agios et intérêts réservés	(259 292)	(246 746)
Provisions sur créances douteuses	(359 667)	(343 804)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	(76 612)	(77 705)
Provisions à caractère générale dite collective	(61 497)	(28 636)
Total Créances sur la clientèle	5 831 532	5 498 764

Les agios réservés et provisions sur la clientèle, hors engagements par signature, se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Provisions sur créances douteuses	(359 667)	(343 804)
Provisions sur décotes de garanties	(76 612)	(77 705)
Total Provisions risque de contrepartie	(436 279)	(421 509)
Provisions à caractère générale dite collective	(61 497)	(28 636)
Total Provisions sur créances sur la clientèle	(497 776)	(450 145)
Agios sur comptes non mouvementés	(189 897)	(185 408)
Intérêts réservés sur consolidations	(9 241)	(9 155)
Intérêts réservés sur crédits à court terme	(5 864)	(6 272)
Intérêts réservés sur crédits moyen terme	(41 262)	(35 981)
Intérêts réservés/crédits sur ressources spéciales	(2 524)	(2 300)
Commissions réservées sur cautions dinars	(9)	(9)
Autres commissions réservées	(10 495)	(7 622)
Total agios et intérêts réservés	(259 292)	(246 747)
Total Agios et provisions sur clientèle	(757 068)	(696 892)

Note 4 : Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres commercial présente au 31/12/2020 un solde de 36 192 KTND et se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Autres placements	36 192	39 740
Titres de transactions	-	18 470
Créances rattachées	-	(384)
Autres placements	36 192	57 826

Les titres de placement sont répartis comme suit:

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
TITRE DICK	10 000	10 000
TITRE GREEN LABEL OIL	6 000	7 000
TITRE SAOUF	10 192	12 740
TITRE BBM	10 000	10 000
Total Portefeuille-titres commercial	36 192	39 740

Note 5 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2020 à 244 266 KTND contre 186 781 KTND au 31/12/2019. Le détail de cette rubrique est le suivant :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Titres d'investissement	210 113	159 497
Titres de participations	45 665	38 247
Sous total	255 778	197 744
Provisions pour dépréciation titres	(5 274)	(5 234)
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR - Titres d'investissement	(6 238)	(5 729)
Total Portefeuille d'investissement	244 266	186 781

Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Bons de trésor et assimilables (BTA)	175 658	109 000
Emprunt national	6 000	12 000
Emprunts obligataires	29 921	35 752
Créances rattachées sur fonds gérés SICAR	1 381	1 430
Créances rattachés sur BTA	(4 796)	226
Créances rattachés sur emprunt national	196	394
Créances rattachés sur emprunts obligataires	1 753	695
Total Titres d'investissement	210 113	159 497

Note 6 : Titres mis en équivalence

Le poste « Titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'UIB dans l'actif net de la société UIB Assurances et qui accuse à la date de clôture un solde de 7 164 KTND.

Note 7 : Valeurs immobilisées

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2020 à 66 426 KTND contre 64 488 KTND au 31/12/2019. Le détail de cette rubrique est le suivant :

	V. Brute au 31/12/2019	Acquis	Cessions	Reclassement	V. Brute au 31/12/2020	Amort. Cumulé 31/12/2020	VCN au 31/12/2020
Logiciels informatiques	27 737	2 812	(1 283)	1 056	30 322	(16 451)	13 871
Matériel pour traitements informatiques DELTA	9 792	-	-	-	9 792	(9 792)	-
Autre matériel informatique	31 545	1 622	-	341	33 508	(27 603)	5 905
Immeubles d'exploitation	16 177	-	-	-	16 177	(5 462)	10 715
Immeubles hors exploitation	736	-	-	-	736	(244)	492
Agencement aménagement installation	72 916	1 665	(15 697)	950	59 834	(39 838)	19 996
Terrains	3 523	-	-	-	3 523	-	3 523
Fonds de commerce	277	-	-	-	277	(253)	24
Matériel roulant	4 193	110	275	-	4 028	(2 558)	1 470
Matériel et mobilier de bureau	14 107	451	-	-	14 558	(11 997)	2 561
Equipements logements de fonction	108	-	-	-	108	(108)	-
Immobilisations incorporelles en cours	674	2 843	-	(636)	2 881	-	2 881
Immobilisations corporelles en cours	1 736	4 864	-	(1 711)	4 889	-	4 889
Droit au bail	72	-	-	-	72	-	72
Matériels et équipements amical hors exploitation	18	-	-	-	18	(18)	-
Autres immobilisations corporelles	27	-	-	-	27	-	27
TOTAL	183 638	14 367	(17 255)	-	180 750	(114 324)	66 426

	Amort. Cumulé 31/12/2019	Dotation	Reprise	Sortie	Reclassement	Amort. Cumulé 31/12/2020
Logiciels informatiques	(14 811)	(2 847)	1 207	-	-	(16 451)
Matériel pour traitements informatiques DELTA	(9 792)	-	-	-	-	(9 792)
Autre matériel informatique	(24 290)	(3 313)	-	-	-	(27 603)
Immeubles d'exploitation	(5 147)	(315)	-	-	-	(5 462)
Immeubles hors exploitation	(233)	(11)	-	-	-	(244)
Agencement aménagement installation	(50 744)	(4 791)	15 697	-	-	(39 838)
Fonds de commerce	(248)	(5)	-	-	-	(253)
Matériel roulant	(2 257)	(590)	-	289	-	(2 558)
Matériel et mobilier de bureau	(11 503)	(494)	-	-	-	(11 997)
Equipements logements de fonction	(107)	(1)	-	-	-	(108)
Matériels et équipements amical hors exploitation	(18)	-	-	-	-	(18)
TOTAL	(119 150)	(12 367)	16 904	289	-	(114 324)

Note 8 : Autres Actifs

Le poste des Autres Actifs accuse un solde de 58 991 KTND au 31/12/2020 contre 60 514 KTND au 31/12/2019 et se détaille ainsi :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Action en défense	3 335	3 299
Divers autres actifs	10 072	9 952
Comptes d'attente et de régularisation actifs	21 962	21 500
Etat impôts et taxes	1 272	1 182
Crédits aux personnels	19 148	20 470
Créances prises en charge par l'Etat	3 492	4 364
Sous total Autres actifs	59 281	60 767
Provisions sur autres actifs	(290)	(253)
Total Autres actifs	58 991	60 514

Note 9 : Actif d'impôt différé

L'actif d'impôt différé totalise au 31/12/2020, 35 226 KTND contre 31 748 KTND au 31/12/2019. Il porte principalement sur le solde de l'actif d'impôt généré par la provision portant sur la décote de garantie affectée sur les capitaux propres d'ouverture de 2013 et non déduites fiscalement.

Notes sur les postes du passif

Note 10 : Banque Centrale de Tunisie, CCP

L'encours de la rubrique banque centrale de Tunisie & CCP présente un solde de 11 au 31/12/2020

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Banque Centrale comptes ordinaires passif	11	-
Emprunt dinars auprès de la BCT	-	69 000
Dettes rattachés BCT	-	322
Total Banque Centrale et CCP	11	69 322

Note 11 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31/12/2020 à 87 415 KTND contre 14 713 KTND au 31/12/2019 se détaillant comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Dépôts et avoirs des établissements bancaires non résidentes	84 316	14 515
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	-	6
Dettes rattachés sur les étab bancaires	19	4
Autres sommes dues	3 060	188
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	87 415	14 713

Note 12 : Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 5 119 096 KTND au 31/12/2020 contre 4 961 701 KTND au 31/12/2019. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Dépôts à vue	1 556 165	1 521 610
Comptes d'épargne	1 786 049	1 612 333
Comptes à terme et bons de caisse	1 602 827	1 663 055
Fonds gérés pour compte	13 508	13 477
Certificats de dépôts	58 690	55 400
Autres dépôts et avoirs	101 857	95 826
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	5 119 096	4 961 701

Note 13 : Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente un solde de 377 450 KTND au 31/12/2020 contre 430 889 KTND au 31/12/2019 ; il se détaille comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Emprunts obligataires	102 488	140 288
Emprunts subordonnés	40 000	40 000
Ressources spéciales	26 446	26 082
Dette rattachée ressources spéciales	6 666	8 930
Emprunt en devises	201 850	215 589
Total Emprunts et ressources spéciales	377 450	430 889

Note 14 : Autres passifs

Les autres passifs présentent un solde de 177 187 KTND au 31/12/2020 contre 194 384 KTND au 31/12/2019; il se détaille comme suit:

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Provision pour passifs et charges	23 745	12 851
Provision sur engagement hors bilan	6 273	4 007
Sommes dues au personnel	31 304	22 426
Charges provisionnées pour congé à payer	5 220	4 682
Cotisation CNSS	6 403	5 904
Provision sur chèques certifiés	11 436	13 712
Saisies arrêts clients	11 834	9 120
Fournisseurs factures à payer	3 459	5 926
Comptes d'attente et de régularisation passif	41 001	52 951
Valeurs exigibles après encaissement	21 975	27 800
Etat impôts et taxes	14 537	35 005
Total Autres passifs	177 187	194 384

Notes sur les capitaux propres

Note 15 : Capitaux Propres

Les capitaux propres du Groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2020 s'élèvent à 721 311 KTND au 31 Décembre 2020 contre 656 066 KTND au 31 Décembre 2019, soit une variation 65 245 KTND.

	Capital social	Résultats reportés	Réserves légales	Autres réserves (*)	Fonds social (*)	Prime d'émission	Total des CP avant Résultat	Résultat de la période	Total des CP
Situation à l'ouverture de l'exercice 2019	172 800	36 365	17 280	189 301	13 916	24 800	454 462	109 357	563 819
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	22 980	-	85 377	1 000	-	109 357	(109 357)	-
Distribution de dividendes	-	(24 192)	-	(14)	-	-	(24 206)	-	(24 206)
Autres Reclassements	-	-	-	(243)	389	-	146	-	146
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	-	-	-	116 307	116 307
Situation à l'ouverture de l'exercice 2020	172 800	35 153	17 280	274 421	15 305	24 800	539 759	116 307	656 066
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	105 391	-	9 916	1 000	-	116 307	(116 307)	-
Distribution de dividendes	-	-	-	(6)	-	-	(6)	-	(6)
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	-	-	-	65 171	65 171
Reclassement / Fonds social	-	-	-	-	80	-	80	-	80
Situation à la clôture de l'exercice 2020	172 800	140 544	17 280	284 331	16 385	24 800	656 140	65 171	721 311

Notes sur l'état des engagements hors bilan

Note 16 : Cautions, avals et autres garanties données

Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 712 863 KTND au 31/12/2020 contre 713 484 KTND au 31/12/2019. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Cautions données sur ordre correspondants étrangers	447 356	472 822
Avals donnés en devises	34 995	35 210
Cautions émises en faveur de la clientèle	223 784	202 051
Avals donnés en dinars	6 728	3 401
Total Cautions, avals et autres garanties données	712 863	713 484

Note 17: Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 314 638 KTND au 31/12/2020 contre 295 233 KTND au 31/12/2019. Le solde se détaille ainsi :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Ouverture de Credoc import confirmé	194 398	210 764
Ouverture Credoc import non confirmé	44 923	83 085
Sous total credoc import	239 321	293 849
Confirmation de Credoc export	75 080	1 100
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	237	284
Sous total credoc export	75 317	1 384
Total Crédits documentaires	314 638	295 233

Note 18 : Engagements donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits notifiés à la clientèle et dont le déblocage n'a pas eu lieu et aux autorisations de découvert autorisé et qui ne sont pas utilisées à la date d'arrêt. Les engagements donnés présentent un solde de 160 539 KTND au 31/12/2020 contre 117 328 KTND au 31/12/2019.

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Engagements de financements donnés aux clientèles	160 539	117 328
Total Engagements de financements donnés	160 539	117 328

Note 19 : Garanties reçues

Les garanties reçues représentent un solde de 1 840 812 KTND au 31/12/2020 contre 1 661 284 KTND au 31/12/2019 et se détaillent comme suit:

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Garanties reçues de l'Etat	99 734	94 396
Garanties reçues des autres établissements de crédit	639 365	563 840
Compagnies d'assurance	200	222
Garanties reçues de la clientèle	1 087 960	983 888
Garantie ARIZ	13 553	18 938
Total Garanties reçues	1 840 812	1 661 284

Les garanties reçues des autres établissements de crédit totalisent 639 365 KTND au 31/12/2020 contre 563 840 KTND au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Cautions reçues des correspondants sur engagements donnés à leurs clients	447 356	472 823
Garanties données par la Société Générale	-	235
Garanties reçues des correspondants étrangers	69 367	67 992
Confirmation banque Credoc export	75 317	1 383
Garanties reçues des correspondants locaux	47 325	21 407
Total Garanties reçues des autres établissements de crédit	639 365	563 840

Les garanties reçues de la clientèle totalisent 1 087 960 KTND au 31/12/2020 contre 983 888 KTND au 31/12/2019 et se détaillent comme suit:

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Garanties hypothécaires	1 026 100	923 544
Nantissement d'actions et valeurs mobilières	61 860	60 344
Total Garanties reçues de la clientèle	1 087 960	983 888

Les garanties reçues de l'Etat représentent un solde de 99 734 KTND au 31/12/2020 contre 94 396 KTND au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Autres garanties reçues de l'Etat	55 206	52 283
SOTUGAR	23 420	20 596
FNG et FOPRODI	21 108	21 517
Total Garanties reçues de l'Etat	99 734	94 396

Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en Hors bilan se subdivisent en deux natures :

Les opérations d'achat et de vente de devises (en rapport avec le délai d'usance des opérations de change au comptant) au 31 décembre se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Achat au comptant	15 030	18 603
Vente au comptant	14 998	18 907

Les opérations d'achat et de vente de devises (dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours) constituent des opérations de change à terme et sont ventilées au 31 décembre comme suit :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Achat à terme	132 493	115 433
Vente à terme	129 440	109 070

Notes sur l'état de résultat

Note 20 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 499 042 KTND au 31/12/2020 se détaillant ainsi :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Opérations avec les étab. bancaires et financiers	11 275	7 737
Opérations avec la clientèle	468 941	501 658
Autres intérêts et revenus assimilés	18 826	15 796
Total Intérêts et revenus assimilés	499 042	525 191

Note 21 : Commissions perçues

Les commissions totalisent 122 985 KTND au 31/12/2020 se détaillant ainsi :

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Commissions sur comptes	25 755	23 908
Commissions sur opérations de caisse	1 556	2 039
Commissions sur crédits	33 560	39 728
Commissions sur monétique banque à distance	33 599	32 923
Autres commissions	9 338	10 246
Commissions sur moyens de paiement	9 656	10 247
Autres produits sur services financiers	9 521	11 741
Total Commissions (en produits)	122 985	130 832

Note 22 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières totalisent 24 659 KTND au 31/12/2020 se détaillant ainsi:

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Gain net sur titres de placement	815	1 171
Gain net sur opérations de change	23 844	35 108
Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	24 659	36 279

Note 23 : Revenus du portefeuille investissement

Les gains sur portefeuille investissement totalisent 16 343 KTND au 31/12/2020 se détaillant ainsi:

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Intérêts sur autres titres d'investissement	4 067	1 413
Intérêts sur obligations	134	205
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	88	101
Intérêts sur bons de trésor assimilables	10 820	7 567
Intérêts sur emprunt national	541	910
Intérêt sur titres d'investissement SICAR	693	789
Total Revenus du portefeuille d'investissement	16 343	10 985

Note 24 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 254 397 KTND au 31/12/2020 se détaillant ainsi:

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Opérations avec la clientèle	221 056	231 995
Emprunts et ressources spéciales	26 560	27 881
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	6 178	14 452
Autres intérêts et charges	603	3 357
Total Intérêts courus et charges assimilées	254 397	277 685

Note 25 : Commissions en courues

Les commissions encourues totalisent 5 616 KTND au 31/12/2020 se détaillant ainsi:

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Commissions monétiques	4 542	4 535
Redevances et prestations	250	346
Autres commissions	215	392
Rémunération du fonds géré SICAR	(5)	17
Frais de confection carnet de chèques	111	117
Frais télégrammes télex	149	198
Règlement télécom SMS Banking	354	333
Total Commissions encourues	5 616	5 938

Note 26 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non par des provisions totalisent 67 863 KTND au 31/12/2020 se détaillant ainsi:

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Cout net du risque clientèle	62 300	43 368
Cout net du risque divers	5 563	(212)
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	67 863	43 156

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

Coût net du risque clientèle	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Dotations aux provisions collectives	32 860	4 647
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie	39 098	57 494
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles	(8 845)	(11 478)
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles provenant de la décote	(1 093)	(4 141)
Dotations pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	2 292	697
Reprise pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	(26)	(2 033)
Pertes non couvertes de contrepartie	125	282
Pertes couvertes de contrepartie	1 216	6 057
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées	(1 216)	(6 053)
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées / Décote	-	(4)
Reprises sur agios réservés sur créances passées par pertes	(2 326)	(810)
Pertes couvertes sur agios réservés sur créances passées par pertes	2 326	810
Recouvrement sur créances passées par perte	(8)	(14)
Reprise de provision suite aux recouvrement de créances chez l'IRC	(2 103)	(2 086)
Total Coût net du risque clientèle	62 300	43 368

Le coût net des risques divers se détaille comme suit

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Dotations aux provisions pour risques et charges	7 742	677
Reprises sur provisions pour risques et charges	(139)	(105)
Reprise de provision sur comptes d'actifs	(240)	(482)
Dotations aux provisions sur comptes d'actifs	343	87
Perte sur éléments hors exploitation	236	458
Gain sur éléments hors exploitation	(2 680)	(1 242)
Perte sur autres éléments d'exploitation	301	395
Total Cout net du risque divers	5 563	(212)

Note 27 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement totalisent 515 KTND au 31/12/2020 se détaillant ainsi:

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Dotation aux provisions sur titres de participation	(79)	-
Dotation aux provisions sur fonds géré SICAR	(512)	(83)
Plus value cession titres d'investissement	(3)	-
Reprise de provisions sur titres de participation	4	9
Reprise provisions sur fonds géré SICAR	75	8
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(515)	(66)

Note 28: Frais de personnel

Les frais de personnel totalisent 144 898 KTND au 31/12/2020 se détaillant ainsi:

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Rémunération du personnel	109 412	100 016
Charges sociales	27 124	25 151
Autres charges de personnel	5 081	5 241
Dotation au provision sur indemnité fin de carrière	3 284	3 302
Reprise provision sur indemnité fin de carrière	(3)	(3)
Total Frais de personnel	144 898	133 707

Note 29 : Charges générales d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent 47 046 KTND au 31/12/2020 se détaillant ainsi:

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Travaux fournitures et services extérieurs	29 253	27 174
Frais divers de gestion	17 793	20 896
Total Charges générales d'exploitation	47 046	48 070

Les travaux et services extérieurs totalisent 29 253 KTND au 31/12/2020 se détaillant ainsi:

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Loyers commerciaux	3 933	3 806
Maintenance logiciel informatique	3 672	3 786
Autres services extérieurs	775	1 096
Assurance globale banque	769	1 304
Entretien et nettoyage immeubles	636	613
Honoraires commissaires aux comptes	436	427
Maintenance matériel informatique	1 125	413
Loyer personnel logements de fonction	309	275
Assurance immeubles et voitures	510	481
Gardiennage et surveillance	1 408	605
Frais judiciaires	409	280
Rémunération d'intermédiaires	755	677
honoraires service assistance Société Générale	8	2
Sous-traitance archives	162	167
Sous- traitance informatique	28	28
Entretien et réparation divers	441	113
Fond de garantie de dépôts bancaire	13 877	13 101
Total Travaux fournitures et services extérieurs	29 253	27 174

Note 30 : Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés s'élève à 47 688 KTND se détaillant ainsi:

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Impôt courant	51 167	66 800
Impôt différé	(3 479)	430
Total	47 688	67 230

Note 31 : Résultat par Action

Le résultat par action au 31/12/2020, est de 1,886 DT.

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Résultat de la période	65 171	116 307
Capital social - nombre de titres	34 560 000	34 560 000
Résultat par action en DT	1,886	3,365

Le résultat par action ainsi déterminé 2020 correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires et aux certificats d'investissement par le nombre moyen pondéré d'actions et de certificats d'investissement en circulation au cours de l'exercice.

Notes sur l'état de flux de trésorerie

Note 32 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31/12/2020 un solde de 121 208 KTND contre 343 181 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi:

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	167 553	284 015
Créances sur les établissements bancaires et financiers	37 982	142 686
Emprunts auprès de la banque centrale	(11)	(69 000)
Dépôts des établissements bancaires	(84 316)	(14 514)
Dépôts des établissements financiers	-	(6)
Total	121 208	343 181

En application du paragraphe 27 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires «Constituent des équivalents de liquidités. Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers Payables dans un délai inférieur à 3 mois à partir de leur octroi en sont déduits.»

Note 33: Evénements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers de la banque sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 04 mars 2021.

VI. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre
International City Center - Tours des Bureaux Centre Urbain nord
1082 Tunis - Tunisie
Tel : +216 70 728 450 Fax : +216 70 728 405
RC : B1114411996 - MF : 048096 HAM 000



Tunisie Audit & Conseil
Promed Building 5^{ème} étage-Centre Urbain Nord
1082 Tunis - Tunisie
Tel : +216 71 822 020 Fax : +216 71 822 025
RC : B2425912007 - MF : 0999520 SAM 000

**Mesdames et Messieurs les actionnaires,
de l'Union Internationale de Banques « UIB »,**

Rapport sur les états financiers consolidés

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 20 avril 2018, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers consolidés de l'Union Internationale de Banques, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2020, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés, arrêtés par le Conseil d'Administration du 04 Mars 2021, font ressortir des capitaux propres positifs de 721 311 KTND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe, s'élevant à 65 171 KTND.

À notre avis, les Etats Financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1 Prise en compte parmi les produits des intérêts, commissions et agios

Point clé de l'audit :

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisés en produits par le groupe s'élèvent, au 31 décembre 2020, à 622 027 KTND et représentent 94% du total des produits d'exploitation bancaire.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré que la prise en compte des revenus constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de l'importance relative de ces revenus par rapport au total produits du groupe.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à ce qui suit :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance et de constatation des revenus.
- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés.
- Des revues analytiques détaillées des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et la réglementation y afférente.
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés.
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

3.2 Classification des créances et estimation des provisions

Point clé de l'audit :

Comme indiqué dans la note 5.2 « Evaluation des engagements et des provisions y afférentes », le groupe procède à la classification, l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31 Décembre 2020, les provisions constituées par le groupe pour couvrir son risque de contrepartie s'élèvent à 504 049 KTND (sur les engagements bilan et hors bilan).

Nous avons jugé ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu, de la complexité du processus de classification qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé et du niveau de jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre approche d'audit du processus de classification, évaluation des engagements et des provisions y afférentes, nos travaux ont consisté notamment à :

- Prendre connaissance de la politique du groupe en matière de couverture des risques de contrepartie et des contrôles mis en place.
- Dérouter des procédures analytiques sur l'évolution des encours des créances et des provisions.
- Apprécier l'adéquation et la pertinence des critères quantitatifs et qualitatifs appliqués par le groupe.

- Vérifier l'application correcte des méthodes de classification à travers la revue d'un échantillon représentatif de créances à la date de clôture.
- Examiner les valeurs de garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécier les hypothèses et jugements retenus par le groupe sur la base d'un échantillon représentatif.
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers sur la classification et l'évaluation des engagements et des provisions y afférentes.

4. Paragraphes d'observation

a- Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers 8. « Faits saillants de l'exercice liés à la pandémie COVID-19 » qui décrit les événements liés à la crise sanitaire du COVID-19, les mesures prises par les autorités publiques à cet égard et leurs impacts sur l'activité de la société mère « UIB » ainsi que les traitements comptables relatifs au report des échéances de crédits accordés aux particuliers, tel que prévu par les circulaires de la BCT n°2020-07 et n°2020-08.

b- Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers 5.2.2 « Provisions collectives » et en application de la circulaire de la BCT n°2012-06 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la société mère « UIB » a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « Provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2021-01. Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de 27 514 KDT au titre de l'exercice 2020. Ainsi, le solde des provisions collectives constituées par la banque au 31 décembre 2020, s'élève à 61 497 KTND.

c- La société mère « UIB » a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les impôts, droits et taxes, relatifs aux exercices 2016, 2017 et 2018, dont les résultats ont été notifiés le 29 décembre 2020, réclamant à la banque un complément d'impôts et taxes de 15 548 KTND, dont 5 982 KTND de pénalités.

La société mère a formulé son opposition aux résultats de ladite vérification, conformément aux dispositions de l'article 44 du code des droits et procédures fiscaux.

A ce titre, elle a constitué une provision pour risques de 7 500 KTND au 31 décembre 2020.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif de cette situation ne peut pas être estimé de façon précise.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. Informations relatives au Groupe présentées dans le rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration de la société mère.

Notre opinion sur les Etats Financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 04 Mars 2021.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données relatives au groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats

Financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des

estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 22 mars 2021

Les commissaires aux comptes

FINOR
Mustapha MEDHIOUB

Tunisie Audit & Conseil
Lamjed MBAREK

VII. CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE, FIXATION DE SON ORDRE DU JOUR ET PROJET DE RÉOLUTIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

VENDREDI 16 AVRIL 2021 À PARTIR 10H

Ordre du Jour

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et des Etats Financiers Individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2020 ;
2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2020 ;
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission ;
4. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2020 ;
5. Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi N° 2016-48 relative aux banques et établissements financiers ;
6. Quitus aux Administrateurs ;
7. Affectation des résultats de l'exercice 2020 ;
8. Nomination et/ ou renouvellement de mandats d'administrateurs ;
9. Nomination et/ou renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes ;
10. Fixation du montant des jetons de présence ;
11. Autorisation de l'émission d'emprunts obligataires ;
12. Pouvoirs.

PROJET DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE PRÉVUE LE 16 AVRIL 2021

PREMIÈRE RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et la gestion du groupe, et les rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve les rapports du Conseil d'Administration et les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier de leur gestion pour l'exercice 2020. Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne acte au Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et établissements financiers. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration, de répartir le bénéfice net de l'exercice 2020, qui s'élève à 61 619 637,463 TND majoré du report à nouveau positif de 110 340 946,294 TND, soit au total 171 960 583,757 TND comme suit :

-Réserve pour réinvestissement exonéré	214 500,000	TND
-Réserve Ordinaire	140 000 000,000	TND
-Fonds social	1 000 000,000	TND
-Dividendes	24 192 000,000	TND
-Report à nouveau	6 554 083,757	TND

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIÈME RÉSOLUTION :

Après avoir pris connaissance du « rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale relatif à la gestion de l'UIB », l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants :

- La Société Générale représentée par Madame Véronique de La Bachelerie
- Kamel Néji
- Laurent Goutard
- Habib Bouaziz
- Eric Wormser

- Emna Kallel
- Mohamed Salah Souilem
- Mohamed Ali Ayed

Les Administrateurs, ainsi nommés, exerceront leurs fonctions d'administrateurs jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIÈME RÉOLUTION :

Le mandat des Commissaires aux Comptes étant arrivé à terme, l'assemblée générale décide de :

- Renouveler le cabinet Finor représenté par Monsieur Walid Ben Salah en qualité de Commissaire aux Comptes et ce, pour une durée de trois ans qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

-Nommer le cabinet EY AMC représenté par Monsieur Nouredine Hajji en qualité de Commissaire aux Comptes et ce, pour une durée de trois ans qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de 250.000 dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise, sur proposition du Conseil d'Administration, l'émission de nouveaux emprunts obligataires, pour un montant ne dépassant pas 200 millions de dinars, en une ou plusieurs émissions et délègue, conformément à l'article 331 du code des sociétés commerciales, au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions de chaque émission.

L'AGO autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de fixer les modalités et les conditions de chaque émission.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Banque ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à